HAL
open science

Ségrégation urbaine, logement et marchés du travail

Jacques-François Thisse, Etienne Wasmer, Yves Zenou

To cite this version:

Jacques-François Thisse, Etienne Wasmer, Yves Zenou. Ségrégation urbaine, logement et marchés du travail. [Rapport de recherche] La Documentation française. 2004, pp.139 - 169. hal-03458700

HAL Id: hal-03458700

https://sciencespo.hal.science/hal-03458700

Submitted on 30 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Complément A

Ségrégation urbaine, logement et marchés du travail(*)

Jacques-François Thisse

CORE, Université catholique de Louvain
et CERAS, Ecole nationale des ponts et chaussées

Étienne Wasmer

Université de Metz et ECARES, Université libre de Bruxelles

Yves Zénou

Université du Maine et Université de Southampton

Préambule

D'entrée de jeu, trois remarques s'imposent. En premier lieu, les recherches effectuées au cours des deux dernières décennies ont permis de mieux comprendre la dimension économique des mécanismes d'exclusion, du moins tels qu'on les connaît dans les villes nord-américaines. En France, et plus généralement en Europe continentale, les données et études portant sur la composante économique de ces problèmes sont rares. En dépit de la richesse des travaux consacrés à ces sujets, peu connus des économistes français, l'impression prévaut que l'économie n'a rien à dire en la matière. Malgré l'absence de données précises sur la nature et l'intensité de la ségrégation dans les villes françaises, il est cependant possible d'énoncer un certain nombre de principes que devrait suivre une politique urbaine plus efficace.

En deuxième lieu, il faut savoir que, sans faire de nombreuses simplifications, il est impossible de démêler l'écheveau des forces agissant au sein de l'espace urbain et pesant sur les décisions des agents (pensons à la qualité du logement, à la distance au lieu de travail, à l'hétérogénéité sociale et

(*) Nous remercions Jöel Maurice, Sergio Perelman et Harris Selod pour leurs commentaires

culturelle des quartiers, aux moyens de transport disponibles, à la qualité des services scolaires, à la sécurité publique, etc.). En voulant aborder la question urbaine dans toute sa complexité, on risque de voir des mesures, procédant pourtant d'une volonté réelle de résoudre les problèmes posés, produire des effets pervers et inattendus. C'est la raison pour laquelle nos sociétés ont besoin d'analyses *fines* des mécanismes socio-économiques rencontrés dans les phénomènes de ségrégation (Loury, 1987). Dès lors, s'impose la nécessité de séparer les différentes forces en action par une démarche dont on verra, au fur et à mesure de cet exposé, les hypothèses et les conclusions principales. Cette approche économique, en fait cartésienne, consiste à simplifier les phénomènes concernés, pour enrichir progressivement les modèles et déterminer à chaque étape les conséquences des modifications apportées.

Enfin, il faut garder à l'esprit que les questions qui nous occupent s'inscrivent dans une problématique plus large formée à partir des tendances lourdes que connaissent nos sociétés. On pense principalement, mais pas uniquement, aux déséquilibres démographiques entre pays ou continents, à la montée des inégalités, à l'internationalisation des échanges économiques et à la mobilité croissante des facteurs de production au sein d'espaces de plus en plus polarisés, thèmes qui ne peuvent être abordés dans ce rapport mais qui en constituent pourtant la toile de fond.

Nous commençons par évoquer successivement les apports principaux de l'économie urbaine[1] et de l'économie du travail[2], en ne retenant que le strict nécessaire pour notre sujet. Il faut en effet savoir que les thèmes couverts sont vastes et que les contributions intéressantes sont nombreuses. Par après, nous présentons un bref aperçu de la manière dont les économistes appréhendent les phénomènes de discrimination, pour esquisser ensuite ce qui pourrait devenir une théorie des ghettos. Cette ébauche est fondée sur l'interaction des marchés urbains du travail et du logement, qui dépend elle-même de variables non médiatisées par le marché – les externalités. Enfin, nous terminons par une brève discussion de quelques préconisations susceptibles de lutter plus efficacement contre la ségrégation et le chômage urbains.

(1) Dans ce qui suit, on doit se limiter à l'essentiel. L'ouvrage de Fujita (1989) contient de nombreux développements importants qui ne sont pas abordés ici.

(2) Pour une vision plus large, on se rapportera très utilement à Cahuc et Zylberberg (2001).

1. L'organisation de l'espace urbain

1.1. Répartition des activités en milieu urbain

La répartition des populations et des activités au sein des villes a, pendant longtemps, été dictée par des logiques non économiques. Les règles d'affectation du sol y étaient principalement régies par la coutume, la religion ou le pouvoir politique, ce qui, dans certains cas, pouvait favoriser une plus grande mixité sociale au sein des mêmes quartiers, voire dans les mêmes logements. Dans ces sociétés, toutefois, la proximité spatiale allait souvent de pair avec une distance sociale très grande entre groupes sociaux et individus. Tout se passait, semble-t-il, comme s'il y avait substitution entre proximité spatiale et distance sociale.

Lorsque émergent la propriété privée des sols et le droit de les aliéner, l'achat et la vente de parcelles vont conduire à une spécialisation croissante des localisations fondée sur leur rentabilité relative. En bref, *l'existence de marchés fonciers devient l'élément structurant de l'espace urbain qui conduit à une séparation progressive des lieux de travail, de résidence et de loisir*. Il est donc important de comprendre comment se forme le prix du sol – la rente foncière – et comment les activités s'organisent au sein de l'espace urbain en fonction des variations de ce prix. Le principe de base en a été énoncé par von Thünen dans son étude de la rente agricole, principe qui reste valable pour les sols urbains : tout se passe comme si, de manière implicite, chaque ménage comparait toutes les localisations possibles et évaluait pour chacune d'elle le montant maximum (ci-après appelé « enchère ») qu'il serait disposé à payer pour y résider. Chaque lot est alors attribué au ménage ayant l'enchère la plus élevée pour le lot en question.

L'enchère d'un ménage pour une localisation particulière dépend de nombreux facteurs tels que la qualité du logement et de son voisinage immédiat, les facilités existantes à proximité et les moyens de transport disponibles. Toutefois, la distance au centre d'emploi où doivent se rendre les membres du ménage reste un des facteurs fondamentaux, même si son rôle décline avec les progrès réalisés dans le domaine du transport. De cette prémisse résulte le fait que la structure urbaine est le produit d'interactions complexes entre firmes et ménages dont les localisations sont, par conséquent, interdépendantes. Autrement dit, on ne peut comprendre le choix des premières sans se référer à celui des seconds et vice versa. On perçoit d'emblée la complexité du problème posé et la nécessité de procéder par étapes, fût-ce au prix de simplifications drastiques.

1.2. L'arbitrage entre coût de déplacement et rente foncière

Dans une première approche simplificatrice, on va penser la ville comme un réceptacle indifférencié pouvant accueillir une population de ménages identiques, à ceci près que la ville possède un centre unique où tous les emplois sont concentrés, point qui va jouer le rôle de centre d'emploi. L'es-

pace étant indifférencié, les ménages n'ont *a priori* aucune préférence pour certains sites. Toutefois, puisqu'ils doivent se rendre au centre-ville pour y travailler et, éventuellement, y faire leurs achats, ils souhaitent tous habiter à proximité de ce centre. La rareté du sol les en empêche et les conduit à s'installer plus loin qu'ils ne le souhaitent. En outre, la quantité de biens de consommation disponible ainsi que la quantité de sol utilisée influent positivement sur la satisfaction des ménages. Si tous les ménages disposent du même revenu, ceux qui s'installent à des distances croissantes du centre vont disposer d'un revenu net après déduction des coûts généralisés de transport[3], qui diminue en raison inverse de la distance. Or, à l'équilibre résidentiel, les ménages doivent atteindre des niveaux de satisfaction identiques, faute de quoi certains seraient incités à déménager vers les sites leur assurant un niveau de bien-être plus élevé. Il doit donc y avoir arbitrage entre ces deux formes de consommation, afin que l'accroissement des frais de transport provoqué par un allongement de la distance au centre soit, du moins partiellement, compensé par une baisse de la rente foncière. Autrement dit, plus on s'éloigne du centre-ville, plus le coût à l'unité de surface va baisser. Cette *rente foncière différentielle* s'explique par les différences de proximité au centre-ville, qui sont – partiellement – *capitalisées* dans la valeur de la dite rente[4].

Alors que le niveau de satisfaction est le même pour tous, la structure de consommation change avec la distance. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre-ville, la modification des prix relatifs en faveur du foncier induit les ménages à consommer davantage de sol ; en revanche, ils consomment moins de biens de consommation et disposent de moins de loisir. Les ménages situés à proximité du centre-ville disposant d'un revenu net (c'est-à-dire une fois payés les frais de transport) plus élevé que ceux situés près de la frontière urbaine, leur enchère foncière est plus élevée ce qui entraîne, à son tour, la formation d'une rente foncière plus élevée. Et de fait, c'est bien ce que l'on observe dans les villes : à qualité égale, le logement coûte plus cher à proximité du centre-ville tandis que la taille des logements augmente lorsque l'on s'en éloigne. Ceci a comme corollaire immédiat que la densité de population décroît en raison inverse de la distance.

En résumé, le marché foncier guide la mise en pratique de l'arbitrage entre consommation du sol et longueur des déplacements journaliers en compensant les ménages les plus éloignés par l'acquisition de plus grandes surfaces à un prix unitaire inférieur à celui du centre-ville. À l'équilibre résidentiel, chaque travailleur est localisé de façon à ce qu'un accroissement marginal de ses frais de transport soit égal à la diminution correspon-

(3) Ce coût n'est pas seulement de nature monétaire. Il inclut également la valeur du temps consacré au déplacement ainsi que la perte d'utilité provoquée par les difficultés multiples que l'usager peut rencontrer durant son parcours.

(4) Pour de plus amples détails concernant la capitalisation, le lecteur peut consulter Fujita et Thisse (2002).

dante de ses dépenses foncières évaluées à la superficie initiale[5]. Il est important d'observer que le marché n'introduit aucun biais systématique entre les ménages. En effet, *des ménages* a priori *identiques sur le plan des grandeurs économiques éprouvent* a posteriori *des niveaux de satisfaction équivalents*, quand bien même leur structure de consommation varie avec la distance au centre-ville. Il est vrai que les ménages sont *séparés* à l'équilibre résidentiel, mais cette séparation est due à la rareté des sols et non au marché qui permet seulement de répartir les ménages sur l'espace disponible.

1.3. Stratification sociale des villes

En dépit d'un pouvoir explicatif incontestable, on peut légitimement s'interroger sur la pertinence du modèle canonique de l'économie urbaine puisque l'on y suppose des individus dotés d'un revenu identique. Ce modèle a évidemment été étendu au cas de groupes de ménages disposant de revenus différents. La consommation d'espace augmentant avec le revenu, le rapport entre coût de transport et consommation foncière diminue quand on passe d'une catégorie socio-économique à une autre plus riche. Toutes autres choses égales par ailleurs, ce sont les plus pauvres qui possèdent les enchères à l'unité de surface les plus élevées dans le voisinage du centre. Ainsi, ce seraient les ménages les plus pauvres qui s'installeraient près du centre-ville et y utiliseraient de petites surfaces, tandis que les ménages les plus riches devraient résider en périphérie, phénomène effectivement observé dans la plupart des villes américaines, mais également en Europe – à Bruxelles, par exemple. Toutefois, ce type d'organisation ne correspond pas à ce que l'on constate dans plusieurs villes européennes – Paris où les banlieues accueillent les couches de population à bas revenu étant sans doute le contre-exemple le plus marquant, mais Lyon et Strasbourg sont d'autres contre-exemples qui viennent spontanément à l'esprit.

En fait, l'existence d'un centre historique et d'aménités associées (musée, restaurants, théâtres, etc.) permet une vie culturelle riche et dense, susceptible d'attirer les ménages à haut revenu, en repoussant les ménages à bas revenu vers les banlieues. Pour des raisons symétriques, l'existence d'aménités naturelles et récréatives disponibles en périphérie peut conduire à un autre type de configuration dans laquelle ces ménages bénéficient d'un environnement naturel de qualité, les ménages à revenu bas se retrouvant dans ce cas au centre-ville. Ainsi, si les ménages riches souhaitent être regroupés[6], il existe *deux* structures résidentielles possibles. La présence d'aménités historiques ou naturelles est susceptible de jouer le rôle de point focal permettant de soutenir une structure particulière (Brueckner *et al.*,

(5) Ce n'est que dans le cas particulier où la consommation résidentielle des ménages est donnée *a priori* que coûts de transport et rente foncière se compensent exactement.

(6) Ce phénomène semble être bien avéré au niveau empirique. Voir, par exemple, l'analyse fouillée des déterminants de la rente foncière dans la ville de Brest que propose Jayet (1998).

1999). Quand bien même les différences entre centre et périphérie seraient historiquement faibles, les groupes sociaux les plus influents vont être amenés à sélectionner une configuration par le développement des équipements publics au sein de la zone choisie. Cette sélection étant le résultat d'effets de pairs (*peer effects*) au sein de groupes sociaux particuliers, *l'équilibre résidentiel qui en résulte est socialement inefficace*. Qui plus est, une fois un certain seuil dépassé, le mécanisme ainsi enclenché devient auto-renforçant : un quartier dont les logements et les services sont de qualité attire de nouveaux habitants ; réciproquement, l'arrivée de nouveaux résidents disposant d'un pouvoir d'achat élevé favorise un renouvellement du patrimoine immobilier et une expansion des services disponibles. Autrement dit, se met en place un cercle vertueux pour la zone considérée. A ce stade, il est tentant de conclure que ce développement se fait au détriment d'autres zones, mais ce jugement est trop rapide car, faut-il le rappeler, la vie économique et sociale n'est pas un jeu à somme nulle.

Quelle que soit la configuration observée, il y a de nouveau séparation spatiale des ménages, mais celle-ci est maintenant fondée sur les différences de revenu : *la stratification sociale de l'espace urbain est en effet le reflet de la dispersion des revenus*, qui s'exprime au travers des enchères différentes des ménages. Une façon de favoriser une plus grande mixité des villes et des quartiers consiste évidemment à modifier les enchères des ménages défavorisés par une politique ciblée d'aide (voir ci-dessous).

1.4. Dépassement de la structure monocentrique et structure de l'emploi urbain

Tout en conservant une grande pertinence empirique, la ville monocentrique connaît des transformations structurelles importantes[7]. Celles-ci se manifestent aux États-Unis depuis plusieurs décennies par l'apparition d'une décentralisation croissante des emplois ; ce phénomène est également observé en Europe, bien qu'il y soit moins marqué. Il se caractérise par l'émergence de centres secondaires au sein de la ville, qui devient alors polycentrique, ou par la création de villes satellites localisées à la périphérie des grandes métropoles, permettant aux firmes et ménages de bénéficier de lots fonciers peu onéreux tout en maintenant des liens étroits avec la ville grâce à des modes de transport plus performants et aux nouvelles technologies de l'information. La rente foncière ne suit plus un profil monotone car sa valeur remonte dans le voisinage des centres secondaires. En outre, le centre-ville voit son rôle diminuer en tant que centre d'emploi traditionnel.

La création de centres secondaires d'emploi obéit en fait à une logique sectorielle forte. Avec la Révolution industrielle, ce sont les usines les plus

(7) La pertinence de ce modèle dépend également de l'échelle spatiale que l'on retient. Ainsi, la ville de Paris n'est pas monocentrique, mais la région parisienne peut être considérée comme possédant un seul centre (Goffette-Nagot, 2000).

grandes qui vont quitter les villes après s'y être d'abord installées et ce, afin de pouvoir disposer de surfaces de production suffisantes. La rente foncière est si élevée dans le voisinage du centre-ville que les usines, mais aussi la plupart des ateliers, vont chercher en banlieue une nouvelle localisation. Ce mouvement, facilité par la baisse des coûts de transport, se poursuit jusqu'à nos jours, les centres-villes ayant perdu la presque totalité de leurs emplois industriels. Usines et ateliers ont été relayés par les grandes surfaces commerciales pour des raisons similaires. L'encombrement des centres-villes ne permet plus un accès suffisant aux clients automobilistes. Il induit la construction de complexes commerciaux qui s'installent en périphérie où les terrains sont peu coûteux et l'accès rendu plus aisé par la construction de grandes infrastructures de transport. Ces départs n'entraînent pourtant pas nécessairement la désertification des villes où de nombreux emplois restent concentrés. Graduellement, les emplois industriels sont remplacés par des emplois dans les domaines des services, principalement dans la banque, l'assurance, le conseil, brefs les activités où les contacts personnels restent un facteur déterminant.

Enfin, quand les villes s'y préparent par une politique favorisant l'offre de services culturels et récréatifs, leur centre devient aussi un centre de consommation et de loisir attirant des populations possédant des niveaux de formation et des revenus élevés[8]. Dans ce cas de figure, on observe un renversement partiel des migrations alternantes, certains ménages résidant alors à proximité du centre-ville et travaillant à la périphérie dans des centres secondaires d'emploi (Glaeser *et al.*, 2001).

1.5. L'étalement urbain

La baisse du coût des migrations alternantes, jointe à la hausse des revenus des ménages, constitue la raison majeure de l'étalement caractéristique des villes modernes, beaucoup moins compactes que les villes anciennes (*urban sprawl*). Toutes choses égales par ailleurs, une baisse des coûts de déplacement à l'intérieur de la ville, qui équivaut formellement à une augmentation du revenu réel des ménages, provoquent une demande plus élevée de sol en chaque localisation, ce qui devrait pousser les rentes foncières à la hausse ; il en va évidemment de même lorsque les revenus des ménages s'accroissent. Toutefois, à population constante, ces évolutions sont contrecarrées par le fait que les localisations éloignées du centre-ville deviennent plus attrayantes, leur accès étant plus aisé qu'auparavant. Cet effet provoque le départ de certains ménages du centre vers la frontière urbaine, ce qui conduit à un desserrement des densités, au travers d'une augmentation des surfaces individuelles, et à une baisse de la rente foncière dans le voisinage du centre-ville. En revanche, densité et rente augmentent dans les faubourgs. Ces augmentations provoquent, à leur tour, un déplacement

(8) Dans *Paris la grande*, Philippe Meyer rappelle que déjà Montaigne vantait Paris pour sa variété.

vers l'extérieur de la frontière résidentielle, permis par la réduction des coûts de déplacement. La résultante des ces diverses forces est un plus grand étalement de la zone résidentielle. Dès lors, on peut conclure que *le développement des nouveaux modes de transport urbains* (vélos, tramways, voitures) *concourt, en même temps que la hausse des revenus observée depuis la Révolution industrielle, à une tendance à l'aplatissement des densités de population et à une extension de la consommation totale des sols*. Ce phénomène peut être interprété comme la traduction spatiale des besoins des ménages en termes de plus grandes surfaces résidentielles, à mesure de leur enrichissement progressif. Il permet aussi de décongestionner le cœur des villes et de résoudre certains des problèmes qui s'y rattachent.

En revanche, l'étalement des villes va souvent de pair avec un renforcement de la ségrégation urbaine du fait de l'accroissement des distances entre zones d'habitat et de l'isolement croissant de certains groupes socio-économiques. La stratification de l'espace urbain devient plus lâche et les contacts sociaux moins fréquents. Qui plus est, l'étalement des villes induit un accroissement de la pollution, provoqué par l'allongement des déplacements et le développement de « l'autosolisme », et une diminution des surfaces réservées aux zones naturelles. Enfin, il a des implications importantes en matière d'organisation territoriale des pouvoirs publics locaux chaque fois qu'elle entraîne une prolifération de biens publics et d'infrastructures financés par des collectivités voisines mais distinctes. En résumé, le bilan de l'étalement urbain n'est pas clair (Brueckner, 2000).

Dans tous les cas de figure, il est clair que *la tarification du transport en dessous de son coût marginal favorise, outre l'accroissement de la population urbaine, l'étalement des villes et une surconsommation des sols à des fins résidentielles*. En ne pratiquant pas le péage urbain dans le cas, fréquent, de congestion dans les transports privés, les pouvoirs publics contribuent donc involontairement à l'extension spatiale des agglomérations urbaines et aux difficultés qui l'accompagnent. C'est un aspect qu'il convient de garder à l'esprit quand on discutera des subventions au transport.

2. Fonctionnement des marchés urbains du travail

Le marché du travail ne peut pas être considéré, de façon réaliste, comme un marché global où le travail serait un facteur de production homogène et ce, surtout dans un contexte urbain. Il faut prendre en compte l'hétérogénéité et la segmentation fine en sous-marchés caractérisés par une faible mobilité des travailleurs entre segments. Cette segmentation peut d'ailleurs apparaître paradoxale dans la mesure où les canaux d'informations sont sans cesse plus développés et devraient permettre au contraire une centralisation croissante de l'allocation des ressources sur le marché du travail. La constitution de marchés segmentés du travail peut résulter de la stratégie de localisation choisie par les entreprises. Celle-ci étant le fruit d'un arbitrage

entre des forces d'attraction et de répulsion, les choix de localisation changent avec la nature des firmes, en particulier avec l'importance plus ou moins grande de leurs besoins d'accessibilité au centre-ville. En outre, les « métiers » de la ville se multiplient et se démultiplient dans un processus de différenciation croissante de la force de travail, tant à cause des nouvelles technologies que d'une spécialisation croissante de certaines professions. Si cette logique est poussée à l'extrême, on peut anticiper l'éclatement spatial de l'emploi urbain en micro-marchés, régulés chacun par un petit nombre d'entreprises. Toutefois, il ne faut pas oublier que la mobilité sectorielle est souvent plus aisée à l'intérieur de la ville, réduisant ainsi le pouvoir de marché des entreprises sur les travailleurs. En résumé, des tendances lourdes s'opposent : s'il est possible de dissocier clairement les forces en présence, il n'est pas facile d'en prévoir la résultante.

Qui plus est, *les marchés du travail ne peuvent pas être pensés comme étant compétitifs*, à fortiori s'ils sont locaux. Il faut au contraire introduire dans l'analyse les multiples imperfections qui les caractérisent, qu'elles apparaissent dans la formation des salaires, dans l'existence de planchers salariaux (salaire minimum national ou de branche), dans l'existence d'asymétries informationnelles (par exemple, l'employeur est généralement mal informé quant à la disposition du travailleur à accepter un effort long et exigeant), ou encore qu'elles prennent la forme de coûts frictionnels ralentissant la répartition des travailleurs aux emplois disponibles (par exemple, les firmes disposent d'une information très incomplète quant aux disponibilités des travailleurs, alors que ceux-ci sont mal informés quant aux besoins des entreprises).

Les marchés du travail sont aussi entachés de phénomènes de discrimination. Ceux-ci sont de deux ordres : soit il s'agit d'éléments « subjectifs », qui diffèrent de la productivité proprement dite, mais entrent en compte dans les décisions d'embauche de salariés ; soit ces éléments subjectifs sont utilisés pour estimer la productivité des salariés, ce qui nous ramène à l'analyse des asymétries d'information. Ces éléments sont principalement le genre, l'origine ethnique, la nationalité, les orientations religieuses ou les préférences sexuelles. Dans le cas des marchés urbains du travail, on retrouve également le lieu de résidence et l'environnement socioculturel des travailleurs. Comme précédemment, il n'est pas possible de traiter de manière exhaustive l'ensemble de ces questions. On se limitera donc à une description des concepts fondamentaux au travers de leurs interactions avec le milieu urbain et, plus précisément, les marchés fonciers.

2.1. La formation des salaires

En première approximation, on peut voir le salaire comme le résultat d'une négociation entre employeur et travailleur, qui est individuelle ou collective. Cette négociation vise à partager un surplus lié à l'activité du travailleur au sein de l'entreprise. Dans un modèle compétitif avec infor-

mation parfaite, le surplus marginal de l'employé serait nul : l'emploi de l'entreprise augmenterait jusqu'à ce que la productivité marginale du salarié soit égale à son salaire de réserve[9]. Dans un modèle non compétitif, au moins deux éléments peuvent expliquer l'existence d'un surplus positif. Lors de la recherche d'informations, le travailleur et son employeur sont confrontés à diverses *frictions* qui consomment des ressources (temps, effort, coûts directs). En cas de rupture de la relation salariale, les deux parties ont donc à supporter de nouveaux coûts de prospection, ce qui suffit à engendrer un surplus positif. Par ailleurs, les travailleurs devant suivre une formation adaptée à leur spécialisation, leur productivité nette des coûts de formation varie avec leur type et les besoins des entreprises. Cette différenciation constitue une autre source de pouvoir de marché des entreprises sur les travailleurs qui, à leur tour, peuvent tenter de jouer un employeur contre un autre.

Lorsque le surplus est positif, les deux partenaires sont en situation de monopole bilatéral. Dans ce cas, le salaire d'un travailleur est une moyenne de sa productivité marginale et de son salaire de réserve (qui caractérise son option de sortie), pondérée par le pouvoir de négociation du salarié. Formellement, on a l'équation de salaire suivante :

$$w = \beta MP + (1 - \beta)\, w_r$$

où β désigne le pouvoir de négociation du salarié, MP sa productivité marginale et w_r son salaire de réserve. Dans un contexte urbain, le salarié doit également couvrir des coûts liés à l'espace et provoqués par son activité professionnelle. Tel est le cas de ses déplacements domicile-travail, mais également de son loyer qui peut augmenter s'il décide de déménager pour se rapprocher de son nouveau lieu de travail (*cf. supra*). En désignant par T les coûts de la migration alternante des employés et par L le différentiel de loyer payé par l'individu lorsqu'il est employé ou au chômage, l'équation de salaire devient (on suppose un cadre statique pour simplifier l'analyse[10]) :

$$w = \beta MP + (1 - \beta)\,(b + T + L)$$

où b représente les indemnités de chômage perçues en l'absence d'emploi. Il faut rappeler que T intègrent les coûts non monétaires causés par les déplacements supplémentaires associés à l'emploi, ce qui inclut l'effort marginal mais aussi les tensions liées aux risques éventuels encourus dans les transports en commun. Qui plus est, T doit également intégrer le fait que les travailleur n'ont souvent pas la possibilité d'arbitrer entre travail et loi-

(9) Le salaire de réserve est habituellement défini comme le salaire minimal qu'il faut offrir à un salarié pour qu'il accepte un emploi. Dans le cas présent, c'est aussi le salaire qui le rend indifférent entre maintenir ou rompre la relation avec l'entreprise qui l'emploie.

(10) Pour une analyse intertemporelle, voir Wasmer et Zenou (2002a).

sir, de sorte que la valeur du temps passé dans les déplacement professionnels peut être très élevée. Quant à L, il est déterminé à la fois par l'équilibre sur le marché foncier et par le choix résidentiel du travailleur. Comme on l'a vu précédemment, les grandeurs T et L sont liées : plus la distance au centre d'emploi est grande, plus T est élevé et plus L a des chances de décroître.

À l'équilibre du marché du travail, tant que les pouvoirs de négociation sont partagés, *les employeurs ne compensent donc pas intégralement les travailleurs pour les surcoûts provoqués par leur activité* . Plus les gradients de rente foncière sont élevés (ou plus les transports en commun sont chers, lents et peu fréquents ou plus les accès routiers sont congestionnés) plus les salaires seront élevés (à β constant)[11]. D'autres mécanismes, liés à l'existence d'hétérogénéités dans la productivité de l'appariement entre employeurs et employés, peuvent renforcer la ségrégation spatiale des travailleurs. En effet, si l'appariement est bon, le salaire sera plus élevé, ce qui augmente l'enchère foncière du travailleur et lui permet de s'assurer une résidence (relativement) proche son lieu de travail. Ainsi, *imperfections sur le marché du travail et coûts liés à la friction spatiale se combinent pour pousser les travailleurs à bas salaire vers des localisations résidentielles situées en périphérie*. Dans ce cas, l'hétérogénéité spatiale renforce l'exploitation monopsonistique des travailleurs, qui sont éloignés à la fois physiquement de leur lieu de travail et des qualifications requises par les entreprises (Brueckner et *al.*, 2002).

De cette discussion, on peut donc conclure que *la politique des transports et le fonctionnement du marché foncier ont un impact direct sur le niveau salarial.* En conséquence, toute politique de lutte contre le chômage urbain qui négligerait soit le logement, soit la mobilité spatiale des habitants, soit *a fortiori* les deux, risque fort de ne pas produire les effets espérés.

2.2. La prospection en matière d'emploi et le chômage urbain

En économie du travail, la théorie de la prospection cherche à expliquer les passages du chômage vers l'emploi, ou de l'activité vers l'inactivité, à partir des coûts monétaires et autres associés au fait de trouver un partenaire et de déterminer les termes de l'échange. *L'espace accentue naturellement ces frictions en augmentant les barrières entre partenaires poten-*

(11) On peut étendre les conclusions qui précèdent au cas des négociations collectives, en remarquant que le coefficient β, qui reflète le pouvoir de négociation des travailleurs, devient une fonction du pouvoir effectif des syndicats dans l'entreprise. Sans rentrer dans le détail de l'analyse sous-jacente, la littérature sur le sujet établit que ce pouvoir effectif est renforcé par l'importance du taux de syndicalisation, de la générosité de l'indemnisation du chômage, des coûts de licenciements ou plus généralement de la complexité des procédures de licenciements en particulier collectifs, enfin de paramètres économiques au niveau de l'entreprise, tels que le manque de substituabilité capital-travail, l'inélasticité de la demande de travail aux salaires et la faible élasticité de l'offre de capital.

tiels (Stigler, 1962 et Wasmer et Zenou, 2002b). En fait, la distance aux emplois peut se révéler être un obstacle important à la formation d'une relation salariale dans la mesure où le succès d'une recherche d'emploi peut dépendre, de différentes façons, de la localisation des chômeurs/travailleurs. Plus précisément, l'hypothèse dite du *spatial mismatch*, formulée par Kain (1968), énonce que le fait de résider en des lieux éloignés et mal connectés aux centres d'emplois peut avoir des conséquences très importantes en termes de niveau de salaire et de chômage. Dans le contexte des villes américaines, où les emplois ont été décentralisés et où les travailleurs noirs ont continué à résider au centre des villes, cette hypothèse a mis en évidence la distance à l'emploi comme principal responsable du taux de chômage élevé observé parmi les travailleurs américains noirs. La majorité des travaux empiriques qui ont cherché à tester cette hypothèse confirme qu'un mauvais accès aux emplois dégrade les performances sur le marché du travail (Holzer, 1991).

Si les causes (attitudes vis-à-vis des autres groupes sociaux) et les conséquences du *spatial mismatch* (taux de chômage élevés et faibles salaires) sont assez bien connues, le mécanisme de causalité reste complexe parce que multiforme. En effet, les chômeurs :

- peuvent disposer de moins d'information sur les opportunités d'emploi si celles-ci sont plus éloignées ;
- peuvent faire moins d'effort pour trouver un emploi si leurs résidences sont éloignées des entreprises ;
- peuvent refuser des offres d'emploi qui impliquent des temps et des coûts de transport très importants, préférant attendre des opportunités proches de leur lieu de résidence ;
- peuvent être perçus comme moins fiables par les employeurs s'ils habitent plus loin du lieu de travail du fait d'une plus grande fatigue et d'un absentéisme qui risque d'être plus élevé ;
- peuvent être perçus comme plus chers dans la mesure où il faut les compenser, du moins partiellement, pour leurs coûts de transport ;
- leur salaire de réserve peut augmenter s'ils doivent payer un coût additionnel pour déménager et diminuer leur coût de déplacement ;
- peuvent être discriminés par les employeurs si ceux-ci ont des *a priori* sur certains quartiers éloignés des centres d'emploi ;
- peuvent être exclus de certains emplois transitant par un réseau social du fait de leur lieu d'habitation[12].

Tous ces mécanismes, sauf l'avant-dernier, peuvent se représenter par l'hypothèse d'une probabilité de recevoir une offre d'emploi dépendant négativement de la distance entre le lieu d'habitation des chômeurs et les centres d'emploi.

(12) Voir, par exemple, Wilson (1996).

Remarquons encore que les entreprises manifestent une forte aversion vis-à-vis du risque en ce qui concerne leur environnement, que celui-ci soit local ou global, même lorsqu'elles peuvent s'assurer sur des marchés d'assurance parfaits, l'aversion trouvant alors son origine dans le coût de l'assurance. Or, l'insécurité qui règne dans certaines banlieues étant source d'incertitude, les entreprises sont incitées à créer des emplois, toutes choses égales par ailleurs, là où elles perçoivent les risques locaux comme plus faibles. Le rejet de certaines zones par les entreprises est d'autant plus marqué que les marchés d'assurance sont imparfaits ou que les entreprises ont une forte aversion au risque, comme dans le cas des PME. On peut enfin remarquer que dans des contextes à haut risque, le marché de l'assurance peut devenir très cher, voire même disparaître[13].

3. La discrimination vue par les économistes

3.1. La discrimination[14]

L'avant-dernier point repris ci-dessus permet d'introduire la notion de discrimination qui peut affecter de façon importante les marchés du travail et du logement. Une discrimination existe lorsque deux agents identiques sur le plan des grandeurs économiques objectives (talent, éducation, productivité) reçoivent une rémunération différente sur la base de caractéristiques non économiques, telles que la couleur de peau, le genre, les convictions politiques ou religieuses, voire encore les préférences sexuelles.

On distingue deux types de discrimination dont les motivations sont très différentes : la discrimination pure et la discrimination statistique. Dans le cas de la *discrimination pure* (aussi appelée discrimination à la Becker), un employeur préfère les employés d'un groupe, disons le groupe A, à ceux d'un autre, le groupe B. Par hypothèse, ces travailleurs sont parfaitement substituables et ont la même productivité ; toutefois, ils diffèrent par leur appartenance à l'un ou l'autre des deux groupes. Comment dès lors caractériser l'attitude de l'employeur ? Considérons pour cela l'exemple de Becker. *Un employeur discrimine lorsqu'il est prêt à payer un salaire plus élevé pour embaucher un travailleur de type A qu'un travailleur de type B*. Si l'employeur est indifférent entre embaucher un membre du groupe B à un salaire de 1 000 euros et un membre du groupe A de même productivité à un salaire de 1 200 euros, il se conduit comme si le coût du travail était de 1 200 euros pour tous, donc comme si un surcoût de 200 euros existait pour les individus discriminés.

(13) Dans le cas récent de Strasbourg, où quarante véhicules ont brûlé lors de la nuit de la Saint-Sylvestre, les surprimes d'assurance peuvent devenir très élevées. L'administration pourrait d'ailleurs utiliser les barèmes des compagnies d'assurances (où le code postal du lieu d'habitation détermine la prime d'assurance des véhicules à moteurs) pour estimer le surcoût des entreprises et calculer les subventions nécessaires pour favoriser les implantations de nouvelles activités économiques dans les zones sensibles.

(14) Cette section est inspirée de Wasmer (2002).

À la suite d'Arrow (1972) et de Phelps (1972), on parle de *discrimination statistique* lorsque les caractéristiques économiques (productivité, qualité) sont inconnues, mais corrélées à certaines caractéristiques non économiques propres à une population. Par exemple, un groupe ethnique peut être, en moyenne, moins productif que d'autres à cause de traditions culturelles valorisant moins l'effort individuel. L'employeur, imparfaitement informé quant aux caractéristiques individuelles des postulants, va ainsi être amené à utiliser l'information disponible pour faire son choix d'embauche. En pratique, cela implique que les membres du groupe ethnique considéré auront moins de chances de trouver un emploi. Il faut noter que la discrimination statistique peut s'ajouter à la discrimination pure, si les perceptions de l'employeur sont systématiquement biaisées contre un groupe particulier (par exemple, les habitants de certaines banlieues). *Dans les marchés où les asymétries d'information sont fortes et les transactions personnalisées, comme dans le cas du logement ou du travail, la discrimination statistique est en fait susceptible de jouer un rôle important.*

Un exemple particulièrement saisissant des effets pervers que ce type de discrimination peut provoquer a été proposé par Loury (1998). Supposons une population qui puisse se trouver dans une des deux situations suivantes. Dans la première, la population est hétérogène en ce que 10 % de ses membres sont des tire-au-flanc alors que les 90 % restants sont parfaitement fiables. Dans la seconde, la population est homogène mais chaque individu a une probabilité 1/10 de commettre des erreurs au travail. Supposons que le premier cas de figure soit le bon, mais qu'un employeur pense être dans le second du fait d'un préjugé négatif, aussi léger soit-il, à l'encontre de cette population. L'observation aléatoire des erreurs ne va jamais lui permettre de prendre conscience de son préjugé car la moyenne des ses observations est identique dans les deux cas. L'employeur n'apprend rien et pense au contraire avoir raison en restant suspicieux envers la dite population[15].

3.2. La discrimination sur le marché du travail

L'une des conséquences de l'existence de discriminations sur le marché du travail réside dans l'existence d'écarts de salaires entre individus ayant la même productivité. Une autre conséquence est la présence d'un taux élevé de ségrégation entre occupations, certains emplois étant plus volontiers réservés à des individus d'un groupe. Une troisième consiste en l'existence de sous-emploi : lorsque les salaires sont trop faibles, des membres du groupe discriminé peuvent être découragés de rechercher un emploi. Les employeurs peuvent aussi refuser d'embaucher des individus d'un certain groupe. Enfin, une dernière conséquence peut être l'existence de sous-

(15) Cet exemple révèle à la fois le danger des statistiques globales et l'importance de suivre les trajectoires individuelles en matière d'infraction.

investissements en capital humain et, en conséquence, de justifications de comportements discriminatoires au travers de prophéties auto-réalisatrices.

Lorsqu'on se situe dans une zone où la demande de travail est faible et très inélastique aux salaires, il y a risque d'excès d'offre de travail et formation de « files d'attente » des demandeurs d'emploi, au sein desquels les employeurs « font leur marché » et choisissent les travailleurs les plus performants ou les moins discriminés, ce qui accumule les discriminés en bout de file (ils seront les premiers licenciés et les derniers repris). Si les demandeurs d'emploi sont conscients de l'existence d'un tel mécanisme, ils comprennent vite que l'effort de formation ne leur garantit pas à coup sûr une embauche, phénomène susceptible de les pousser au découragement. La « marginalisation » qui accompagne ces comportements devient à son tour une source de discrimination.

Dans un contexte urbain, il est utile de considérer une autre forme de discrimination, à savoir *la discrimination par le langage*, telle que l'a étudiée Lang (1986). Cet auteur introduit des coûts de transaction particuliers, qu'il appelle coûts de communication entre communautés de langage. Partant des difficultés de compréhension existant entre certains groupes qui prononcent différemment certains phonèmes, Lang étend ces différences linguistiques à tous les types d'attitudes, postures, intonations et accents qui peuvent rendre la conversation entre agents économiques plus compliquée. Son analyse est alors la suivante : *dans une entreprise dont l'employeur est de type A, l'embauche de salariés de type B peut entraîner un surcoût dans les relations du travail, surcoût dû aux risques d'incompréhension*. Dans ce cas, l'employeur est confronté aux choix suivants : soit il embauche uniquement des salariés de type A, auquel cas son coût est simplement le coût salarial total égal au nombre de salariés multiplié par le salaire des travailleurs de type A ; soit il embauche des salariés de type B à un coût salarial inférieur, mais en leur demandant d'apprendre son langage et en leur payant un surcoût salarial destiné à les compenser pour cet effort additionnel[16] ; soit il embauche des salariés de type B, apprend leur langage et supporte lui-même un surcoût. Il est clair que la deuxième possibilité est plus coûteuse pour l'entreprise que la troisième dès lors qu'il y a plus d'un salarié et que le coût d'acquisition du langage est identique pour le salarié et l'employeur. A l'équilibre de marché, les solutions 1 et 3 sont équivalentes[17], ce qui permet de calculer le différentiel de salaire entre les travailleurs de type A et B, qui est égal au coût d'acquisition du langage divisé par le nombre d'employés. On retrouve presque le même résultat quand le manager choisit d'embaucher un superviseur « bilingue ». Dans ce cas, l'équilibre de marché consiste à minimiser les coûts de transaction,

(16) La répercussion intégrale des coûts d'apprentissage du langage sur les salaires suggère qu'il est considéré comme un capital humain général.

(17) Dans ces deux solutions, les travailleurs continuent à pâtir du désavantage linguistique qui les caractérisent. Le bilan social des ces différentes solutions de marché n'est donc pas clair.

c'est-à-dire le nombre de personnes bilingues. Ce sont donc les employeurs ou les superviseurs qui acquièrent le langage, et non la masse des salariés de type B qui restent confinés dans des emplois moins rémunérés puisque *monolingues*. De telles situations confirment l'existence d'une distance sociale entre individus (Akerlof, 1997) qui soutient alors une triple discrimination, à savoir sur le marché du travail, sur le marché du logement et en matière culturelle.

3.3. La discrimination sur le marché du logement

On peut s'inspirer des concepts et résultats précédents pour étudier la discrimination sur le marché du logement locatif. Le concept de discrimination pure s'étend à un propriétaire qui demande un loyer plus faible aux membres du groupe A qu'aux membres du groupe B. Si cette attitude est corrélée dans l'espace, on va observer en outre une segmentation des logements qui prendra la forme d'une ségrégation urbaine, les membres de chaque groupe étant concentrés dans les mêmes quartiers. La discrimination statistique produit des effets comparables. Il faut y ajouter le fait que la difficulté d'expulser un locataire conduit à accroître le coût de sortie pour le propriétaire, ce qui est susceptible d'accentuer son comportement discriminant.

3.4. Réseaux socioculturels, capital humain et marché du travail

Discrimination et ségrégation prennent une forme plus insidieuse, et par conséquent plus difficile à combattre, quand elles sont le résultat d'un grand nombre de décisions individuelles qui *a priori* ne se veulent pas discriminatoires.

La propension à interagir avec autrui (« le désir de l'homme pour l'homme » selon la formule de Pierre Chaunu) est une caractéristique fondamentale de l'être humain. Cette propension s'exprime par le plaisir de parler et de communiquer, mais aussi par le besoin de diffuser et de recueillir des connaissances et des informations. La distance constituant un obstacle à ces diverses interactions, les réseaux socioculturels et les quartiers apparaissent comme les institutions les plus naturelles pour le développement de telles relations. L'existence de réseaux au sein desquels les ménages entretiennent des relations privilégiées peut avoir un fondement social, culturel ou ethnique. En particulier, de tels réseaux sont susceptibles d'engendrer des externalités influençant l'accumulation de capital humain au sein de chaque groupe. Concrètement, ces réseaux ou « communautés » offrent l'équivalent de biens (qui sont parfois des « maux ») publics locaux à leurs membres, lesquels affectent à terme la productivité des jeunes quand ils arrivent sur le marché du travail. Ces biens sont multiformes : les écoles fréquentées, les amis avec qui les enfants jouent, les valeurs véhiculées par l'ensemble du groupe parental, les associations ou clubs auxquels les enfants appartiennent, etc.

Selon Bénabou (1993), le regroupement spatial de ménages à haut niveau de formation peut être expliqués par les effets de débordement générés par des individus disposant d'un capital humain élevé. Dans ce contexte, il montre que *le seul équilibre résidentiel stable est tel que les ménages disposant d'un haut niveau de formation se rassemblent au sein de communautés spatialement séparées et ce, afin de bénéficier au maximum des avantages liés à la proximité des membres de leur groupe*. Cette recherche confirme en termes micro-économiques des résultats obtenus précédemment par Schelling (1978), à savoir que *la simple existence de préjugés faibles des membres d'un groupe vis-à-vis d'un autre suffisait à provoquer, à terme, une forte ségrégation entre les deux groupes*, et ce quelle que soit leur composition. Autrement dit, de petites différences dans les attitudes individuelles peuvent donner naissance à des différences importantes au niveau social (« la tyrannies des petites décisions »). La carte scolaire est ainsi contournée par des choix résidentiels débouchant sur la formation progressive de quartiers relativement homogènes en termes de capital humain. Pour lutter efficacement contre cette ségrégation scolaire indirecte et, par conséquent, moins immédiate à appréhender, il faut préserver, voire rétablir, un enseignement de qualité sur l'ensemble du territoire. Un enseignement de basse qualité dans les zones défavorisées est probablement la manière la plus sûre de renforcer les inégalités économiques. A court terme, il faut également aider les ménages défavorisés à s'établir dans de meilleures zones scolaires en leur permettant d'augmenter leurs enchères foncières, ce qui favorise également une plus grande mixité sociale au travers d'une plus grande hétérogénéité des quartiers[18].

Qui plus est, le fait d'habiter certains quartiers permet aux jeunes de s'intégrer à divers réseaux qui facilitent l'obtention d'un emploi grâce aux recommandations faites par les « voisins ». Cette pratique est courante car elle offre une manière simple de réduire les asymétries d'information à l'embauche (aux États-Unis, à peu près à 50 % des décisions d'embauche seraient fondées sur des recommandations faites par des employés des entreprises concernées). On devine alors aisément que des individus disposant de talents identiques puissent occuper des emplois très différents et recevoir, par conséquent, des rémunérations très inégales (Montgomery, 1991).

Enfin, le regroupement de ménages appartenant à une même communauté est également recevable d'une explication en termes d'asymétries d'information. Ainsi, on constate que les nouveaux immigrés ont tendance à choisir un emploi dans des entreprises utilisant les services de travailleurs appartenant à leur groupe culturel ou ethnique, quand ce n'est pas dans une entreprise appartenant à un membre du même groupe qu'eux. Ce choix facilite, en effet, leur installation dans le pays d'accueil – problèmes posés par la langue, la culture, l'accès à l'information –, comme en témoigne la migration des Cubains en Floride, des Mexicains en Californie ou des Asiatiques en France. Dans de tels cas, la co-ethnicité est l'élément central qui impose aux employés aussi bien qu'aux employeurs des obligations réci-

(18) La question scolaire en milieu urbain réclame, par son ampleur, un rapport spécifique. Le lecteur consultera avec profit l'article de Selod (2002).

proques attachées à l'appartenance à un même groupe culturel ou ethnique. Le travail au sein d'entreprises appartenant à un même groupe conduirait ainsi à une baisse des coûts de transaction. La co-ethnicité facilite également l'accès au capital ainsi que celle de la circulation de l'information, phénomène qui existe même dans des secteurs de haute technologie (voir, par exemple, Zhou, 1996, et les références que donne cet auteur). Le recours à un réseau culturel, religieux ou ethnique est considéré ici comme nécessaire, du moins dans une première étape, lors de la recherche d'emplois plus stables et mieux payés. Toutefois, les comportements adoptés favorisent l'émergence d'enclaves dont les membres futurs risquent bien de ne pas sortir pour les raisons invoquées précédemment.

4. Vers une théorie économique des ghettos

De manière générale, on peut définir un « ghetto » par les deux attributs suivants. D'une part, ce sont des zones ou quartiers pauvres qui cumulent à la fois des taux de chômages élevés, un faible niveau de capital humain et peu d'opportunités économiques, mais qui appartiennent à des agglomérations urbaines ou à des régions plus prospères. D'autre part, ces zones sont souvent caractérisées par une certaine homogénéité ethnique, culturelle ou religieuse.

En regroupant les éléments qui précèdent, on voit alors émerger l'amorce d'une « théorie des ghettos » dans laquelle les quartiers éloignés des centres d'emplois accueillent une population pour laquelle, en cas de perte d'emploi, l'effort requis pour en retrouver un est élevé et, conditionnellement à cet effort de recherche, une population ayant des chances d'accéder à l'emploi plus faibles.

L'existence de gradients de rente foncière élevés ne fait que renforcer ces tendances, dans la mesure où un travailleur perdant son emploi peut difficilement résider à proximité des centres d'emplois où les loyers sont, comme on l'a vu, plus élevés qu'ailleurs, phénomène qu'illustre le tableau dans le cas de Paris où le prix du logement est le prix de vente. Le coefficient de corrélation est égal à – 0,87 tandis que le R^2 de la régression vaut 0,75. On peut donc conclure qu'il existe une forte interaction entre marché du travail et marché du logement, interaction que l'on trouve à la source de la ségrégation urbaine. En conséquence, *toute politique urbaine cohérente doit intégrer de façon prioritaire les mesures relatives à ces deux marchés*.

La fracture principale apparaît entre les détenteurs d'emploi et les autres. Le chômage frappe majoritairement certains groupes d'individus ayant une « mauvaise » formation et un « mauvais » appariement spatial. La discrimination sur le marché du logement et les différences culturelles impliquent une baisse de la mobilité spatiale de certaines catégories de la population (typiquement, des immigrés et des Français peu qualifiés) et leur imposent souvent des lieux de résidence éloignés des nouveaux centres d'emploi. À son tour, ce *spatial mismatch* réduit leurs chances de trouver un travail et

Taux de chômage et prix du logement à Paris en 1995

	Taux de chômage (en %)	Prix du logement (en francs au m^2)
1er au 4e arrondissement	11,61	19 690
5e arrondissement	8,24	22 213
6e arrondissement	7,64	24 159
7e arrondissement	7,91	26 238
8e arrondissement	8,49	23 579
9e arrondissement	11,53	15 846
10e arrondissement	13,63	13 484
11e arrondissement	13,51	15 143
12e arrondissement	9,48	16 194
13e arrondissement	12,64	16 376
14e arrondissement	9,07	19 005
15e arrondissement	7,71	19 747
16e arrondissement	8,25	24 613
17e arrondissement	10,52	17 967
18e arrondissement	15,84	13 989
19e arrondissement	14,88	13 286
20e arrondissement	13,76	14 110

Source : Blondel et Marchand (1997).

Corélation entre taux de chomage et prix fonciers

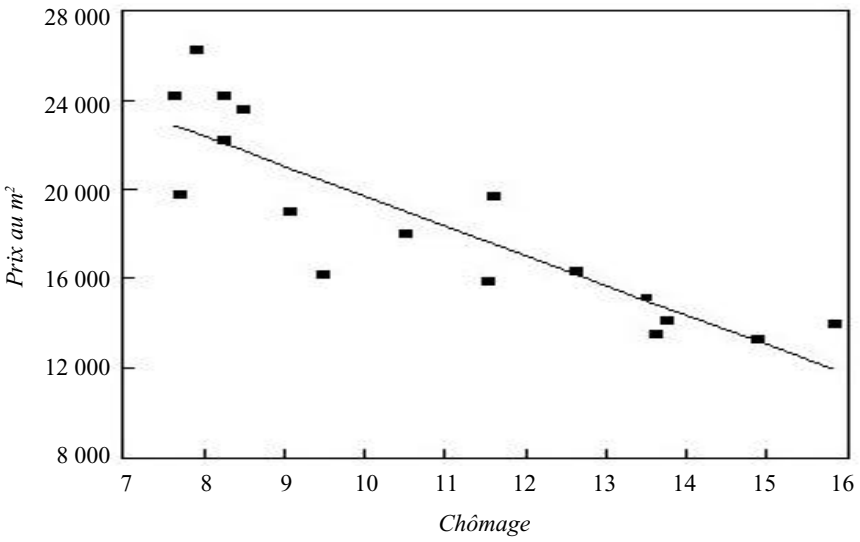

Source : auteurs.

entraîne, par conséquent, les populations concernées à ne pas changer de résidence. Graduellement, les individus acceptent les normes du ghetto en formation : taux de chômage élevé, découragement face à l'inactivité, basse qualité du logement, faible niveau de scolarité, voire constitution d'un sentiment communautaire de rejet. Ces normes sociales induisent des comportements individuels qui, à leur tour, favorisent la discrimination sur le marché du travail, accentuant ainsi l'isolement et la ghettoïsation de ces populations. Le cercle vicieux est bouclé : mauvais appariement spatial et mauvais accès aux écoles et au logement ; formation de réseaux socioculturels peu porteurs pour l'obtention d'emplois ; et participation croissante à l'économie souterraine. On retrouve de nouveau un phénomène de causalité cumulative où les forces en action se renforcent mutuellement dès qu'un certain seuil est franchi[19]. Autrement dit, on se trouve confronté au problème de l'œuf et de la poule dans lequel il est vain, souvent, d'en chercher la cause première. Dans le cas de la France et d'autres pays européens, il est cependant raisonnable de penser avec Jacques Généreux que l'on a laissé « les minorités défavorisées, peu armées pour défendre leurs intérêts, supporter en totalité le poids des mutations technologiques et économiques engagées dès les années soixante-dix » (p. 38). Rien ne nous y condamnait.

Dans le processus que l'on vient de décrire, la sécurité des personnes et des biens joue un rôle crucial. L'insécurité qui prévaut dans certaines banlieues et quartiers doit être maîtrisée car elle contribue, à la fois, à enclaver les ménages peu mobiles, qui sont souvent les plus défavorisés, et à décourager les investissements privés[20].

Ces observations ont deux implications majeures pour la politique urbaine. La première est évidente : on ne peut lutter contre les ghettos par des mesures ponctuelles et catégorielles du fait du caractère auto-renforçant des mécanismes en action. Il faut, au contraire, mener une action d'ensemble, prenant en compte les différentes dimensions du problème, et mobiliser des moyens sans doute considérables. Certaines composantes de cette politique sont discutées dans la section ci-dessous. La seconde est de prévenir partout où cela est encore possible la formation de nouveaux ghettos avant que la dynamique des cercles vicieux ne s'enclenche. Ceci peut se faire par des mesures réclamant toujours une approche large du problème, mais des moyens probablement plus réduits.

---

(19) Cette problématique a été proposée, mais à une échelle spatiale différente, par Myrdal (1957) dans son étude du développement inégalitaire. Les principaux éléments de modélisation en sont présentés dans Fujita et Thisse (2002). *Mutatis mutandis*, l'analyse qui précède s'applique donc aux grands bassins d'emploi pouvant englober toute une région, de sa capitale à la campagne environnante.

(20) Il n'est pas inutile de rappeler que la violence au sein des villes est un phénomène très ancien. Ainsi, à l'époque du Moyen Âge, Leguay (1984, p. 214) remarque que « le viol individuel ou collectif est d'une telle banalité dans plus d'une ville qu'on a pu parler d'un véritable rite de virilisation ». De son côté, Gonthier (1992, p. 203) observe que « les appréciations distinguent d'abord la violence de l'autochtone de celle de l'immigrant ou de l'inconnu ». De telles constatations invitent à un peu plus circonspection dans l'analyse du phénomène. Les formes de la violence ont changé et les « forains » ne sont plus les mêmes qu'auparavant.

5. Quelles politiques ?

Il faut distinguer les mesures visant à agir sur la demande de travail (les entreprises) et sur l'offre (les ménages). Dans cette perspective, si l'on souhaite aider un groupe défavorisé, on peut agir soit en subventionnant les entreprises embauchant les travailleurs membres de la minorité, soit en aidant les travailleurs concernés à augmenter leur capital humain. Si les qualifications des membres du groupe défavorisé sont difficilement observables, Coate and Loury (1993) montrent que le second type de politique doit être préféré au premier. Mais il faut pour cela que cette politique ait un impact substantiel (donc coûteux) pour modifier durablement, d'une part, les perceptions que les entreprises ont de la minorité et, d'autre part, l'idée que les travailleurs se font de la reconnaissance de leurs efforts par les employeurs.

Cette analyse semble être confirmée par les résultats empiriques de Choffel et Delattre (2002). Ces auteurs montrent en effet que la durée du chômage des individus vivant dans des zones urbaines sensibles n'est que de 10 % supérieure à la moyenne nationale, une fois que l'on a contrôlé pour les caractéristiques observables habituelles (âge, expérience professionnelle, qualifications). Même si ce constat demande à être confirmé, il suggère que le chômage urbain est dû principalement à un déficit en investissement éducatif dont la raison peut se trouver aussi bien chez les individus concernés que dans les services éducatifs offerts dans ces zones. Quoiqu'il en soit, cela suggère que *les politiques portant sur l'offre de travail, via le capital humain et la mobilité spatiale, devraient être prioritaires*.

5.1. Les zones franches

Si les emplois sont loin des individus (en particulier ceux habitant dans les ghettos) et s'il est malaisé d'accéder aux emplois, il paraît alors logique d'essayer d'attirer des entreprises vers ces zones. Tel est la logique sous-jacente à la politique des « zones franches », qui a été mise en œuvre aussi bien en France qu'aux États-Unis (sous le vocable de *enterprise zone* ou *empowerment zone programs*). L'idée est de sélectionner des zones urbaines spécifiques qui sont en déclin (cette définition doit être établie selon des critères clairs et objectifs, comme par exemple le taux de chômage de la zone, le niveau d'éducation, le taux de pauvreté, etc.) et de les développer économiquement à l'aide de subventions au travail et au capital. En France, toute entreprise qui désire s'installer dans une zone franche est exemptée de toute taxe pendant au moins cinq ans mais doit en contrepartie embaucher 20 % de sa main d'œuvre dans de la zone franche en question.

En France, peu d'études ont tenté d'évaluer sérieusement l'impact des politiques de zones franches sur l'emploi et le chômage. Du fait de l'insuffisance des données, les seuls travaux dont nous disposons s'en tiennent à un bilan comptable (Arnout, 2001 et Rapport au Parlement du ministère délégué à la Ville, 2001). Il ressort du Rapport au Parlement que, pour l'année 2000, un peu moins d'un milliard et demi de francs d'exonération de

charges sociales a été accordé aux entreprises dans le cadre des zones franches urbaines (ZFU). Fin 2000, la DARES estime le nombre de salariés exonérés à 54 000. En 1999, le nombre de travailleurs exonérés était évalué à 49 000, pour un milliard de francs d'exonérations. Durant cette même année, la création nette d'emplois est égale à 13 000, chiffre ne tenant compte ni des 3 000 transferts d'emplois des entreprises bénéficiaires vers les ZFU, ni de l'embellissement conjoncturel caractéristique de cette année. Autrement dit, en 1999, les exonérations de charges sociales ont coûté approximativement 79 000 francs par emploi créé dans les ZFU, et ce dans l'hypothèse optimiste d'absence d'effets d'aubaine. Ce montant est à rapporter au salaire moyen brut annuel d'embauche des emplois comptabilisés par la DARES (Arnout, 2001) au titre des zones de revitalisation urbaines (ZRU), qui est de 88 000 francs en 1999. On notera enfin qu'un grand nombre des emplois créés le sont à durée déterminée.

Aux États-Unis, en revanche, les travaux consacrés à ce sujet sont relativement nombreux (Papke, 1994, Boarnet et Bogart, 1996 et Mauer et Ott, 1999). Les bénéfices d'une politique de zone franche sont les emplois nets créés dans la zone et les coûts sont les dépenses directes et subventions indirectes (réduction des taxes, etc.). Il existe deux méthodes pour évaluer l'impact de ces politiques. La première consiste à procéder à des enquêtes ou à des études de cas des firmes localisées dans la zone. Par exemple, une enquête auprès des firmes participant aux programmes de zones franches dans le New Jersey en 1988 montrent que 9 193 emplois ont été créés entre 1985 et 1988. Cependant, cette méthode a l'inconvénient de ne pas tenir compte des effets d'aubaine (les emplois se déplacent simplement d'une zone « non franche » vers une zone franche) ni des biais de sélection. Une seconde méthode, qui ne résout pas la question des effets d'aubaine mais qui élimine les biais de sélection, est d'inclure un groupe de contrôle de zones qui ont des caractéristiques similaires aux zones franches mais qui n'en ont pas le statut. Si les zones franches avaient été désignées aléatoirement, une simple comparaison entre zones avec ou sans politique de zone franches suffirait. Mais, parce que les zones sont désignées sur la base d'un objectif précis, il est important de prendre en compte les différences qui conduisent au fait qu'une zone soit désignée comme franche ou non. En utilisant cette méthode, Papke (1994) montre que, dans l'Indiana, les politiques de zones franches ont eu un effet significatif sur l'emploi mais pas sur le bien-être des individus concernés. Utilisant un mixte des deux méthodes, Dowall (1996) obtient des résultats plus pessimistes pour la Californie. Il montre que seulement 23 % des entreprises ont été intéressées par les politiques de zones franches.

De manière plus générale, la question essentielle qui se pose face à la politique des zones franches est la suivante : est-il justifié de fournir des aides à une zone spécifique au lieu d'aider directement les individus qui habitent dans cette zone ? Pourquoi introduire des distorsions nouvelles dans les décisions d'investissement des entreprises au lieu de fournir une assistance directe comme, par exemple, la formation professionnelle, l'édu-

cation, les services publics locaux (crèches, gardes d'enfants) ? En outre, la relocalisation de certaines activités vers les zones franches, même si elles aident celles-ci, peut se faire au détriment d'autres zones, non reprises dans la liste des zones prioritaires mais qui peuvent très bien se trouver sur le fil du rasoir. Dans ce cas, le bilan est loin d'être clair.

5.2. Les politiques de transport urbain

L'un des principaux enseignements de la littérature consacrée au *spatial mismatch* est que les travailleurs à bas revenu sont confrontés à de fortes barrières au travail du fait de la distance aux emplois[21]. La recommandation la plus courante pour résoudre ce problème est donc le recours à des politiques de transport permettant d'améliorer l'accessibilité aux emplois. En fait, le coût de transport n'implique pas uniquement des coûts monétaires. Beaucoup de localisations situées en banlieue (là où les emplois se trouvent aux États-Unis) sont difficilement accessibles à partir du centre des villes (là où sont en général logés les personnes de couleur) en utilisant les transports publics. La plupart des localisations périphériques requièrent au moins un changement : avec des bus qui voyagent toutes les demi-heures ou toutes les heures, ces changements peuvent impliquer des temps de transport particulièrement longs[22].

En France, le problème de l'accès à l'emploi existe aussi pour les plus déshérités. Considérons, par exemple, les 500 zones prioritaires à aider en priorité. Elles sont en général plus proches de la périphérie des villes que du centre (0,9 km au lieu de 2,3 km en moyenne) ; elles sont physiquement séparées du centre ville par différents obstacles (routes, rivières, ou chemins de fer) ; enfin, elles sont mal connectées aux centres urbains (là où se trouvent la majorité des emplois). Ainsi, alors que 70 % de ces zones sont traversées par le chemin de fer, seulement 40 % d'entre elles ont une gare (Castellan *et al.*, 1992).

Quelles sont les politiques de transport visant à réduire le chômage et la pauvreté mises en œuvre aux Etats-Unis et en Europe ? Dans une analyse très complète, Pugh (1998) recense les différentes politiques de transport qui ont été utilisées aux États-Unis. Il semble que les décideurs politiques commencent à accorder plus d'attention aux problèmes de transport auxquels font face les personnes à bas revenu et résidant au centre des villes

(21) Ainsi, Raphael (1998) a montré que le différentiel d'accessibilité aux emplois explique 30 à 50% du différentiel de taux d'emploi local entre hommes jeunes blancs et noirs au sein de la CMSA *(Consolidated Metropolitan Statistical Area)* de San Fransisco-Oakland-San Jose pour l'année 1990.

(22) Par exemple le *New York Times* du 26 mai 1998 rapporte l'histoire de Dorothy Johnson, une habitante du centre de Detroit qui devait se rendre à un travail nocturne comme femme de ménage dans un bureau localisé en périphérie. En utilisant les transports publics, il lui fallait deux heures pour se rendre à son travail, alors qu'en voiture le transport n'aurait duré que 25 minutes.

américaines. Certains programmes sont ciblés pour les chômeurs qui reçoivent des indemnités, d'autres concernent plus généralement les pauvres. Un certain nombre d'états et de comtés ont utilisé des subventions fédérales pour mettre en œuvre des politiques de transport urbain pour les chômeurs. De plus, le Congrès a créé un programme de 750 millions de dollars (*Access to Jobs*) pour financer les services de transport pour les personnes pauvres.

En Europe, même si les politiques de transport attirent beaucoup d'attention dans le débat public, leur mise en œuvre a été en général plutôt négligée (par exemple, au Royaume-Uni). En France, il n'y a pas de politique nationale de transport d'aide aux chômeurs. En revanche, de telles politiques existent au niveau départemental. Par exemple, le conseil général de l'Essonne couvre les frais de la carte orange et une partie des frais du permis de conduire. Il offre aussi aux jeunes demandeurs d'emplois (moins de 25 ans) et aux chômeurs de longue durée (plus d'un an) un chèque de mobilité permettant de couvrir des frais de déplacement. Ceci consiste à donner à ces personnes deux carnets de cheque de 1 000 francs qui peuvent être dépensés uniquement en transport. Le syndicat des transports publics ajoute en outre 700 francs à cette somme.

Malheureusement, peu d'études ont abordé l'impact de ce type de politique sur l'emploi et le chômage du point de vue de la théorie économique. En fait, la subvention des coûts de transport est susceptible d'avoir des effets importants sur l'emploi (Zenou, 2000 et Martin, 2001). Considérons une situation avec asymétrie d'information dans la relation salariale. Une baisse des coûts de déplacement pour tous bénéficient davantage aux travailleurs qu'aux chômeurs, de sorte que les entreprises peuvent payer des salaires plus faibles. Cette baisse favorise l'embauche et la réduction du chômage. Cette politique, bien que favorisant une amélioration du bien-être de chacun, contribue toutefois à augmenter les inégalités entre chômeurs et employés. Autrement dit, il y a augmentation générale des niveaux de bien-être mais dégradation de la position relative des chômeurs. En revanche, une politique qui ne subventionnerait que le coût de transport des chômeurs conduirait, paradoxalement, à augmenter le chômage. En effet, contrairement au cas précédent, cette politique entraîne une asymétrie nouvelle entre employés et chômeurs puisque seuls ces derniers bénéficient d'une réduction de leurs coûts de transport. En conséquence, la concurrence sur le marché foncier devient plus intense entre entreprises et employés. La hausse de la rente qui en résulte conduit les entreprises à réduire leur demande de travail, provoquant ainsi une augmentation du chômage lorsque l'effort des chômeurs en matière de prospection reste le même.

Si on étend l'approche pour incorporer les comportements de prospection d'emploi, de telles subventions, si elles favorisent incontestablement l'effort de recherche des chômeurs, réduisent aussi le gain net à travailler car l'obtention d'un emploi conduit à la perte de l'aide au déplacement. Aussi, faudrait-il évaluer l'impact de la prolongation de ces aides pendant

une certaine période après la reprise d'un emploi, par exemple deux mois, de façon à faciliter l'acceptation de l'emploi et à le consolider. De manière générale, la subvention des coûts généralisés de transport est une des politiques importantes à analyser plus en détail, mais ses effets sont complexes parce qu'elle affecte à terme le fonctionnement du marché foncier.

5.3. Les MTO et l'aide au financement du logement

Les programmes *Moving to Opportunity* (MTO), développés aux Etats-Unis, ont pour objet de favoriser une plus grande mixité sociale. L'idée de base est de permettre le déplacement des ménages pauvres, ou résidant dans des quartiers pauvres, vers des quartiers plus riches afin de leur permettre de bénéficier d'un meilleur environnement (de meilleures écoles et moins de criminalité), d'un meilleur accès (à la fois physiquement mais aussi socialement) au marché du travail, de meilleur réseaux sociaux, voire d'une plus grande diversité ethnique. Le point de départ en a été le célèbre programme Gautreaux, mis en œuvre en 1976 dans l'agglomération (MSA) de Chicago. Ce programme consiste en une aide au logement (bons et certificats) aux locataires à bas revenu de manière à desserrer leurs contraintes budgétaire et de leur permettre de se re-localiser dans des quartiers plus aisés.

En utilisant des méthodes *quasi-expérimentales*, les différentes évaluations du programme Gautreaux suggèrent que les personnes déplacées ont beaucoup amélioré leur niveau d'éducation ainsi que leurs performances sur le marché du travail (Rosembaum, 1995). Cependant, une des faiblesses de ce programme fut que les noirs étaient moins enclins de se déplacer à cause de la discrimination raciale dont ils sont victimes sur le marché du logement.

Depuis 1994, d'autres programmes MTO ont été lancés par le département américain du logement et du développement urbain (US HUD) à Baltimore, Boston, Chicago, Los Angeles et New York. Dans ces programmes, le problème de la discrimination raciale sur le marché du logement est résolu au moyen de services additionnels comme celui des conseils en logement et d'accords avec les propriétaires. Pour éviter les biais de sélection dans l'estimation des effets des programmes, les familles participantes au programme sont aléatoirement affectées à un de ces trois groupes suivants :

- le groupe « expérimental », qui reçoit une aide au logement et à la mobilité spatiale et à qui on demande de changer de quartier pour aller vers un quartier ayant un taux de pauvreté inférieur à 10 % ;
- le groupe de « comparaison », qui reçoit une aide au logement et peut aller où il le désire ;
- le groupe de « contrôle », qui ne reçoit pas de bons (*vouchers*) ou certificats et dont les membres ne peuvent se déplacer vers d'autres quartiers que par leur propres moyens.

Les résultats des programmes MTO pour la plupart des cinq villes considérées montrent une amélioration sensible du bien-être des participants et des performances sur le marché du travail (Ladd et Ludwig, 1997, Katz et *al.*, 2001 et Rosenbaum et Harris, 2001). Cette méthode d'évaluation des politiques d'aide à l'emploi, dont le développement a valu son prix Nobel à James Heckman en 2000, doit être utilisée à tous les niveaux de décision, en particulier dans les collectivités locales.

Comme le remarquent fort justement Akerlof (1997) et Arrow (1998), il est crucial dans toute politique s'adressant aux ménages de tenir compte des liens multiples qui les associent au sein de nombreux réseaux et, en conséquence, d'élaborer *des politiques ciblant des groupes et non des personnes*. Les aides aux ménages qui négligeraient les nombreuses externalités sociales que l'on rencontre dans les quartiers difficiles risqueraient fort d'échouer en débouchant, au mieux, sur une « politique d'écrémage ».

6. Conclusions

Il faut cibler géographiquement les aides sur les ménages habitant les zones prioritaires en élargissant *simultanément* leur univers de choix en matière de logement, d'emploi et de transport. En effet, on a vu tout au long de ce rapport combien ces différentes variables étaient intimement liées. La défaillance dans un domaine peut bloquer tout le processus de redéploiement car *les effets sont cumulatifs.* Dans cette perspective, les expériences *MTO* menées aux Etats-Unis constituent un réservoir riche d'enseignements dont on ferait bien de s'inspirer.

Cette politique doit également être accompagnée par des actions visant une plus grande mixité des populations. Toutefois, il faut être clair quant aux objectifs à atteindre. Si une plus grande hétérogénéité ethnique et sociale est souhaitable, il convient aussi de respecter les souhaits des ménages de vivre au sein de quartiers où les habitants ont des goûts et préférences similaires, comme l'ont montré les travaux inspirés par Tiebout (1956). Toutes les villes ont fait l'expérience de quartiers « calmes » et de quartiers « bruyants » et les mélanger n'aurait aucun sens. Si goûts et préférences, d'une part, culture et revenu, d'autre part, ne sont pas indépendants, les premiers ne se sont pas davantage déterminées par les seconds. En conséquence, il existe une zone de liberté qui doit être exploitée pour favoriser une plus grande mixité, tout en respectant les choix que souhaitent faire les ménages.

Les aides aux entreprises, qui semblent à première vue si convaincantes, engendrent souvent des effets d'aubaine et ressemblent à des cadeaux faits aux employeurs[23]. Néanmoins, si elles permettent une création *nette* d'em-

(23) Cette observation ne doit pas empêcher de réduire les charges sociales sur les bas salaires, mais une telle réduction doit porter sur l'ensemble du territoire national.

plois, elles peuvent être encouragées. Avant de conclure, une évaluation globale et systématique des politiques d'aide à l'emploi s'impose.

En revanche, il ne faut pas hésiter à promouvoir le *retour des services publics* dans les zones prioritaires car ceux-ci sont les auxiliaires incontournables d'une politique d'ouverture des choix et d'une plus grande mobilité sociale et géographique. Police et administrations doivent y jouer leur rôle traditionnel ; les écoles doivent dispenser un enseignement de qualité afin de permettre l'intégration au sein de la société française des enfants nés dans les quartiers difficiles, en ayant recours à des enseignants mieux préparés et aidés davantage à accomplir cette tâche difficile ; de nouvelles crèches doivent être ouvertes pour favoriser l'ouverture des familles à la société extérieure ; les femmes immigrées doivent être encouragées à devenir des citoyennes à part entière. La « crédibilité » d'une telle politique est un atout essentiel pour sa réussite. C'est pour cela qu'elle doit prendre la forme d'un engagement contraignant pour les responsables politiques au fil des législatures, afin de lutter efficacement contre les processus auto-renforçants à l'œuvre dans les quartiers concernés. Cette crédibilité ne peut être obtenue qu'au travers d'un large débat impliquant le Parlement, la population, les associations, les syndicats et les experts provenant de différents horizons.

La France a besoin d'un plan global de lutte contre l'exclusion sociale et la ségrégation urbaine. Les moyens à mobiliser sont considérables et doivent être évalués. Il faudra du temps pour que les politiques menées produisent leurs effets. En outre, toute politique de saupoudrage serait synonyme de gaspillages et de nouvelles désillusions. La lutte contre les ghettos semble malheureusement obéir aux principes de non-décision collective étudiés par Généreux (1997). Si les coûts à supporter à court terme sont élevés, les bénéfices d'une plus grande mixité sociale au sein des villes ne se feront sentir qu'à long terme. Dès lors, décideurs et électeurs peuvent être tentés de retarder, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, la mise en œuvre d'une véritable politique de lutte contre la ségrégation et le chômage urbains. Pourtant, tout nouveau retard ne fait qu'aggraver la situation, aggravation qui est elle-même synonyme d'une augmentation des coûts qu'il faudra supporter dans le futur. Pire, l'abandon *de facto* de toute politique ambitieuse déboucherait inévitablement sur la formation d'un territoire social en peau de léopard qui menacerait dangereusement la cohésion du pays. Une « pédagogie » de la lutte contre l'exclusion est par conséquent une composante essentielle de la politique à mener contre la ségrégation et le chômage urbains.

Références bibliographiques

Akerlof G. (1997) : « Social Distance and Social Decisions », *Econometrica*, vol. 65, pp. 1005-1027.

Arnout M. (2001) : « L'exonération de cotisations sociales pour le développement territorial », *Notes de la DARES*, n° 31.2, août.

Arrow K.J. (1972) : « Models of Job Discrimination » in *Racial Discrimination in Economic Life*, Pascal (éd.), Heath, pp. 83-102.

Arrow K.J. (1998) : « What Has Economics to Say About Racial Discrimination? », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 12, n° 2, pp. 91-1000.

Bénabou R. (1993) : « Working of a City: Location, Education, and Production », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 108, pp. 619-652.

Blondel S. et O. Marchand (1997) : « Pourquoi les rendements locatifs parisiens augmentent-ils avec le chômage ? », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 5, pp. 737-752.

Boarnet M.G. et W.T. Bogart (1996) : « Enterprise Zones and Employment: Evidence from New Jersey », *Journal of Urban Economics*, vol. 40, pp. 198-215.

Brueckner J.K. (2000) : « Urban Sprawl: Diagnosis and Remedies », *International Regional Science Review*, vol. 23, pp. 160-171.

Brueckner J., J-F. Thisse et Y. Zenou (1999) : « Why is Central Paris Rich and Downtown Detroit Poor? An Amenity-based Theory », *European Economic Review*, vol. 43, pp. 91-107.

Brueckner J., J-F. Thisse et Y. Zenou (2002) : « Local Labor Markets, Job Matching and Urban Location », *International Economic Review*, vol. 43, pp. 155-171.

Cahuc P. et A. Zylberberg (2001) : *Le marché du travail*, De Boeck.

Castellan M., M. Marpsat et M.F. Goldberger (1992) : « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *INSEE Première*, n° 234.

Choffel Ph. et E. Delattre (2002) : *Effets locaux et urbains sur les parcours de chômage*, THEMA, Mimeo.

Coate S. et G.C. Loury (1993) : « Will Affirmative Action Policies Eliminate Negative Stereotypes? », *American Economic Review*, vol. 83, pp. 1220-1240.

Dowall D. (1996) : « An Evaluation of California's Enterprise zone Programs », *Economic Development Quarterly*, vol. 10, pp. 352-368.

Fujita M. (1989) *: Urban Economic Theory. Land Use and City Size*, Cambridge University Press.

Fujita M. et J-F. Thisse (2002) : *Economics of Agglomeration. Cities, Industrial Location and Regional Growth*, Cambridge University Press.

Généreux J. (1997) : *Une raison d'espérer. L'horreur n'est pas économique, elle est politique*, Plon.

Glaeser E.L., J. Kolko et A. Saiz (2001) : « Consumer City », *Journal of Economic Geography*, vol. 1, pp. 27-50.

Goffette-Nagot F. (2000) : « Urban Spread Beyond the City Edge » in *Economics of Cities*, Huriot et Thisse (eds), Cambridge University Press.

Gonthier N. (1992) : *Cris de haine et rites d'unité. La violence dans les villes, XIIIe-XVIe siècle*, Brepols.

Holzer H. (1991) : « The Spatial Mismatch Hypothesis: What Has the evidence Shown? », *Urban Studies*, vol. 28, pp. 105-122.

Jayet H. (1998) : *L'analyse des prix fonciers et immobiliers dans le pays de Brest*, Rapport pour le ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports, Service des études et de la statistique.

Kain J.F. (1968) : « Housing Segregation, Negro Employment, and Metropolitan Decentralization », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 82, pp. 175-197.

Katz L.F., J.R. Kling et J.B. Liebman (2001) : « Moving to Opportunity in Boston: Early Results of a Randomized Mobility Experiment », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 116, pp. 607-654.

Ladd H.F. et J. Ludwig (1997) : « Federal Housing Assistance, Residential Relocation, and Educational opportunities: Evidence from Baltimore », *American Economic Review*, vol. 87, pp. 272-277.

Lang K. (1986) : « A Language Theory of Discrimination », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 101, pp. 363-382.

Leguay J-P. (1984) : *La rue au Moyen Âge*, Éditions Ouest-France.

Loury G.C. (1987) : « Why Should We Care About Group Inequality? », *Social Philosophy and Policy*, vol. 5, pp. 249-271.

Loury G.C. (1998) : « Discrimination in the Post-Civil Rights Era: Beyond Market Interactions », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 12, n° 2, pp. 117-126.

Martin R.W. (2001) : « Spatial Mismatch and Costly Suburban Commutes: Can Commuting Subsidies Help? », *Urban Studies*, vol. 38, pp. 1305-1318.

Mauer D.C. et S.H. Ott (1999) : « On the Optimal Structure of Government Subsidies for Enterprise Zones and Other Locational Development Programs », *Journal of Urban Economics*, vol. 45, pp. 421-450.

Ministère délégué à la Ville (2001) : *Bilan des zones franches urbaines*, Rapport au Parlement, juillet.

Montgomery J.D. (1991) : « Social Networks and Labor-Market Outcomes: Toward an Equilibrium Analysis », *American Economic Review*, vol. 81, pp. 1408-1418.

Myrdal G. (1957) : *Economic Theory and Underdeveloped Regions*, Duckworth.

Papke L. (1994) : « Tax Policy and Urban Development: Evidence from the Indiana Enterprise Zone Program », *Journal of Public Economics*, vol. 54, pp. 37-49.

Phelps E.S. (1972) : « The Statistical Theory of Racism and Sexism », *American Economic Review*, vol. 62, pp. 659-661.

Pugh M. (1998) : *Barriers to Work: The Spatial Divide between Jobs and Welfare Recipients in Metropolitan Areas*, The Brookings Institution.

Raphael S. (1998) : « The Spatial Mismatch Hypothesis and Black Youth Joblessness: Evidence from the San Francisco Bay Area », *Journal of Urban Economics*, vol. 43, pp. 79-111.

Rosenbaum J.E. (1995) : « Changing the Geography of Opportunity by Expanding Residential Choice: Lessons from the Gautreaux Program », *Housing Policy Debate*, vol. 6, pp. 231-269.

Rosenbaum E. et L.E. Harris (2001) : « Residential Mobility and Opportunities: Early Impacts of the Moving to Opportunity Demonstration Program in Chicago », *Housing Policy Debate*, vol. 12, pp. 321-346.

Schelling T. (1978) : *Micromotives and Macrobehavior*, W.W. Norton.

Selod H. (2002) : *Stratification urbaine et ségrégation scolaire : une revue de la littérature*, CORE, Mimeo.

Stigler G.J. (1962) : « Information in the Labor Market », *Journal of Political Economy*, vol. 70, pp. 94-104.

Tiebout C.M. (1956) : « A Pure Theory of Local Public Expenditures », *Journal of Political Economy*, vol. 64, pp. 416-424.

Wasmer E. (2002) : « Discrimination et Structure des Marchés», *Actes du Deuxième Colloque Jean Monnet de septembre 2001*, Université de Metz.

Wasmer E. et Y. Zenou (2002a) : « Does City Structure Affect Job Search and Welfare? », *Journal of Urban Economics,* vol. 51, pp. 515-541.

Wasmer E. et Y. Zenou, Y. (2002b) : *Equilibrium Search Unemployment with Explicit Spatial Frictions*, ECARES, Mimeo.

Wilson J. (1996) : *When Work Disappears. The World of the New Urban Poor*, Alfred Knopf.

Zenou Y. (2000) : « Urban Unemployment, Agglomeration and Transportation Policies », *Journal of Public Economics*, vol. 77, pp. 97-133.

Zhou Y. (1996) : « Inter-firm Linkages, Ethnic Networks, and Territorial Agglomerations: Chinese Computer Firms in Los Angeles », *Papers in Regional Science*, vol. 75, pp. 265-291.

Complément B

Les déterminants spatiaux du chômage en Île-de-France

Laurent Gobillon
CREST
Harris Selod
INRA et CREST

1. Introduction

Les banlieues des agglomérations françaises concentrent souvent des populations fragiles qui connaissent d'importantes difficultés sociales et économiques (chômage élevé, échec scolaire, délinquance). Ce constat soulève non seulement la question des causes de la ségrégation spatiale dans les agglomérations françaises mais rend également nécessaire une étude des conséquences socioéconomiques de la ségrégation dans les villes. Dans cette perspective, l'objet de notre contribution est d'expliquer quelles peuvent être les implications de la ségrégation résidentielle et plus généralement de la structure spatiale des villes. Sans pour autant nous attarder sur les causes de la ségrégation urbaine, rappelons seulement qu'elles peuvent être très variées et faire intervenir aussi bien des entraves au fonctionnement du marché du logement que des processus spontanés opérant dans un environnement concurrentiel. Ainsi, il n'est pas étonnant qu'en France les politiques de logements sociaux aient pu avoir des effets pervers dans le mesure où, pendant longtemps, elles ont été ciblées uniquement sur certains quartiers et ont contribué à la concentration spatiale des populations défavorisées. Il n'est pas étonnant non plus que la concurrence sur le marché foncier ait pu favoriser à une stratification de l'espace urbain selon la richesse comme cela est prédit par l'économie urbaine (voir Fujita, 1989). En France comme ailleurs, des phénomènes cumulatifs de fuite des familles aisées en direction des quartiers riches ont pu également renforcer l'isolation spatiale des familles pauvres (voir le modèle de Benabou, 1993). Dès

lors, en partant du constat de la ségrégation urbaine, la question posée est de chercher à comprendre comment la concentration spatiale de familles défavorisées et résidant dans des zones par ailleurs distantes des centres d'activité peut à son tour renforcer les inégalités socioéconomiques dans la ville. Dans cette optique, deux grands types d'explications ont été mis en avant par la littérature économique pour rendre compte du « problème des banlieues ». D'une part, *la ségrégation résidentielle* peut être à l'origine de diverses externalités locales qui renforcent les difficultés auxquelles font face les résidants de ces quartiers. D'autre part, *la déconnexion physique aux opportunités d'emploi* peut restreindre l'accès au marché du travail des habitants des « cités ». Dans ce travail, nous présentons tout d'abord une brève revue de la littérature identifiant les mécanismes spatiaux d'exclusion du marché du travail dont peuvent être victimes les populations des banlieues défavorisées. Nous rapprochons ensuite ces éléments théoriques de faits stylisés sur l'Île-de-France. Enfin, nous nous intéressons plus particulièrement à l'identification de déterminants spatiaux du taux de chômage local dans les communes d'Île-de-France.

2. Les déterminants spatiaux de l'exclusion sur le marché du travail

Il existe deux grands types d'explications liés à l'espace permettant de rendre compte des problèmes d'exclusion sur le marché du travail des individus habitant dans un quartier défavorisé :

- les problèmes d'accès physique à l'emploi ;
- les difficultés liées à la ségrégation.

Nous les présentons successivement.

Les habitants des zones périphériques défavorisées résident souvent à distance des emplois qui sont généralement très centralisés dans les agglomérations françaises, comme c'est le cas en Île-de-France. Ceci peut avoir des effets très négatifs sur le marché du travail, la distance pouvant être à l'origine de coûts élevés des migrations alternantes dissuadant l'acceptation d'emplois éloignés. Mécaniquement, les zones périphériques défavorisées connaissent dès lors des taux locaux de chômage plus élevés que les zones proches des emplois (Coulson, Laing et Wang, 2001, Brueckner et Martin, 1997, Brueckner et Zenou, 2003). Cet effet négatif de la distance aux emplois peut être amplifié par un mauvais accès aux transports en commun (mauvaise desserte, temps d'attente très longs aux interconnexions, fréquence insuffisante de passage) ou se combiner avec des revenus insuffisants pour l'acquisition et l'entretien d'une automobile. L'éloignement aux emplois peut aussi affecter directement le processus de recherche d'emploi des chômeurs. Il a été démontré que la distance aux opportunités d'emploi réduit l'information disponible sur les emplois vacants (Rogers, 1997 ;

Ihlanfeldt et Sjoquist, 1990 ; Ihlanfeldt, 1997). Cette détérioration de l'information disponible avec la distance peut être due aux modes de recrutement des entreprises dont certains sont purement locaux : affichage d'offres d'emploi en vitrine ou publication d'annonces dans les journaux de quartier (Turner, 1997). Les chômeurs peuvent aussi éprouver des difficultés à identifier les lieux où sont regroupées les opportunités d'emploi, et ne cherchent efficacement que dans un périmètre restreint autour de leur lieu de domicile (Davis et Huff, 1972). L'éloignement va également de pair avec des coûts de recherche élevés (monétaires ou temporels) pouvant décourager les chômeurs de prospecter (Ortega 2000). Par ailleurs, les individus résidant dans des zones où les prix fonciers sont faibles (généralement les zones distantes des emplois) ont peu d'incitations à chercher un emploi pour faire face à leurs dépenses de logement (Smith et Zenou, 2003). Enfin, les entreprises peuvent être réticentes à employer des individus distants car des migrations alternantes longues et répétées peuvent favoriser l'absentéisme et diminuer leur productivité (Zenou, 2002)[1].

Les effets de la ségrégation peuvent également jouer un rôle dans l'employabilité des chômeurs résidant dans les quartiers défavorisés. Tout d'abord, la concentration de familles peu éduquées peut entraver l'acquisition de capital humain par le biais d'externalités à l'échelle du quartier, de l'école ou de la maison. Par exemple, la propension des jeunes à adopter un comportement déviant (tel que l'abandon des études) peut dépendre de la proportion d'individus exhibant déjà ce comportement dans le quartier. Ce phénomène de contagion est d'autant plus fort que les adultes de ces quartiers, eux-mêmes au chômage, ne présentent pas un modèle de réussite sociale auquel les jeunes peuvent s'identifier. Un autre aspect important de la ségrégation est qu'elle détériore les réseaux sociaux utiles pour trouver un emploi (Selod et Zenou, 2002). En effet, il a été démontré qu'une proportion importante d'emplois est trouvée par contacts personnels (Mortensen et Vishwanath, 1994). Or, les peu qualifiés, les jeunes, et les minorités ethniques, qui sont sur-représentés dans les banlieues françaises (Selod, 2003) ont en grande partie recours à ce mode de recherche informelle (Holzer, 1987 et 1988). Dans ce contexte, la concentration de chômeurs est à son tour une source additionnelle de chômage : les individus qui résident dans les quartiers en difficultés connaissent peu d'actifs occupés susceptibles de leur procurer une référence auprès de leur employeur ou bien de les orienter vers leurs contacts professionnels (Reingold, 1999). Enfin, la concentration d'individus en difficulté peut donner lieu à une stigmatisation de certains quartiers par les employeurs (discrimination territoriale) qui constitue une barrière à l'obtention d'un emploi (Zenou et Boccard, 2000), même pour les individus les plus productifs.

(1) Pour plus de détail sur les problèmes d'accès physique à l'emploi, le lecteur pourra se reporter à la revue de la littérature de Gobillon, Selod et Zenou (2003).

3. La polarisation spatiale de l'Île-de-France : faits stylisés

Nous présentons ici des faits stylisés pour l'Île-de-France pour la période 1988-1990. Nous utilisons des données sur la population et les emplois issues du recensement de 1990, des données sur l'accès aux transports publics issus de l'inventaire communal de 1988, et des données sur les revenus en 1990 provenant de la Direction générale des Impôts.

3.1. La distribution spatiale du chômage

En 1990, le taux de chômage moyen en Île-de-France est de 8,6 %. Cette moyenne occulte néanmoins des situations contrastées au sein de la région. Ainsi, la ville de Paris et la petite couronne présentent toutes deux un taux de chômage de 9,4 % alors que la grande couronne s'illustre par un taux de chômage plus faible de l'ordre de 7,4 % (carte 1). A Paris, il existe une opposition nette entre les différents quartiers de la ville : dans les arrondissements du Nord-Est, les taux de chômage sont supérieurs à 9,5 %, tandis que dans les arrondissements du centre et de l'Ouest ils sont inférieurs à 7 %. Au sein de la petite couronne, il existe un contraste entre le département des Hauts-de-Seine (92) et celui de la Seine-Saint-Denis (93) où les taux de chômage sont respectivement de 7,9 et 11,6 %. En Seine-Saint-Denis, trois communes adjacentes se distinguent par leur taux de chômage supérieur à 15 % : Aubervilliers, La Courneuve et Stains. Les départements formant la grande couronne connaissent quant à eux des taux de chômage moins contrastés qu'en petite couronne, oscillant entre 6,5 % pour les Yvelines (78) et 8,5 % pour le Val d'Oise (95).

1. Taux de chômage en Île-de-France en 1990

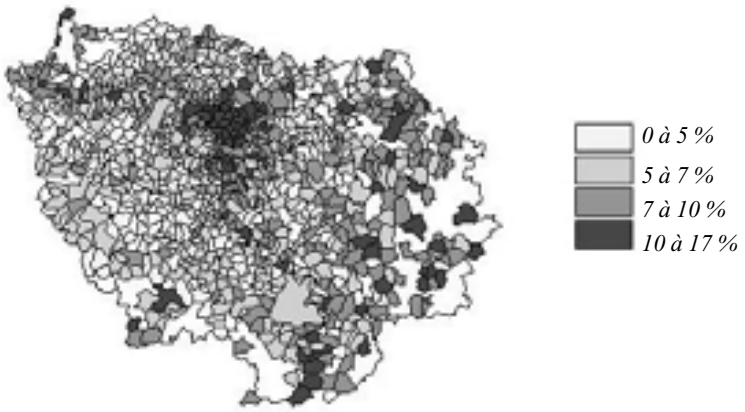

Source : Recensement général de la population (1990), INSEE.

Globalement, ces chiffres montrent l'existence d'une poche de chômage au Nord-Est de Paris localisée principalement en Seine-St-Denis, débordant au sud sur les XVIII et XIXe arrondissements, et au nord sur le Val-d'Oise avec Garges-les-Gonesses et Sarcelles. Lorsqu'on s'éloigne de cette poche, le taux de chômage décroît dans toutes les directions. En particulier, la zone qui s'étend depuis les XV et XVIe arrondissements de Paris jusqu'aux bordures Ouest et Sud-Ouest de la région Île-de-France concentre des communes où le taux de chômage est souvent inférieur à 5 %.

Enfin, notons qu'au niveau communal, un taux de chômage élevé va de pair avec un revenu moyen faible : la corrélation entre revenu et taux de chômage est de – 0,55.

3.2. Les problèmes d'accès physique à l'emploi

L'Île-de-France peut apparaître très centralisée sur le plan de la localisation résidentielle puisque 21 % des travailleurs occupés de la région vivent à Paris, qui est une zone peu étendue. La situation est néanmoins contrastée selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP), les cadres constituant le groupe le plus centralisé puisque 29 % d'entre eux résident dans la ville de Paris. Les proportions correspondantes ne sont que de 16 % pour les employés et de 11 % pour les ouvriers.

L'emploi en Île-de-France est lui aussi fortement centralisé puisqu'un peu plus d'un tiers des emplois occupés de la région sont situés à Paris tandis que la petite couronne et la grande couronne, qui constituent des zones bien plus vastes que Paris, en hébergent chacune environ un autre tiers (voir Gobillon et Selod, 2002).

Cette centralisation occulte néanmoins des contrastes importants entre les différentes catégories d'emploi. En particulier, ce sont surtout les emplois occupés par des cadres et des employés qui sont centralisés. Pour chacune de ces deux CSP, environ 40 % de ces emplois sont localisés dans la seule ville de Paris. La petite et la grande couronne n'accueillent respectivement que 36 et 24 % des emplois de cadres, et 32 et 27 % des emplois d'employés. Quant aux emplois occupés par des ouvriers, ils sont bien moins centralisés. Les emplois ouvriers sont ainsi localisés pour 39 % en petite couronne et 40 % en grande couronne. Les localisations d'emploi sont très variées selon le secteur d'activité, le tertiaire étant plus centralisé que l'industrie et la construction (Boyer, 2000).

La connexion physique aux emplois résulte de la confrontation entre les localisations des emplois et des lieux de résidence. Elle peut être mesurée par deux indicateurs. Le premier est le taux local d'emploi défini, pour une commune donnée, comme le rapport entre le nombre d'emplois occupés et la population active (voir carte 2). Pour une CSP donnée, il s'agit du rapport entre le nombre d'emplois occupés et le nombre d'actifs occupés dans la commune. Le second indicateur, qui est cette fois un indice agrégé pour

un ensemble de communes, est l'indice de dissimilarité de Duncan et Duncan (1955)[2]. En ce qui concerne le taux d'emploi, il décroît avec la distance à Paris : alors que Paris compte 1,76 emplois occupés par travailleur, la petite et la grande couronne n'en comptent respectivement que 0,97 et 0,75. Cette décroissance est observée pour toutes les CSP. Elle est la plus marquée pour les employés dont le taux d'emploi passe de 2,71 à Paris à 0,81 en petite couronne et 0,65 en grande couronne. Le niveau très inférieur à 1 des deux derniers taux suggère que les employés résidant dans les départements périphériques de l'Île-de-France sont confrontés à un déficit en emplois leur correspondant. Ce problème existe aussi pour les cadres et les ouvriers, mais uniquement en grande couronne où les taux d'emploi pour ces deux CSP sont respectivement de 0,65 et 0,87.

2. Taux d'emploi en Île-de-France en 1990

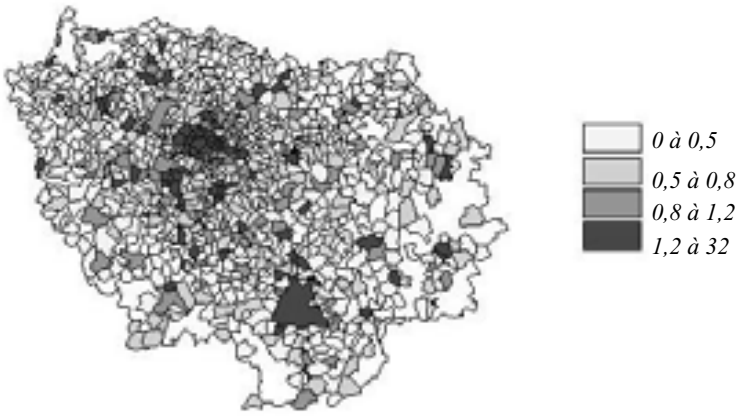

Source : Recensement général de la population (1990), INSEE.

En ce qui concerne l'indice de dissimilarité, nous trouvons que les employés sont la catégorie la plus déconnectée des emplois avec un indicateur de 0,34. Cela signifie qu'il faudrait déplacer un tiers des employés d'Île-de-France ou des emplois occupés par des employés et les réassigner dans des communes différentes de celles où ils sont situés pour obtenir une même proportion d'emplois par employé dans toutes les communes. Etant donné que les emplois occupés par des employés sont plus centralisés que les résidences des employés, il faudrait donc déplacer une partie des emplois

(2) Pour une CSP donnée, la formule utilisée est $\frac{1}{2}\sum_i \left|\frac{E_i}{E} - \frac{R_i}{R}\right|$, où i est la commune, E_i est le nombre d'emplois localisés dans cette commune, E est le nombre total d'emplois occupés en Île-de-France, R_i est le nombre de travailleurs résidant dans la commune, et R le nombre total de travailleurs résidant en Île-de-France. Pour le calcul de cet indice, les arrondissements de Paris sont comptés au même titre que les communes.

occupés localisés au centre vers les couronnes ou rapprocher les résidences des employés de Paris. Pour les cadres, l'indice de dissimilarité est à peine plus faible (0,33). Pour les ouvriers, il est très inférieur et ne s'élève qu'à 0,24. Cette différence entre les ouvriers et les autres catégories s'explique par la décentralisation des entreprises industrielles qui sont traditionnellement consommatrices d'espace et sont souvent présentes dans les mêmes communes de périphérie que les ouvriers.

Le manque d'opportunités d'emploi au niveau local explique l'existence de migrations alternantes dont l'importance peut être mesurée par la distance moyenne domicile-emploi. Le taux de ménages possédant au moins une voiture constitue quant à lui un indicateur d'accessibilité par un moyen de transport privé. En Île-de-France, le phénomène des migrations alternantes est très prononcé puisqu'en 1990, 62,5 % des actifs occupés travaillent hors de leur commune de résidence. De plus, la distance parcourue lors des migrations alternantes s'accroît progressivement avec l'éloignement au centre de Paris, les emplois étant très centralisés. Cet accroissement des distances parcourues est à mettre en rapport avec la possession d'une automobile, la corrélation entre la distance moyenne des migrations alternantes et le taux de ménage possédant au moins une voiture étant de 0,7.

3.3. La stratification résidentielle

Il existe des déséquilibres spatiaux dans la composition locale de la main d'œuvre en termes de CSP. Nous mesurons ces déséquilibres pour chaque CSP par un indice de spécialisation communale. Cet indice est défini comme le rapport entre le pourcentage de travailleurs occupés de cette CSP dans une commune donnée et le pourcentage moyen dans l'ensemble des communes d'Île-de-France. Au regard de cet indicateur (voir les cartes 3, 4 et 5), Paris est spécialisée dans la main d'œuvre qualifiée (cadres), tandis que les couronnes sont spécialisées dans la main d'œuvre peu qualifiée (employés et ouvriers).

Alors que le taux de cadres atteint 23,6 % dans Paris intra-muros, il n'est respectivement que de 15,2 et 15,9 % en petite et grande couronnes. En petite couronne, la concentration résidentielle des cadres est néanmoins assez contrastée, opposant les banlieues du Nord-Est à celles de l'Ouest. Alors qu'en Seine-Saint-Denis, le taux de cadres n'est que de 9,0 %, il atteint 21,5 % dans les Hauts-de-Seine. La spécialisation spatiale en termes d'employés présente une configuration inversée : le taux d'employés est supérieur à 20 % en petite et grande couronne, mais ne dépasse pas 15 % dans Paris intra-muros. Les départements de petite couronne sont assez homogènes en ce qui concerne leur taux d'employés parmi les résidants, même si certaines communes de l'Ouest connaissent un taux d'employés faible.

Enfin, l'Île-de-France se caractérise par une spécialisation spatiale encore plus prononcée pour les ouvriers : alors que dans Paris intra-muros, le

3. Indice de spécialisation résidentielle des cadres en Île-de-France en 1990

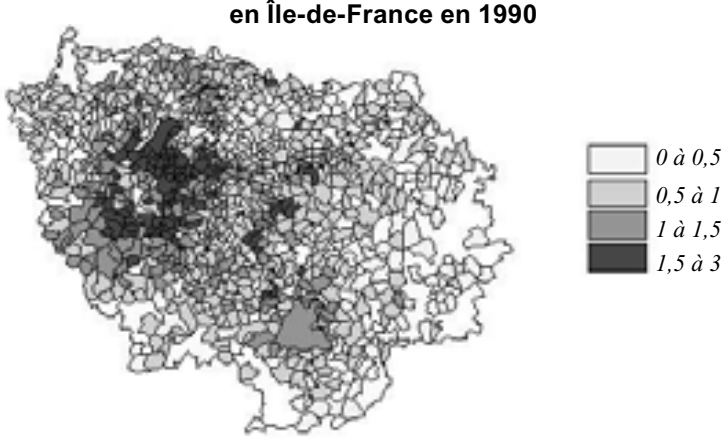

4. Indice des spécialisation résidentielle des ouvriers en Île-de-France en 1990

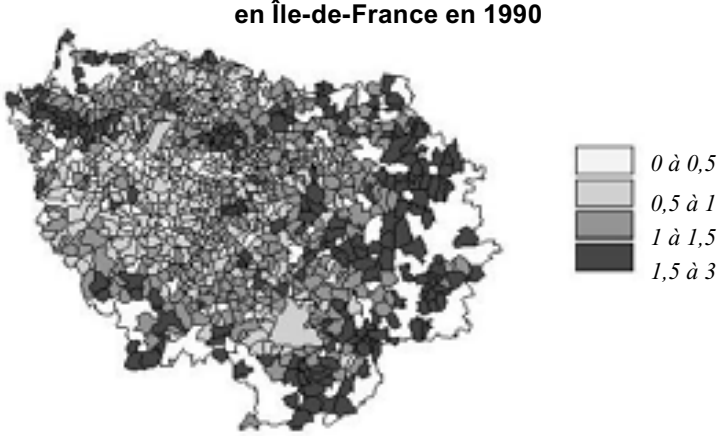

5. Indice des spécialisation résidentielle des employés en Île-de-France en 1990

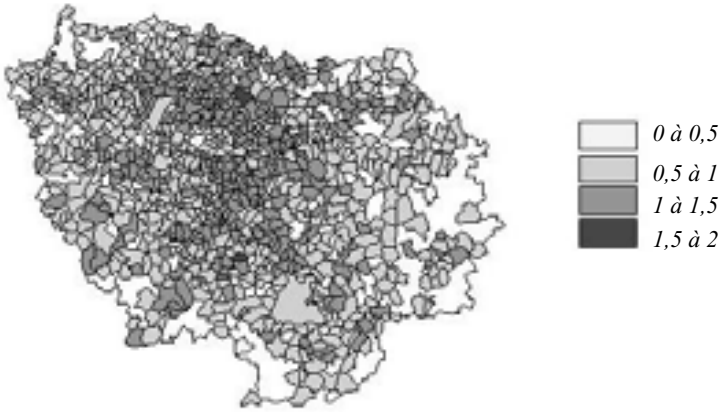

Source : Recensement général de la population (1990), INSEE.

taux d'ouvriers n'est que de 8,4 %, il dépasse 20 % dans la petite et la grande couronne. Notons qu'il existe cette fois-ci une très forte hétérogénéité en petite couronne : dans les Hauts-de-Seine, le taux d'ouvriers est de seulement 12,8 % contre 22,2 % en Seine-Saint-Denis. Dans certaines communes de l'Est de la petite couronne, le taux d'ouvriers dépasse même 30 %.

Le calcul d'indices de dissimilarité entre les CSP et la population active occupée montrent que, de manière générale, la stratification spatiale des cadres et des ouvriers est plus importante que celle des employés (voir Gobillon et Selod, 2002). Les cadres sont particulièrement ségrégués en petite couronne, comme le suggérait déjà la carte de leur spécialisation résidentielle (carte 3).

Une analyse de la ségrégation résidentielle en termes de nationalité montre que le taux d'étrangers parmi les actifs tend à décroître avec la distance au centre. Il est de 17,4 % à Paris, contre 15,5 % en petite couronne et seulement 9,8 % en grande couronne. La Seine-Saint-Denis se distingue des autres départements de la petite couronne avec un taux élevé atteignant 19,3 %. Au Nord et au Nord-Est de Paris, de nombreuses communes ont d'ailleurs un taux d'étrangers supérieur à 20 %. Le calcul d'indices de dissimilarité entre Français et étrangers actifs permet quant à lui de mesurer la différence de répartition entre ces deux groupes en Île-de-France et pour les couronnes. Paris apparaît comme une zone plus intégrée que les petite et grande couronnes avec un indice de ségrégation bien plus faible (0,11 contre 0,18 et 0,22 respectivement). Dans l'agglomération de Paris, c'est parmi les ouvriers que se trouve la proportion d'étrangers la plus importante. Cette dernière est trois fois plus élevée que chez les employés, et six fois plus élevée que chez les cadres (Chenu, 1996). Nos calculs montrent que les communes ayant un taux d'ouvriers plus élevé se caractérisent aussi par un taux d'étrangers occupés plus élevé, le coefficient de corrélation entre ces deux grandeurs étant de 0,23. Par ailleurs, les communes se caractérisant par un taux d'employés ou de cadres plus fort, sont aussi celles qui ont un taux d'étrangers plus faible, les coefficients de corrélation respectifs étant de – 0,06 et – 0,28.

La ségrégation des étrangers (carte 6) va de pair avec un chômage élevé. Ainsi, le taux de chômage des étrangers en Île-de-France est en moyenne plus de deux fois plus important que celui des Français (15,6 % contre 7,5). Il atteint des proportions très élevées en petite couronne (17,0 %) et à Paris (15,7 %). Seules quelques zones sont épargnées dans l'Ouest parisien et sa proche banlieue où le taux de chômage des étrangers se rapproche de celui des Français. En grande couronne, le taux de chômage des étrangers retombe à 13,6 % mais ce taux occulte une grande hétérogénéité. On peut d'ailleurs noter que dans de nombreuses communes de grande couronne, le taux de chômage des étrangers est inférieur, parfois de plus de quatre points, à celui des Français (voir carte 7). Ce phénomène pourrait s'expliquer par le comportement d'immigrés arrivés initialement à Paris et en petite couronne et qui par la suite se sont relocalisés en grande couronne avec l'amé-

lioration de leur niveau de vie. De plus, ces vagues d'immigration plus anciennes, comme celle des Portugais, sont massivement représentées dans des secteurs où le taux de chômage est plus faible tel que le bâtiment[3].

6. Taux d'étrangers dans la population active en Île-de-France en 1990

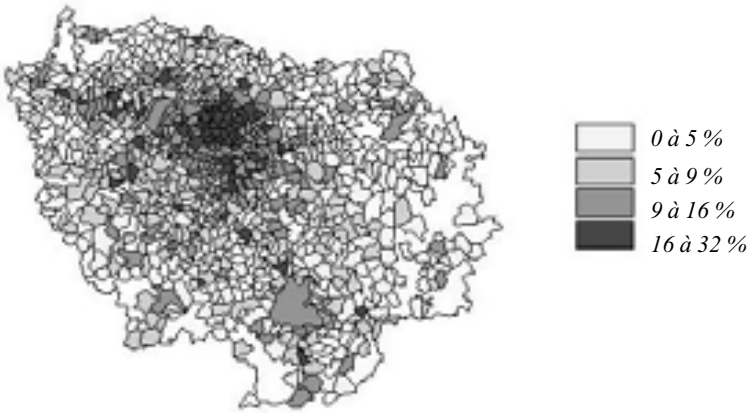

7. Différence de taux de chômage entre étrangers et Français en Île-de-France en 1990

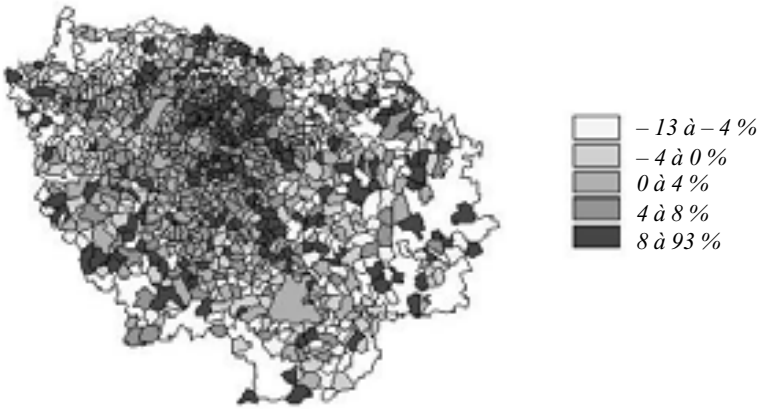

Source : Recensement général de la population (1990), INSEE.

(3) Nous remercions Edmond Préteceille de nous avoir suggéré cette explication.

4. Les déterminants du chômage local : problèmes d'accès à l'emploi et de ségrégation

Après avoir décrit la distribution spatiale du chômage et de certains indicateurs d'accès à l'emploi et de stratification, nous cherchons maintenant à quantifier toutes choses égales par ailleurs les liens existant entre ces différentes grandeurs. Nous régressons donc le taux de chômage sur des indicateurs d'accès à l'emploi et de composition locale pouvant jouer sur le marché du travail. Le modèle retenu s'écrit :

$$T_i \quad \alpha \quad A_i\beta \quad C_i\gamma \quad \varepsilon_i$$

où pour une commune i, T_i est le taux de chômage local, A_i regroupe les indicateurs relatifs à l'accès physique aux emplois (taux d'emploi, taux d'emploi au carré, distance moyenne résidence-emploi, taux de motorisation, présence d'une gare, présence d'une ligne quotidienne et régulière d'autocar, distance à l'autoroute la plus proche), C_i regroupe des variables captant, sans qu'on puisse les distinguer, les effets de composition locale de la main d'œuvre, d'interactions locales et/ou de discrimination de la part des employeurs (part de chaque CSP dans la population active occupée ; taux d'étrangers, de femmes, et de jeunes de moins de 30 ans dans la population active).

Nous présentons plusieurs régressions prenant en compte diverses combinaisons ou la totalité des groupes de variables explicatives *(cf.* tableau). Les régressions faites sur l'échantillon de communes et arrondissements de Paris sont pondérées par la population active de chaque zone. Les deux premiers modèles présentent des régressions pour chacun des deux groupes de variables explicatives introduits séparément. Le modèle (1) montre qu'en ne prenant en compte que les variables de composition locale, le taux de chômage des communes augmente avec les proportions de jeunes et d'étrangers, et diminue avec la proportion de cadres. Ces résultats sont compatibles avec une explication du chômage par un effet de qualification, d'interactions locales néfastes et/ou de discrimination sur le marché du travail (par exemple lorsque les employeurs sont réticents à l'embauche de candidats originaires de quartiers à forte proportion d'étrangers ou de peu qualifiés). Le modèle (2) ne prend cette fois en compte que des variables d'accessibilité pour expliquer le chômage. Il est à noter que le taux de motorisation est un indicateur de richesse de sorte qu'il joue dans la régression à la fois le rôle d'un indicateur d'accessibilité mais également de contrôle par la richesse. Nous trouvons que les variables jouent pour la plupart dans le sens prédit par la théorie économique. En effet, tant une augmentation du taux d'emploi que du taux de motorisation, la présence d'une ligne régulière et quotidienne d'autocar ou la baisse de la distance moyenne domicile-emploi vont de pair avec une baisse du taux de chômage local. Seule la distance à l'autoroute la plus proche a un effet inattendu, une distance élevée étant associée à un taux de chômage plus faible. On peut par ailleurs

Résultats des régressions

Modèle R^2 Nombre d'obs.	(1) 0,80 974	(2) 0,35 974	(3) 0,86 974	(4) 0,82 974	(5) 0,64 974
Variable expliquée	Taux de chômage				
	Global			des Français	des étrangers
Variables explicatives					
• Constante	8,5841$^{(***)}$ (0,0383)	8,5841$^{(***)}$ (0,0691)	8,5841$^{(***)}$ (0,0318)	7,5792$^{(***)}$ (0,0283)	14,3378$^{(***)}$ (0,1006)
• Composition / Ségrégation					
○ Part des CSP2 (chefs d'entreprise et indépendants)	– 0,0978$^{(***)}$ (0,0364)		– 0,1914$^{(***)}$ (0,0315)	– 0,1456$^{(***)}$ (0,0282)	– 0,4860$^{(***)}$ (0,0996)
○ Part des CSP3 (cadres)	– 0,1456$^{(***)}$ (0,0146)		– 0,1100$^{(***)}$ (0,0124)	– 0,0963$^{(***)}$ (0,0109)	– 0,1979$^{(***)}$ (0,0391)
○ Part des CSP4 (professions intermédiaires)	– 0,1265$^{(***)}$ (0,0262)		– 0,1863$^{(***)}$ (0,0222)	– 0,2153$^{(***)}$ (0,0194)	– 0,0627 (0,0701)
○ Part des CSP5 (employés)	0,0023 (0,0213)		0,0657$^{(***)}$ (0,0182)	0,0367$^{(**)}$ (0,0161)	0,2902$^{(***)}$ (0,0574)
○ Part des CSP6 (ouvriers)	– 0,0243 (0,0172)		0,0094 (0,0149)	0,0430$^{(***)}$ (0,0126)	– 0,2216$^{(***)}$ (0,0472)
○ Taux de femmes parmi les actifs	0,0563$^{(*)}$ (0,0292)		– 0,1443$^{(***)}$ (0,0288)	– 0,0912$^{(***)}$ (0,0272)	– 0,1552$^{(*)}$ (0,0908)
○ Taux de jeunes (âge < 30 ans) parmi les actifs	0,0478$^{(***)}$ (0,0176)		– 0,0090 (0,0155)	– 0,0152 (0,0137)	0,1277$^{(***)}$ (0,0489)
○ Taux d'étrangers parmi les actifs	0,2445$^{(***)}$ (0,0111)		0,1262$^{(***)}$ (0,0134)	0,0552$^{(***)}$ (0,0105)	0,2412$^{(***)}$ (0,0423)

Accessibilité					
• Taux d'emploi (nombre d'emplois occupés /nombre d'actifs)		– 0,9206$^{(***)}$ (0,1224)	– 0,5390$^{(***)}$ (0,0608)	– 0,3877$^{(***)}$ (0,0542)	– 1,1013$^{(***)}$ (0,1919)
• Taux d'emploi au carré		0,0324$^{(***)}$ (0,0072)	0,0159$^{(***)}$ (0,0034)	0,0109$^{(***)}$ (0,0030)	0,0343$^{(***)}$ (0,0108)
• Distance moyenne résidence-emploi		0,1034$^{(***)}$ (0,0280)	0,0108 (0,0154)	0,0064 (0,0137)	0,0441 (0,0485)
• Taux de motorisation		– 0,1184$^{(***)}$ (0,0067)	– 0,0819$^{(***)}$ (0,0046)	– 0,0629$^{(***)}$ (0,0045)	– 0,1447$^{(***)}$ (0,0146)
• Présence d'une gare		0,2637 (0,1686)	– 0,0585 (0,0807)	0,0076 (0,0716)	– 0,0975 (0,2548)
• Ligne régulière d'autocar		– 0,7563$^{(***)}$ (0,1789)	– 0,0409 (0,0857)	– 0,0018 (0,0764)	– 0,4538$^{(*)}$ (0,2709)
• Distance à l'autoroute la plus proche		– 0,0431$^{(***)}$ (0,0131)	0,0084 (0,0064)	0,0008 (0,0057)	0,0451$^{(**)}$ (0,0202)

Notes : Variables explicatives centrées. Pondération par la population active de la commune ; (*) Significatif au seuil de 10 % ; (**) Significatif au seuil de 5 % ; (***) Significatif au seuil de 1 %.

Sources : Inventaire communal (1988) et Recensement (1990).

remarquer que le carré du taux local d'emploi joue négativement sur le taux de chômage : plus le taux local d'emploi est élevé, moins une augmentation de ce dernier permettra de faire baisser le taux de chômage.

Les modèles (1) et (2) suggèrent donc que le taux de chômage local peut s'expliquer non seulement par des variables de composition/ségrégation, mais aussi d'accessibilité. Il est notable que les variables de composition/ ségrégation prises isolément (modèle 1) expliquent à elles seules 80 % de la variance des taux de chômage alors que les variables d'accessibilité prises isolément (modèle 2) n'en expliquent que 35 %. Cette différence de pouvoir explicatif suggère que les effets de composition/ségrégation jouent de façon plus importante que les variables d'accessibilité dans l'explication des taux de chômage locaux.

Examinons à présent l'effet de chaque variable sur le taux de chômage lorsque le modèle prend en compte l'ensemble des variables explicatives. En ce qui concerne les variables de composition/ségrégation, les taux de cadres et d'étrangers jouent dans le même sens que précédemment sur le taux de chômage. De plus, l'effet du taux d'employés est maintenant significatif et va de pair avec une augmentation du taux de chômage. Cet effet était absent du modèle (2) et apparaît uniquement lorsqu'on contrôle par des indicateurs d'accessibilité. En ce qui concerne les variables d'accessibilité, la distance domicile-emploi et la distance à l'autoroute la plus proche sont maintenant toutes les deux non significatives et du signe attendu. Comme précédemment, les taux d'emploi et de motorisation ont l'effet positif et significatif sur le taux de chômage prédit par la théorie.

Le même type de spécification est estimé pour expliquer séparément les taux de chômage des Français et des étrangers (modèles 4 et 5). En comparant les résultats des deux modèles, on peut remarquer que le taux d'étrangers a un impact positif sur le taux de chômage des Français mais encore plus sur celui des étrangers. Ce phénomène suggère l'existence d'un effet de ghetto où, pour les étrangers, l'absence de contacts avec les Français a un effet néfaste sur le marché du travail. De même, en termes de qualifications, le taux communal de cadres qui mesure le contact résidentiel avec des individus qualifiés bien insérés sur le marché du travail réduit plus le taux de chômage des étrangers que celui des Français. Cette interprétation en termes de réseaux sociaux ne doit pas exclure une interprétation en termes de composition si, lorsque le taux de cadres parmi les actifs occupés est plus élevé, la qualification moyenne des actifs étrangers augmente plus que celle des actifs français. Ce phénomène suggère néanmoins qu'il est plus important pour les étrangers que pour les Français d'avoir accès à un réseau social local comprenant des individus qualifiés afin de trouver un emploi. Par ailleurs, lorsque le taux d'emploi est plus élevé, le taux de motorisation plus important, ou la distance au réseau autoroutier plus faible, le taux de chômage des étrangers diminue plus que celui des Français. Ceci suggère que pour les étrangers, la localisation spatiale est un déterminant important de leur accès à l'emploi (voir Selod et Zenou, 2001). On peut enfin remarquer que notre spécification permet de mieux expliquer le taux de chômage des Français (modèle 4) que celui des étrangers (modèle 5),

les parts expliquées de la variance étant respectivement de 0,82 et 0,63. Une explication qui nous semble pertinente est que les variables explicatives utilisées reflètent mieux les caractéristiques des Français que des étrangers car ceux-ci sont toujours majoritaires au niveau des communes.

Comme la population active de Paris représente environ un cinquième de la population active d'Île-de-France, certains effets observés pourraient être fortement influencés par une spécificité parisienne. Pour tester la robustesse de nos résultats, nous avons conduit les mêmes estimations que précédemment en excluant cette fois-ci les arrondissements de Paris de l'échantillon d'étude. La plupart des résultats sont qualitativement similaires (voir Gobillon et Selod, 2002).

5. Conclusion

Nous avons synthétisé différents courants de la littérature économique qui indiquent comment les problèmes d'accès à l'emploi et la ségrégation résidentielle peuvent avoir un effet néfaste sur le marché du travail. Nous avons illustré certains des arguments avancés en étudiant le cas particulier de l'Île-de-France. Nos résultats suggèrent qu'il existe à la fois des problèmes d'accès à l'emploi mais aussi de composition/ségrégation résidentielle, et qu'ils contribueraient à expliquer le chômage local. Il semble néanmoins que les problèmes d'accessibilité physique jouent un rôle moins important que les effets de composition/ségrégation. Par ailleurs, lorsqu'on étudie séparément les déterminants des taux de chômage des Français et des étrangers, il apparaît que les variables d'accessibilité affectent plus le taux de chômage des étrangers. En outre, la ségrégation résidentielle mesurée par le taux d'étrangers dans la population active a un effet négatif plus important sur l'emploi des étrangers que sur celui des Français.

Nous sommes bien conscients que notre étude des déterminants du chômage admet plusieurs limites. Tout d'abord, au niveau agrégé, il n'est pas possible d'identifier séparément l'effet sur le taux de chômage de la composition locale en termes de qualifications, et l'effet sur le taux de chômage des externalités locales reposant sur la concentration des qualifications. Par ailleurs, nous expliquons le taux de chômage par des variables potentiellement endogènes, notamment le taux local d'emploi (les employeurs fuyant les zones où le taux de chômage est élevé), la distance domicile-emploi (les distances de prospections d'emploi pouvant dépendre du contexte économique local) et la composition locale de la main d'œuvre. Toutefois, le nombre de variables qu'il nous semble envisageable d'utiliser comme instruments pour traiter le problème est insuffisant. En fait, dans nos données, le seul instrument que l'on pourrait utiliser est la distance entre les communes et Paris. Une étude plus approfondie pourrait par ailleurs expliquer conjointement le taux de chômage, le niveau local de revenus et le prix des logements comme cela est suggéré dans les modèles d'économie urbaine.

Références bibliographiques

Benabou R. (1993) : « Workings of a City: Location, Education, and Production », *Quarterly Journal of Economics*, n° 108, pp. 619-652.

Boyer J-C. (2000) : *Les banlieues en France*, Armand Collin.

Brueckner J. et R. Martin (1997) : « Spatial Mismatch: An Equilibrium Analysis », *Regional Science and Urban Economics*, n° 27, pp. 693-714.

Brueckner J. et Y. Zenou (2003) : « Space and Unemployment: The Labor-Market Effects of Spatial Mismatch », *Journal of Labor Economics*, n° 21, pp. 242-266.

Chenu A. (1996) : « Les étrangers dans les agglomérations françaises » in *Données urbaines*, Pumain et Godard (eds), Economica, Anthropos.

Coulson E., D. Laing et P. Wang (2001) : « Spatial Mismatch in Search Equilibrium », *Journal of Labor Economics*, n° 19, pp. 949-72.

Davis S. et D. Huff (1972) : « Impact of Ghettoization on Black Employment », *Economic Geography*, n° 48, pp. 421-427.

Duncan O.D. et B. Duncan (1955) : « A Methodological Analysis of Segregation Indexes », *American Sociological Review*, n° 41, pp. 210-217.

Fujita M. (1989) : *Urban Economic Theory. Land Use and City Size*, Cambridge University Press.

Gobillon L. et H. Selod (2002) : *Comment expliquer le chômage des banlieues ? Les problèmes d'accès à l'emploi et de ségrégation résidentielle en Île-de-France*, Miméo.

Gobillon L., H. Selod et Y. Zenou (2003) : « Spatial Mismatch: From the Hypothesis to the Theories », *Document de Travail du CEPR*, n° 3740.

Holzer H. (1987) : « Informal Job Search and Black Youth Unemployment », *American Economic Review*, n° 77, pp. 446-452.

Holzer H. (1988) : « Search Method Used by Unemployed Youth », *Journal of Labor Economics*, n° 6, pp. 1-20.

Ihlanfeldt K. (1997) : « Information on the Spatial Distribution of Job Opportunities within Metropolitan Areas », *Journal of Urban Economics*, n° 41, pp. 218-242.

Ihlanfeldt K. et D. Sjoquist (1990) : « Job Accessibility and Racial Differences in Youth Employment Rates », *American Economic Review*, n° 80, pp. 267-275.

Mortensen D. et T. Vishwanath (1994) : « Personal Contacts and Earnings. It is Who You Know! », *Labour Economics*, n° 1, pp. 187-201.

Ortega J. (2000) : « Pareto-Improving Immigration in an Economy with Equilibrium Unemployment », *Economic Journal*, n° 110, pp. 92-112.

Reingold D. (1999) : « Social Networks and the Employment Problem of the Urban Poor », *Urban Studies*, n° 36, pp. 1907-1932.

Rogers C. (1997) : « Job Search and Unemployment Duration: Implications for the Spatial Mismatch Hypothesis », *Journal of Urban Economics*, n° 42, pp. 109-132.

Selod H. (2003) : « La mixité sociale et économique » *in Villes et économie*, Maurel, Perrot, Prager, Puig et Thisse (eds), à paraître.

Selod H. et Y. Zenou (2001) : « Social Interactions, Ethnic Minorities and Urban Unemployment », *Annales d'Économie et de Statistique*, n° 63-64, pp. 183-214.

Selod H. et Y. Zenou (2002) : *Does City Structure Affect the Labor Market Outcomes of Black Workers?,* Miméo.

Smith T. et Y. Zenou (2003) : « Spatial Mismatch, Search Effort and Urban Spatial Structure », *Journal of Urban Economics*, n° 54, pp. 129-156.

Turner S. (1997) : « Barriers to a Better Break: Employer Discrimination and Spatial Mismatch in Metropolitan Detroit », *Journal of Urban Affairs*, n° 19, pp. 123-141.

Zenou Y. (2002) : « How do Firms Redline Workers? », *Journal of Urban Economics*, n° 52, pp. 391-408.

Zenou Y. et N. Boccard (2000) : « Labor Discrimination and Redlining in Cities », *Journal of Urban Economics*, n° 48, pp. 260-285.

Complément C

Les inégalités de scolarisation : disparités sociales et/ou territoriales

Françoise Œuvrard et Marie-Claude Rondeau

Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Direction de la programmation et du développement

1. Un état des lieux des disparités sociales, culturelles et géographiques de réussite et de trajectoires scolaires

Des inégalités se maintiennent dans un système éducatif qui s'est largement ouvert depuis plusieurs décennies avec une forte accélération depuis quinze ans (voir, par exemple, le graphique sur évolution des taux d'accès au niveau du Bac).

Ceux qui restent à l'écart de cette ouverture sont donc d'autant plus pénalisés (en termes d'accès à l'emploi par exemple) et dans un système qui se veut ouvert, l'échec scolaire est perçu comme un échec individuel, intériorisé, source de formes renouvelées de problèmes individuels et sociaux (désinvestissement, « décrochage », violences…).

1.1. L'enseignement s'est-il démocratisé ?

On dispose, en effet, depuis plusieurs décennies de données qui signalent la persistance de différences de scolarisation entre les divers groupes sociaux. L'examen de ces séries statistiques montre toutefois que ces différences ne prennent pas les mêmes formes au fil du temps. Si certains niveaux d'enseignement se sont progressivement ouverts à tous, peut-on pour

1. Évolution du taux d'accès au niveau IV

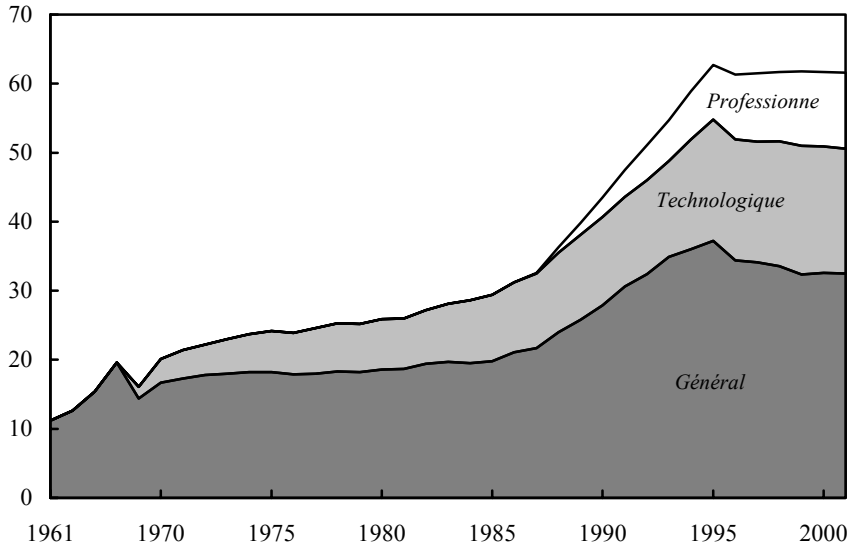

Source : MJENR-DEP.

1. Évolution de la proportion d'élèves obtenant le baccalauréat selon l'origine sociale

	Élèves entrés en sixième en…					
	1962(*)	1973	1980	1989	1980	1989
	Ayant obtenu le Bac en fin des années…				Dont Bac général fin des années…	
	60	70	80	90	80	90
Cadres sup., prof. libérales, chefs d'entreprises	54,6	66,3	74,1	85,3	63,0	71,0
Cadres moyens, instituteurs	49,3	48,8	57,3	76,3	39,7	51,7
Employés	24,8	29,9	38,7	60,0	22,7	32,4
Artisans, commerçants	23,4	30,1	39,0	58,7	24,5	31,0
Agriculteurs	14,8	24,4	38,9	71,1	17,2	39,5
Ouvriers, contremaîtres, personnels de service	11,3	16,8	25,9	52,5	12,6	22,5
Non actifs et divers	8,4	13,1	17,8	34,3	9,5	14,3
Ensemble	20,6	28,1	38,5	62,3	24,3	36,4

Lecture : Sur 100 élèves entrés en 6e en 1989, 62,3 ont obtenu un baccalauréat à la fin des années quatre-vingt-dix (quel que soit le temps mis pour l'obtenir), 52,5 % des enfants d'ouvriers et 85,3 % des enfants de cadres supérieurs.

Notes : (*) Les données de 1962 concernent des élèves sortis de CM2 et non les seuls élèves entrés en 6e. Elles ont été corrigées pour recouvrir 95 % d'une génération. Les intitulés des catégories socioprofessionnelles sont ceux de l'ancienne nomenclature des CSP.

Sources : Panel INED de 1962 et panels MEN-DPD.

autant parler de « démocratisation » ?

Si l'on entend le terme « démocratisation » dans plusieurs sens, le premier serait synonyme de massification et dans ce sens-là il y a eu démocratisation par l'accès d'un plus grand nombre de jeunes aux différents niveaux de l'enseignement. L'accroissement des effectifs se traduit par un renforcement de la présence d'enfants de milieu populaire parmi les bacheliers et les étudiants des universités par exemple. Mais ces changements quantitatifs ont-ils réduit les inégalités sociales de scolarisation ? Selon l'autre acception du mot « démocratisation » qui serait l'égalisation des chances, le constat est moins positif. L'égalité formelle d'accès ne suffit pas pour garantir à tous le même parcours. La démocratisation ne peut pas s'évaluer uniquement par l'évolution des chances d'accès à un niveau d'enseignement ; elle doit aussi se mesurer par la réduction des écarts de trajectoire.

L'accueil des nouveaux venus dans l'enseignement secondaire s'est fait, dans un premier temps, grâce à la différenciation des parcours scolaires, à un glissement des écarts sociaux de scolarisation par le biais de filières ou d'enseignements inégalement valorisés ; le système, devenu moins ouvertement ségrégatif, réalise alors une élimination différée des élèves en difficulté.

Les écarts entre groupes sociaux observés avant les années soixante à l'entrée en sixième se sont déplacés à l'entrée en seconde pour les élèves de collège des années soixante-dix. La croissance globale des taux de scolarisation pose alors le problème du choix de l'indicateur de différenciation sociale pertinent : faut-il continuer à mesurer la réduction des inégalités par l'accès au lycée (puis au Bac) alors que l'inégalité s'est déplacée vers l'accès à certaines filières ? En effet, les recherches qui ont analysé les effets de l'extension de la scolarisation sur la réduction des écarts entre les groupes sociaux montrent que les inégalités de cursus se sont dans une large mesure substituées aux inégalités d'accès et que les différentes filières du Bac jouent le rôle différenciateur exercé antérieurement par l'accès au Bac.

1.1.1. La scolarité des élèves étrangers (ou d'origine étrangère)

Dans les statistiques scolaires qui sont issues des fichiers de gestion (exhaustives), la seule information recueillie est la *nationalité de l'élève*, ces données ne permettent donc pas de repérer les élèves d'origine étrangère. En revanche les enquêtes de suivis de cohortes d'élèves, par échantillon (panels), comportent des enquêtes auprès des familles où la nationalité et le pays de naissance des parents sont recueillis. Les informations données ci-après sur les élèves issus de l'immigration ou d'origine étrangère proviennent de ces dernières enquêtes.

En 2001, moins de 700 000 élèves sont recensés comme étrangers dans

les écoles, collèges et lycées. Ces élèves de nationalité étrangère représentent environ 5 % du total des élèves de l'enseignement primaire et secondaire en 2001. Cette proportion a diminué régulièrement depuis dix ans et la répartition par nationalité s'est modifiée : au début des années quatre-vingt, le groupe majoritaire était constitué des Portugais ; en 2001 près de la moitié des élèves étrangers viennent des pays du Maghreb. Toutefois les statistiques collectées par le ministère de l'Éducation nationale ont longtemps souffert dans ce domaine d'imprécision, par une confusion en particulier entre la nationalité de l'élève et celle du père ou responsable de l'enfant, les évolutions de cet indicateur sur une longue période sont donc à considérer avec prudence.

2. Proportion d'une génération qui a le baccalauréat

En %

	1970	1980	1985	1990	1995	1998	1999	2000	2001
Bac général	16,7	18,6	19,8	27,9	37,2	33,6	32,4	32,6	32,6
Bac technologique	3,4	7,3	9,6	12,8	17,6	18,1	18,6	18,3	18,2
Bac professionnel	—	—	—	2,8	7,9	10	10,8	10,8	11,2
Ensemble	20,1	25,9	29,4	43,5	61,4	61,7	61,8	61,7	61,9

Source : MJENR-DEP.

Grâce à des enquêtes complémentaires auprès des familles d'un échantillon d'élèves recruté en 6e en 1995 (panels), on peut estimer la proportion d'élèves d'origine étrangère : 6,8 % des élèves entrés en 6e en 1995 sont de nationalité étrangère, 10 % des élèves ont deux parents immigrés, pour 3,4 % seul le père est immigré et 3,1 % seule la mère est immigrée.

Par ailleurs, la moyenne de 5 % d'élèves étrangers est peu représentative de la réalité puisque ces élèves sont très inégalement répartis : ils sont presque tous pris en charge par l'enseignement public (à 95 % contre 81 pour les élèves français) et leur poids diminue quand on s'élève dans le cursus scolaire : ils représentent environ 6 % des élèves des écoles, 5 % des élèves de collège, 6 % des élèves des lycées professionnels et moins de 4 % des élèves des lycées généraux et technologiques (et plus de 10 % des élèves des filières les plus dépréciées de l' « enseignement spécialisé »). Mais cette proportion est également très variable selon les régions[1], les villes, les quartiers, les établissements scolaires et les classes (voir plus loin).

(1) 18,7 et 11,0 % dans les écoles des académies de Paris et Créteil, à peine plus de 1 % dans celles de Rennes, Nantes et Caen.

3. Évolution des effectifs d'élèves de nationalité étrangère et de leur poids dans les premier et second degrés: France métropolitaine (public et privé)

	Premier degré(*)		Second degré(**)	
	Effectifs de nationalité étrangère	%	Effectifs de nationalité étrangère	%
1980-1981	655 716	9,2	307 388	6,0
1981-1982	666 551	9,5	319 295	6,2
1982-1983	689 136	10,0	336 192	6,4
1983-1984	706 269	10,4	355 994	6,7
1984-1985	710 336	10,6	371 635	6,8
1985-1986	697 213	10,4	383 539	7,0
1986-1987	694 691	10,4	390 651	7,1
1987-1988	679 682	10,2	396 862	7,2
1988-1989	665 665	10,0	399 795	7,3
1989-1990	657 947	9,8	407 311	7,4
1990-1991	650 900	9,7	412 226	7,5
1991-1992	627 734	9,4	416 346	7,5
1992-1993	594 157	9,0	405 203	7,3
1993-1994	574 250	8,8	392 304	7,0
1994-1995	551 849	8,4	376 585	6,7
1995-1996	dnd		357 114	6,4
1996-1997	dnd		335 498	5,9
1997-1998	424 798	6,5	315 095	5,7
1998-1999	395 049	6,2	294 092	5,4
1999-2000	372 268	5,9	275 550	5,1
2000-2001	nd		257 170	4,8
2001-2002	nd		245 052	4,6

Note : (*) Y compris l'enseignement spécialisé ; (**) Y compris l'enseignement adapté.

Source : MJENR-DEP.

Leur scolarité est marquée par un échec souvent précoce et irréversible ; ils rencontrent avec acuité tous les problèmes d'adaptation liés à leur distance à la langue et à la culture de l'école. Toutefois l'absence de proximité avec la culture scolaire est commune à tous les élèves de milieu populaire. La majorité de ces élèves étrangers ou d'origine étrangère sont de milieu ouvrier : en 2001, 71 % des élèves étrangers dans les collèges sont fils d'ouvriers ou d'inactifs contre 39 % des élèves français ; quand leur père est ouvrier il est bien plus souvent non qualifié ; ils appartiennent pour les deux tiers d'entre eux à une famille de quatre enfants et plus, contre 16 % des élèves français (panel d'entrants en sixième). Les élèves étrangers cumulent donc bien souvent l'ensemble des caractéristiques sociales et culturelles statistiquement associées à l'échec scolaire. Des études se sont donc

attachées à dégager une éventuelle spécificité de l'échec (ou de la réussite) des enfants étrangers en comparant leur scolarité avec celle des élèves français des mêmes milieux sociaux. S'ils sont nés en France, ils connaissent la même relégation vers les filières les plus dévaluées et une aussi forte orientation vers l'enseignement professionnel court que les élèves français de même origine sociale. Parmi les élèves du panel 89, les étrangers, fils d'ouvriers qualifiés, atteignent un niveau de scolarisation plus élevé que les élèves français fils d'ouvriers non qualifiés.

2. Distribution des collèges publics selon la part des étrangers en 6e en 2001-2002

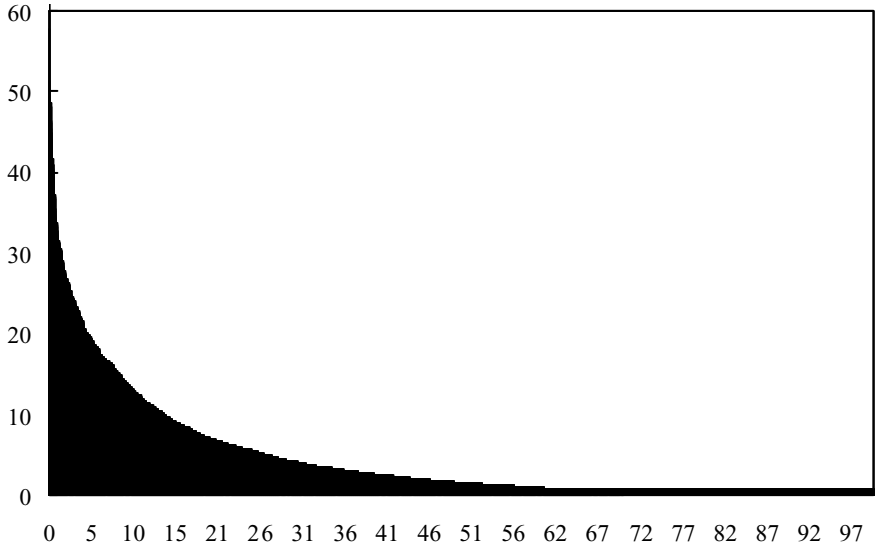

Source : MJENR-DEP.

Les élèves étrangers nés hors de France ont une scolarité beaucoup plus perturbée que les autres élèves d'origine ouvrière. Arrivés en France parfois après l'âge d'entrée à l'école primaire, ils accumulent rapidement un retard important sur l'âge théorique : parmi les enfants étrangers nés hors de France et fils d'ouvriers non qualifiés, 23 % arrivent au collège, en 1989, à l'âge normal, contre 51 % des enfants étrangers nés en France, et 56 % des enfants français du même groupe social.

Ainsi la trajectoire scolaire des élèves étrangers nés en France ressemble fort à celle des français de même milieu social, quelques indicateurs seraient même à l'avantage des élèves étrangers… (Vallet et Caille, 1996). Cet « avantage » des élèves étrangers est attribué, en particulier, aux fortes attentes des familles vis-à-vis de l'école (*cf*. Caille et O'Prey, 2002), toutefois on peut s'interroger sur les effets du décalage entre ce fort investissement et la réalité d'un échec scolaire massif.

4. Origine socio-professionnelle des élèves des collèges publics(*)

	Élèves français		Élèves étrangers		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculteurs	51 952	2,2	639	0,5	52 591	2,1
Artisans, comm., chefs d'entreprise	175 450	7,5	9 774	7,2	185 224	7,5
Cadres et prof. intellectuelles sup.	366 580	15,7	6 578	4,8	373 158	15,1
Professions intermédiaires	392 385	16,8	5 764	4,2	398 149	16,1
Employés	401 627	17,2	11 675	8,6	413 302	16,7
Ouvriers	676 525	29,0	70 087	51,6	746 612	30,2
Retraités	28 157	1,2	5 065	3,7	33 222	1,3
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	17 842	0,8	3 311	2,4	21 153	0,9
Sans activité professionnelle	181 010	7,8	18 400	13,5	199 410	8,1
Non renseignée	43 897	1,9	4 624	3,4	48 521	2,0
Total	2 335 425	100,0	135 917	100,0	2 471 342	100,0

Notes : (*) Répartition des élèves de collège par PCS de la personne de référence du ménage en 2000-2001 (France métropolitaine, Public) ; (**) Inconnue ou sans objet.

Source : MJENR-DEP.

5. Les élèves à l'entrée au collège en 1995

En %

Catégorie socio-professionnelle du responsable de l'élève	Avaient redoublé le CP	Ont 12 ans et + à l'entrée en 6e	Sont dans un collège privé en 6e	Font de l'allemand en 1e langue
Enseignants	0,5	5,1	17,9	25,6
Cadres et prof. intellectuelles sup.(*)	1,6	5,4	27,6	19,8
Professions intermédiaires(**)	3,4	12,1	19,8	14,3
Agriculteurs	5,3	16,4	35,2	8,1
Artisans, comm. et chefs d'entreprise	5,7	17,1	30,3	8,1
Employés	7,0	20,9	17,3	10,1
Ouvriers qualifiés	10,5	29,8	13,5	8,1
Ouvriers non qualifiés	17,4	42,2	9,3	7,7
Inactifs	20,1	45,6	5,8	6,7
Ensemble	7,8	22,5	18,7	11,4
Nationalité de l'élève				
française	6,9	20,9	19,6	11,8
étrangère	13,3	45,3	6,9	5,8

Notes : (*) Sauf professeurs ; (**) Sauf instituteurs.

Source : MEN-DPD, panel d'élèves entrés au collège en 1995, public + privé et résultats nationaux de l'évaluation des connaissances des élèves.

6. Résultats aux évaluations nationales de 6e selon l'origine sociale (public + privé, septembre 1999)

En %

	Cadres et assimilés	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Art., comm. et agriculteurs
Français	75,5	69,9	67,5	61,6	68,0
Mathématiques	72,7	67,7	61,7	58,7	64,2

Source: MEN-DPD.

7. Score (sur 100) aux évaluations nationales de 6e en 1995 (public + privé)

	Français	Maths
Élèves de nationalité française	67,9	65,3
Élèves de nationalité étrangère	57,6	54,6
Ensemble	67,3	64,5
Élèves de parents français de naissance	68,3	65,8
Élèves dont la mère seule est immigrée	68,1	65,5
Élèves dont le père seul est immigré	65,9	62,4
Élèves dont les deux parents sont immigrés	58,6	54,9

Sources : MEN-DPD panel 1995 et évaluations nationales à l'entrée en 6e.

8. Obtention du bac selon la nationalité

	Sur 100 élèves entrés en 6e en 1989 (public + privé)	
	Obtiennent le Bac	Dont le Bac général
Élèves de nationalité française	63,7	38,0
Élèves de nationalité étrangère	46,9	19,7
Ensemble	62,3	36,4

Lecture : Sur 100 élèves entrés en 6e en 1989, 62,3 ont obtenu un baccalauréat à la fin des années quatre-vingt-dix (quel que soit le temps mis pour l'obtenir), 63,7 % des élèves français et 46,9 % des élèves étrangers.

Source: MEN-DPD panel 1989 public + privé.

9. Évolution du nombre de sortants de formation initiale par niveau de formation France métropolitaine, public + privé, tous modes de formation initiale

En milliers

	Non qualifiés (VI-Vbis)	Niveau CAP (V)	Niveau Bac (IV secondaire)	Non diplômés du supérieur (IV supérieur)	Diplômés du supérieur court (III)	Diplômés du supérieur long (II-I)	Total sortants
1990	82	216	87	73	97	87	642
1991	60	214	102	73	100	89	638
1992	73	201	109	76	104	99	662
1993	62	194	117	80	107	103	663
1994	56	182	116	89	113	126	682
1995	57	194	111	93	133	135	723
1996	57	179	112	104	122	154	728
1997	57	188	128	97	126	156	752
1998	58	187	129	91	138	146	749
1999	60	206	118	97	125	162	768
2000	56	207	137	86	123	151	760

Lecture : Les sortants de l'enseignement supérieur long (I,II) en sont tous diplômés – diplôme de grande école, licence universitaire ou davantage –, de même que les sortants de l'enseignement supérieur court (III) – BTS, DUT, etc. En revanche, une partie des sortants de niveau IV ont fréquenté l'enseignement supérieur sans y obtenir de diplôme (IV « supérieur »), l'autre partie arrêtant sa scolarité après une classe de terminale ou une classe équivalente, avec ou sans le Bac (IV « secondaire »). Les sortants du niveau V ont terminé la préparation d'un CAP ou BEP mais ne sont pas tous diplômés ; pour un petit nombre, ils sortent de 2nde ou de 1ère. Les non qualifiés (VI et V bis) sortent d'une classe du 1er cycle (aujourd'hui exceptionnel), ou bien avant la dernière année d'un CAP ou BEP. Cette rubrique englobe aussi quelques jeunes qui, selon leurs déclarations à l'enquête, n'auraient pas fréquenté l'enseignement secondaire.

Source : MJENR-DEP.

10. Répartition des sorties de formation initiale selon la nationalité du jeune ou de ses parents(*)

	Niveaux supérieur (I à IV)	Niveau CAP-BEP (V)	Non qualifiés	Total	Rapport de probabilité
Jeunes migrants (1re génération)	37,3	36,8	25,8	100	2,6
Europe du sud	35,6	42,6	21,6	100	1,9
Maghreb	33,8	37,8	28,3	100	1,8
Parents migrants (2e génération)	48,6	35,9	15,4	100	1,3
Europe du sud	50,2	38,4	11,1	100	0,9
Maghreb	46,6	34,8	18,4	100	1,6
Français	54,3	34,4	11,1	100	0,5
Ensemble	52,5	34,7	12,6	100	—

Note : (*) Les jeunes nés hors de France ou de nationalité étrangère sont regroupés dans la rubrique « 1re génération » de migrants

Sources : Enquêtes Emploi in MEN-DPD Pascale Poulet-Coulibando, *Éducation et formation*, n° 57.

1.1.2. Les effets sociaux des politiques volontaristes

Le système scolaire français est sans doute devenu moins brutalement sélectif mais l'élimination progressive ou la relégation touche toujours les milieux populaires et les écarts entre groupes sociaux, même s'ils se déplacent, se réduisent peu. Les inégalités n'en sont pas moins vécues, de ce fait, différemment.

L'ouverture du collège puis du lycée aux élèves des milieux populaires a modifié les attentes et l'investissement dans l'école et a pu provoquer des désillusions du fait du jeu de la translation des inégalités et de l'évolution des stratégies de distinction. « Les classes nouvellement venues à l'enseignement secondaire sont portées à en attendre, par le seul fait d'y avoir accès, ce qu'il procurait au temps où elles en étaient pratiquement exclues ».

On assiste ainsi à une homogénéisation des niveaux d'aspiration en termes de durée de scolarisation et de niveau de diplôme souhaités : 65 % des élèves de collèges dont les deux parents sont immigrés, souhaitent que leur enfant poursuive des études jusqu'à 20 ans et plus et 55 % des familles « non immigrées » (Caille et O'Prey, 2002, enquête complémentaire en 1998 auprès des familles d'un échantillon d'élèves entrés en sixième en 1995). Même si des différences subsistent entre les groupes sociaux, elles sont beaucoup plus faibles que lorsque l'INED posait en 1962 ce même type de question à l'entrée en 6e. Ainsi, l'accès au niveau du baccalauréat devient dans les années quatre-vingt-dix, la norme scolaire, ce qui dévalorise et marginalise d'autant ceux qui ne pourront l'atteindre.

L'affaiblissement de la sélection dans le secondaire, son caractère différé entraînent un désarroi, des attentes déçues, des élèves et des familles désorientés parmi ceux qui sont devenus des « exclus de l'intérieur ». Ce phénomène de démobilisation de jeunes pour qui le sens de la présence à l'école ne va plus de soi a fait apparaître dans la terminologie des différentes institutions en charge de ces jeunes, des termes multiples et ambigus : « absentéistes », « décrocheurs, « déscolarisés », perdus de vue » (voir *Le décrochage scolaire, une fatalité* ? (VEI-Enjeux, 2000, voir aussi les résultats de l'enquête effectuée par Stéphane Beaud, 2002, sur les premières promotions d'élèves ayant bénéficié avec succès de la démocratisation de l'accès aux diplômes dans la décennie quatre-vingt-dix.

Les élèves ne sont pas seulement différents en termes de niveau scolaire, mais aussi de distance vis-à-vis des normes de l'école : les écarts entre les élèves se creusent d'autant plus que la sanction de l'échec est moins visible puisque différée, notamment en collège où les passages de classes sont facilités. L'allongement des scolarités peut s'interpréter comme le résultat des politiques éducatives de lutte contre l'échec scolaire (autonomie des établissements et politique de « projet », création des zones d'éducation prioritaires…), c'est aussi le produit de politiques volontaristes : déclin très rapide des effectifs par suppression des classes dans les filières de formation les plus basses et rôle accru des parents d'élèves dans les

décisions d'orientation. Les élèves, selon les établissements, sont ainsi plus ou moins sélectionnés, et des différences de niveaux d'exigence apparaissent selon les classes et les établissements. La différenciation des établissements s'accroît alors, sous l'effet conjugué de problèmes extrascolaires, telle la concentration des problèmes sociaux dans certains quartiers, mais aussi scolaires, comme la mise en œuvre de politiques locales et la concurrence entre établissements scolaires (notamment les lycées) : on peut ainsi constater une accentuation de l'homogénéité sociale des collèges des zones les plus défavorisées (par exemple, les collèges des « zones d'éducation prioritaire », depuis la création des ZEP, scolarisent une plus forte proportion d'élèves démunis socialement et scolairement).

Les inégalités sociales de scolarisation en termes d'accès se sont incontestablement réduites, l'allongement de la durée des études en témoigne : le taux de scolarisation des jeunes de 18 et 19 ans a augmenté de 35 points en dix ans. Mais avec le développement quantitatif de la scolarisation, les inégalités se sont déplacées et les différences de trajectoires restent très marquées. Les attentes vis-à-vis de l'école sont devenues plus fortes et sans doute plus homogènes, l'évolution des chances d'accès ayant eu un effet égalisateur en banalisant l'entrée au lycée.

1.2. Des inégalités sociales qui se conjuguent avec des disparités territoriales et entre établissements scolaires

La répartition sociale de l'habitat suffit, à elle seule, à créer des collèges « de classes moyennes », des collèges « d'ouvriers » ou des collèges « d'immigrés », c'est-à-dire à produire une homogénéité sociale plus ou moins forte des établissements scolaires. Mais les politiques des établissements, les pratiques de dérogation, la marge de choix laissée aux familles dans le cadre des mesures d'assouplissement de la carte scolaire, contribuent à renforcer les caractéristiques sociales et scolaires des établissements. Choisir un « bon » collège est devenu une préoccupation importante d'un certain nombre de parents. Chaque établissement public ou privé a une image plus ou moins marquée et diffusée ; elle est fondée sur des critères rarement explicités où entrent en jeu l'environnement et l'équipement de l'établissement, ses enseignants, sa pédagogie mais aussi les caractéristiques sociales et scolaires de son public. Les différents groupes sociaux n'ont ni la même propension à utiliser cette possibilité de choix, ni les mêmes motivations, pas plus qu'ils n'ont les mêmes critères ou les mêmes moyens pour conduire leur requête de manière efficace.

1.2.1. Différenciation et « choix » des établissements

Les différences entre les établissements ne sont pas nouvelles ; dans les années soixante, le lycée traditionnel de centre-ville était déjà bien éloigné du nouveau lycée accueillant des élèves de banlieue. Mais ce qui change depuis le début des années quatre-vingt-dix, c'est que cette différenciation est rendue plus visible par le jeu d'un ensemble de choix politiques, qui

demandent la prise en charge par l'établissement des problèmes soulevés par la scolarisation de masse et l'incite à se créer une identité propre. Les écarts entre établissements ont, de plus, tendance à s'accentuer avec d'un côté les établissements protégés d'une intrusion trop importante des nouveaux venus, et de l'autre, ceux qui concentrent les difficultés de prise en charge des plus démunis (Broccolichi et Œuvrard, 1993).

Les expériences d'assouplissement de la carte scolaire ont abouti en 1992, à étendre à la moitié des collèges publics (et un quart des lycées), les zones où les familles ont le choix entre plusieurs établissements. Plusieurs études sur ces expériences ont mis en évidence les déterminants des conduites de choix des familles et ont signalé les conséquences de ces mesures sur la différenciation croissante des établissements (compte rendu dans Ballion, 1991).

Tous les groupes sociaux ne profitent pas également des possibilités de choix qui sont théoriquement offertes. Ainsi au moment où l'expérience a démarré, 10 % des familles, en moyenne, usaient de cette faculté de choix d'un collège. Parmi les demandeurs de dérogation, les plus représentés sont tout d'abord les enseignants ; ils en perçoivent l'intérêt et ils ont l'information nécessaire sur les procédures à suivre et sur les ressources du « marché local », viennent ensuite les employés et les cadres supérieurs (autres que professeurs). Les employés sont demandeurs parce que leurs lieux de résidence excentrés les conduisent à n'être pas affectés dans les collèges de centre ville les mieux cotés ; en outre, ils partagent souvent avec les classes moyennes un fort investissement dans la réussite scolaire de leurs enfants. Mais ils sont les plus fréquemment déboutés de leur demande de changement parce qu'ils ont plus tendance à la présenter de façon irrecevable pour l'administration. Ils mettent en avant, par exemple, la mauvaise réputation ou fréquentation du collège qu'ils refusent, alors que d'autres familles sauront présenter des motifs acceptables, d'ordre scolaire, tel le choix d'une langue non enseignée dans le collège du quartier.

Au collège, plus de sept enfants sur dix fréquentent le collège de leur secteur géographique ; deux sur dix sont inscrits dans le privé et un sur dix dans un établissement public différent de celui de la carte scolaire. Ces proportions traduisent une forte stabilité des comportements des familles dans le temps. En particulier, les dérogations à la carte scolaire n'ont pas augmenté ces dernières années. Les professeurs sont deux fois plus nombreux que la moyenne à inscrire leur enfant dans un établissement public différent de celui de leur secteur géographique. En revanche, la scolarisation dans un collège privé est plus fréquente chez les indépendants et les cadres : quatre enfants de chefs d'entreprise sur dix sont inscrits dans un tel établissement. Les motivations des familles varient fortement selon le type de collège choisi. Si la distance entre le domicile et l'établissement constitue la première raison évoquée pour la scolarisation dans le collège public du secteur, les familles qui optent pour un autre collège déclarent le faire par rapport à sa bonne fréquentation.

Les parents d'élèves les mieux informés et dont les attentes sont fortes cherchent le « bon » établissement, la « bonne » classe pour leurs enfants, sans disposer pour autant de l'information objective nécessaire pour faire ce choix. Ils reprennent le plus souvent la représentation dominante de leur groupe social sur les établissements voisins qui constituent l'univers des choix possibles. Ces représentations sont élaborées à partir d'indicateurs frustres sur les caractéristiques sociales des élèves qui fréquentent l'établissement, de rumeurs sur des évènements quelquefois exagérés (violences, dégradations, drogues…) et sur les performances scolaires des élèves de l'établissement publiées dans la presse.

L'étude des flux d'élèves provoqués par ces possibilités de choix illustre une tendance qui vaut sans doute pour l'ensemble des établissements (« désectorisés » ou non) : les changements d'établissements conduisent à renforcer les caractéristiques initiales des collèges ou des lycées. Ils amènent des « bons » élèves là où ils sont déjà en forte proportion et, inversement, permettent aux élèves les moins en échec de fuir les collèges et les lycées où se concentrent les difficultés.

Plusieurs auteurs, avec des approches et des méthodologies différentes ont mis en évidence *une différenciation accrue des établissements et des classes :* les disparités entre collèges quant aux caractéristiques sociales de leurs élèves se sont accusées durant les années quatre-vingt-dix ; en outre, il faut noter que les disparités mesurées par la proportion d'élèves étrangers sont plus fortes qu'en utilisant d'autres variables scolaires ou sociales (Trancart, 1998). La polarisation entre établissements est plus importante si l'on retient la variable nationalité des élèves.

La forte polarisation de difficultés scolaires (forte proportion d'élèves d'origine sociale défavorisée, d'élèves en fort retard scolaire ou d'élèves étrangers) dans certains collèges, selon le type d'établissement ou la localisation géographique témoignent de la diversité sociale du territoire, mais elle est aggravée sous l'effet des processus de ségrégation résidentielle, de la mise en concurrence des établissements ou des dérogations à la carte scolaire. Par ailleurs, l'observation de tendances identiques au cours de ces dix dernières années, quel que soit l'indice retenu, permet de conclure à une légère hausse de l'état de la ségrégation sociale entre collèges depuis dix ans.

Les problèmes liés à la concentration, dans certains établissements, d'élèves en difficulté sociale et scolaire interrogent sur les effets de la carte scolaire et plus généralement sur l'action possible de l'école pour ramener de la mixité sociale.

Ces questions ont fait l'objet de la circulaire de la rentrée 1999 (voir en annexe) qui incite les recteurs à mieux équilibrer la carte scolaire et d'un rapport au ministre en mars 2002. « La concentration, dans certains établissements scolaires, d'élèves appartenant à des milieux socialement homogènes, qu'ils viennent des familles les plus privilégiées ou, au contraire, de

celles qui rencontrent les plus grandes difficultés, est un problème important des systèmes éducatifs, qui n'épargne pas la France. Cette situation met à mal l'un des principes majeurs du service public d'enseignement dans un état démocratique : la possibilité, pour chaque enfant, d'accéder, quelles que soient ses origines, aux mêmes conditions de scolarisation. La concentration, dans un même établissement d'enfants issus de milieux sociaux dits défavorisés peut devenir un handicap pour tous ceux qui y sont rassemblés et, donc, nuire à leur future intégration économique. Elle contribue, ainsi, non seulement à pénaliser les élèves concernés mais de plus, à faire baisser l'efficacité générale du service public de scolarisation tout en en augmentant le coût. Enfin, cette situation conduit l'école à se trouver en contradiction avec ce qu'elle enseigne lorsqu'elle tente de remplir l'une des missions qui, en France, lui est traditionnellement dévolue, celle d'intégration sociale et culturelle. L'inculcation d'une « culture civique » qui rattache chaque citoyen, au-delà des communautés singulières dans lesquelles il peut s'inscrire, à une même nation et aux valeurs républicaines et démocratiques qui la fondent peut-elle encore avoir la moindre signification lorsqu'elle s'exerce dans des établissements où se répercutent toutes les ségrégations – économiques, sociales, ethniques, religieuses, culturelles – qui caractérisent le quartier dans lequel ils sont implantés ? » (Hébrard, 2002).

1.2.2. « Bonnes » et « mauvaises » classes

La réussite et les cursus des élèves varient selon l'établissement scolaire qu'ils fréquentent, en outre, au sein d'un établissement, la classe et sa composition jouent un rôle dans la réussite des apprentissages, dans la cristallisation d'attitudes chez les élèves et dans leur socialisation. Les modalités de constitution des classes peuvent accentuer les inégalités, en provoquant une ségrégation interne à l'établissement.

Pour garder les bons élèves et rassurer les parents des classes moyennes, c'est à dire pour maintenir une certaine mixité sociale (et scolaire) dans les collèges notamment, les chefs d'établissement ont fréquemment recours au regroupement d'élèves dans des classes de niveaux – bien souvent par le biais des options de langues vivantes ou anciennes. Une étude statistique portant sur l'ensemble des collèges publics montre que c'est dans les collèges situés dans un environnement social peu favorisé (classés en zone d'éducation prioritaire, en milieu urbain, avec une faible proportion d'élèves en avance ou issus de milieux favorisés) que sont regroupés, plus souvent que dans les autres collèges, les élèves de sixième qui ont choisi l'allemand comme première langue, ceux de quatrième qui apprennent le latin, les élèves en avance ou les enfants d'enseignants. (MEN-DPD, 1997).

Inversement, ces pratiques conduisent, dans les collèges de banlieue où les élèves en difficulté sont très nombreux, à concentrer les élèves faibles dans les autres classes, bien souvent sous couvert d'arguments pédagogiques (leur procurer un enseignement adapté) ou de gestion de la discipline

Or une recherche, analyse secondaire d'une enquête de la DEP, sur un échantillon de 20 000 élèves dans plus de 200 collèges, a montré que la

composition de la classe a un effet sur la progression des élèves : les élèves faibles regroupés dans des classes homogènes progressent moins que dans des classes à hétérogénéité modérée (Duru-Bellat et Mingat, 1997). Les classes de niveau (homogènes) ne constituent pas un contexte favorable aux acquisitions et le regroupement d'élèves faibles entre eux constitue le contexte le plus défavorable pour ces élèves. Dans les classes homogènes où sont concentrés les élèves en difficulté, les différences d'acquisition et de progression peuvent s'expliquer par un ensemble de facteurs où interviennent à la fois les pratiques des enseignants qui selon la classe peuvent moduler les contenus d'enseignement -différents en quantité et qualité- et leurs pratiques pédagogiques, des effets d'étiquetage et d'attentes vis à vis des élèves et des effets de conformité des jeunes à des normes de groupe. En outre, Payet (1995 et 1998) qui a observé deux collèges de banlieue populaire, montre les processus de ségrégation internes à l'établissement et fait apparaître notamment les composantes « ethniques » des « mauvaises classes ».

Dans de tels contextes, les tensions peuvent devenir fortes et provoquer des comportements tels incivilités, violences, racisme… Si pour expliquer la genèse des violences qui se manifestent dans le cadre des établissements scolaires, il faut tenir compte de l'environnement de l'établissement, du quartier, de la culture extérieure à l'école, les auteurs qui se sont interrogés sur l'origine des conduites déviantes dans l'espace scolaire soulignent que les processus déviants se construisent également à l'intérieur de l'école et en interaction avec des processus proprement scolaires, notamment dans ces « mauvaises classes » (van Zanten, 2000, Debarbieux, 1997 et Charlot et Emin, 1997).

1.3. Disparités géographiques et régionales

Les enfants de milieu rural, ont longtemps pâti de répartitions géographiques inégales d'équipements scolaires, notamment d'écoles maternelles (le retard sur l'offre d'enseignement préscolaire a été entièrement comblé). D'une manière générale, tout au long de la scolarité, les cheminements des enfants de milieu rural se singularisent. Leurs cursus sont en effet affectés par les effets combinés de la distance tant géographique que culturelle à l'institution scolaire. La dominante plus ou moins rurale ou urbaine des régions est une des composantes des disparités régionales de scolarisation mais ne peut, à elle seule, en rendre compte. Les différences de composition de la population active entre les régions n'épuisent pas non plus ces disparités.

Les caractéristiques régionales de scolarisation ont toujours été marquées mais ont évolué dans le temps et les classements se sont même inversés : au XIXe siècle la carte de l'alphabétisation fait apparaître un clivage entre une France industrielle du Nord alphabétisée et une France rurale du sud et de l'ouest restée à l'écart du développement de la scolarisation. Puis cette carte s'inverse pendant près de cinquante ans entre 1930 et 1980 avec une zone de forte scolarisation comprenant l'ensemble des régions du sud de la

Loire s'opposant à une France du nord et de l'est moins scolarisée, avec les exceptions notables de la Bretagne et de la région parisienne. Pendant une longue période on a donc pu constater des spécificités devenues des traditions régionales de scolarisation qui retentissent sur la nature et le développement de l'offre de formation et contribuent par là, à la permanence et à la forte inertie de ces inégalités régionales. Toutefois ces classements vont être modifiés par les politiques volontaristes au début des années quatre vingt dix. D'une part les écarts de scolarisation entre les régions sont moins marqués, d'autre part les classements sont moins stables et sont affectés par des politiques académiques, traductions locales des politiques nationales : par exemple, décisions de suppression plus ou moins rapide des formations aux CAP, directives facilitant le passage en seconde ou effets des lois de décentralisation sur le développement de politiques locales à travers les schémas régionaux de formation.

Depuis 1990, l'augmentation de l'accès au niveau du baccalauréat est très forte dans les régions qui étaient les plus « en retard », les moins scolarisées, grâce à un développement très rapide de l'enseignement technologique et professionnel. Les académies les mieux placées pour l'obtention du baccalauréat par génération sont Rennes, Paris, Toulouse, Nantes et Grenoble avec des taux compris entre 58 et 65 %, à l'opposé se trouvent les académies de Montpellier, Amiens, Strasbourg et Créteil (entre 46 et 51 %). Les disparités régionales sont mesurées ici au niveau de l'académie, elles seraient d'une toute autre ampleur à des échelons géographiques plus fins.

Ces inégalités de scolarisation, en partie liées aux caractéristiques sociales des populations, vont elles-mêmes contribuer aux différenciations sociales des cursus scolaires dans la mesure où les élèves seront d'autant plus affectés par ces inégalités géographiques et régionales qu'ils seront de milieu populaire, les différences de cursus entre élèves de milieu favorisés et de régions différentes étant, elles, beaucoup moins marquées.

1.3.1. Disparités entre collèges publics et répartition territoriale[2]

La connaissance relativement détaillée des populations de jeunes accueillies dans les collèges publics permet d'apprécier leurs disparités de recrutement, de mieux cerner les zones où peuvent se concentrer diverses difficultés sociales, susceptibles d'influer directement sur la réussite scolaire des élèves, les résultats des établissements et le bon fonctionnement de l'institution scolaire.

L'analyse typologique s'appuie sur quatre critères principaux, dont trois concernent la composition sociale des collèges :

• proportion de collégiens d'origine sociale dite « défavorisée » (enfants d'ouvriers et d'inactifs) ;

• proportion d'élèves d'origine sociale dite « très favorisée », dans laquelle on regroupe les cadres, les professions intellectuelles supérieures,

(2) *Cf.* Rondeau (2001).

les chefs d'entreprise de plus de dix salariés et l'ensemble des enseignants, c'est-à-dire les groupes socioprofessionnels dont les enfants connaissent, statistiquement parlant, la meilleure réussite scolaire ;

• proportion d'élèves de nationalité étrangère.

Un quatrième critère, lié au fonctionnement du système scolaire, prend en compte, la proportion d'élèves de sixième ayant au moins deux ans de retard, sans que l'on puisse faire la part du retard à l'école primaire et lors de la première année du collège.

Ces premières variables permettant de répartir l'ensemble des collèges selon six catégories (classées de 1 à 6), deux variables supplémentaires ont été prises en compte, pour mieux caractériser chacune des classes de la typologie ainsi dégagée :

• la proportion d'élèves d'origine dite « favorisée » qui comprend l'ensemble des professions intermédiaires ;

• la proportion d'élèves d'origine dite « moyenne » qui regroupe les enfants d'agriculteurs, d'artisans, de commerçants et d'employés.

Cette classification des collèges présente les caractéristiques dominantes suivantes :

• les collèges de la première classe – un sur dix –, recrutent une forte proportion d'élèves d'origine sociale dite « très favorisée » (43,5 contre 15 % en moyenne) ;

• un tiers des collèges appartient à la deuxième classe ; ils recrutent parmi les catégories sociales dites « moyennes », mais leurs élèves sont très peu en retard ;

• la troisième classe, soit 30 % des collèges, compte une forte proportion d'élèves d'origine « défavorisée » ; le retard scolaire y est très faible ;

• l'importance des retards scolaires (8,5 contre 4,1 % dans l'ensemble), caractérise en revanche le quatrième groupe (14,6 % de l'ensemble des collèges).

Les classes 2 et 4 sont celles dont la composition sociale est la plus proche de la moyenne générale. Leurs collèges se caractérisent ainsi par une certaine mixité sociale. Dans les quatre premières classes, la proportion d'élèves étrangers est inférieure à la moyenne nationale.

Les classes 5 et 6 rassemblent des collèges dont les élèves présentent des caractéristiques sociales et scolaires prédictives de grandes difficultés : proportions importantes d'élèves d'origine « ouvrière et inactive », d'élèves étrangers et d'élèves en fort retard scolaire, en particulier dans la sixième classe ; ces deux classes dites « difficiles » et « très difficiles » représentent 12,6 % du total des collèges.

Le tableau suivant présente les valeurs moyennes que prennent les variables de la classification dans les différentes classes de la typologie. Il fait ressortir l'ampleur des disparités entre les six classes selon lesquelles se répartissent les 4 956 collèges publics.

11. Probabilité de sortir sans qualification selon les caractéristiques sociales et familiales de l'élève

	Ensemble des élèves entrés en 6e en 1989	Les 25 % les plus faibles en français et en math. en 6e
Profession et catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence		
professeur ou instituteur	1,9	ns
cadre ou chef d'entreprise	2,3	11,9
autre prof. intermédiaire	3,9	14,2
agriculteur	6,1	18,2
employé	8,4	20,6
artisan ou commerçant	9,5	22,6
ouvrier qualifié	11,3	23,1
ouvrier non qualifié	15,6	26,2
personnel de service	15,7	24,3
inactif	30,8	46,0
Diplôme le plus élevé détenu par les parents		
bac. + 3 ou plus	1,3	8,6
bac. + 2	1,6	5,1
baccalauréat	2,3	8,5
BEP	4,5	15,4
BEPC, brevet	5,2	15,3
CAP	6,1	15,1
certificat d'études primaires	9,6	17,1
aucun diplôme	16,3	26,8
diplôme inconnu	19,2	34,6
Mère		
active	6,4	19,0
inactive	13,4	28,3
Taille de la famille		
un enfant	8,4	22,2
deux enfants	5,6	19,2
trois enfants	7,8	19,6
quatre enfants	14,6	27,9
cinq enfants et +	21,7	34,2
Sexe		
fille	7,7	21,6
garçon	10,8	25,9
Nationalité de l'élève		
française	8,7	24,1
étrangère	15,1	23,5
Ensemble	9,3	24,0

Lecture : 6,1 % des enfants d'agriculteurs entrés au collège en 1989 sont sortis sans qualification du système éducatif. Cette probabilité atteint 18,2 % parmi les élèves originaires de ce milieu social qui étaient parvenus au collège avec de grosses difficultés en français et en mathématiques.

Source : Panel d'élèves du second degré recruté en 1989, J-P. Caille, *Éducation et formations*, n° 57.

1.3.2. Des profils académiques très contrastés

Les différentes classes de collèges identifiées dans la typologie sont inégalement représentées dans les académies. La répartition, propre à chaque académie, des collèges selon ces six catégories témoigne, au-delà des caractéristiques moyennes, de l'ampleur des disparités internes et permet de dégager des profils caractéristiques. Six groupes d'académies peuvent être ainsi distingués.

Un premier groupe (graphique 3a) se compose d'académies, plutôt situées dans le sud de la France, qui comptent une proportion importante de collèges « de classes moyennes » (classe 2). Par rapport au tiers de collèges faisant en moyenne partie de cette catégorie, et qui accueillent beaucoup d'enfants d'agriculteurs, artisans, commerçants et employés, les proportions observées dans ces académies sont très supérieures : elles vont de 41,5 % à Aix-Marseille jusqu'à 64,9 % pour Toulouse. En revanche, les collèges caractérisés par leur recrutement populaire (classe 3) y sont peu nombreux. Ce groupe d'académies, qui rassemble un tiers des collèges de la métropole, n'est cependant pas très homogène. Certaines académies, comme Aix-Marseille, Bordeaux et Montpellier, ont des proportions non négligeables de collèges à fort retard scolaire (classe 4), et les collèges dits « difficiles » et même « très difficiles » des classes 5 et 6) sont plutôt bien représentés dans les académies du sud-est, à Aix-Marseille, Montpellier et Nice.

Le deuxième groupe (graphique 3b), situé à l'inverse dans le nord et l'est de la France, rassemble des académies dont les collèges sont caractérisés par leur recrutement populaire (classe 3) : Amiens, Lille, Nancy-Metz, Reims, Rouen, qui regroupent au total trois collèges sur dix. Ces académies sont très homogènes, socialement parlant, l'académie de Lille ayant un profil plus « ouvrier », et moins classe « moyenne », que les autres. Les autres types de collèges y sont faiblement représentés.

Un troisième groupe (graphique 3c) est caractérisé par la proportion importante de collèges dans lesquels le retard des élèves en classe de sixième est très fort. Les académies de l'Ouest de la France y sont très présentes, avec Caen, Nantes, Poitiers, Rennes, accompagnées de celles de Limoges, Clermont-Ferrand et Dijon. C'est toutefois le groupe le plus hétérogène. Entre les académies de Caen et Limoges, par exemple, la part des collèges à dominante « ouvrière et inactive » ou bien de ceux dits « classes moyennes » est très différente. C'est aussi dans ces académies que l'on observe une quasi absence de collèges « difficiles et très difficiles ».

Les académies du groupe suivant, Besançon, Lyon, Orléans-Tours et Strasbourg, peuvent être qualifiées « d'équilibrées » (graphique 3d). Leurs profils sont proches du profil moyen. Cependant, Lyon a beaucoup moins de collèges « ouvriers » et comprend une proportion un peu plus forte de collèges « difficiles », tandis que Strasbourg a très peu de collèges caractérisés par un fort retard en sixième.

3. Des profils académiques

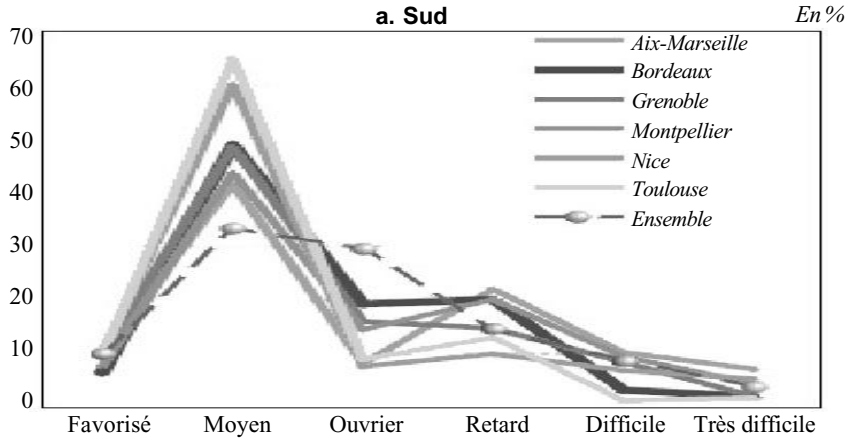

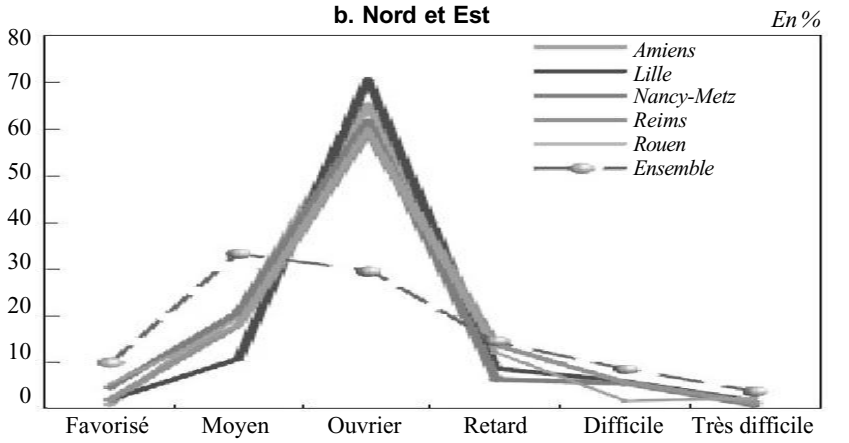

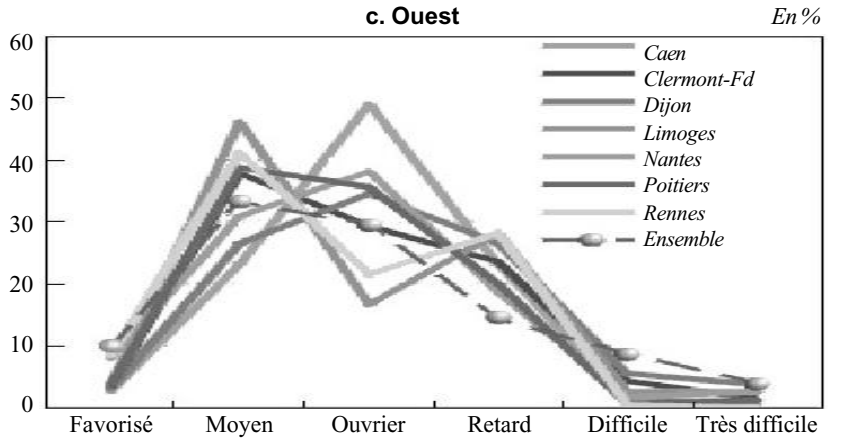

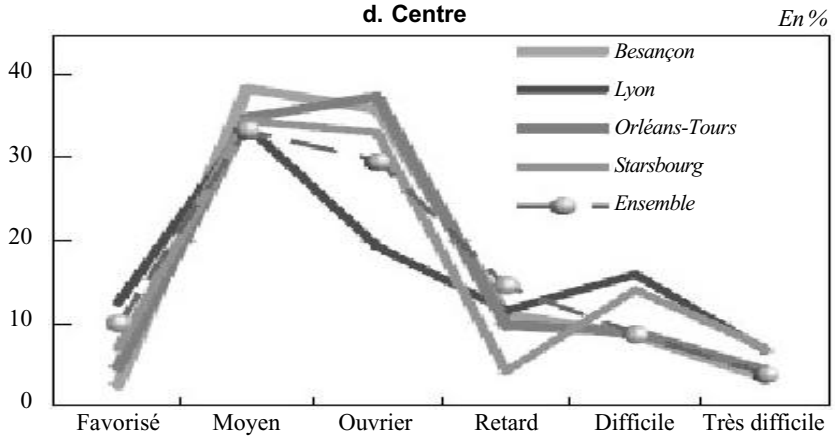

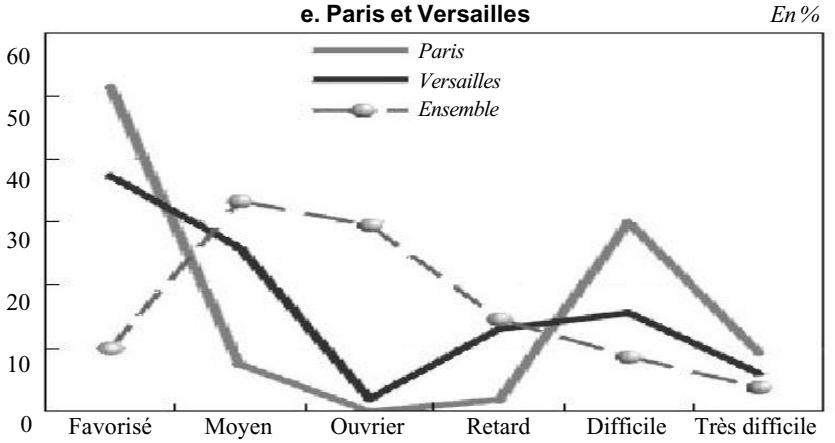

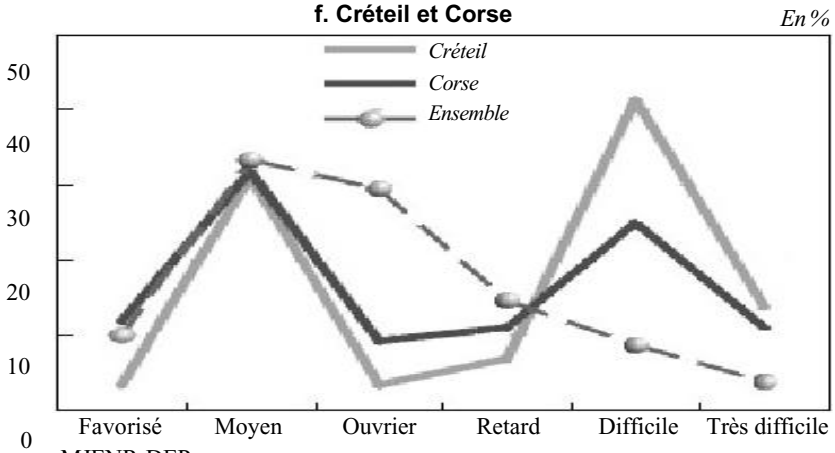

Source : MJENR-DEP.

Les deux dernières classes ne rassemblent chacune que deux académies, mais de profils si atypiques qu'elles ne peuvent être agrégées à aucun des groupes précédents. Les académies de Paris et de Versailles (graphique 3e) sont caractérisées par l'importance simultanée de collèges dits « favorisés », et de collèges « difficiles et très difficiles », scolairement parlant. Ce profil en U (où les situations extrêmes sont surreprésentées) est révélateur de la répartition très contrastée de la population selon les zones et territoires d'une même académie. Contrastes encore plus marqués entre les arrondissements de l'Ouest et du Nord de la capitale, qu'entre le Sud et le Nord de l'académie de Versailles.

Les académies de Créteil et de la Corse (graphique 3f) présentent, pour leur part, une forte concentration de collèges qualifiés de « difficiles » et « très difficiles », c'est-à-dire de collèges dont les élèves sont plus souvent étrangers ou beaucoup plus souvent en retard qu'ailleurs. Ces traits sont encore plus accentués en Corse.

2. L'éducation prioritaire

Plus d'un collégien sur cinq, bénéficiant d'un encadrement plus important et de classes aux effectifs allégés(3).

La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP), initiée en juillet 1981, se proposait de « contribuer à corriger l'inégalité sociale par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé », introduisant ainsi en France l'idée de « discrimination positive » qui vise, selon le mot d'ordre de l'époque, à « donner plus à ceux qui ont le moins ».

Inspirée de précédents anglo-saxons, cette politique s'inscrit dans une *approche globale de l'échec scolaire* et suppose l'élaboration de projets d'actions spécifiques à chaque zone considérée, qui associent les personnels scolaires et des « partenaires » extérieurs au système éducatif.

La politique ZEP est également le premier exemple français de « territorialisation » des politiques éducatives, problématique qui va progressivement s'élargir à l'ensemble des décisions politiques prises en matière d'éducation au cours des années quatre-vingt. Ces politiques posent le niveau local comme l'unité la plus pertinente de traitement des difficultés sociales et scolaires et d'élaboration de projets éducatifs adaptés à ces difficultés. C'est un renversement de perspectives avant même les lois de décentralisation.

(3) Voir sur ce thème, ministère de l'Éducation nationale, 2002.

2.1. Le fonctionnement des ZEP

Le plus souvent, la ZEP est organisée autour d'un collège et comprend les écoles qui appartiennent à son secteur de recrutement. Elle a un responsable (inspecteur de l'Éducation nationale – premier degré – ou principal de collège), assisté par un coordonnateur désigné par l'inspecteur d'académie (directeur d'école ou enseignant).

Les actions mises en œuvre sont présentées dans un projet de zone dont chaque établissement doit reprendre les axes essentiels dans son propre projet.

Le projet de zone et les actions qu'il comporte sont discutés et votés par un conseil de zone où siègent des personnels enseignants, des parents, des représentants des communes ainsi que des partenaires d'autres administrations.

2.2. La carte de l'éducation prioritaire

Cette politique a été mise en place voici vingt ans, puis « relancée » en 1990 et encore en 1998 ; à chacune de ces étapes le périmètre des zones a été révisé. Le classement d'un établissement en ZEP se fonde sur des indicateurs de difficulté sociale et scolaire, il est proposé par le recteur de l'académie.

De 363 ZEP concernant 8 % des écoliers et 10 % des collégiens, on est passé à 784 zones ou réseaux d'éducation prioritaire (distinction opérée en 1998), avec en 2002 plus d'un collégien sur cinq. Cette évolution est discontinue dans le temps mais surtout dans l'espace, le territoire de l'éducation prioritaire diminuant dans certaines académies et s'étendant fortement dans d'autres.

La relance de la politique de l'« éducation prioritaire » en 1997 s'est accompagnée de la révision de la carte des zones d'éducation prioritaire (ZEP) et de la création des réseaux d'éducation prioritaire (REP), associant des écoles et des collèges proches, « dont la concentration des difficultés mérite une vigilance et une aide particulière ». Les établissements qui y participent *« mutualisent leurs ressources pédagogiques et éducatives ainsi que leurs innovations au service de la réussite scolaire des élèves ».*

2.3. ZEP et ZUS

La politique de l'éducation prioritaire et celle de la ville ont été articulées dans les textes dès leur origine[4]. En fait, leurs territoires ne se recouvrent qu'imparfaitement. Toutefois en 2001-2002, 95,5 % des élèves de collèges des ZUS sont en ZEP[5]. Seuls 5 % des ZUS ayant un collège ne scolarisent pas tous leurs élèves en ZEP.

(4) Voir en annexe, la circulaire de préparation et suivi des volets « éducation » des contrats de ville.

(5) Un collège est dit en ZUS quand il est implanté dans un quartier ZUS.

12. Typologie des collèges publics

	Élèves d'origine sociale très favorisée	Enfants de professions intermédiaires	Enfants d'agriculteurs, artisans, comm. et employés	Enfants d'ouvriers ou d'inactifs	Élèves étrangers	Élèves en retard	Nbre de collèges	Répartition des collèges dans les classes (%)
Favorisés	43,5	16,9	22,8	16,8	4,2	2,4	496	10,1
Moyens	17,9	17,2	31	33,9	2,7	2,7	1 651	33,3
Ouvriers	8,1	12,2	23,2	56,5	2,3	2,3	1 462	29,5
Retard	10,8	13,5	28,3	47,3	4,4	8,5	726	14,6
Difficiles	7,4	10,6	21,8	60,3	18,8	5,4	430	8,7
Très difficiles	5,7	8,2	19,4	66,7	26,7	14,9	191	3,9
Ensemble	15	14,3	26,2	44,3	5,3	4,1	4 956	100,0

Source : MJENR-DEP.

En 2001, près de 1,8 million d'élèves sont scolarisés dans des établissements relevant de « l'éducation prioritaire » (les ZEP mais aussi les réseaux d'éducation prioritaires, REP).

La population accueillie dans les établissements de l'éducation prioritaire, conformément aux objectifs de cette politique, apparaît plus défavorisée socialement, et donc scolairement, qu'ailleurs : en ZEP, 59 % des collégiens sont enfants d'ouvriers (ou de chômeurs), et près de 47 % en REP, contre un peu plus de 36 % dans les autres collèges.

2.4. Les moyens

Les établissements classés en ZEP bénéficient de moyens supplémentaires importants qui se traduisent, en particulier, par une amélioration sensible de l'encadrement (effectifs des classes abaissés en élémentaire et en maternelle, heures attribuées aux collèges).

En collège, on estime ainsi le surcroît d'heures d'enseignement par élève à 9,2 % en ZEP, et 8,2 % pour l'ensemble de l'éducation prioritaire (ZEP ou REP).

Cet effort se traduit par des classes moins chargées. Celles des collèges de ZEP ou de REP comptent en moyenne près de deux élèves de moins. L'enseignement peut être dispensé à l'ensemble de la classe ou en groupe plus restreint : si l'on tient compte de ces deux situations, un enseignant de collège de ZEP ou de REP a en charge une moyenne de 21,2 élèves (21,0 en

ZEP), pour 23,2 dans les autres collèges publics. En outre, la priorité accordée aux ZEP dans l'attribution des moyens s'est nettement accentuée au fil des années.

Les ZEP bénéficient pour leur fonctionnement de postes supplémentaires (coordonnateurs, animateurs), de crédits pédagogiques spécifiques (de la part des services de l'État mais également des collectivités locales) et depuis 1998, les ZEP sont prioritaires pour l'affectation des aides-éducateurs (« emplois-jeunes »)

Les personnels établissements concernés bénéficient de différents avantages de carrière et perçoivent depuis 1991 des indemnités spéciales (un peu plus de 1 000 euros annuels).

Enfin, parmi les moyens consacrés aux ZEP, il faut signaler, l'effort particulier pour le développement de la préscolarisation à deux ans, en effet de nombreuses études ont montré l'effet bénéfique pour les enfants les plus défavorisés d'une scolarisation précoce : le taux national de scolarisation à deux ans est de 34 % et de plus de 40 % en ZEP(6).

2.5. Les résultats : acquis et cursus

En moyenne, les élèves de ZEP réussissent moins bien que les autres : par exemple aux évaluations nationales en classe de sixième en français et en mathématiques, leur score moyen est inférieur de 10 points sur 100 en français et de 13 points en mathématiques. Mais tous les élèves ne sont pas faibles : environ 10 % des élèves de ZEP se situent parmi les 20 % ayant les meilleures performances. Cependant, la concentration d'élèves faibles est importante, 39 à 44 % se situent parmi les 20 % les plus faibles.

Le suivi d'une cohorte d'élèves entrés en 6e en 1995 montre que les 13 % des élèves qui ont fait leur scolarité dans un collège de ZEP ont moins bien réussi leur scolarité au collège que les élèves qui n'ont jamais été scolarisés en ZEP ; ils ont plus fréquemment redoublé et sont moins nombreux à avoir été orientés en lycée général ou technologique au terme de leur quatrième année d'études secondaires.

Cette situation apparaît très liée aux différences de milieu social et de réussite scolaire antérieure. À caractéristiques de départ comparables, c'est le résultat inverse qui est mis en évidence : les élèves de ZEP atteignent plus souvent le lycée général et technologique sans avoir redoublé au collège. Cette trajectoire semble principalement portée par des politiques d'orientation moins sélectives en fin de 3e. Si plus de huit fois sur dix les collégiens de ZEP parvenus en seconde générale ou technologique concluent leurs études secondaires par un succès au baccalauréat, ils rencontrent néanmoins plus de difficultés au lycée que les autres élèves. Ils redou-

(6) Si l'on tient compte du fait que seuls les enfants âgés de deux ans révolus à la rentrée sont scolarisables, ces taux s'établissent respectivement à 51 et 60 %.

blent plus souvent la seconde et la terminale. Au bout du compte, leurs chances de devenir bacheliers sont comparables à celles des élèves qui présentaient les mêmes caractéristiques de départ mais ont effectué leur scolarité en bénéficiant d'un environnement social plus favorable.

2.6. Un bilan difficile à établir

Plus de vingt ans après leur création, responsables administratifs et chercheurs s'entendent pour dire qu'un bilan d'ensemble est difficile à établir : en effet, les ZEP, devenues plus nombreuses, sont hétérogènes, font face à des difficultés de niveau inégal, ont mis en place des actions différentes avec des degrés d'implication divers de la part des équipes éducatives ou des responsables. Le résultat de cette politique éducative, considéré comme parfois décevant, a aussi été attribué à un défaut de « pilotage » et à manque d'accompagnement des équipes enseignantes.

L'examen des séries d'indicateurs statistiques montrent que les écarts de résultats se maintiennent entre élèves en ZEP et hors ZEP et ce dans les mêmes proportions. Toutefois, ce constat conduit à dire que la politique des ZEP a eu un effet positif puisque dans le même temps les écoles et les collèges en ZEP ont connu une augmentation et une concentration des difficultés sociales et scolaires. On ne constate donc pas d'aggravation malgré une dégradation des conditions de vie dans certains quartiers et des conditions de travail des enseignants confrontés à des problèmes plus aigus.

La lutte contre l'échec scolaire et les inégalités sociales est le premier objectif de la création des ZEP. Les écoles et collèges en ZEP se caractérisent par une concentration d'élèves en difficulté, une hétérogénéité plus forte, et des élèves plus sensibles à « l'effet maître » et à la qualité de la pédagogie. Cependant, dans les ZEP qui parviennent à faire progresser leurs élèves, les chercheurs(7) constatent l'association de différents facteurs : stabilité et solidarité des maîtres, pilotage ferme et dynamique, priorité aux apprentissages scolaires, regard bienveillant envers les élèves et les familles populaires.

Les Inspecteurs généraux qui ont conduit une analyse rigoureuse du fonctionnement des ZEP ont également mis en évidence les caractéristiques communes des « ZEP qui réussissent »(8) :

- ce sont des zones et des établissements à « taille humaine » ;
- où la population scolaire est relativement stable (ce qui permet d'assurer une continuité pédagogique) ;
- la scolarisation précoce à deux ans est forte ;

(7) Voir Chauveau (2002).

(8) Moisan et Simon (1997).

• on y rencontre une grande cohérence des équipes éducatives autour d'un projet avec un niveau d'exigence élevé ;

• les projets sont centrés sur les apprentissages tout en ne fermant pas l'école pas sur elle-même ;

• un réel pilotage assure une cohérence des pratiques ;

• enfin, dans ces zones, l'investissement des collectivités locales est important tout en respectant les missions respectives des différents partenaires (pas de confusion des rôles).

Références bibliographiques

Barthon C. (1997) : « Enfants d'immigrés dans la division sociale et scolaire », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 75.

Barthon C. et M. Oberti (2000) : « Ségrégation spatiale et évitement et choix des établissements », in *L'école, l'état des savoirs*, van Zanten (dir.), La Découverte.

Beaud S. (2002) : *80 % au Bac… Et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, La Découverte.

Bourdieu P. et P. Champagne (1992) : « Les exclus de l'intérieur », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 91.

Broccolichi S. et van Zanten (1997) : « Espaces de concurrence et circuits de scolarisation. L'évitement des collèges publics d'un district de la région parisienne », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 75.

Broccolichi S. (1995) : « Orientations et ségrégations nouvelles dans l'enseignement secondaire », *Sociétés Contemporaines*, n° 21.

Broccolichi S. (1998) : « Inquiétudes parentales et sens des migrations d'élèves. L'évitement des collèges publics d'un district de la banlieue parisienne », *Les Dossiers d'Éducation et Formations*, n° 101, Ministère de l'Éducation nationale, Direction de la programmation et du développement.

Caille J-P. et S. O'Prey (2002), « Les familles immigrées et l'école française », *Données sociales,* INSEE.

Chauveau G. (2002) : « INRP », *Education et formations*, n° 61.

Duru-Bellat M. et A. Kieffer (2000a) : « La démocratisation de l'enseignement en France : polémiques autour d'une question d'actualité », *Population*, n° 55.

Duru-Bellat M. et A. Kieffer (2000b) : « La démocratisation revisitée : une mise en perspective historique et internationale des inégalités des chances scolaires », *Cahiers de l'IREDU*.

Duru-Bellat M. et A. Mingat (1997) : « La constitution des classes de niveau dans les collèges : les effets pervers d'une pratique à visée égalisatrice », *Revue Française de Sociologie*, vol. XXXVIII.

Hébrard J. (2002) : *La mixité sociale à l'école et au collège*, Rapport au Ministre de l'Éducation nationale, mars.

Ministère de l'Éducation nationale (1995) : « Le système éducatif en milieu rural », *Éducation et Formations,* n° 43.

Ministère de l'Éducation nationale (1997) : « Homogénéité et disparité des classes dans les collèges publics », *Note d'Information,* n° 97-30, juillet.

Ministère de l'Éducation nationale (2000) : « Les sorties du système éducatif sans qualification », *Éducation et Formations,* n° 57.

Ministère de l'Éducation nationale (2001a) : *Géographie de l'école,* n° 7.

Ministère de l'Éducation nationale (2001b) : *L'état de l'école*, n° 11.

Ministère de l'Éducation nationale (2001c) : *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche.*

Ministère de l'Éducation nationale (2002) : « L'éducation prioritaire », *Éducation et Formations* n° 61.

Moisan C. et J. Simon (1997) : *Les Déterminants de la réussite scolaire en zone d'éducation prioritaire*, INRP, septembre.

Payet J-P. (1998) : « La ségrégation scolaire. Une perspective sociologique sur la violence à l'école », *Revue Française de Sociologie*, n° 123.

Prost A. (1992) : *L'enseignement s'est-il démocratisé ?*, PUF, 2e édition revue et commentée.

Rhein C. (1997) : « De l'anamorphose en démographie. Polarisation sociale et flux scolaire dans la métropole parisienne », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 75.

Rochex J-Y. (1997) : « Les ZEP, un bilan décevant » in *La scolarisation en France, critique de l'état des lieux*, Terrail (dir.), La dispute, Paris.

Rondeau M-C. (2001a) : « France métropolitaine, année scolaire 2000-2001 » in *Géographie de l'école,* Ministère de l'Éducation nationale/ DPD, octobre.

Rondeau M-C. (2001b) : « Typologie des collèges publics » in *Géographie de l'école*, Ministère de l'Éducation nationale.

Trancart D. (1998) : « L'évolution des disparités entre collèges publics », *Revue Française de Pédagogie*, n° 124.

Vallet L-A. et J-P. Caille (1996) : « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école française », *Les Dossiers d'Éducation et Formations*, n° 67, Ministère de l'Éducation nationale/DEP.

van Zanten A. (2000a) : « De la diversité à la ségrégation scolaire » in *L'école en devenir, l'école en débat*, Dupuis (éd.), L'Harmattan.

van Zanten A. (2000b) : « Le quartier ou l'école ? Déviance et sociabilité adolescente dans un collège de banlieue », *Déviance et Société*, vol. 24, n° 4.

VEI-Enjeux (2000) : « Le décrochage scolaire, une fatalité ? »,*Ville-École-Intégration,* n° 122, CNDP.

Complément D

Ségrégation sociale et ségrégation scolaire : l'école et ses espaces

Catherine Rhein
CNRS-LADYSS

Depuis la montée en régime du collège unique, institué par la réforme Haby de 1975, l'appareil scolaire a connu d'importantes évolutions, mais c'est surtout l'apparition de nouveaux comportements de la part de la demande qui retient aujourd'hui l'attention des chercheurs. L'appareil scolaire est considéré, par certains chercheurs, comme l'un des facteurs majeurs de la ségrégation résidentielle, alors que d'autres courants de recherche s'intéressent aux effets sur les établissements scolaires et – plus largement – sur les processus de reproduction sociale, des contextes sociaux au sein desquels ces établissements sont localisés. Il s'agit là de deux perspectives théoriques différentes : la première porte sur les comportements des ménages, considérés comme « demandeurs » en matière de scolarisation, alors que la seconde approche porte sur l'offre de scolarisation, ses structures et son évolution. Un bilan des principaux résultats est proposé en première partie, tandis que les aspects moins étudiés concernant les structures de l'offre de scolarisation sont résumés en seconde partie.

1. Stratégies résidentielles des ménages et tactiques d'évitement : les jeux de la demande

Le rôle des ménages est souvent considéré comme central dans la reproduction des inégalités de scolarisation comme dans celle du schéma de division sociale de l'espace. Dès la fin des années quatre-vingt, plusieurs

ensembles de travaux portent sur les « stratégies résidentielles » des ménages, en particulier sur le choix de la localisation du logement (Bonvalet et Fribourg, 1988).

Ces choix de localisation seraient en particulier guidés par le choix de la « bonne école », plus précisément du « bon collège » et plusieurs sociologues ont mis en lumière les modalités d'élaboration de telles stratégies et leurs effets pervers sur la composition des flux scolaires (Ballion, 1991 et Léger et Tripier, 1986). Ainsi ces chercheurs ont-ils établi que ces stratégies ne concernent qu'une fraction des couches moyennes supérieures, en particulier les ménages enseignants. Elles sont très peu évoquées dans les autres couches sociales et dans les communes où la concurrence inter-établissements est faible (Grosbras *in* Rhein et *al.*, 1996). Enfin Oberti et van Zanten (2002) distinguent trois grandes logiques fondant ces stratégies : performance pour les couches les plus aisées, protection pour les couches moyennes populaires, retrait pour les ménages les plus pauvres. Ces chercheurs concluent cependant au caractère ténu de ces relations entre appartenance sociale et adhésion à une de ces logiques.

Les travaux sur la demande de scolarisation concluent à la nécessité de relativiser ce rôle des ménages : si les vœux de changer de logement pour que les enfants accèdent à la « bonne école » sont socialement typés et finalement moins fréquents qu'attendu, il apparaît que leur accomplissement est plus rare encore (Korzu, 2002).

Les travaux portant sur les stratégies d'évitement (demandes de dérogation, fausse domiciliation) sont rares. Ces stratégies concernent les ménages n'ayant pas les moyens de changer de logement pour changer d'école. J-C. François a établi, pour les collèges, que les dérogations sont accordées en proportion très variable selon les inspections académiques ; elles correspondent à un assouplissement différentiel de la carte scolaire. Dans la métropole parisienne, c'est dans Paris-ville que cet assouplissement est le plus net. Cependant ces dérogations ne concernent que 13 % des élèves de sixième à Paris, 3 % en petite couronne[1]. Quant à la pratique de la fausse domiciliation, elle n'a pas fait l'objet de travaux ; son ampleur, variable selon les établissements, est directement liée à leur réputation et aux demandes de dérogation qui en constituent l'indice.

(1) François, 1995 (pp. 104-108).

2. Une offre inégale

L'offre de scolarisation est fortement et anciennement structurée. Les caractéristiques de cette offre – en particulier sa densité, sa diversité, sa qualité – sont très liées au schéma de division sociale de l'espace (Rhein et *al.*, 1996). Ces interrelations se sont construites au fil des siècles : la mise en place du parc de logements et celle d'établissements secondaires, privés et publics, sont très liées dans les banlieues résidentielles, tandis que les banlieues ouvrières et industrielles ont longtemps été caractérisées par une absence à peu près complète d'établissements du second degré, faute d'une « demande » pour ce type de cursus. Le rattrapage a dû être effectué en deux décennies, alors que les couches ouvrières se transformaient profondément.

Cette différenciation de l'offre a induit une hiérarchisation des établissements (Poupeau, 2001a et b). Les demandes de dérogation, utilisées comme indicateurs de cette hiérarchie, ont permis à J-C. François d'en mettre en évidence les structures spatiales. Ainsi cette hiérarchie ne porte pas sur l'intégralité des établissements, pour des raisons de proximité ; elle ne dépasse pas, pour les collèges, l'échelle de trois ou quatre communes. Les critères d'attractivité diffèrent selon les secteurs de la métropole parisienne. Ainsi la proportion d'élèves d'origines étrangères varie de 5 à 70 % à l'échelle communale. Mais en Seine-Saint-Denis, un collège est attractif lorsque 40 % des élèves sont d'origines maghrébines, parce que ce taux est plus bas que celui des collèges avoisinants. Et dans les grandes communes de banlieue, le collège du centre-ville est considéré comme plus attractif parce qu'il est plus ancien que les autres, et supposé meilleur ; cette différenciation repose surtout sur des critères d'excellence scolaire dans les banlieues résidentielles où la proportion d'élèves d'origines étrangères est faible, mais sur cette dernière dans les banlieues ouvrières, où elle est plus élevée[2].

3. Une demande fortement polarisée socialement

Depuis la réforme Haby, la demande de scolarisation a particulièrement augmenté dans les banlieues ouvrières. Le rattrapage de l'offre a dû se faire très rapidement, dans un contexte où les structures de cette demande évoluaient beaucoup. Ainsi, en 1999, la population d'âge scolaire a des origines sociales très différentes selon la nationalité effective ou antérieure du chef du ménage au sein duquel vivent ces jeunes. En Île-de-France, 31 % des jeunes sont issus de l'immigration, 21 % sont d'origines étrangères. Parmi ces derniers, 15 % seulement vivent dans des ménages dont la per-

(2) François, 1995 (pp. 108-120).

sonne de référence relève des cadres moyens ou supérieurs (CPIS et PI), contre 52 % des jeunes d'origines françaises de naissance. Si les jeunes d'origines étrangères sont moins souvent d'origines ouvrières en 1999 qu'en 1982, c'est principalement parce que la proportion d'ouvriers a beaucoup diminué dans la population active totale et parmi les personnes de référence, quelque soit leur nationalité.

Cette diminution des ouvriers et de la proportion de jeunes d'origines ouvrières pourrait amener à la conclusion que l'intégration des jeunes d'origines étrangères aurait progressé entre 1982 et 1999. Or tel n'est pas le cas : les jeunes d'origines ouvrières sont d'origines étrangères pour 39 % en 1999 et pour 38 % en 1982. Le renouvellement des origines nationales, de moins en moins francophones, combiné à la stabilité des origines ouvrières, rend compte de ces difficultés croissantes de scolarisation : la relation entre origines sociales et degré de réussite scolaire, établie en sociologie de l'éducation, reste forte et directe.

Enfin ces jeunes d'origines ouvrières et étrangères sont fortement concentrés géographiquement, principalement en Seine-Saint-Denis. Dans la métropole parisienne, en 1990, la ségrégation entre jeunes d'origines aisées (CPIS) et ouvrières est plus élevée que celle existant entre jeunes d'origines françaises et étrangères[3]. Si l'on considère les jeunes d'origines ouvrières, le degré de ségrégation entre jeunes d'origines françaises et jeunes d'origines étrangères est très faible (0,07) (Rhein, 1998).

4. Conclusions

La question de la ségrégation scolaire est très liée à celle de la ségrégation résidentielle. La concentration de jeunes d'origines ouvrières et étrangères dans certains collèges est le reflet de la concentration des ménages ouvriers et/ou étrangers dans les espaces métropolitains. A l'opposé, les banlieues résidentielles se sont constituées, au fil des décennies, en mettant en place un appareil scolaire congruent à leurs modes de reproduction sociale. Les stratégies résidentielles des ménages se déploient sur un marché du logement fortement structuré spatialement, fortement polarisé socialement : tandis que les ménages les plus aisés s'installent dans les bons quartiers et disposent tout « naturellement » des bonnes écoles, les ménages plus modestes s'installent où ils le peuvent. Faire porter la charge de la ségrégation socio-spatiale sur les épaules de ces ménages modestes revient à les rendre responsables d'un ensemble de processus dont ils n'ont pas la moindre maîtrise.

(3) L'indice de dissimilarité mesure l'ampleur des différences de répartition spatiale de deux populations ; il est dérivé de l'indice de Gini et prend la valeur 1,0 lorsque les populations ont des répartitions opposées, 0,0 lorsqu'elles sont confondues. Ici l'indice est de 0,4 pour la ségrégation sociale, de 0,2 pour la ségrégation selon les origines nationales.

Références bibliographiques

Ballion R. (1991) : *La bonne école, évaluation et choix du collège et du lycée*, Paris, Hatier,

Bonvalet C. et A.M. Fribourg (eds) (1990) : *Stratégies résidentielles*, Paris, INED.

François J-C. (1995) : *Discontinuités dans la ville, l'espace des collèges de l'agglomération parisienne (1982-1992)*, Université Paris I, Paris, 276 p.

Korsu I. (2002) : *Analyse des mécanismes producteurs de disparités socio-économiques dans l'espace intra-urbain et des conséquences économiques et sociales de ces disparités : le cas de l'agglomération parisienne*, Université Paris XII, Créteil.

Léger A. et M. Tripier (1986) : *Fuir ou construire l'école populaire ?*, Paris, Méridiens-Klingsieck.

Oberti M. et A. van Zanten (2002) : *Ségrégation urbaine et scolaire dans l'Ouest parisien*, Rapport pour le ministère de la Recherche et de l'Enseignement.

Poupeau F. (2001a) : « Professeurs en grève, les conditions sociales d'un mouvement de contestation enseignant », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 136-137, pp. 83-94.

Poupeau F. (2001b) : *Enseigner en banlieue : sociologie de l'éducation et crise du système d'enseignement*, EHESS, Paris, thèse sous la direction de P. Champagne, 554 p.

Rhein C. (1998) : « Globalisation, Social Change and Minorities in Metropolitan Paris: The Emergence of New Class Patterns », *Urban Studies*, vol. 35, n° 3, pp. 429-447.

Rhein C., A. Le Pape et P-A. Grosbras (1996) : *Division sociale de l'espace et inégalités de scolarisation*. Paris, CNRS-Plan Construction-Architecture (MELTM), 142 p.

van Zanten A. (2001) *L'école de la périphérie : scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, Presses Universitaires de France.

Complément E

Scolarité, insertion sur le marché du travail et mobilité sociale : l'apport d'une analyse des parcours individuels à partir de données longitudinales 1975-1990

Jean-Luc Richard

Université de Rennes I

Parmi les populations que l'on associe le plus souvent aux personnes pour qui l'insertion socio-économique a pu être parsemée d'obstacles, les personnes issues de l'immigration étrangère en France figurent en bonne place. Le suivi des cheminements constitue une voie féconde pour tenter d'identifier les mécanismes structurels qui sous-tendent la mobilité ou la permanence de situations particulières, telles le chômage (Tapinos, 1974). Les données longitudinales issues de l'échantillon démographique permanent (EDP), géré par l'INSEE, sont parmi les seules qui permettent des analyses prenant en compte les origines familiales des individus(1). Les données longitudinales ou rétrospectives permettent d'établir, et cela constitue un de leurs avantages, si les barrières de marché sont temporaires (ce qui correspond au postulat économique néo-classique) ou si le marché est durablement segmenté, indépendamment de la conjoncture de court terme, et de l'âge des actifs étudiés (Sørensen, 1983). L'articulation entre le cursus scolaire, les origines familiales et l'insertion sur le marché du travail est, de fait, souvent une nouveauté dans l'histoire familiale des lignées des popu-

(1) L'EDP, constitué, recensement après recensement, de données individuelles (et sur les familles ou ménages), a permis cette étude, à partir d'un échantillon de 15345 enfants âgés de 4 à 18 ans en 1975 et grandissant alors dans une famille dont la personne de référence (« le chef » disait-on à l'époque, y compris dans la statistique officielle) était étrangère ou française par acquisition. Un échantillon « témoin » de taille équivalente et constitué de jeunes des mêmes générations, mais élevés dans une famille dont le « chef » était français de naissance, a permis les comparaisons effectuées.

lations immigrées et issues de l'immigration. L'éducation future des enfants joue un rôle dans les décisions prises au niveau familial (alternative installation ou départ vers le pays d'origine). Le niveau de diplôme atteint influe sur les destinées professionnelles, mais aussi sur la fréquence des départs hors de France (Richard, 1998a). Les immigrés et leurs enfants les moins bien insérés dans le monde du travail partent facilement vers le pays d'origine parental : 28 % des fils d'ouvriers de 1975 sont absents de l'EDP en 1990, une fois les effets de l'omission dans l'EDP corrigés. Si ce phénomène concerne aussi, à l'autre extrémité de l'échelle sociale, les fils de cadres supérieurs.

1. Scolarisation et cursus

Il a existé, jusqu'à récemment, une tendance générale des élèves en situation scolaire difficile à sortir le plus rapidement possible du système scolaire. L'obligation de scolarité jusqu'à 16 ans constitua une mesure nécessaire évitant les abandons de scolarité trop précoce (si l'arrêt de scolarité dès 16 ans ne concerne désormais qu'environ 20 % des jeunes, en 1975, pour les jeunes ayant atteint 16 ans en 1974, les chiffres étaient de 50 % de scolarisés pour les jeunes d'origine immigrée, contre 56 % pour le reste de la population française de même âge). Une limite à la mesure de la réussite scolaire par les seuls taux de scolarisation aux différents âges réside dans la possibilité de redoublements qui contribuent à rallonger la scolarité. La poursuite d'études n'est pas forcément un signe de réussite, mais peut être, au contraire, la conséquence d'une situation d'échec qui se prolonge. L'analyse en termes de niveau atteint doit donc être privilégiée (graphiques 1 à 4). Depuis vingt ans, la demande sociale en matière d'éducation a profondément évolué parmi les parents de toutes origines. Les différences de taux de scolarisation s'expliquent principalement par le milieu social d'origine. Les études de Vallet et Caille (données MEN) et celles de Tribalat (enquête *Mobilité géographique et insertion sociale*, MGIS) ont aussi mené à une conclusion proche, mais les premiers ont insisté sur une réussite des enfants d'immigrés légèrement supérieure à celles des enfants de Française de naissance d'origine sociale équivalente, tandis que Tribalat a contesté toute réussite supérieure des filles d'immigrés par rapport aux jeunes hommes issus de l'immigration et par rapport aux jeunes femmes nées de parents français de naissance. En 1995, les résultats de l'enquête MGIS (1992) ont été rendus publics. Les travaux de Tribalat ont présenté des exploitations de l'enquête MGIS, à dimension rétrospective[2].

(2) Cette enquête à caractère facultatif, en partie consacrée aux jeunes issus de l'immigration étrangère en France, reposait notamment sur un questionnaire administré à des personnes qui avaient accepté de répondre aux enquêteurs. Cependant, les données, collectées à une seule date, rendaient impossibles certaines analyses des dimensions démographiques et dynamiques de l'intégration (les départs hors de France et les facteurs socio-économiques qui leur sont liés, par exemple).

1. Diplôme déclaré des 25-33 ans en 1990 selon leurs origine et lieu de naissance

	Sans diplôme(*)	CEP(**)	BEPC(**)	CAP(**)	BEP(**)	Bac., BT, équiv.(***)	Ens. sup. 1er cycle(****)	Ens. sup. 2e-3e cycle(*****)
Enfants du CDF fr. de naiss.	16,0	5,0	8,3	22,0	12,2	14,4	12,1	8,7
Jeunes toutes origines imm.	20,2	6,6	7,7	26,8	11,7	13,0	8,2	5,8
Jeunes d'origine espagnole	18,4	6,0	9,5	26,3	13,1	13,8	8,0	4,9
nés en France	18,2	5,7	9,7	24,1	12,4	14,9	9,4	6,2
nés hors de France	18,8	8,3	8,9	31,9	14,7	11,1	4,7	1,7
Jeunes d'origine italienne	17,4	5,5	8,0	27,6	12,4	14,7	9,9	4,5
nés en France	17,4	4,7	8,5	26,6	12,5	15,6	10,3	4,4
nés hors de France	17,3	11,6	4,0	34,7	12,0	8,0	7,6	4,9
Jeunes d'origine portugaise	29,9	10,6	5,4	34,7	8,6	6,2	2,6	2,1
nés en France	15,8	6,7	9,2	35,8	12,5	8,3	9,2	2,5
nés hors de France	32,3	11,3	4,7	34,5	8,0	5,8	1,4	2,0
Jeunes d'origine algérienne	27,3	8,7	6,2	29,5	10,8	8,6	6,1	2,8
nés en France	27,1	9,0	6,5	27,6	11,8	9,0	6,3	2,7
nés hors de France	27,7	7,6	5,5	35,7	7,6	7,1	5,5	3,4

Notes : CDF : Chef de famille ; (*) Sans diplôme ou absence de déclaration ; (**) CEP : Certificat d'études primaires, BEPC : Brevet d'études du premier cycle, CAP : Certificat d'aptitude professionnelle, BEP : Brevet d'études professionnelles ; (***) Baccalauréat général ou technique, Brevet de technicien (BT) ou Capacité en droit ; (****) Diplôme du premier cycle de l'enseignement supérieur (DEUG, DUT, BTS, diplôme des prof. paramédicales, etc.) ; (*****) Diplôme du second ou du troisème cycle de l'enseignement supérieur.

Source : EDP RP 1975-1990.

La réussite scolaire est souvent analysée comme élément d'un processus multidimensionnel de mobilisation individuelle, de rupture avec les traditions familiales, de promotion sociale et, pour les jeunes filles, d'émancipation. L'ensemble des statistiques issues des panels du ministère de l'Éducation nationale converge vers une même conclusion : à travers le statut national s'expriment l'appartenance socioculturelle de l'enfant et ses conditions de vie (Vallet et Caille, 1996). Ces facteurs jouent cependant d'une façon complexe. La régression logistique est particulièrement adaptée pour étudier les différentes influences des variables socio-démographiques sur la réussite scolaire (tableaux 3 et 4) : on constate l'inégale influence de la taille de la famille sur les probabilités de possession du baccalauréat et selon les origines nationales, approchées par la nationalité de naissance du « chef de famille ».

Bien que des études aient montré l'existence de phénomènes de concentrations géographiques des populations étrangères, nous n'avons pas ana-

1. Déclaration de possession d'un diplôme de fin de cycle long de l'enseignement secondaire par les 19-27 ans en 1990

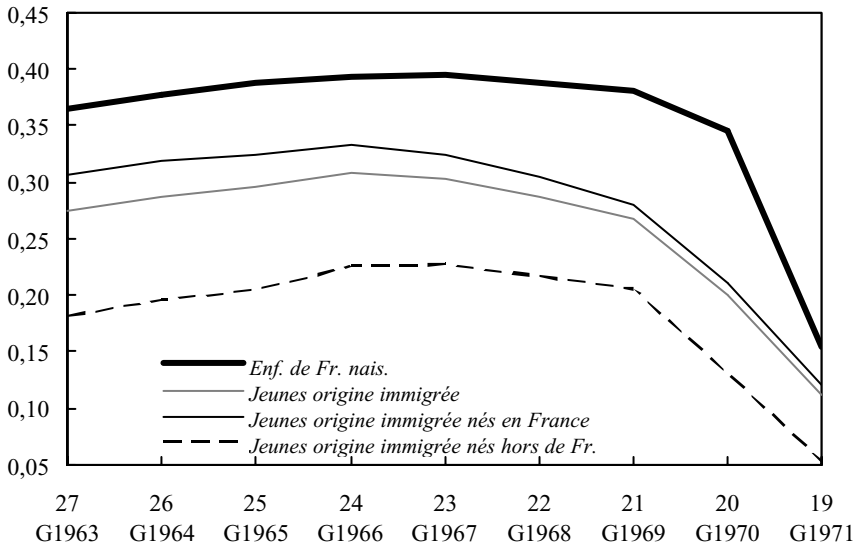

Source : EDP RP 1975-1990.

2. Déclaration de possession d'un diplôme de fin de cycle long de l'enseignement secondaire par les 19-27 ans en 1990 selon leur sexe

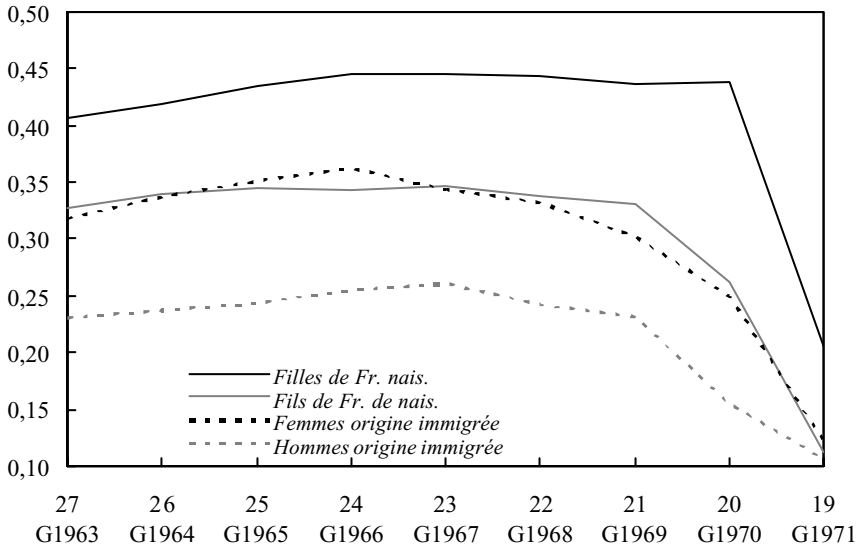

Source : EDP RP 1975-1990.

3. Déclaration de possession d'un diplôme de fin de cycle long de l'enseignement secondaire par les hommes de 19-27 ans en 1990

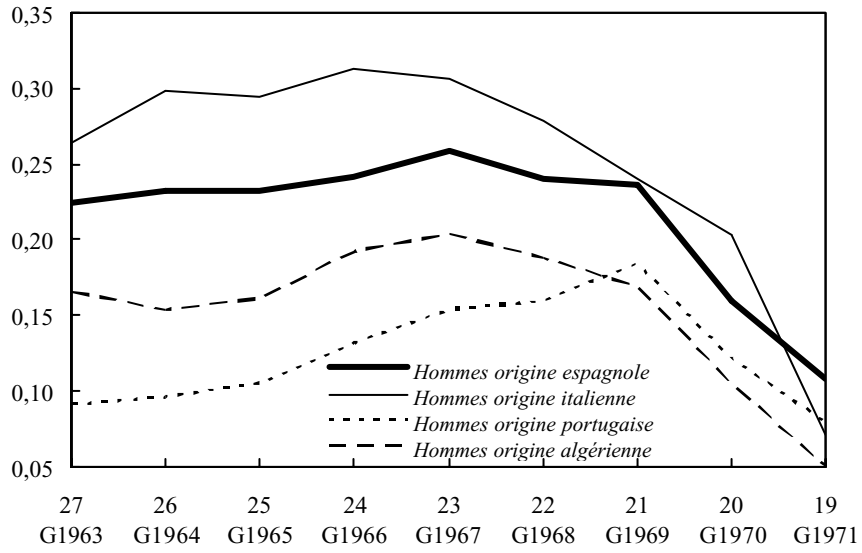

Source : EDP RP 1975-1990

4. Déclaration de possession d'un diplôme de fin de cycle long de l'enseignement secondaire par les femmes de 19-27 ans en 1990

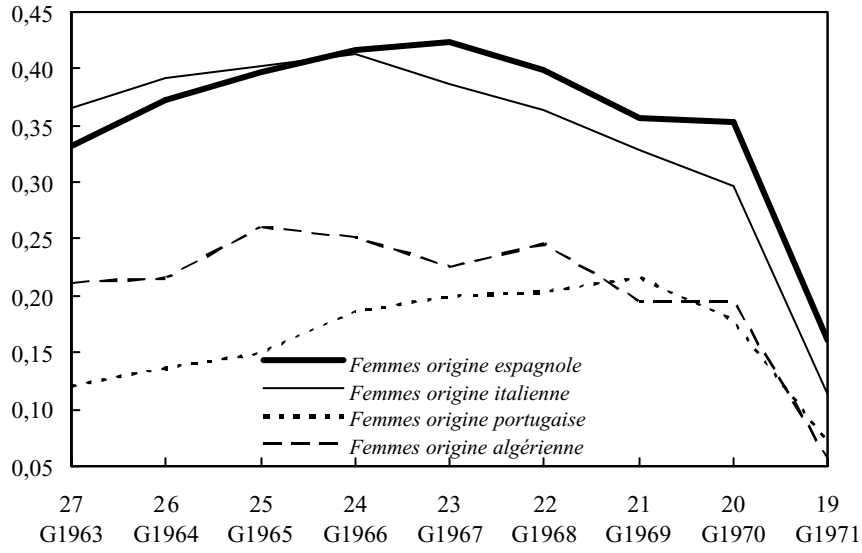

Source : EDP RP 1975-1990

2. Diplôme déclaré des 25-33 ans en 1990 selon leur origine nationale et leur sexe

	Sans diplôme(*)	CEP(**)	BEPC(**)	CAP(**)	BEP(**)	Bac., BT, équiv.(***)	Ens. sup. 1er cycle(****)	Ens. sup. 2e-3e cycle(*****)
Femmes								
filles du CDF fr. de naiss.	14,4	5,7	9,5	16,9	12,6	18,7	13,9	8,2
toutes origines immigrées	19,6	6,8	9,1	20,8	12,6	15,0	9,5	6,7
origine espagnole	15,9	6,1	11,9	19,6	14,5	15,5	10,6	5,8
origine italienne	17,2	5,4	8,3	21,5	13,5	17,5	11,0	5,5
origine portugaise	31,4	12,3	7,0	28,4	9,5	7,0	2,8	1,5
origine algérienne	25,5	8,6	7,4	23,7	13,7	10,6	6,8	3,8
Hommes								
fils du CDF fr. de naiss.	17,5	4,2	7,1	27,2	11,7	12,9	10,2	9,2
toutes origines immigrées	20,8	6,4	6,4	32,6	10,8	11,1	6,9	5,0
origine espagnole	20,7	5,9	7,3	32,2	11,8	12,3	5,7	4,1
origine italienne	17,8	5,6	7,7	33,5	11,3	11,9	8,8	3,4
origine portugaise	28,7	8,9	3,8	40,5	7,8	5,4	2,4	2,6
origine algérienne	28,9	8,9	5,1	35,0	8,0	6,7	5,5	1,9
Jeunes								
enfants du CDF fr. de naiss.	16,0	5,0	8,3	22,0	12,2	14,4	12,1	8,7
toutes origines immigrées	20,2	6,6	7,7	26,8	11,7	13,0	8,2	5,8
origine espagnole	18,4	6,0	9,5	26,3	13,1	13,8	8,0	4,9
origine italienne	17,4	5,5	8,0	27,6	12,4	14,7	9,9	4,5
origine portugaise	29,9	10,6	5,4	34,7	8,6	6,2	2,6	2,1
origine polonaise	16,8	4,6	9,5	17,3	10,7	14,8	11,2	15,2
origine algérienne	27,3	8,7	6,2	29,5	10,8	8,6	6,1	2,8
origine marocaine	15,9	7,1	4,4	24,2	13,2	17,6	9,3	8,2
origine tunisienne	17,5	4,9	7,7	24,6	8,2	21,3	7,1	8,7
autre origine immigrée	16,8	4,6	9,5	17,3	10,7	14,8	11,2	15,2

Notes : CDF : Chef de famille ; (*) Sans diplôme ou absence de déclaration ; (**) CEP : Certificat d'études primaires, BEPC : Brevet d'études du premier cycle, CAP : Certificat d'aptitude professionnelle, BEP : Brevet d'études professionnelles ; (***) Baccalauréat général ou technique, Brevet de technicien (BT) ou Capacité en droit ; (****) Diplôme du premier cycle de l'enseignement supérieur (DEUG, DUT, BTS, diplôme des prof. paramédicales, etc.) ; (*****) Diplôme du second ou du troisème cycle de l'enseignement supérieur.

Source : EDP RP 1975-1990.

lysé la mobilité géographique interne (*i.e.* en France) des jeunes générations d'origine immigrée. De même, nous n'avons pas envisagé la prise en compte de la résidence dans un type d'habitat particulier. Les travaux de Borjas, à partir des données américaines de la *National Longitudinal Survey of Youth* (NLSY), invitent à mener de telles recherches mais de telles analy-

ses ne sont pas sans limites comme l'indique d'ailleurs Borjas (1995)[3]. Les travaux de Maurin avaient montré que, pour les étrangers, la résidence dans un type particulier d'unité urbaine ou de zone rurale n'avait généralement pas d'effet significatif sur le fait d'être au chômage en 1990 (Maurin, 1991). Nous avons vérifié cette situation à partir des données de l'EDP. De plus, les étrangers et Français par acquisition sont relativement mobiles en France, bien qu'apparemment un peu moins que les Français de naissance si l'on effectue des mesures rétrospectives[4]. Pour un certain nombre d'auteurs, les études longitudinales amènent à relativiser les approches trop géographiques car le lieu de vie résulte souvent, sur le long terme, d'un choix positif des actifs ayant déjà été employés[5].

L'existence d'effet spécifique de certaines des variables « origine nationale », dans des régressions logistiques portant sur une population totale regroupant des personnes d'origine culturelles diverses ne permet pas de conclure à l'existence d'une discrimination de nature à expliquer l'ensemble de l'effet associé à de telles variables[6]. Le modèle n'intègre que les variables disponibles et dont l'introduction présentait un intérêt. Il est donc possible que des variables explicatives susceptibles d'avoir un effet n'aient pas été intégrées[7]. Les tableaux 3a à c présentent des régressions logistiques similaires effectuées sur les populations suivantes : femmes de 20 à 33 ans d'origine portugaise, femmes de 20 à 33 ans d'origine maghrébine et les hommes de 21 à 33 fils de CDF français de naissance. Pour les hommes, pour des raisons de convergence et de comparabilité, la réussite scolaire passée des 21-33 ans a été examinée, ce qui permet d'éviter la prise en compte des générations au sein desquelles, en 1990, la probabilité d'avoir fini ses études secondaires était encore faible, et ce, bien plus que chez les femmes à âge égal, en raison des redoublements (graphiques 1 à 4).

(3) Ségrégation résidentielle et effet externe de l'origine nationale sont liés notamment parce que le niveau d'adaptation culturelle, par l'intermédiaire du système éducatif, constitue un produit du contexte socioéconomique des lieux où ont vécu les populations issues de l'immigration.

(4) *Cf.* Aubry (1996). Les taux sont calculés sur les populations présentes en France en $t+1$, ce qui revient à sous-estimer la fréquence des migrations internes, entre t et $t+1$, des populations immigrées qui résidaient déjà en France en t.

(5) Sur ce point, *cf.* Borjas, *op. cit.*

(6) On trouvera une analyse détaillée des questions que cela soulève *in* Richard (2000).

(7) Une étude portant sur l'ensemble de la population active de France, âgée de 20 à 39 ans en 1985 (enquête FQP), a cependant montré que la prise en compte du lieu de résidence (caractère rural du lieu de résidence ou taille de l'agglomération) indiquait de légers effets significatifs de ce dernier car certains lieux peuvent être stigmatisants ; Silberman et Fournier (1997).

3. Régression logistique

a. Femmes de 21 à 33 ans : origine africaine (origine maghrébine pour 98 %)
Concordance : 64 % ; Nombre d'individus : 1 215

	$\beta\iota$	$\sigma\beta\iota$	*ts*	*P*	*P – Po*	*Δ (%)*
$\beta o =$	– 0,860(**)	0,133	6,49	30 %	—	—
Génération						
• 1957-1963	– 0,116	0,133	0,87	ns	ns	ns
• 1964-1970	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Né						
• en France(***)	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• hors de France(***)	0,158	0,145	1,09	ns	ns	ns
Famille (1975)						
• monoparentale	– 0,298	0,294	1,01	ns	ns	ns
• 1-2 enfants	– 0,007	0,207	0,03	ns	ns	ns
• 3-4 enfants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• 5-6 enfants	– 0,319(**)	0,163	1,96	24 %	– 6 %	– 21 %
• 7-8 enfants	– 0,319(*)	0,184	1,73	24 %	– 6 %	– 26 %
• 9 enfants et +	– 0,747(**)	0,235	3,18	17 %	– 13 %	– 78 %
CDF (1975)						
• sans dip. / CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• BEPC	2,507(**)	0,503	4,99	84 %	54 %	182 %
• Bac.	1,328(**)	0,429	3,09	61 %	32 %	107 %
• étud. sup.	1,950(**)	0,548	3,56	75 %	45 %	152 %
• prof. agricole	– 0,035	0,376	0,09	ns	ns	ns
• com.-artisan-patron	0,187	0,277	0,68	ns	ns	ns
• cadre sup.	1,033(**)	0,466	2,22	54 %	25 %	83 %
• cadre moyen	0,486	0,392	1,24	ns	ns	ns
• employé	0,422	0,269	1,57	ns	ns	ns
• ouvrier	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• personnel de service	– 1,191(*)	0,636	1,87	11 %	– 18 %	– 62 %
• CSP divers et inactif	0,136	0,201	0,68	ns	d.n.s	ns

Notes : CDF : Chef de famille ; βo = coefficient de l'état de référence ; β_i = coefficient de la régression ; $s\beta_i$: écart-type de β_i ; *ts* : *t* de Student-Fisher ; *Po* : probabilité d'occurrence de l'état de référence ; *P* : probabilité d'occurrence si l'état diffère par la variable ; *P – Po* : différence en points entre les probabilités *P* et *Po* ; *DP* : variation en pourcentage de *P(= [P – Po]/Po)* ; *ns* : différence non significative ; *Réf.* : situation de référence ; (*) Significatif avec incertitude de 10 % ; (**) Significatif avec incertitude de 5 % ; (***) Seulement pour les jeunes issus de l'immigration étrangère en France.

Source : EDP RP 1975-1982-1990.

3. Régression logistique

b. Femmes de 21 à 33 ans : origine portugaise
Concordance : 62 % ; Nombre d'individus : 796

	$\beta\iota$	$\sigma\beta\iota$	*ts*	*P*	*P – Po*	*Δ (%)*
$\beta o =$	– 1,121(**)	0,165	6,72	25 %	—	—
Génération						
• 1957-1963	– 0,408	0,267	1,53	ns	ns	ns
• 1964-1970	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Né						
• en France(***)	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• hors de France(***)	– 0,665(**)	0,218	3,06	14 %	– 10 %	– 42 %
Famille (1975)						
• monoparentale	0,029	0,581	0,05	ns	ns	ns
• 1-2 enfants	0,039	0,229	0,17	ns	ns	ns
• 3-4 enfants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• 5-6 enfants	– 0,558(*)	0,294	1,90	16 %	– 9 %	– 36 %
• 7-8 enfants	– 0,667	0,457	1,46	ns	ns	ns
• 9 enfants et +	– 0,787	0,754	1,04	ns	ns	ns
CDF (1975)						
• sans dip. / CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• BEPC	1,078	0,890	1,21	ns	ns	ns
• Bac.	0,973	1,615	0,60	ns	ns	ns
• étud. sup.	29,80(**)	1,449	20,57	(****)	—	—
• prof. agricole	0,255	0,516	0,49	ns	ns	ns
• com.-artisan-patron	– 0,179	1,109	0,16	ns	ns	ns
• cadre sup.	variable non insérée dans le modèle(*****)					
• cadre moyen	1,409	1,026	1,37	ns	ns	ns
• employé	1,479(**)	0,639	2,31	59 %	34 %	139 %
• ouvrier	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• personnel de service	0,237	0,858	0,28	ns	ns	ns
• CSP divers et inactif	– 0,385	0,698	0,55	ns	ns	ns

Notes : CDF : Chef de famille ; βo = coefficient de l'état de référence ; β_i = coefficient de la régression ; $s\beta_i$: écart-type de β_i ; *ts* : *t* de Student-Fisher ; *Po* : probabilité d'occurrence de l'état de référence ; *P* : probabilité d'occurrence si l'état diffère par la variable ; *P – Po* : différence en points entre les probabilités *P* et *Po* ; *DP* : variation en pourcentage de *P(= [P – Po]/Po)* ; *ns* : différence non significative ; *Réf.* : situation de référence ; (*) Significatif avec incertitude de 10 % ; (**) Significatif avec incertitude de 5 % ; (***) Seulement pour les jeunes issus de l'immigration étrangère en France ; (****) Dans l'échantillon, les rares filles d'un CDF portugais de naissance diplômé de l'enseignement supérieur ont toutes un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire ; (*****) Femmes d'origine portugaise filles de CDF cadre supérieur en 1975 : l'effectif de titulaires d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire est nul.

Source : EDP RP 1975-1982-1990.

3. Régression logistique

c. Hommes de 20 à 33 ans : fils de Français de naissance
Concordance : 73 % ; Nombre d'individus : 5 101

	βi	$\sigma\beta i$	ts	P	$P - Po$	Δ (%)
$\beta o =$	– 1,415(**)	0,075	18,90	20 %	—	—
Génération						
• 1957-1963	0,033	0,067	0,50	ns	ns	ns
• 1964-1970	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Né						
• en France(***)	non testé					
• hors de France(***)						
Famille (1975)						
• monoparentale	– 0,613	0,155	3,96	ns	ns	ns
• 1-2 enfants	0,436(**)	0,071	6,13	27 %	8 %	40 %
• 3-4 enfants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• 5-6 enfants	– 0,513(**)	0,134	3,83	13 %	– 7 %	– 35 %
• 7-8 enfants	– 0,853(**)	0,244	3,50	9 %	– 10 %	– 52 %
• 9 enfants et +	– 1,255(**)	0,444	2,82	6 %	– 13 %	– 67 %
CDF (1975)						
• sans dip. / CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• BEPC	0,938(**)	0,128	7,35	38 %	19 %	96 %
• Bac.	1,085(**)	0,121	9,00	42 %	22 %	114 %
• étud. sup.	1,994(**)	0,167	11,94	64 %	45 %	228 %
• prof. agricole	0,233(**)	0,117	2,00	23 %	4 %	20 %
• com.-artisan-patron	0,417(**)	0,117	3,57	27 %	7 %	38 %
• cadre sup.	1,211(**)	0,151	8,01	45 %	25 %	130 %
• cadre moyen	0,734(**)	0,113	6,53	34 %	14 %	72 %
• employé	0,510(**)	0,118	4,33	29 %	9 %	47 %
• ouvrier	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• personnel de service	0,302	0,222	1,36	ns	ns	ns
• CSP divers et inactif	0,024	0,144	0,16	ns	ns	ns

Notes : CDF : Chef de famille ; βo = coefficient de l'état de référence ; β_i = coefficient de la régression ; $s\beta_i$: écart-type de β_i ; ts : t de Student-Fisher ; Po : probabilité d'occurrence de l'état de référence ; P : probabilité d'occurrence si l'état diffère par la variable ; $P - Po$: différence en points entre les probabilités P et Po ; DP : variation en pourcentage de $P(= [P - Po]/Po)$; *ns* : différence non significative ; *Réf.* : situation de référence ; (*) Significatif avec incertitude de 10 % ; (**) Significatif avec incertitude de 5 % ; (***) Seulement pour les jeunes issus de l'immigration étrangère en France.

Source : EDP RP 1975-1982-1990.

4. Régression logistique. Variable expliquée : déclaration de possession d'un diplôme de fin de cycle long de l'enseignement secondaire en 1990
Femmes d'origine immigrée nées entre 1964 et 1970
Concordance : 73 % ; Nombre d'individus : 641

	$\beta\iota$	$\sigma\beta\iota$	ts	P	$P - Po$	Δ (%)
$\beta o =$	– 1,288(**)	0,551	2,34	22 %	—	—
Lieu de naissance						
Né hors de France(***)	– 0,529(*)	0,303	1,75	14 %	– 8 %	– 35 %
Origine nationale						
• origine espagnole	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• origine italienne	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• origine polonaise	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• origine portugaise	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• origine algérienne	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• origine marocaine	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• origine tunisienne	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• autre orig. immigrée	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Famille (1975)						
• monoparentale	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• 1-2 enfants	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• 3-4 enfants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• 5-6 enfants	– 0,863(**)	0,321	2,69	10 %	– 11 %	– 52 %
• 7-8 enfants	– 1,279(**)	0,496	2,58	7 %	– 14 %	– 67 %
• 9 enfants et +	– 1,923(**)	0,788	2,44	4 %	– 18 %	– 82 %
CSP CDF (1975)						
• prof. agricoles	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• com.-artisan-patron	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• cadre supérieur	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• cadre moyen	1,009(*)	0,544	1,86	43 %	21 %	99 %
• employé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• ouvrier	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• personnel de service	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• divers et inactifs	ns	ns	ns	ns	ns	ns
CDF (1975)						
• sans dip. / CEP(****)	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• CAP/BEP/BEPC	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• Bac. et ass.(*****)	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• étud. sup.	1,378(*)	0,801	1,72	52 %	31 %	142 %
CSP de la mère (1982)						
• prof. agricoles	2,020(*)	1,134	1,78	68 %	46 %	212 %
• com.-artisan-patron	2,063(**)	0,946	2,18	68 %	47 %	217 %
• cadre sup. ou moyen	2,150(**)	1,010	2,15	70 %	49 %	225 %
• employée	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• ouvrière	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• personnel de service	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• divers et inactifs	ns	ns	ns	ns	ns	ns

Les jeunes issus de l'immigration maghrébine réussissent aussi bien, toutes choses égales par ailleurs (dans les limites des variables retenues dans le modèle), que les jeunes issus de famille française de longue date, voire parfois mieux (femmes issues de l'immigration européenne). Les femmes d'origine maghrébine ne souffrent pas davantage que les hommes d'être issues d'une fratrie nombreuse, contrairement à ce qui est observé pour les enfants de CDF français de naissance. Une régression logistique met en évidence l'effet de la CSP de la mère sur la réussite scolaire des filles, bien que la CSP du père (CDF) et son niveau d'études aient été introduits dans le modèle (tableau 4). Cet effet existe aussi pour les enfants de sexe masculin. Les coefficients relatifs aux origines nationales ne sont pas significatifs. Cela tend à accréditer l'idée selon laquelle l'orientation des élèves en direction des filières courtes de l'enseignement professionnel ne touche pas davantage, à niveau scolaire égal, les jeunes de certaines origines. La connaissance préalable de cette situation est indispensable à une analyse quantitative ultérieure de la discrimination[8]. Les jeunes d'origine portugaise sont ceux qui ont la scolarité la plus courte, mais cela ne semble pas constituer une difficulté particulière dans la recherche d'emploi, recherche souvent cantonnée à des métiers exigeant peu de qualification.

2. Éléments d'analyse de l'insertion sur le marché du travail

L'insertion professionnelle des enfants d'immigré(s) se pose en des termes relativement différents de celle de leurs parents (Abou Sada et Zeroulou, 1989). Depuis une vingtaine d'années, le taux de chômage au sein de la population active étrangère est deux fois plus important que celui observé dans l'ensemble de la population française. La multiplicité des causes (capacités et compétences individuelles, politiques appliquées, plans sociaux, emplois ouverts, segmentation du marché du travail, par exemple) qui participent à une telle réalité rend difficile une mesure de chacune des influences[9].

Plus ancien que le désavantage, toutes choses égales par ailleurs, que représenterait désormais, le fait d'habiter dans un quartier de zone urbaine sensible, le fait que la grande majorité des jeunes issus de l'immigration algérienne soient français ne les protège pas du chômage et ce phénomène est ancien. En 1982, seuls les *jeunes issus de l'immigration maghrébine* souffraient déjà d'un niveau de chômage bien plus élevé que celui des populations d'autres origines (tableau 5). Or, de nombreux économistes néoclassiques ont contesté la possibilité de la persistance des conséquences, sur les mêmes personnes, de comportements discriminatoires. Ils ont souvent privilégié une analyse des niveaux de salaires sur le marché du travail d'une économie de plein emploi (ainsi de Becker, 1957), plutôt que l'analyse des taux de chômage dans une économie à rareté d'offres d'emploi.

(8) Critique adressée à Gilman (1965).

(9) *Cf.* Jazouli (1992). Ainsi, les acteurs sociaux agissant sur le terrain ont constaté que certains programmes d'insertion ne touchent que peu la frange de la population à laquelle il semblerait souhaitable que ces dispositions bénéficient. Parmi les facteurs qui concourent à cette permanence des cheminements en dehors du champ couvert par les mesures incitatives, la possibilité de gain de « revenus de la délinquance » est désormais fréquemment retenue.

5. Chômage des jeunes issus de l'immigration (21-25 ans) en 1982

Concordance : 71 % ; Nombre d'individus = 2 492

	β_i	P	$P - Po$	Δ (%)
Situation de référence	– 0,614(**)	35 %	—	—
Femme *versus* homme	0,343(**)	43 %	8 %	23 %
Âge				
• 25 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• 24 ans	0,368(*)	44 %	9 %	25 %
• 23 ans	0,467(**)	46 %	11 %	32 %
• 22 ans	0,827(**)	55 %	20 %	57 %
• 21 ans	1,310(**)	67 %	32 %	90 %
CSP du CDF en 1975				
• Prof agricoles	0,145	ns	ns	ns
• Patron-commerçant-artisan	0,365	ns	ns	ns
• Cadre supérieur	0,010	ns	ns	ns
• Cadre moyen	0,396	ns	ns	ns
• Employé	0,350	ns	ns	ns
• Ouvrier	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• Personnel de service	0,052	ns	ns	ns
• Divers	0,357(**)	44 %	9 %	24 %
Nationalité du CDF en 1975				
• Algérien/Marocain/Tunisien	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• Espagnol/Italien/Portugais	– 1,494(**)	11 %	– 24 %	– 69 %
• Ressortissant CEE 75 sauf Italie	– 1,786(**)	8 %	– 27 %	– 76 %
• autre pays européen d'émigration	– 1,450(**)	11 %	– 24 %	– 68 %
• autre nationalité	– 1,465(**)	11 %	– 24 %	– 68 %
• Français par acquisition	– 1,504(**)	11 %	– 24 %	– 69 %
Diplôme déclaré en 1982				
• aucun diplôme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• CEP	– 0,172	ns	ns	ns
• BEPC	– 0,435(*)	26 %	– 9 %	– 26 %
• Bac. et +	– 0,402(*)	27 %	– 8 %	– 24 %
Enfants dans famille en 1975				
• 1 ou 2 enfants	– 0,521(**)	24 %	– 11 %	– 31 %
• 3 ou 4 enfants	– 0,385(**)	27 %	– 8 %	– 23 %
• 5 ou 6 enfants	– 0,308	ns	ns	ns
• 7 enfants et +	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.

Notes : (**) Significatif à 95 % (risque 5 %) ; (*) Significatif à 90 % (risque 10 %)

Sources : D'après données de Richard (1993) ; Typologie des nationalités de l'INSEE en 1975.

Le problème des formes d'application de la réglementation en matière de titre de séjour, pour ceux qui ne possèdent pas la nationalité française, constitue, en outre, un handicap supplémentaire. L'absence de parfaite maîtrise de la langue française par certains accentue les difficultés à conclure une recherche d'emploi effective par la signature d'un contrat de travail. Le niveau scolaire atteint est, dans toutes les communautés, fortement conditionné par le milieu familial d'origine : diplôme et CSP de chacun des parents jouent un rôle similaire et cumulatif. Le diplôme obtenu par l'enfant est donc le médiateur par lequel s'opèrent simultanément reproduction de fait des classes sociales et effacement formel du poids des origines.

Jusqu'en 1975, un grand nombre d'entrées en France se sont déroulées dans un contexte de réponse à une demande émanant des offreurs d'emploi, les entrepreneurs nationaux. Dans ce contexte, l'ancienneté de la présence en France n'était pas corrélée avec la probabilité d'occuper un emploi. Plus récemment, de nombreux auteurs ont insisté sur l'importance de la durée d'installation en France pour expliquer le niveau d'intégration des immigrés sur le marché du travail. Pour les personnes immigrées entrées en France suite à l'installation de leur(s) parent(s) dans notre pays, la pertinence de l'analyse précédemment évoquée est plus forte. Leur entrée sur le marché du travail n'est pas une réponse directe à une demande. De plus, tout ou partie de la scolarité de ces personnes a pu se dérouler à l'étranger, ce qui est un facteur supplémentaire de difficultés[10]. Il convient aussi de ne pas oublier que des forts taux de chômage n'impliquent pas une fréquence accrue de la situation de chômeur dans ces jeunes générations, par rapport aux fréquences observées chez les personnes plus âgées. Pendant la dernière décennie du siècle passé, la hausse du taux de chômage des moins de 25 ans, en France, a été plus que proportionnelle à l'augmentation, somme toute mesurée, du nombre de demandeurs d'emploi au sein de cette jeune population[11].

(10) En 1990, les 19-25 ans entrés le plus récemment sur le territoire national n'étaient pas particulièrement plus jeunes que ceux nés en France ou installés dans le pays depuis plus longtemps. La similitude des structures par âge des différentes populations constituées (née en France, arrivée avant 1968, arrivée en 1968 et 1969, etc.) est même remarquable. Seuls les effectifs, fonction de l'intensité des entrées et de la durée des périodes considérées, varient. Pour des raisons de taille d'échantillonage, nous avons été contraints de regrouper les individus entrés après 1967 par classes pluriannuelles d'installation en France.

(11) Le *taux de chômage* est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs occupant un emploi ou au chômage. Les appelés du contingent n'ont pas été insérés dans les actifs afin de rendre plus pertinente et significative la comparaison de la fréquence du chômage chez les jeunes immigrés (peu d'entre-eux effectuent un service national en France car ils sont souvent étrangers) et chez les jeunes issus de l'immigration nés en France, davantage incorporés sous les drapeaux, en raison du fait qu'ils sont très majoritairement français. Les pourcentages figurant sur plusieurs des tableaux ou représentés sur les graphiques correspondent parfois à une proportion de chômeurs au sein des différentes sous-populations d'origine nationale différente ou non, et non au *taux de chômage* au sens économique du terme L'ensemble des inactifs est alors intégré dans l'effectif total intervenant au dénominateur de la fraction.

6. Pourcentage de chomeurs et taux de chômage des 19-25 ans selon l'ancienneté déclarée du séjour en France (individus déjà présents en France en 1975), en 1982

En %

	Taux de chômage	Demandeurs d'emploi	Actifs occupés
Enfants du CDF fr. de naiss.(*)	18	12	55
Nés en France	26	18	51
Entrés en France			
avant 1968	21	16	59
1968-1969	23	16	56
1970-1971	25	20	59
1972-1975	37	27	46

Note : (*) Pour comparaison.

Source : EDP RP 1975-1982.

7. Taux de chômage des 19-25 ans et pourcentage de demandeurs d'emploi selon l'ancienneté de la présence en France (individus déjà présents en France en 1975), en 1990

En %

	Taux de chômage (% de pop. active)	Demandeurs d'emploi	Actifs employés
Enfants de CDF fr. de naiss.(*)	18	11	48
Nés en France	27	16	43
Année d'entrée en France :			
avant 1968	20	16	64
1968-1970	24	20	64
1971-1975	26	20	57

Note : (*) Pour comparaison.

Source : EDP RP 1975-1982.

Tant en 1982 qu'en 1990, la probabilité d'être au chômage parmi les jeunes immigrés âgés de 19 à 25 ans croît avec le caractère récent du séjour dans le pays, même après plus de quinze années passées en France (tableaux 6 et 7). Cela démontre qu'il existe des phénomènes à considérer par rapport à l'ensemble de la population d'origine immigrée, à condition de porter sur des classes d'âges d'amplitude réduite. Le chômage des très jeunes (moins de 22 ans, voire moins de 25 ans) n'a, en effet, rien à voir

avec celui des personnes plus âgées (23 ans, voire 25 ans, et plus) car il concerne surtout les personnes ayant un faible bagage scolaire. Le plus grand écart de taux de chômage entre deux groupes constitués est observé entre les enfants de Français de naissance et les enfants nés en France de parents immigrés (graphique 9) mais il convient de souligner que la part des jeunes d'origine maghrébine au sein des *nés en France* est plus élevée qu'au sein de la population immigrée de l'échantillon, tout comme celle des jeunes d'origine portugaise l'est parmi les jeunes immigrés, notamment au sein des générations les plus jeunes. Il importe donc de considérer plutôt le niveau du taux de chômage en 1990, pour les seuls jeunes immigrés.

5. Pourcentage de chômeurs et taux de chômage des 26-33 ans en 1990 selon l'anciennete de la presence en France (individus déjà présents en France en 1975)

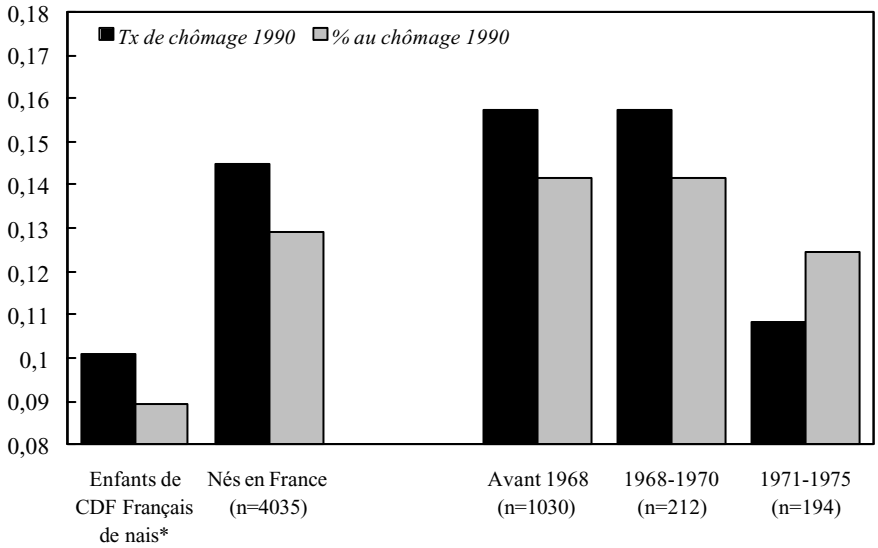

Note : (*) Pour comparaison.

Source : EDP RP 1975-1982.

Malgré des effectifs trop faibles pour envisager des analyses très détaillées selon l'origine nationale, il apparaît clairement que les jeunes d'origine maghrébine étaient soumis, tout comme les jeunes originaires d'une communauté européenne, au même phénomène de l'occurrence accrue du chômage en cas de résidence récente. Souvent moins diplômés que les jeunes nés en France, les jeunes immigrés ont plus de mal à trouver un emploi. Ce phénomène est d'une fréquence plus élevée chez les jeunes d'origine maghrébine. Les individus entrés en France à la fin de leur enfance mais toujours présents en 1990, contrairement à une forte minorité des jeunes qui avaient cette même particularité en 1975 et qui ont quitté la France depuis, sont sans doute ceux pour lesquels les difficultés scolaires n'ont

pas été les plus importantes (les moins diplômés sont parmi ceux qui ont été le plus soumis à des départs entre 1982 et 1990). Ces immigrés présents en 1990 sont aussi ceux pour lesquels le projet parental d'installation définitive en France était le plus affirmé. Ces deux facteurs jouent en faveur de leur meilleure intégration. Leur situation sociale est donc plus stable et meilleure que celle de plus jeunes, exposés aux difficultés de l'insertion sur le marché du travail[12].

8. Pourcentage de chômeurs et taux de chômage des 26-33 ans en 1990 selon l'âge à l'entrée en France (entrée entre 1968 et 1975)

Âge à l'entrée en France	Probabilité d'être au chômage	Taux de chômage
8 ans et –	16	18
9 à 12 ans	11	12
13 à 18 ans	10	12

Source : EDP RP 1975-1990.

6. Taux de chômage des 22-33 ans en 1990 selon le lieu de naissance (individus des deux sexes)

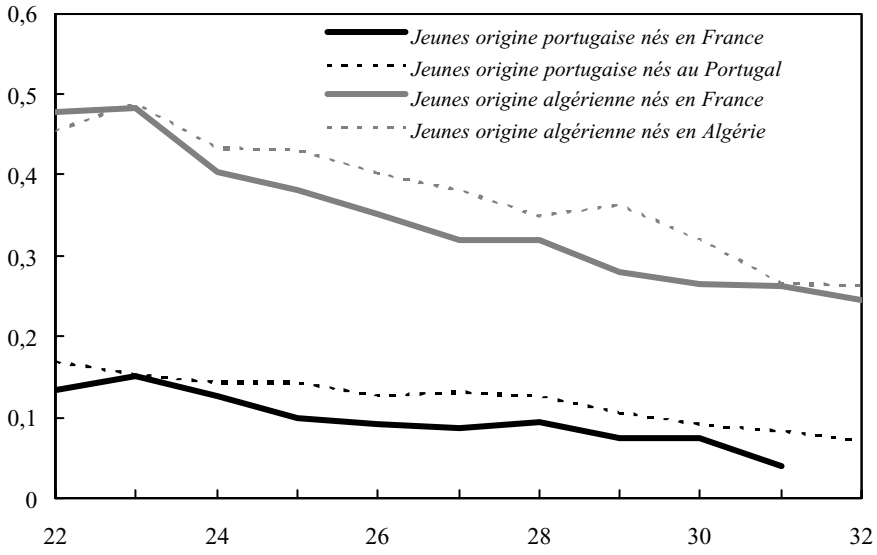

Source : EDP RP 1975-1990.

(12) Il n'y a pas d'effet de l'ancienneté de la présence en France sur la probabilité d'être au chômage des plus de 25 ans.

Les jeunes entrés plus récemment en France sont plus souvent d'origine portugaise (se caractérisant par la brièveté de leur scolarité) ou d'origine maghrébine (confrontés à des problèmes spécifiques sur le marché du travail, comme nous le verrons au chapitre suivant). Les structures par origine nationale (elles-mêmes liées aux époques d'arrivée des vagues migratoires), ainsi que les évolutions globales du marché du travail et de la demande d'éducation, expliquent l'importance du taux de chômage en 1990 chez les jeunes actifs nés en France ou arrivés en France avant 1968. Une analyse en termes de probabilité d'être au chômage montre que les jeunes de 19-25 ans nés en France ou entrés avant 1968 sont moins souvent au chômage, en 1990, que les immigrés plus récents (tableau 7).

Les jeunes d'origine portugaise ont rarement des emplois à durée déterminée ou à temps partiel (Abou Sada et Zeroulou 1995). De manière générale, il apparaît que les jeunes d'origine maghrébine sont dans la situation la plus délicate. Plus que d'une sous-qualification, certains jeunes sont victimes d'une présupposée absence de qualification et de possibilités. Ces préjugés ne concernent pas seulement les enfants d'immigrés (Schwartz, 1981).

L'intégration du nombre croissant de jeunes d'origine immigrée passe par leur insertion dans une filière scolaire débouchant sur un niveau défini de la division du travail. Malgré ses conséquences financières, la question de la stabilisation de l'emploi, voire de l'emploi tout court, n'est pas toujours centrale au cours d'un processus d'intégration qui ne peut être réduit à la seule dimension de l'activité professionnelle. Ainsi, la précarité de la situation de nombreuses jeunes femmes mariées ne peut être dissociée du traditionnel arbitrage entre les contraintes familiales et professionnelles. L'analyse a montré que l'on ne peut considérer les individus comme dépouillés de leurs appartenances à des communautés culturelles et familiales mais le changement des comportements d'une génération à l'autre (de mère à fille(s)) peut être radical, en particulier pour les jeunes femmes issues de l'immigration maghrébine. Des périodes d'incertitude professionnelle, d'activité et d'inactivité volontaire ou contrainte se succèdent : elles sont vécues comme des transitions. Parfois, une nouvelle offre d'emploi des entreprises révèle et fixe une nouvelle demande d'emploi latente. Elle peut ensuite disparaître faute de pouvoir être satisfaite (Thélot, 1975). Une forme radicale de disparition peut alors être le retour vers le pays d'origine parental. Cela touche plus particulièrement les jeunes entrés en France durant l'enfance, d'autant plus touchés par le chômage qu'ils sont entrés récemment dans notre pays. Or, depuis quinze ans, l'augmentation des taux de chômage des jeunes a été particulièrement importante, même si les données de 1990, utilisées dans notre étude, correspondent à une période d'amélioration temporaire du marché de l'emploi. La dégradation a repris durant les années quatre-vingt-dix, ce qui rend les analyses effectuées comme plutôt révélatrices de ce que doivent être les situations actuelles.

7. Situation des actives en 1990

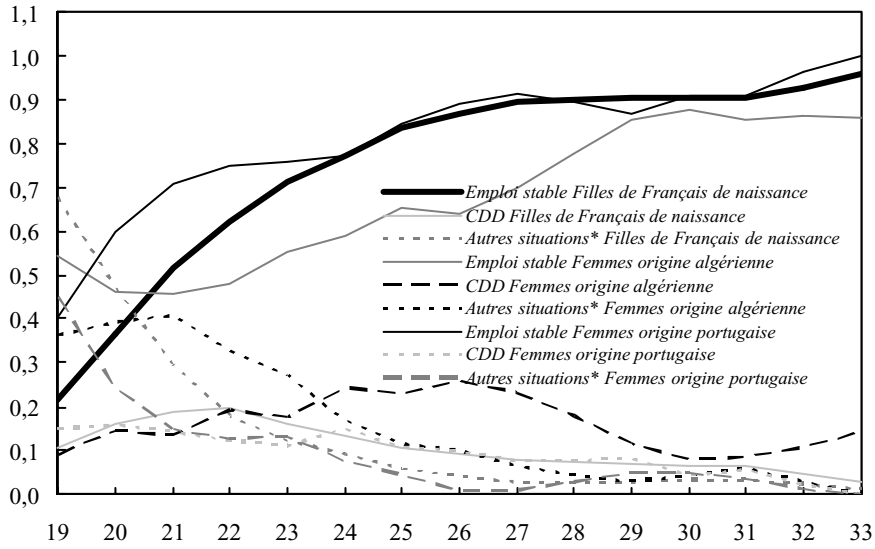

Note : (*) Autres situations : apprentissage, TUC, SIVP, etc. Les emplois d'indépendants sont classés avec les emplois stables.

Source : EDP RP 1975-1990.

8. Situation des actifs en 1990

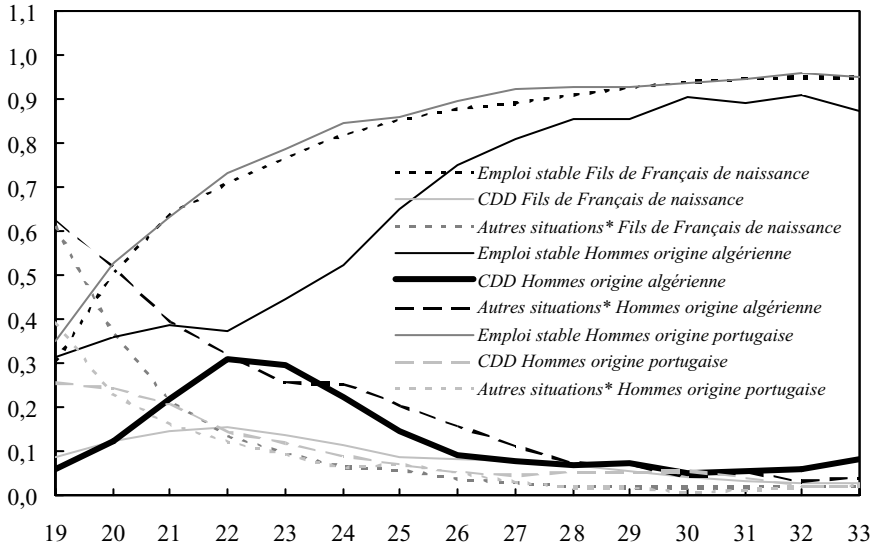

Note : (*) Autres situations : apprentissage, TUC, SIVP, etc. Les emplois d'indépendants sont classés avec les emplois stables.

Source : EDP RP 1975-1990.

9. Régression logistique
Chômage de longue durée des hommes actifs de 25 a 33 ans
Concordance : 81 % ; Nombre d'individus : 6 542

	$\beta\iota$	$\sigma\beta\iota$	*ts*	*P*	*P – Po*	*Δ (%)*
βo =	– 4,631(**)	0,461	10,05	1,0 %	—	—
Âge (effet marginal d'une année)	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Lieu de naissance						
Né hors de France(***)	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Origine nationale						
• fils de fr. de naiss.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• origine espagnole	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• origine italienne	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• origine polonaise	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• origine portugaise	– 1,027(**)	0,522	1,97	0,4 %	– 0,6 %	– 64 %
• origine algérienne	1,203(**)	0,236	5,09	3,2 %	2,2 %	226 %
• origine marocaine	0,852(*)	0,497	1,71	2,2 %	1,3 %	131 %
• origine tunisienne	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• autre orig. immigrée	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Famille (1975)						
• monoparentale	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• 1-2 enfants	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• 3-4 enfants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• 5-6 enfants	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• 7-8 enfants	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• 9 enfants et +	ns	ns	ns	ns	ns	ns
CSP du CDF (1975)						
• prof. agricole	– 1,146(**)	0,470	2,44	0,3 %	– 0,7 %	– 68 %
• ouvrier	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• autres	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Nationalité en 1990						
• étranger(***)	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• Français	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Situation en 1990						
• célib. s/ toit parental	1,574(**)	0,205	7,68	4,5 %	3,5 %	365 %
• célib. indépendant	1,246(**)	0,235	5,30	3,3 %	2,3 %	71 %
• cohabitant	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• Marié	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Niveau de diplôme 1990						
• sans dip. / CEP(****)	0,936(**)	0,362	2,59	2,5 %	1,5 %	151 %
• BEPC	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• CAP	0,135	ns	ns	ns	ns	ns
• BEP	– 0,120	ns	ns	ns	ns	ns
• Bac. et ass.(*****)	– 0,120	ns	ns	ns	ns	ns
• dip. ens. sup.	– 0,820(*)	0,487	1,69	0,4 %	– 0,6 %	– 56 %

Source : EDP RP 1975-1990. Ce tableau reprend, sous une forme légèrement simplifiée, les données présentées dans l'article « Une approche de la discrimination sur le marché du travail », *op. cit*.

Les données françaises relatives aux salaires des immigrés en France sont rarement exploitées de manière approfondie[13]. Cependant, les salaires des étrangers, à CSP égale, sont globalement équivalents à ceux des Français[14]. En raison de la permanence d'une offre de travail surabondante, la comparaison des taux de chômage, malgré le caractère conjoncturel de la situation au niveau individuel si l'on raisonne sur l'ensemble du cycle de vie, permet de mettre en évidence les comportements de sélection ou d'anti-sélection de certaines populations par les demandeurs de travail (les offreurs d'emplois) (Böhning, 1996). Il est délicat de considérer que les observations empiriques illustrent une théorie de la discrimination dont les formulations seraient des amendements à la conception néo-classique du fonctionnement du marché du travail. On retiendra davantage l'apport des représentations théoriques qu'accréditent les différences de taux de chômage, dans une économie où existent des salaires minimum légaux ou des conventions collectives.

Seule l'origine nationale semble expliquer les différences de taux de chômage observées entre les populations d'origine européenne (enfants de Français de naissance compris) et celles d'origine maghrébine. Si l'on s'en tient à l'analyse de la fréquence du chômage, la non-reconnaissance des capacités, à niveau de diplôme équivalent, ne semble pas sensiblement influencée par le milieu social d'origine. Bien que certaines études aient révélé l'existence de situations qui tendent à démontrer l'ampleur des phénomènes de déclassement, certains auteurs ont récemment affirmé que l'étude des répartitions par catégorie socioprofessionnelle, à niveau d'études donné, parmi les seuls actifs occupés et d'origine algérienne, semblait traduire leur plus grande exigence vis-à-vis du prestige des postes qui leur sont proposés (Gaymu et Parant, 1995). Or, on ne peut faire abstraction du fait que l'emploi résulte de la confrontation d'une offre de travail et d'une demande, plus ou moins large, de travail. De plus, la répartition des jeunes d'origine algérienne, dans les différentes CSP, par rapport à l'ensemble de la population active occupée ou non (seule population de référence pertinente[15]), montre que le pourcentage des hommes d'origine algérienne ayant un statut en rapport avec leur formation (voire un statut prestigieux au regard de leur formation) n'est jamais supérieur au pourcentage observé chez les enfants de Français de naissance. Les pourcentages de cadres moyens, parmi les

(13) Un moyen de remédier à ce manque serait de réaliser, après autorisation de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), des appariements de l'EDP (car il permet d'identifier les enfants d'immigrés) et des déclarations annuelles de salaires.

(14) *Cf.* INSEE (1994), données de l'enquête INSEE sur la structure des salaires, 1986. Les *données relatives aux revenus* tirées de l'enquête MGIS (1992) sont cependant trop imprécises pour permettre des analyses fines (non-réponses et données en fourchettes) en dépit d'une tentative intéressante, Kuagbenou (1997).

(15) Il est facile de montrer que, considérant deux populations, une plus forte fréquence relative d'une situation parmi les actifs occupés de l'une des populations peut correspondre à une plus faible fréquence absolue de cette situation par rapport à l'ensemble de la population totale d'origine, comparativement au pourcentage observé dans l'autre population.

diplômés d'origine algérienne ayant le BEPC ou le baccalauréat, sont très sensiblement inférieurs à ceux observés dans les autres populations. Par contre, les situations de surqualification sont courantes : ainsi, 19 % des hommes d'origine algérienne diplômés de l'enseignement supérieur sont des employés, contre seulement 5 % parmi les fils de Français de naissance. Plusieurs études ont montré que l'insatisfaction des *jeunes issus de l'immigration étrangère* par rapport à l'emploi qu'ils occupent va croissante avec le niveau de formation obtenu (Mehrlander, 1988). Le maintien de la conclusion que nous infirmons impliquerait, *de facto*, l'acceptation de l'existence d'un phénomène de fort refus d'emploi chez tous les jeunes d'origine algérienne, quel que soit leur degré de formation, refus qui se situerait à un niveau nettement supérieur à celui observé chez les enfants de Français de naissance. Or, rien ne vient étayer l'existence de ce qu'il conviendrait d'appeler une volonté de surclassement. Les études effectuées dans d'autres pays mènent d'ailleurs généralement aux mêmes conclusions (Thomas, 1998). Il a même été démontré l'ampleur des phénomènes de découragements (Wacquant et Wilson, 1989). Se situant à un autre niveau que le possible comportement de découragement face à la formation ou à la recherche d'un emploi, le renoncement à la prétention à l'exercice d'un emploi, valorisant ou en rapport avec la formation obtenue, peut exister. Des spécialistes de psychologie sociale ont montré que des sentiments de dévalorisation de soi apparaissent souvent chez les jeunes issus de l'immigration[16]. Les jeunes d'origine algérienne sont aussi victimes d'une faiblesse des réseaux communautaires qui pourraient favoriser leur insertion sociale. Des études d'anthropologie économique ont pourtant montré le bénéfice que tirent les jeunes issus de fortes communautés où de telles solidarités existent.

Une autre particularité, consécutive au premier barrage à l'emploi que constitue apparemment le poids de l'origine algérienne, est donc la faible occurrence de l'accès à des postes situés dans le haut de l'échelle des professions auxquelles permet de prétendre un certain niveau d'études. L'exemple des hommes d'origine algérienne permet d'illustrer ce propos. Ainsi, seulement 11 % des hommes d'origine algérienne, âgés de 25 à 33 ans diplômés de l'enseignement supérieur, étaient cadres supérieurs en 1990, contre 46 % des fils de Français de naissance[17]. Les femmes d'origine maghrébine ne semblent pas souffrir autant de cette impossibilité de valoriser leur diplôme sur le marché du travail, et ce d'autant plus que le statut de

(16) *Cf.* Vinsonneau (1986). De 1981 au lancement récent de procédures de lutte contre les discriminations, le choix d'une orientation des populations issues de l'immigration vers les procédures d'insertion de droit commun (Plan avenir jeunes, de juin 1981 à juin 1982, par exemple) a été préféré à celui de dispositifs qui leur auraient été plus spécialement destinés. On a craint que ces derniers ne portent en eux des risques supplémentaires de marginalisation.

(17) Sur ce sujet, nous avons limité notre analyse aux 25-33 ans, car il est souhaitable de considérer une population dont la large majorité de l'effectif a acquis un emploi stable. L'âge moyen d'acquisition d'un emploi stable s'est régulièrement élevé depuis quinze ans : 22,5 ans en 1986, 23,5 ans en 1990 et 25 ans en 1996 (source : CERC).

personne au chômage est parfois associé, chez elles, à celui de mère de famille ne recherchant pas réellement d'emploi. Il est même remarquable de constater que, en dépit de la courante modestie de leurs origines familiales, les jeunes femmes diplômées issues de l'immigration maghrébine réussissent aussi bien, dans le haut de l'échelle sociale, que les jeunes femmes de même niveau d'études et issues de familles françaises de plus longue date. Un effet de sélection, qu'il conviendrait de mesurer en termes de motivation individuelle explique sans doute cette dynamique. Plus généralement, les trajectoires des jeunes femmes issues de l'immigration s'appuient donc, davantage que celles des hommes, sur le bagage scolaire, tout comme cela est le cas pour l'ensemble de la population active française.

3. La mobilité sociale : lignées familiales et dynamiques professionnelles individuelles

La mobilité professionnelle intergénérationnelle des personnes issues de l'immigration doit être analysée en considérant les deux dimensions de comparaison : d'une part, la mise en relation des trajectoires des jeunes issus de l'immigration par rapport à celle du père, d'autre part, la confrontation entre la mobilité intergénérationnelle des enfants d'immigrés restés en France et celle des enfants de Français de naissance. Les dynamiques individuelles sont en partie conditionnées par les appartenances communautaires d'origine mais on oublie trop souvent l'importance de la mobilité géographique internationale (non marginale) dans l'explication de la mobilité sociale effective ou apparente, si l'on n'étudie que les seules personnes restées vivre dans le pays d'observation. Près d'un tiers (32 %) des fils de cadres supérieurs de 1975 sont absents de l'EDP en 1990, une fois les effets de l'omission corrigés (tableau 10). Par contre, les fils et surtout filles des « cadres moyens » (la catégorie actuelle est désormais celle des professions intermédiaires), sont ceux et celles qui partent le moins (tableau 11). Ces parents immigrés « cadres moyens » ont souvent connu une mobilité sociale depuis des catégories moins prestigieuses de l'échelle sociale. Ainsi, la comparaison de la mobilité intergénérationnelle des enfants d'immigrés, avec celle des enfants de Français de naissance est difficile à réaliser, car les nombreux départs hors de France effectués par les familles immigrées ne peuvent être négligés. Parmi les jeunes issus de l'immigration, la mobilité intergénérationnelle est vécue d'une manière relativement similaire par ceux nés en France et par ceux entrés enfants en France car les dynamiques sont ramenées à une comparaison entre la situation individuelle de chacun et celle que le père a connue, après sa migration. Cependant, les départs hors de France concernent davantage les jeunes eux-mêmes entrés enfants en France. Les différences selon les origines nationales sont faibles, tandis que, parmi les pères, pendant cette même période, ce sont les immigrés portugais qui ont connu la plus forte ascension sociale, en partie expliquée par le très bas niveau de leurs premiers emplois (passage courant de la catégorie « ouvrier non qualifié » à celle d' « ouvrier qualifié »).

10. Situation des hommes d'origine étrangère en 1990 selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille en 1975

CSP du CDF (1975) / CSP ou statut des fils 24-33 ans (1990)	Profession agricole	Com.-artisan-patron	Prof. lib. Cad. sup.	Cadre moyen	Employé	Ouvrier	Personnel de service	Divers ou inactif
Prof. agricole	9	0	0	0	0	0	0	0
Com.-artisan-patron	4	11	8	5	8	3	0	4
Prof. lib.-cad. sup.	2	8	*25*	17	6	2	6	3
Cadre moyen	9	13	12	*18*	16	11	9	11
Employé	4	5	2	9	8	6	10	6
Ouvrier	*41*	*28*	5	13	*25*	*36*	*33*	*35*
Personnel de service	0	1	0	1	1	1	7	1
Chômeur	5	6	5	5	9	8	7	13
Inactif	3	5	12	6	5	3	8	3
Total présents (1990)(*)	76	77	68	74	77	72	79	77
Absents (1990)/pop. (1975)(*)	24	23	32	26	24	28	21	23

Note : CSP : Catégorie socioprofessionnelle ; CDF : Chef de famille ; (*) Données corrigées de l'omission.

Source : EDP RP 1975-1990.

11. Situation des femmes d'origine étrangère en 1990 selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille en 1975

CSP du CDF (1975) / CSP ou statut des filles 24-33 ans (1990)	Profession agricole	Com.-artisan-patron	Prof. lib. Cad. sup.	Cadre moyen	Employé	Ouvrier	Personnel de service	Divers ou inactif
Prof. agricole	1	0	1	1	0	0	0	0
Com.-artisan-patron	2	2	1	1	0	2	7	1
Prof. lib.-cad. sup.	0	5	*22*	11	5	2	2	2
Cadre moyen	7	19	20	12	12	7	6	6
Employée	*18*	*24*	12	*25*	*33*	*23*	*30*	*24*
Ouvrière	8	4	2	1	4	10	4	7
Personnel de service	5	2	0	4	2	4	3	3
Chômeuse	*18*	12	6	10	10	13	8	16
Inactive	12	13	11	19	17	14	15	18
Total présentes (1990)(*)	71	82	74	85	83	74	75	77
Absentes (1990)/pop. (1975)(*)	29	18	26	15	17	26	25	23

Notes : CSP : Catégorie socioprofessionnelle ; CDF : Chef de famille ; (*) Données corrigées de l'omission.

Source : EDP RP 1975-1990.

Contrairement à leurs parents venus en France avec la quasi-certitude d'y trouver un emploi, les enfants d'immigré(s), en particulier les jeunes hommes, conçoivent leur entrée dans la vie active comme une tentative d'acquisition d'un statut social de niveau supérieur à celui de leur père lorsque celui-ci est entré sur le territoire national (Wilpert, 1988). Environ 30 % des jeunes de la seconde génération nés avant 1968 avaient un statut de cadre en 1986 (Borkowski, 1990). Il est donc abusif de considérer que les enfants d'immigrés se voient assigné les mêmes tâches que celles des pères, et les espoirs de promotion sociale de ces jeunes ne sont pas exclusivement fonction du rapport entre l'effectif des générations concernées et le nombre de postes occupés par les générations précédentes ayant même origine. Cependant, les fils d'ouvriers n'atteignent la situation de cadre que dans une proportion de 10 à 18 % d'entre-eux, selon leur origine (graphique 9), tout comme les filles d'ailleurs.

9. Situation en 1990 des 26-33 ans fils d'ouvriers

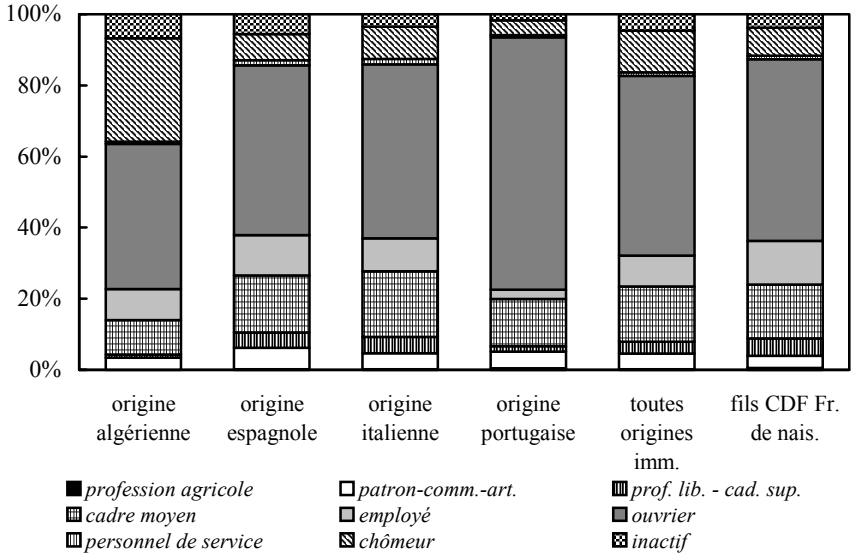

Source : EDP RP 1975-1990.

Les fils d'ouvriers demeurent majoritairement ouvriers (graphique 9). Les filles d'ouvriers se retrouvent plus souvent comme employées mais la situation de chômage est fréquente, le retrait du marché du travail (« inactive ») succédant parfois au chômage (Richard, 1998b), situation plus fréquente que chez les hommes pour ce qui concerne son occurrence enregistrée transversalement. Les dynamiques de la mobilité sociale sont relativement proches pour les jeunes d'origine immigrée et pour ceux issus de familles françaises de plus longue date. Ainsi, parmi les 26-33 ans en 1990, 42 % des employés de 1982 sont employés huit ans plus tard parmi les fils de Français de naissance, 41 % parmi les jeunes d'origine immigrée du même âge. 62 % des ouvriers fils de Français de naissance sont, huit ans plus tard (1990), toujours ouvriers, tandis que c'est le cas de 58 % des

ouvriers de 1982 issus de l'immigration. Les femmes sont bien plus rarement ouvrières, mais la même similitude des tables de mobilité sociale générale respectives des filles de Français de naissance et des jeunes femmes d'origine immigrée est observée. Un fort pourcentage des jeunes ouvriers d'origine algérienne recensés en 1982 ont quitté la France avant 1990. Le phénomène touche moins les jeunes femmes employées de même origine. Les jeunes issus de l'immigration algérienne constituent une population présentant un profil davantage marqué encore que celui de l'ensemble des jeunes issus de l'immigration maghrébine prise dans son ensemble. Conséquence de la faiblesse de leur engagement dans des filières scolaires techniques, les jeunes hommes d'origine algérienne sont de plus en plus nombreux dans le secteur tertiaire marchand. Enfin, lorsque des pénuries de main d'œuvre se manifestent pour des emplois non qualifiés (dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), par exemple), certains jeunes actifs issus de l'immigration déclinent, tout comme les jeunes issus de famille française de longue date, les offres qui leur sont faites, car il s'agit d'emplois souvent exercés par leur père, qu'ils assimilent par eux à de mauvaises conditions de travail et de rémunération[18].

L'histoire économique a montré que les immigrés ont traditionnellement alimenté un métabolisme social (« un pompage », pour reprendre l'expression de A. Landry). Entrés par le bas de l'échelle sociale, ils « poussaient vers le haut » les Français, puis, à leur tour, étaient poussés par la vague suivante. L'arrêt de l'immigration a, en quelque sorte, immobilisé ce circuit. Les Français n'ont plus été propulsés vers le haut de l'échelle sociale par les immigrés. Au contraire, ces derniers et leurs enfants ont commencé à grimper seuls les échelons, concurrençant ou doublant certains Français victimes du développement du chômage. La dynamique d'alignement des trajectoires des jeunes d'origine immigrée sur celles de l'ensemble de la population active a été marquée par la précarisation croissante des situations durant les années ici concernées. Parmi les 26-33 ans, la proportion de jeunes ouvriers de 1982 toujours présents en France en 1990 se trouvant au chômage en 1990 atteint 22 %, tandis que le pourcentage n'est que de 5 % en 1990 pour les fils de Français de naissance. Au-delà de différences qui s'expliquent en partie par la réduction des emplois accessibles (dans la fonction publique) pour ceux qui n'ont pas la nationalité française, ces chiffres illustrent des phénomènes liés à des pratiques discriminatoires sur le marché du travail (Richard, 1997). Ces phénomènes sont d'autant plus certains que des recherches précédentes ont montré l'absence de discrimination des jeunes, selon leur origine, dans le milieu éducatif, en seuls termes de niveau atteint. En dépit de quelques phénomènes d'orientation sélective (souhaitée ou non souhaitée) des enfants d'immigrés vers des filières aux débouchés plus incertains (parfois parce que perçus comme plus prestigieux ou moins pénibles et dévalorisants), le système éducatif assume donc plutôt correctement le rôle qui lui est aujourd'hui dévolu dans le processus d'intégration des enfants d'immigrés.

(18) Pour ce qui concerne les jeunes d'origine asiatique, le tableau de l'intégration sociale est contrasté. D'un côté, on constate une indéniable réussite, tant scolaire que professionnelle, de la population de culture confucéenne. Par contre, les populations originaires des zones rurales, du Cambodge n'ont pas réussi une telle adaptation *(cf.* Le Hu Khoa, 1996).

12. Origine sociale des femmes de 24 à 33 ans (catégorie socioprofessionnelle du chef de famille en 1975) selon leur situation en 1990 : filles de CDF français de naissance

CSP du CDF (1975) / CSP ou statut des filles 24-33 ans (1990)	Profession agricole	Com.-artisan-patron	Prof. lib. Cad. sup.	Cadre moyen	Employé	Ouvrier	Personnel de service	Divers ou inactif
Prof. agricole	74	0	0	0	6	20	0	0
Com.-artisan-patron	11	11	20	4	7	37	3	8
Prof. lib.-cad. sup.	6	15	30	16	6	19	1	6
Cadre moyen	9	11	13	17	9	33	1	7
Employée	11	8	6	8	10	44	2	9
Ouvrière	17	5	2	3	7	55	2	9
Personnel de service	16	11	3	5	8	46	4	8
Chômeuse	10	10	6	6	8	47	3	11
Inactive	8	10	9	8	9	44	1	13

Notes : CSP : Catégorie socioprofessionnelle ; CDF : Chef de famille.

Source : EDP RP 1975-1990.

13. Origine sociale des femmes de 24 à 33 ans (catégorie socioprofessionnelle du chef de famille en 1975) selon leur situation en 1990 : femmes d'origine immigrée

CSP du CDF (1975) / CSP ou statut des filles 24-33 ans (1990)	Profession agricole	Com.-artisan-patron	Prof. lib. Cad. sup.	Cadre moyen	Employé	Ouvrier	Personnel de service	Divers ou inactif
Prof. agricole	non significatif : effectif trop faibles							
Com.-artisan-patron	5	7	3	3	0	66	11	5
Prof. lib.-cad. sup.	1	10	25	12	7	38	1	7
Cadre moyen	4	13	8	5	6	56	2	7
Employée	4	6	2	4	6	65	3	10
Ouvrière	5	3	1	1	2	78	1	9
Personnel de service	6	4	0	40	3	75	2	7
Chômeuse	6	6	2	3	3	67	2	12
Inactive	4	5	3	5	5	64	3	12

Notes : CSP : Catégorie socioprofessionnelle ; CDF : Chef de famille.

Source : EDP RP 1975-1990.

14. Origine sociale des hommes de 24 à 33 ans (catégorie socioprofessionnelle du chef de famille en 1975) selon leur situation en 1990: fils de CDF français de naissance

CSP du CDF (1975) / CSP ou statut des fils 24-33 ans (1990)	Profession agricole	Com.-artisan-patron	Prof. lib. Cad. sup.	Cadre moyen	Employé	Ouvrier	Personnel de service	Divers ou inactif
Prof. agricole	83	3	1	2	1	7	0	3
Com.-artisan-patron	7	18	11	7	10	38	3	7
Prof. lib.-cad. sup.	5	9	36	15	7	21	2	5
Cadre moyen	7	11	9	19	12	36	2	5
Employé	5	8	6	10	12	46	4	9
Ouvrier	13	8	2	6	7	52	2	9
Personnel de service	2	10	0	10	14	33	8	24
Chômeur	4	8	6	9	10	47	2	14
Inactif	4	9	20	21	5	31	5	7

Notes : CSP : Catégorie socioprofessionnelle ; CDF : Chef de famille.

Source : EDP RP 1975-1990.

15. Origine sociale des hommes de 24 à 33 ans (catégorie socioprofessionnelle du chef de famille en 1975) selon leur situation en 1990: hommes d'origine immigrée

CSP du CDF (1975) / CSP ou statut des fils 24-33 ans (1990)	Profession agricole	Com.-artisan-patron	Prof. lib. Cad. sup.	Cadre moyen	Employé	Ouvrier	Personnel de service	Divers ou inactif
Prof. agricole	77	3	0	0	0	13	0	6
Com.-artisan-patron	4	14	6	4	7	55	0	9
Prof. lib.-cad. sup.	2	11	19	13	6	41	3	6
Cadre moyen	4	6	3	5	5	67	1	9
Employé	4	4	1	5	5	70	3	10
Ouvrier	6	4	0	1	3	73	2	10
Personnel de service	0	5	0	5	5	56	14	16
Chômeur	3	4	2	2	4	69	1	15
Inactif	4	4	4	3	3	72	1	8

Notes : CSP : Catégorie socioprofessionnelle ; CDF : Chef de famille.

Source : EDP RP 1975-1990.

Références bibliographiques

Abou Sada G. et Z. Zeroulou (1989) : « La formation professionnelle des immigrés », *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 3, vol. XXXXIII, p. 36 et s.

Abou Sada G. et Z. Zeroulou (1995) : « L'insertion sociale et professionnelle des jeunes diplômés issus de l'immigration », *C. Régionale*, n° 19, p. 15 et s.

Aubry (1996) : « Les migrations résidentielles des étrangers et des immigrés », *Espace Populations Sociétés*, n° 2-3, pp. 299-303.

Becker G.S. (1957) : *Economics of Discrimination*, University of Chicago Press.

Böhning W.R. (1996) : *Intégration des travailleurs migrants au marché du travail : progrès ou recul ?*, Genève, Ilo-Bit.

Borjas G.J. (1995) : « Ethnicity, Neiborhoods and Human-Capital Externalities », *American Economic Review*, n° 3, vol. LXXXV, p. 365 et s.

Borkowski J-L. (1990) : « L'insertion sociale des immigrés et de leurs enfants » *in Données sociales 1990*, INSEE, pp. 310-314.

Gaymu J. et A. Parant (1995) : « Les débuts dans la vie active » *in Enquête Mobilité géographique et insertion sociale. Rapport final. Volume 2*, Tribalat (dir.), Paris, INED, pp. 266-292.

Gilman H.J. (1965) : « Economic Discrimination and Employment », *American Economic* Review, n° 5, vol. LV.

INSEE (1994) : *Les étrangers en France*, pp. 76-77.

Jazouli A. (1992) : *Les années banlieues*, Paris, Seuil.

Kuagbenou V. (1997) : « L'intégration des immigrés d'Afrique noire en France », *Dossiers et Recherches de l'INED*, n° 58, avril.

Le Hu Khoa (1996) : *L'immigration asiatique. Espaces économiques communautaires et stratégies d'ascension professionnelle*, CHEAM, La Documentation française.

Maurin É. (1991) : « Les étrangers, une main d'œuvre à part ? », *Économie et Statistique*, n° 242.

Mehrlander U. (1988) : « Trends and Developments in Migration Studies in Western Europe », *International Migration*, n° 4, vol. XXVI, pp. 461-468.

Richard J-L. (1993) : *Étude sur l'entrée dans la vie adulte des jeunes d'origine immigrée. Un exemple d'utilisation de l'Echantillon démographique permanent de l'INSEE*, Mémoire de DEA de démographie économique, IEP de Paris.

Richard J-L. (1997) : « Unemployment Among Young People of Foreign Origin in France: Ways of Measuring Discrimination » *in On the Way to a Multicultural Society?*, Swiss Federal Statistical Office (eds), Berne, BFS/OFS, pp. 101-135.

Richard J-L. (1998a) : « Rester en France, devenir Français, voter : trois étapes de l'intégration des enfants d'immigrés », *Économie et Statistique*, n° 316-317, pp. 152-161.

Richard J-L. (1998b) : « Marché du travail, catégories et politiques de l'emploi. Insertion sur le marché du travail, activité et fécondité des filles d'immigrés : mesures et particularités » *in Les politiques sociales catégorielles*, Méhaut et Mossé (dir.), L'Harmattan, pp. 420-440.

Richard J-L. (2000) : « Une approche de la discrimination sur le marché du travail. Les jeunes issus de l'immigration étrangère en France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n° 3, vol. XVI.

Schwartz B. (1981) : *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, La Documentation française.

Silberman R. et I. Fournier (1997) : *Les enfants d'immigrés et le chômage,* Communication au Séminaire 'Formation, insertion et carrières en Europe', Institut du Longitudinal-LASMAS, janvier.

Sørensen (A.B. (1983) : « Sociological Research on the Labor Market », *Work and Occupations*, n° 3, vol. X, pp. 261-287.

Tapinos G. (1974) : « Demographic Research and International Migration », *Studi Emigrazione*, n° 34, vol. XI, pp. 270-295.

Thélot Cl. (1975) : « Le fonctionnement du marché du travail : l'exemple des Pays de la Loire », *Économie et Statistique*, n° 69, juillet-août, pp. 51-58.

Thomas J.M. (1998) : « Job Aspirations and Ethnic Minority Unemployment in the UK : Is There a Connection? », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, XXIV, n° 1, pp. 189-196.

Vallet L-A. et J-P. Caille (1996) : « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble », *Les Dossiers d'Éducation et Formations*, n° 67, avril.

Vinsonneau G. (1986) : « Étude comparative des modalités d'intériorisation de quelques représentations négatives dans des populations de préadolescents, d'adolescents et d'adultes immigrés en France » *in Immigrations, multiethnicité et socialisation des jeunes. Problèmes de la jeunesse, marginalité et délinquance juvéniles, interventions sociales au milieu des années quatre-vingt*, vol. 3, Vaucresson, pp. 91-106.

Wacquant L. et W.J. Wilson (1989) : « The Cost of Racial and Class Exclusion in the Inner City », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, n° 501, pp. 8-26.

Wilpert C. (dir.) (1988) : *Entering the Working World. Following the Descendants of Europe's Immigrant Labour Force*, Aldershot, European Science Foundation Gower.

Complément F

Le cas du logement social

Dominique Dujols
Union sociale pour l'habitat

Le logement social occupe une place particulière dans l'intégration des populations les plus fragiles et notamment des immigrés(*), et fait l'objet d'attentes contradictoires : on lui demande de jouer un rôle de plus en plus important dans l'accueil des immigrés, mais aussi de développer la mixité, d'éviter la formation de « ghettos », quand l'attente ne porte pas tout simplement sur une « invisibilisation » des populations fragiles et des problèmes dont elles sont supposées porteuses. Pouvant difficilement répondre à des attentes contradictoires, le secteur du logement social a d'ailleurs été mis en cause à plusieurs reprises ces dernières années, concernant la situation des ménages étrangers ou immigrés, et a fait l'objet de deux types de critiques :

- celles qui l'accusent de discriminations volontaires consistant à refuser les étrangers ou immigrés, ou à les loger délibérément dans les ensembles les moins attractifs ;
- celles qui évoquent une situation de « blocage » dans l'accès des immigrés au logement social, du fait d'un dysfonctionnement de la chaîne de décision. Certaines de ces critiques mettent en cause le principe même de mixité sociale, du moins en tant que choix politique de la collectivité.

Si ces critiques mettent en lumière des motifs d'insatisfaction qu'il convient de traiter, elles ont l'inconvénient de ne traiter qu'une partie du mar-

(*) Nous emploierons ce terme dans le sens que lui donne l'INSEE : personnes nées étrangères dans un pays étranger.

ché du logement, le logement social, et dans sa seule dimension de l'acte d'attribution : restent ignorés l'existence d'un marché global du logement, et la dimension de production. Ces critiques ont en outre l'inconvénient de considérer les acteurs du logement (préfets, maires, bailleurs) de manière isolée, sans prendre en compte le fait qu'ils agissent au cœur des contradictions de notre société, et enfin d'ignorer que les « catégories » victimes de discriminations, loin de constituer une masse homogène, et de n'exister qu'en tant que victimes, ont des souhaits, des attentes, et des stratégies résidentielles qui renforcent ou contrarient les effets de systèmes que l'on décrit.

En fait, le logement social assure beaucoup mieux que les autres secteurs du logement l'accueil des immigrés et étrangers, mais ceci s'accompagne d'une répartition territoriale porteuse d'insatisfaction, qui constitue un enjeu important des années à venir. Mais le traitement de cet enjeu exige un important effort économique, et donc une volonté politique qui jusqu'à présent ne s'est guère manifestée.

1. Un parc social qui accueille largement les étrangers et immigrés

Nous passerons brièvement sur cet aspect essentiel et mal connu, la note qui suit décrivant de manière approfondie l'occupation sociale des HLM. Au rebours de l'idée à la mode selon laquelle le parc HLM fonctionnerait comme une machine à refouler les pauvres et les immigrés, alors que le parc privé remplirait une fonction sociale authentique, cette note appuyée sur des statistiques officielles montre que les HLM logent les étrangers et les immigrés dans des proportions importantes (par exemple, plus de la moitié des immigrés ou étrangers issus d'Afrique du Nord sont en HLM), et qui augmentent nettement d'un recensement à l'autre (alors que l'accueil dans le parc locatif privé diminue nettement). De plus, ils les logent beaucoup mieux que le secteur privé, tant du point de vue du confort que de la surface par habitant, et avec un taux d'effort très inférieur. Sauf à considérer que les immigrés doivent être accueillis *exclusivement* par le logement social, les critiques quantitatives sont infirmées par la réalité des chiffres.

2. Une insatisfaction qui n'en est pas moins réelle

Les difficultés identifiées sont liées à la localisation et à l'environnement des logements occupés par ces ménages, et à une mobilité insuffisante, à rapprocher d'une forte demande de mutations, de délais d'attentes importants, et d'une difficulté à sortir du parc social vers l'accession ou vers le parc locatif privé confortable.

Ce problème est à rapprocher de deux phénomènes.

2.1. La composition du parc HLM

La composition du parc HLM, et notamment de la partie du parc la plus accessible en termes de taille et de prix, fait qu'il y a, à la fois :

• inégale répartition territoriale du patrimoine : une partie de l'offre HLM « accessible » aux plus fragiles (niveau de loyer et niveau de solvabilisation par l'APL) est mal localisée : distance aux services de la ville, aux emplois, aux bons établissements scolaires. N'oublions pas qu'une part importante du patrimoine s'est constituée, non seulement dans des bassins industriels qui ont connu depuis une disparition massive des emplois, mais elle a été dirigée vers les terrains faciles à reconvertir (les fameuses cités sorties des « champs de betteraves »).

Ce patrimoine, qui a rendu un immense service mais se trouve, du fait de l'évolution économique de notre pays, décalé par rapport aux besoins et aux désirs de la population, n'échappe pas aux phénomènes de marché : un logement à la fois grand et bon marché a plus de « chances » de se trouver loin et dans un environnement peu attractif. A cela s'ajoute le fait qu'en zone tendue, de pénurie d'offre, les demandeurs de logement sociaux sont en concurrence entre eux, a priori défavorable aux plus faibles ; en revanche, dans les quartiers ou immeubles où existe la vacance, les demandeurs ont le choix ; et là encore, seuls les plus faibles finissent par habiter les logements dont les autres ne veulent pas.

On comprend ainsi l'insatisfaction ressentie par de nombreux ménages fragiles, pas exclusivement immigrés, qui se sentent voués à des quartiers à l'image négative, d'autant qu'ils ont du mal à en sortir ;

• inégale répartition du point de vue de l'occupation sociale : qu'il s'agisse spécifiquement d'ensembles conçus pour accueillir des ouvriers des grandes industries, notamment ceux qui arrivaient d'Algérie, et construits de ce fait près d'usines qui ont fermé – aujourd'hui largement habités par les mêmes familles, ou les familles immigrées qui leur ont succédé et qui se trouvent au chômage – ou qu'il s'agisse de quartiers destinés à l'origine aux classes moyennes qui sont parties, dont les immeubles fort bien conçus se « dévaluent » du fait d'une très forte occupation sociale, l'attractivité se dégrade du fait notamment de l'école et des difficultés du « vivre ensemble » lorsque les cultures et les modes de vie diffèrent.

Cette spirale peut être aggravée par la stratégie de certains réservataires (soit qu'ils consacrent tel immeuble à l'accueil de telle catégories de personnels, soit qu'ils renoncent à proposer tel immeuble à leurs salariés).

Le phénomène se nourrit des départs des classes moyennes et des habitants non immigrés. On oublie en effet que la composition sociale des ensembles résulte des départs plus encore que des entrées, et que les deux phénomènes se confortent : lorsque les classes moyennes s'en vont, ou qu'elles refusent l'attribution de logements offerts dans tel ensemble, seuls « ceux qui n'ont pas le choix » viennent y habiter, confortant ainsi le phénomène de relégation. L'alternative étant la vacance organisée, insoutenable en zone tendue, et potentiellement discriminatoire.

On a ainsi vu l'effet de la crise économique des années quatre-vingt-dix suivie du retour de la croissance : les habitants des quartiers les plus fragiles ont, moins que d'autres, retrouvé du travail après avoir été mis plus qu'ailleurs au chômage, et ceux qui ont retrouvé du travail, les « moins exclus » donc, sont partis. De même, les « non immigrés » tendent à quitter certains immeubles, les immigrés restent. Ceci explique les caractéristiques d'occupation de certains sites, autant, sinon plus, que les flux d'entrée.

La compréhension de ces mécanismes, qu'il conviendrait d'approfondir, invite à raisonner moins exclusivement en termes de logique de procédures et de contrôles administratifs, de dysfonctionnements du système réglementaire : dès lors qu'on ne peut interdire aux ménages bien intégrés de quitter leur quartier, il faut se résoudre à agir en prenant en compte le fonctionnement du marché du logement.

2.2 Le moindre rôle d'accueil du parc privé qui aggrave l'absence de choix

Le parc privé inconfortable, qui accueillait largement les ménages les plus modestes, notamment immigrés, dont une part importante bénéficiait d'une situation en centre ville, disparaît sans être remplacé par un parc social privé (conventionnement) ni par un parc social « public » (coût du foncier ? Réticence de certains maires ? Faiblesse des politiques d'Etat en matière de localisation de l'offre accessible ?). Les ménages les plus modestes ont donc plus de mal à accéder à ce parc de centre ville, et les immigrés sont largement rejetés des immeubles réhabilités. Ils restent cependant présents dans les îlots en déshérence, souvent exploités par des marchands de sommeil dans des conditions de surpeuplement, d'insalubrité et de coûts inacceptables.

Les immigrés ou étrangers dont les statistiques de l'INSEE montrent que leur présence diminue dans le parc locatif privé, se retournent donc de plus en plus vers le parc social, et malgré leur accueil croissant en HLM, leur frustration croît aussi face aux difficultés d'accès à un parc qui représente seulement 16 % des résidences principales.

Par ailleurs, les ménages les plus modestes et les immigrés logés en HLM peinent à sortir de leur logement social, d'autant que la sortie du parc social vers le parc privé se fait très difficilement. Le délai d'attente plus long pour les immigrés, s'il peut s'expliquer pour partie par la taille des familles et leur concentration dans les zones tendues où l'attente est la plus forte, est également à rapprocher du fait que la moitié de la demande de logement social venant de ces catégories est une demande de mutation d'un logement HLM à un autre. Or les mutations ont jusqu'à présent été beaucoup moins bien traitées (globalement, car il y a des exceptions notables) que les demandes nouvelles, selon le principe désuet selon lequel un ménage logé en HLM c'est un problème (définitivement) réglé, ou sa variante : ce ménage doit se montrer satisfait, puisque les files d'attente de ceux qui sont « dehors » sont considérables.

3. La nécessité d'agir pour améliorer les conditions de logement des plus fragiles

Rappelons tout d'abord que notre société s'est longtemps accommodée de cette situation, ou du moins n'a « rien vu venir », et que le caractère intolérable des situations de ghettoïsation et de relégation n'est apparu avec force que lorsque des phénomènes d'insécurité venant en partie d'une jeunesse mal intégrée ont débordé des quartiers concernés...

Aujourd'hui encore, si le discours public sur la lutte contre les discriminations est présent, il n'y a toujours pas de vrai débat sur la manière de traduite concrètement, en actes – liés à la production, la localisation, la gestion de l'offre de logement et la régulation des phénomènes de marché – la place que notre société entend faire aux plus modestes et notamment aux étrangers et immigrés. La focalisation des débats sur l'acte d'attribution d'un logement social marque au contraire la volonté de confinement du débat public, et peut-être de la place faite aux immigrés.

Devant ces approches restrictives, mais aussi pour mieux comprendre les difficultés et frustrations et y chercher remède, le Président de l'Union sociale pour l'habitat, Michel Delebarre – ancien Ministre d'État à la Ville, auteur principal de la Loi LOV qui visait à remédier aux phénomènes de relégation et à instaurer un véritable « droit à la ville » – a demandé à trois personnalités indépendantes (Nicole Questiaux et Simone Veil et Paul Bouchet) de réfléchir aux améliorations qui pouvaient être apportées. Leurs recommandations, largement diffusées en juillet 2001, et qui font à l'heure actuelle l'objet d'une action professionnelle, portent sur différents points qui relèvent de la responsabilité des organismes de logement social: vigilance dans la tenue des fichiers, transparence des attributions et dispositifs internes de recours et de médiation, définition des orientations d'attributions avec les pouvoirs publics et les associations, effort d'adaptation de l'offre à la demande (par exemple, grands logements), qualité de la gestion de proximité dans les quartiers où des populations fragiles sont concentrées, attention plus grande aux demandes de mutations et aux souhaits d'accession à la propriété *(cf. infra)*.

3.1. Un effort de la collectivité est nécessaire

Ces réflexions comportent une demande de clarification qui concerne les pouvoirs publics et en appellent à un effort de la collectivité En effet, il apparaît essentiel qu'un débat politique s'engage, car, si les politiques de peuplement sont légitimes, elles doivent faire l'objet de choix clairs et débattus aux plans national et local.

Par ailleurs, c'est principalement en offrant un habitat de qualité à des prix accessibles, bien réparti sur le territoire des agglomérations, en développant de manière significative la production de cette offre que l'on réduira le risque de concentrations voire de relégation. Ce qui implique que,

si un effort vigoureux de renouvellement urbain est bien nécessaire, la reconstruction doit précéder la démolition, et ne pas se faire principalement dans le même quartier (intérêt d'un effort de production de logements sociaux dans les communes ou quartiers qui en sont dépourvus).

Il est également recommandé de favoriser les parcours résidentiels pour répondre aux aspirations des ménages immigrés à sortir de leur logement HLM. Il faut leur permettre d'accéder dans de bonnes conditions à la propriété (la place de l'accession dans le logement des immigrés augmente). Une politique d'accession sociale et très sociale, plus vigoureuse, est nécessaire, si l'on se prémunit de certains risques liés à l'instabilité des situations personnelles et professionnelles. Le secteur HLM met au point un système d'accession « sécurisée » (soit une garantie de valeur en cas de revente contrainte, de relogement ou de maintien dans les lieux, soit un système d'accession progressive (aller/retour).

Mais il faut aussi leur permettre l'accès au logement locatif privé décent, alors que cet accès diminue. D'une part tous les immigrés ne sont pas pauvres, d'autre part le bouclage des aides au logement devrait permettre à tous les ménages un plus grand choix de leur logement d'autant plus indispensable que le secteur HLM constitue une petite partie des résidences principales. Il faudrait un clair refus de la discrimination de la part du secteur privé actuellement considérée comme une donnée de fait « qui renforce la responsabilité du parc social ».

Au total, il faut donc une politique très forte, et mobilisant l'ensemble des partenaires de recomposition de l'offre : amélioration de la composition et de la localisation du parc social, développement de l'accession sociale à la propriété, meilleure ouverture du logement locatif privé décent, aux immigrés ou étrangers.

3.2. D'autres mesures recommandées

Au-delà d'une politique de l'offre d'autres efforts sont à faire, d'autres mesures sont recommandées dans le domaine de responsabilité des organismes de logement social (et sont en cours) :

• effort renforcé d'accueil et d'écoute, conciliation de la nécessaire connaissance du client avec le respect de la vie privée, qualité de service aux plus fragiles (un programme européen EQUAL se met en place, pour former à cet effet les agents concernés, des bailleurs sociaux mais aussi des collectivités locales) ;

• les politiques de peuplement sont souvent à objectiver et à élaborer avec les pouvoirs publics. Les délégations envisagées pour la mise en œuvre des politiques du logement, aux agglomérations et aux départements, sont une occasion pour un tel travail, dans le cadre du PLH intercommunal ;

• la transparence et l'équité doivent guider les pratiques d'attribution. Le numéro unique permet d'objectiver les situations d'attente, l'obligation

de motiver les refus a été instaurée. Au-delà, et bien qu'il ne soit pas possible de satisfaire toutes les demandes, il convient d'accompagner un refus d'attribution motivé par un objectif de mixité de l'offre rapide d'un autre logement ;

• une politique de parcours résidentiels, facilitant les mutations dans le parc social. Ceci nécessite de modifier le traitement des demandes de mutations et passe par des modifications réglementaires : une demande de mutation est assimilée en droit à une demande nouvelle de logement, et ne peut bénéficier d'un traitement privilégié ;

• une politique actualisée de meilleure connaissance de ces liens entre phénomènes économiques, spatiaux et sociaux. Elargir la réflexion en intégrant clairement les nouveaux facteurs qui jouent sur la segmentation du marché (chômage, comportement réel ou supposé, immigrés/école) ;

• dans ces études, il faudrait aussi mettre en lumière les aspirations, désirs et stratégies/logement des ménages les plus fragiles et des immigrés, en fonction de leur position dans un parcours d'intégration (primo-arrivants ou non), du pays d'origine, de la composition familiale, du sexe et de l'âge (les jeunes femmes…), etc. Il faut aussi, si l'on considère ces catégories comme étant des clients – ce qu'elles sont, comme en témoignent les exigences qu'elles expriment – ne pas les considérer comme une catégorie indéterminée et indifféremment « victimisée », mais approfondir leurs attentes pour mettre en place les politiques aptes à mieux les satisfaire.

3.3. Urgence d'un grand débat public

Enfin, il y a urgence d'un grand débat public sur le modèle français d'intégration et les moyens politiques, économiques et budgétaires qu'on lui affecte. Il ne suffit pas de se prévaloir d'un « modèle français d'intégration républicaine », il faut aussi le traduire concrètement dans les politiques et pratiques quotidiennes dans l'habitat et la ville. Décliner cet idéal au plan quotidien de l'habitat, permettrait de mieux approcher la mixité et le brassage réellement souhaité, mais aussi et les moyens et pratiques qu'il nécessite et qu'il autorise aux acteurs concernés.

Complément G

Le parc de logements HLM face à la demande

Thierry Debrand
Union sociale pour l'habitat,
Direction des études économiques et financières

Aujourd'hui, 10 millions de personnes vivent dans un logement HLM en France métropolitaine. Les organismes de logement social offrent un toit à plus de 41 % des ménages locataires ; mais il n'en demeure pas moins que le parc de logements HLM est très mal connu de nos concitoyens. L'image dégradée des logements HLM dans l'inconscient collectif ne correspond pas à la complexité de la réalité. Selon l'enquête réalisée par la SOFRES en mai 2000, 49 % des Français, qui n'habitent pas un logement HLM, pensent qu'ils sont confortables et 26 % qu'ils sont propres. Si l'on interroge les locataires HLM, ces proportions sont très différentes. Ainsi, 68 % considèrent qu'ils vivent dans des logements confortables et 54 % dans des logements propres. Cela révèle souvent une connaissance partielle du monde HLM. Les logements sociaux ne sont pas uniquement des tours dans des quartiers défavorisés. De nos jours, près de 30 % des nouveaux logements HLM sont des maisons individuelles, les constructions nouvelles sont généralement saluées (voire primées) pour leur qualité architecturale et une partie de la production nouvelle se fait par réhabilitation de logements anciens.

Le logement social doit faire face à une double exigence. La première de ces exigences est la volonté de répondre à l'augmentation de la demande, en proposant des logements abordables. En effet, de plus en plus de ménages déposent des dossiers de demande de logements et les listes d'attente s'allongent. Ces logements sont souvent le dernier recours pour des personnes qui ne peuvent pas accéder à la propriété et qui sont exclues du marché

locatif privé. Actuellement, l'offre locative, due à la mobilité dans le parc existant et à la construction de logements neufs, est approximativement de 460 000 logements. La deuxième exigence se porte sur la qualité des logements et de l'habitat : ils doivent être confortables dans des environnements agréables. Cela oblige donc les bailleurs sociaux à une réflexion aussi bien sur les nouveaux logements et sur l'entretien du parc existant.

Ces exigences, ces obligations sont à rapprocher des volontés politiques d'inciter une plus grande mixité sociale et d'accélérer le renouvellement urbain. Comme le soulignent Amzallag et Taffin (2003) : « Le locatif social est depuis l'origine au centre du débat sur la nécessité et les formes de l'intervention de l'État dans le domaine du logement. Les acteurs du logement social ont l'ambition de concilier la mise en œuvre du droit au logement, en facilitant l'accès des plus modestes à un logement décent, et de préserver la mixité sociale ». La mise en place d'une telle politique ne peut se faire sans une volonté forte de l'État et des élus locaux pour une production d'une offre locative sociale conséquente.

Pour mieux comprendre, appréhender l'ensemble des enjeux liés au logement social, il faut dans un premier temps faire une présentation descriptive de la réalité du logement social en France. Dans un second temps, nous chercherons à mieux connaître les habitants des logements sociaux HLM. Il sera donc ainsi plus facile de savoir si les bailleurs sociaux répondent bien à la mission d'intérêt général que l'État leur délègue.

1. Le parc de logements et les locataires

Selon le recensement général de la population de 1999, le parc HLM représente 3,8 millions de logements soit 16 % des résidences principales en France métropolitaine. Il existe une très grande hétérogénéité de l'importance du parc HLM selon les régions.

Ainsi, on peut classer les régions en quatre catégories. Celles où le parc HLM est :

• très important (plus de 20 %) : en Champagne-Ardenne (23,7 %), Île-de-France (23,4 %), Haute-Normandie (22,6 %) et Nord-Pas-de-Calais (20,4 %) ;

• important (de 16 à 20 %) : en Basse-Normandie (17,6 %), Picardie (17,4 %), Centre (16,7 %) et Rhône-Alpes (16 %) ;

• peu important (de 12 % à moins de 16 %) : en Lorraine (15,5 %), Franche-Comté (15 %), Bourgogne (14,3 %), Pays de la Loire (13,9 %), Alsace (12,5 %) et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (12 %) ;

• faible (moins de 12 %) : en Limousin (10,9 %), Bretagne (10,9 %), Auvergne (10,3 %), Poitou-Charentes (10,1 %), Aquitaine (10 %), Languedoc-Roussillon (9,6 %), Corse (9,5 %) et Midi-Pyrénées (8,5 %).

Proportion de locataires HLM

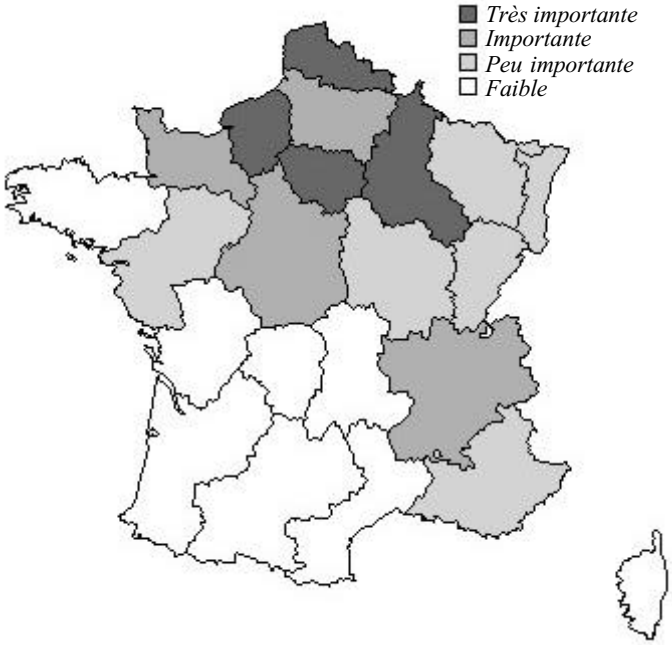

Source : Recensement général de la population, 1999.

Ces premières statistiques confirment que le parc HLM se concentre essentiellement dans la partie nord-est de la France et dans les régions fortement industrialisées. Les autres régions, plus rurales, comptent une proportion de propriétaires plus importante (supérieure à 60 %).

La plupart de ces résultats proviennent de l'exploitation de l'Enquête sur le parc locatif social (EPLS) réalisée par la Direction des études économiques et financières (Union sociale pour l'habitat, 2001).

Selon EPLS, le parc HLM est fortement concentré sur quelques régions. 26,1 % du parc HLM se situent en Île-de-France et 50 % du parc sont concentrés sur quatre régions françaises (Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et PACA). De plus, il est essentiellement situé dans des villes importantes. 61,8 % du parc HLM sont construits dans des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, mais tout de même, 13,4 % du parc se situent dans des petites unités urbaines (moins de 10 000 habitants) ou dans des communes rurales.

1.2. L'historique de la constitution du parc de logements HLM

L'histoire moderne du parc HLM accompagne le développement économique de la France. Elle peut se décomposer en trois périodes : la première période, de 1948 à 1955, correspond à la phase de reconstruction d'après-

guerre ; la deuxième, de 1956 à 1978, coïncide avec la phase d'industrialisation et de « métropolisation » et enfin, la dernière, de 1979 à 1999, avec la phase de diminution de la production. 31 % du parc ont été construits entre 1966 et 1975 et 57 % avant 1976. Au cours de la décennie quatre-vingt-dix, les organismes HLM ont construit en moyenne 54 000 logements par an et moins de 43 000 par an sur les trois dernières années (1998-2000). Cette moyenne était de plus de 110 000 logements au cours de la décennie 1966-1975.

1.3. La taille des programmes en termes de nombre de logements

La structure du parc a varié fortement au cours du temps. Les besoins en termes de logement, les modes architecturales et les goûts des locataires ont évolué. Les faits les plus marquants sont : premièrement, la disparition progressive des mises en service de grands programmes de plus de 100 logements. Ils représentent 30,2 % du parc construit entre 1946 et 1955, 51,2 % des logements entre 1956 et 1975 et seulement 6,3 % depuis 1996. Deuxièmement, les petites structures (maisons individuelles et programmes de moins de dix logements) se développent de plus en plus. D'environ un quart de la production d'avant-guerre, leur part régresse et devient presque inexistante dans les années soixante, avant de se redresser pour atteindre 38 % du parc produit après 1995, dont 29,6 % de logements individuels. Troisièmement, le parc de taille moyenne prend de plus en plus d'importance au cours du temps. Ainsi, les programmes de 10 à 49 logements représentent 30,4 % du parc construit entre 1976 à 1985 et plus de 38,2 % depuis 1996.

En toute logique, nous retrouvons une corrélation forte entre la taille des programmes et la taille des communes. Dans les communes rurales, le parc HLM est constitué à plus de 90 % par des programmes de moins de 25 logements, alors que dans l'agglomération parisienne le parc est constitué à 61 % par des programmes de plus de 100 logements. La répartition des types de construction par zone de financement semble moins contrastée, même s'il apparaît clairement qu'il y a peu de très grands programmes dans la zone 3 et peu de petits programmes dans les zones 1 et 1bis. En nombre de logements, les grands programmes, c'est-à-dire de plus de 100 logements, se situent principalement dans les zones 1 et 2.

La répartition selon le nombre de pièces a peu évolué au cours du temps. Il semble toutefois que les organismes HLM construisent actuellement un peu plus de petites surfaces et légèrement moins de très grands logements, mais ces évolutions n'ont que très peu d'impact sur le stock de logements, constitué aux deux tiers de logements de 3 ou 4 pièces.

1.4. La vacance et la mobilité

Le taux moyen de vacance dans le parc HLM est de 2,8 % au 1er janvier 2001. En 2001, les taux de vacance sont les plus faibles en Corse et en Bretagne et les plus élevés en Bourgogne et en Languedoc-Roussillon. Il est possible de distinguer le taux de vacance de courte durée – inférieure ou

égale à trois mois – qui mesure une vacance frictionnelle normale entre le départ d'un locataire et l'arrivée du suivant, du taux de vacance de longue durée – supérieure à trois mois – qui mesure une vacance structurelle, celle des logements qui ne trouvent durablement pas preneur. Le taux moyen de vacance de courte durée (frictionnelle) est de 1,1 %. Le taux moyen de vacance de longue durée (structurelle) est de 1,7 %.

Le taux de mobilité est de 11,8 % pour l'ensemble du parc en 2000 ; il a été en augmentation régulière depuis plusieurs années (10,4 % en 1994 ; 12,7 en 1999), après 1999 il a tendance à décroître. Au cours de l'année 2000, l'offre locative due à la mobilité a été de 430 000 logements dans le parc existant (hors nouveaux logements). Ce taux varie fortement selon les régions : plus les marchés locaux de l'habitat sont tendus, c'est-à-dire l'offre locative est faible ou le différentiel de loyer entre le parc social et le parc privé est important, plus le taux de mobilité est faible. En Île-de-France, ce taux est de 9,1 % alors qu'il est de 15,8 % dans les Pays de la Loire. Le taux de mobilité est croissant en fonction de l'année de construction. Ainsi, il est de 7,4 % dans les logements construits entre 1946 et 1955 et de 15,0 % dans les logements construits entre 1986 et 1995. Le taux de mobilité décroît avec la taille de l'unité urbaine : il est maximum dans les communes rurales (14,9 %) et minimum dans l'agglomération parisienne (8,9 %).

1.5. Les loyers

Début 2001, le loyer[1] moyen pratiqué par m² de surface habitable par an est de 306 francs pour l'ensemble du parc (le loyer moyen d'un logement HLM par mois est de 1 700 francs). 4,8 % des loyers sont inférieurs à 200 francs et 45 % sont supérieurs à 300 francs. La dispersion des loyers s'explique pour une grande partie par des différences structurelles : financement initial, date de mise en service, localisation et importance du conventionnement avec travaux.

Le loyer pratiqué est beaucoup plus élevé dans l'agglomération parisienne. Ainsi, le loyer annuel moyen par m² est de 377 francs dans cette agglomération, alors qu'il se situe ailleurs entre 286 et 308 francs selon la taille de l'agglomération. Le loyer varie aussi sensiblement selon la zone de financement. Il est de 291 francs dans la zone 3, de 307 francs dans la zone 2, de 365 francs en zone 1 et de 417 francs en zone 1 bis. Pour les logements construits avant 1976, les loyers sont relativement indépendants de l'ancienneté. Ils sont croissants en fonction de la date de construction entre 1976 et 1995 et légèrement inférieurs pour les logements mis en service depuis 1996 (effet dû aux nouveaux logements très sociaux). Le financement initial influence fortement le loyer pratiqué. Les loyers moyens les plus faibles sont obtenus avec un financement HLM et les loyers les plus élevés avec les financements PLI.

(1) Les charges récupérables (définies par la loi) pour un logement HLM s'élèvent à 44 francs par m² et les charges liées à l'occupation du logement payées directement par les locataires sont de l'ordre de 88 francs par m² (Enquête Logement, 1996). Comme pour le loyer, les charges évoluent fortement selon la région, le type de construction, le mode de chauffage… (voir Debrand, 2002b).

1.6. ZUS *vs* hors ZUS

La proportion de logements HLM en ZUS est de 28 % soit environ 1 000 000 logements (Daniel et Simon, 2000). Les loyers sont légèrement plus élevés (+ 8,5 %) pour les logements hors ZUS que pour les logements en ZUS (EPLS, 2001). En ce qui concerne la vacance, les logements en ZUS semblent plus touchés par ce phénomène. En effet, le taux de vacance en ZUS est de 5,0 % alors qu'il n'est que de 2,1 % dans le reste du parc. La vacance frictionnelle, de moins de trois mois, est peu différente entre les immeubles situés en ZUS ou hors ZUS (+ 0,6 point en ZUS). En revanche, le taux de vacance structurel, de plus de trois mois, est beaucoup plus important en ZUS qu'en dehors (+ 2,3 points).

1.7. Les comptes HLM et la place du foncier

Les loyers en 2001 représentent 12,7 milliards d'euros, alors que la charge financière est de 5,8 milliards d'euros (45,6 % des loyers), les dépenses d'entretien et grosses réparations sont équivalentes à 2,1 milliards d'euros (17,6 % des loyers), le paiement de la TFPB (taxe foncière sur la propriété bâtie) équivaut à 1,1 milliard d'euros de TFPB (8,1 % des loyers).

Le prix de revient d'un logement collectif HLM dépend de la région de la construction. En Île-de-France, le prix de revient par logement est approximativement de 100 000 euros (61 % pour la construction du bâtiment et 25 % pour le foncier). En province, le prix de revient est de 78 000 euros (75 % pour le bâtiment et 14 % pour le foncier). Le coût d'une démolition (coût technique, coût social, coût financier…) est d'environ 23 000 euros par logement en quartier de la politique de la ville et de 17 000 euros ailleurs.

2. Les habitants des HLM

2.1. Il y a de plus en plus de ménages aux ressources très faibles

L'attribution des logements sociaux se fait en fonction des revenus des ménages. Les revenus des ménages doivent être inférieurs à des plafonds qui dépendent du nombre de personnes dans le ménage. Il existe un lien entre le type de financement et le niveau du plafond. Dès lors, le financement conditionne l'occupation sociale du parc.

Selon l'Enquête Logement 2002, il y a en France métropolitaine 10,6 % de ménages pauvres[2] (3,1 millions de ménages). Sur l'ensemble du territoire métropolitain, 27,4 % des ménages pauvres logent en HLM alors que 29,5 % sont locataires dans le secteur privé (le parc de logements HLM représente 15,6 % des résidences principales, contre 21,3 % pour le parc

(2) Les ménages pauvres ont des revenus totaux inférieurs à la moitié de la médiane des revenus par unité de consommation de l'ensemble de la population, c'est-à-dire 7 165 euros par unité de consommation. Les ménages modestes ont des revenus inférieurs à la médiane.

locatif privé). 35 % de ces ménages sont propriétaires, il s'agit essentiellement de ruraux. La proportion de ménages propriétaires augmente avec le revenu. Nous constatons l'évolution inverse dans le secteur HLM. Ainsi la moitié des ménages modestes sont propriétaires et 20,1 % sont locataires HLM.

1. Répartition des ménages pauvres et modestes selon le statut d'occupation

En %

	Propriétaires	Locataires HLM	Locataires non-HLM	Autres statuts	% de la population totale
Pauvres	30,5	27,4	29,5	12,4	12,5
Modestes	50,4	20,1	22,5	6,8	37,5
Ensemble de la population	55,9	15,6	22,3	6,6	

Source : ENL, 2002.

Dans les zones urbaines de plus de 20 000 habitants, où sont implantés en grande majorité les HLM, les HLM logent plus de 40 % des ménages pauvres, ce qui correspond à plus d'un ménage locataire sur deux (54 %). Dans l'agglomération parisienne, les HLM fournissent un logement à 36 % de ces ménages (32 % pour le secteur non HLM), alors que le parc HLM ne représente que 26,3 % des logements. La géographie du parc HLM ne se superpose pas à celle de la pauvreté. Dans les zones où il y a des HLM, il existe une proportion importante du parc occupée par des ménages pauvres. Il est vrai que dans les zones rurales ou dans les petites villes, zones où il y a moins de HLM, la proportion de pauvres en HLM est moins importante. *A contrario*, la proportion de ménages pauvres propriétaires est beaucoup plus importante.

Selon l'enquête triennale HLM sur l'occupation du parc locatif social au 1er janvier 2000, 60 % des locataires du parc HLM ont des revenus inférieurs à 60 % du plafond de ressources PLA (Daniel et Simon, 2000). Cette proportion passe à 67 % dans les ZUS. Pour les emménagés récents, ces deux proportions s'élèvent respectivement à 66 % pour la France métropolitaine et à 78 % dans les ZUS.

Près du quart des logements HLM est attribué chaque année à des ménages dont les ressources sont inférieures à 20 % des plafonds de ressources, soit près de 125 000 par an. Les bénéficiaires de minima sociaux représentent 11 % des locataires HLM, pour moitié bénéficiaires du RMI. Les ménages qui ont des revenus qui dépassent de plus de 40 % les plafonds HLM correspondent à 2,2 % des ménages locataires HLM et à 1,5 % dans les ZUS.

2.2. Les ménages immigrés sont de plus en plus présents dans le parc HLM

Toujours selon l'enquête logement de 2002, les ménages « immigrés » représentent 9,9 % des ménages en France et 17,8 % des ménages logés dans le parc HLM, alors qu'en 1996, ils représentaient 9,1 % des ménages et 15,8 % des ménages en HLM (Debrand, 2002a). Il y a de plus en plus de ménages immigrés dans le parc HLM et de moins en moins dans le parc privé.

Les stratégies résidentielles ne sont pas identiques selon les nationalités. Pour les nouveaux ménages, la proportion de ménages en HLM est plus grande pour les ménages « immigrés » (33,2 %) que pour les ménages « français » (19 %). Le pourcentage de propriétaires est deux fois plus élevé pour les « Français » que pour les « immigrés » (resp. 15 et 7,8 %). L'écart le plus important est pour les locataires dans le secteur privé.

L'étude de la mobilité montre aussi des différences. 61,5 % des ménages « immigrés » locataires en HLM en 1996 qui ont changé de logement sont demeurés locataires en HLM, cette proportion n'est que de 43 % pour les ménages français. Peu de ménages « immigrés » locataires en HLM en 1996 sont devenus propriétaires (24,8 %) ou locataires dans le secteur privé (11,2 %), ces chiffres sont plus importants pour les ménages « français » (29,9 et 25 %). De plus, les ménages « immigrés » en HLM sont plus pauvres et de taille plus grande que les ménages « français » : le revenu par unité de consommation d'un ménage « immigré » est d'un tiers plus faible que celui d'un ménage « français » ayant le même statut d'occupation et la moitié de celui d'un ménage « français » propriétaire.

2.3. Beaucoup de familles nombreuses et monoparentales

La proportion de personnes seules dans le parc social (31 %) est proche de la moyenne et nettement inférieure à celle du parc privé, dans lequel l'offre de petits logements est plus abondante. En revanche, et c'est l'une des principales caractéristiques de ce parc, les familles dites nombreuses (les couples avec au moins trois enfants) y sont fortement surreprésentées. Tout aussi notable est la surreprésentation des familles monoparentales qui constituent un ménage sur huit dans le parc social contre un sur dix-huit dans l'ensemble des ménages. En conséquence, il y a beaucoup de jeunes dans le parc social : 32 % des habitants y ont moins de 18 ans, alors que cette classe d'âge constitue seulement 25 % de l'ensemble de la population.

En conclusion, cette partie descriptive permet de constater que la connaissance de l'histoire de la constitution du parc (architecture, localisation, confort, peuplement…) a une importance considérable pour la compréhension des évolutions socio-économiques qui touchent les logements sociaux. De plus, la répartition géographique de ces logements n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire français ; la géographie du parc ne se superpose pas parfaitement à celle de la pauvreté. Lorsqu'ils sont présents, les loge-

ments HLM jouent leur rôle social pour l'accueil des populations des familles nombreuses, des ménages immigrés, des populations les plus modestes. Mais il ne faut jamais oublier que le financement des opérations HLM conditionne fortement l'occupation sociale du parc.

3. Être ou ne pas être locataire HLM : qui demande, qui obtient un logement HLM ?

Il y a en 2002, selon l'Enquête Logement, 1 043 000 demandes de logement HLM en instance. 769 000 provenant de ménages « français » et 273 000 de ménages « immigrés ». Le rapport de la Fondation Abbé Pierre, en 2003, précise que « le premier bilan du numéro unique d'enregistrement de la demande (…) fait ressortir que 1 640 000 ménages » sont inscrits sur les listes d'attente. La possibilité de double compte et la prise en compte de demandes non « justifiées », nous fait penser que ce chiffre est un peu élevé, mais il existe une tendance très nette à l'accroissement des demandes.

Le temps écoulé entre le dépôt de la demande et l'obtention d'un logement HLM pour les nouveaux occupants du parc HLM diffère selon les caractéristiques des ménages. Si l'on considère l'ensemble du territoire métropolitain, les temps d'attente sont relativement courts. Pour 42,2 % des locataires HLM, le délai d'obtention à été inférieur à trois mois. Cette proportion passe à 64,9 % si l'on considère les ménages qui ont attendu moins de six mois. La taille des ménages semble aussi être un facteur déterminant dans la durée d'obtention. Ainsi 24,5 % des ménages qui ont eu satisfaction en moins de trois mois sont des personnes seules, alors que seulement 4,5 % des ces mêmes obtentions rapides concernaient des familles de plus de cinq personnes, ce qui correspond approximativement à la structure du parc HLM. Enfin, la durée d'obtention varie selon la zone géographique. Ainsi, toutes nationalités confondues, 82,9 % des demandes en province et 68,5 % en Île-de-France ont été satisfaites en moins d'un an.

Ces différentes statistiques procurent une première vision sur la demande et l'attribution de logements HLM. Mais pour aller plus loin dans notre analyse, nous cherchons à mesurer quels sont les liens réels entre les caractéristiques des ménages : la nationalité, la taille, la localisation, les revenus, l'âge des ménages et l'accès au logement social. Il s'agit à l'aide de méthodes économétriques, de mettre en évidence l'effet propre, c'est-à-dire toutes choses étant égales par ailleurs, de chacune de ces variables.

Les deux premières estimations (voir tableau 2) s'intéressent à la probabilité d'être locataire HLM. Selon les résultats du modèle estimé, 16 % des ménages sont locataires HLM ce qui correspond à 41 % des locataires (voir tableau 2). Les deux dernières estimations modélisent le fait d'avoir obtenu un logement HLM en moins de 3 et de 6 mois[3].

(3) Il existe certainement un biais dans l'estimation puisque l'on interroge les ménages qui sont déjà dans un logement et non pas les ménages qui attendent un logement.

2. Analyses économétriques sur la demande et l'obtention d'un logement HLM

	Probabilité d'être locataire HLM par rapport à la probabilité…		Probabilité d'avoir obtenu son logement HLM en moins de…	
	d'appartenir aux autres statuts	d'être locataire privé	3 mois	6 mois
Probabilité de l'ensemble	15,6	41,2	42,2	64,9
Probabilité de référence	38,2	58,5	32,1	58,4
Taille des unités urbaines (UU)				
• communes rurales et UU de moins de 20 000 hab.	– 27,2	– 24,6	11,9	10,2
• UU de 20 000 hab. à moins de 100 000 hab.	– 4,3	– 2,4	16,1	12,8
• UU de 100 000 hab. et plus (sauf agglo. de Paris)	– 10,7	– 12,0	12,9	13,5
• agglomération de Paris	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Revenu des ménages				
• moins de 7 500 euros	18,4	8,5	– 4,0	3,5
• entre 7 500 et 15 000 euros	22,0	11,4	– 5,8	– 3,5
• entre 15 000 et 22 500 euros	11,1	6,1	– 4,0	– 0,1
• entre 22 500 et 30 000 euros	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• entre 30 000 et 37 500 euros	– 13,8	– 12,6	2,6	0,1
• plus de 37 500 euros	– 27,4	– 30,4	16,1	14,6
Taille des ménages				
• 1 personne	– 17,6	– 27,6	11,8	9,9
• 2 personnes	– 12,6	– 14,5	1,8	0,1
• 3 personnes	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• 4 personnes	0,1	4,9	– 4,6	– 8,8
• 5 personnes et plus	10,8	14,1	– 3,0	– 4,1

Âge de la personne de référence				
• moins de 30 ans	– 8,1	– 13,2	7,7	4,3
• entre 30 et 40 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• entre 40 et 50 ans	– 4,2	5,1	1,2	– 0,1
• entre 50 et 65 ans	– 7,7	11,9	– 4,1	– 8,4
• 65 ans et plus	– 13,2	14,2	– 1,7	– 7,7
Nationalité				
• française	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• française par acquisition	3,6	2,1	– 7,8	– 10,5
• portugaise	– 4,9	– 4,6	4,6	9,8
• espagnole	13,8	0,3	8,0	– 10,4
• italienne	– 0,5	12,2	– 8,4	15,1
• turque	21,0	10,0	– 4,8	– 14,2
• autre nationalité européenne	– 13,9	– 22,1	– 6,5	9,6
• algérienne, marocaine et tunisienne	22,2	8,9	– 8,0	– 8,1
• autre nationalité africaine	– 7,1	– 4,8	– 4,8	1,8
• autres nationalités	– 25,1	– 39,1	– 13,1	– 8,9

Lecture : Les effets de chaque facteur sont présentés en écart en points par rapport à la situation de référence. La référence correspond à un ménage dont la personne de référence est française, dans lequel il y a 3 personnes, avec un revenu compris entre 22 500 et 30 000 euros habitant dans l'agglomération de Paris et dont l'âge est compris entre 30 et 40 ans. La probabilité que ce ménage de référence soit locataire HLM est de 38,2 %. Les valeurs données dans ce tableau sont les écarts à la probabilité de référence. Par exemple, le fait d'habiter dans une commune rurale diminue la probabilité d'être locataire HLM de 27,2 points.

Source : ENL, 2002.

En ce qui concerne la localisation géographique, la probabilité est plus grande d'habiter en HLM dans une grande ville ou dans l'agglomération parisienne. L'offre HLM se situe principalement dans ces deux zones. Les plus défavorisés semblent être les habitants des petites villes et des communes rurales, toutefois ils ont des temps d'attente plus faibles. *A contrario*, les probabilités d'avoir relativement rapidement un logement sont beaucoup plus faibles à Paris que pour la situation de référence. Il n'y a quasiment pas d'écart entre les zones rurales et les autres villes (hormis Paris).

Plus les revenus sont élevés, plus la probabilité de loger en HLM diminue. La taille des ménages influence aussi positivement la probabilité d'être locataire HLM : plus la taille du ménage augmente, plus la probabilité d'être en HLM augmente. Il y a là aussi un effet inverse sur la rapidité d'avoir un logement social.

L'âge a un impact plus difficile à analyser. Tout d'abord, les probabilités d'avoir un logement HLM en moins de 3 ou 6 mois pour les ménages âgés de plus de 50 ans sont plus faibles que pour les ménages plus jeunes. En ce qui concerne la probabilité d'être locataire HLM par rapport aux autres statuts pour la situation de référence (entre 30 et 40 ans) elle est plus élevée que pour les autres classes d'âge. Si l'on se concentre uniquement sur la différence entre les locataires HLM et ceux du privé, il y a une élévation de la probabilité d'être en HLM avec l'âge. Cela s'explique par la forme des pyramides des âges des différents statuts. Les proportions de locataires du privé sont relativement importantes pour les jeunes (en forme de poire), alors que pour les propriétaires les proportions les plus importantes sont dans les tranches d'âge élevées (forme de trèfle). La pyramide des âges des locataires HLM est relativement proche de celle de l'ensemble de la population.

La nationalité semble avoir un impact sur la probabilité d'être en HLM. Toutefois les écarts avec la situation de référence ne sont pas très importants. Des facteurs historiques et socio-économiques peuvent être mis en avant. La probabilité d'avoir un temps d'attente plus long est plus élevé pour les ménages issus des pays non européens peu développés. A l'inverse, les ménages issus des pays de la Communauté Européenne ont un temps d'attente moins long. Cela provient certainement du fait que l'offre HLM n'est peut-être pas en parfaite adéquation avec les caractéristiques structurelles de ces ménages et que les demandes des ménages immigrés se concentrent plus particulièrement dans les zones où les durées d'attente sont les plus longues. De plus, ce sont peut-être des ménages qui ont obtenu leur logement récemment.

En conclusion les deux principales variables qui déterminent la probabilité d'être locataire HLM et la durée d'attente sont : la localisation géographique et le revenu des ménages.

4. L'offre locative des organismes d'HLM

Les bailleurs sociaux, même s'ils ne sont pas sur un marché concurrentiel, sont au centre de la confrontation entre une offre et une demande. Chaque année les organismes d'HLM offrent à la location un nombre de logements qui dépend à la fois du taux de mobilité des locataires HLM et de la mise en location de nouveaux logements.

3. L'évolution du parc HLM et de l'offre locative sociale

En milliers de logements

	Parc	Mise en location	Vente HLM	Démolition	Croissance du parc	Taux de mobilité	Offre due à la mobilité	Offre totale
1995	3 462,2	74,7	3,4	4,6	66,8	11,0	380,8	447,6
1996	3 522,4	67,6	4,3	3,1	60,2	11,9	419,2	479,4
1997	3 575,2	61,0	5,2	3,0	52,8	12,2	436,2	489,0
1998	3 620,2	53,4	4,5	4,0	45,0	12,4	448,9	493,9
1999	3 657,6	49,1	6,1	5,6	37,4	12,5	457,2	494,6
2000	3 692,7	43,9	4,4	4,4	35,1	12,0	443,1	478,2
2001	3 721,4	40,6	5,4	6,5	28,7	11,6	431,7	460,4

Sources fédérales : Offices et ESH.

Les deux composantes de l'offre locative ne cessent de décroître depuis 1999. Le taux de mobilité des locataires HLM a tendance à être pro-cyclique. En effet, plus la situation économique d'ensemble se dégrade plus l'avantage comparatif d'être en HLM augmente, alors que plus les revenus des ménages augmentent plus ils seront tentés par l'accession à la propriété ou par le changement de logement (plus grand, mieux situé) souvent dans le secteur privé. De plus, il apparaît un phénomène plus structurel. Comme le révèlent les premiers résultats de l'enquête logement 2002 (Bessière, 2003), l'âge des personnes de référence des ménages ne cesse de croître dans les logements HLM, et la mobilité est fonction décroissante de l'âge. Donc, il est probable que le taux de mobilité des locataires HLM ne cesse tendanciellement de décroître.

Cette décroissance du taux de mobilité s'accompagne d'une diminution nette de l'accroissement du parc. Il faut se souvenir qu'au début des années soixante-dix, il était approximativement construit 110 000 logements par an. Aujourd'hui, la construction est inférieure à 50 000 unités.

Ces chiffres doivent être rapprochés de l'évolution des besoins en logement au plan national. Si l'on retient le chiffre de 275 000 résidences prin-

cipales, pour accompagner les changements démographiques et sociologiques, et pour conserver une proportion de logements HLM stable, c'est-à-dire 16 % des résidences principales, il faudrait que le parc HLM augmente de 44 000 logements par an. Si l'on restait sur les mêmes rythmes de ventes HLM et de démolitions (12 000 logements qui sortent du parc HLM par an), il faudrait donc mettre en location 56 000 nouveaux logements. Le déficit de construction de logements sociaux est donc, depuis 1999 de 12 000 logements par an.

La volonté politique de renouvellement urbain passe en partie par la démolition de logements. Si l'on ne veut pas encore accentuer les temps d'attribution de logement, augmenter les listes d'attente et donc aggraver la situation de toute une partie de la population française pour laquelle le fait d'obtenir un logement HLM est la seule solution pour avoir le droit à un logement décent *(cf.* Haut comité pour le logement des personnes défavorisées, 2002), il faut anticiper les démolitions par des constructions neuves. Cela suppose donc de mettre en location, si l'on suit les chiffres cités par le ministre Jean-Louis Borloo, 40 000 logements supplémentaires.

Pour satisfaire aux besoins et à la volonté de renouvellement il serait nécessaire de mettre en location 90 000 logements par an. Cette analyse en flux ne tient pas compte des déficits accumulés depuis ces dernières années. Cette production neuve ne résoudrait pas les problèmes mais éviterait que la situation ne se dégrade de plus en plus.

L'offre sociale, pour répondre à la fois à la demande des ménages et au souhait de la société, doit donc faire face à des nécessités quantitatives mais aussi à des obligations qualitatives. Ainsi les enjeux des politiques de renouvellement urbain et de mixité sociale incitent les bailleurs sociaux à une diversification de leur offre aussi bien en termes de localisation des logements que de produits offerts.

La finalité exclusive du logement social ne doit pas être une voie de garage pour les ménages en difficulté. Il doit être une étape dans le parcours résidentiel pour un grand nombre de ménages. Il faut donc construire des ponts pour les ménages locataires HLM vers les autres statuts d'occupation. Le développement de mécanismes d'accession sociale sécurisée est une direction intéressante. Elle permet à des familles à revenus modestes d'accéder à la propriété en les protégeant des aléas de la vie.

La construction neuve dans les villes doit souvent faire face à la rareté et au coût du foncier. Les grands programmes immobiliers verticaux de plus de 500 logements ont été depuis longtemps remplacés par des petites unités horizontales voire par des maisons individuelles. Cette constatation incite à une réflexion sur le coût du foncier dans les opérations nouvelles. De plus, l'obligation légale de construire dans les communes visées par l'article 55

de la loi SRU, où souvent les terrains à construire sont relativement chers, augmente le coût total des opérations. Il n'est pas imaginable de faire porter ce coût supplémentaire sur les futurs occupants ou sur ces communes, ce qui serait contre-productif eu égard à la volonté politique de mixité sociale. Il faut favoriser une prise en charge de ce surcoût par des mécanismes de solidarité (départementale, régionale ou nationale).

La politique de renouvellement urbain est le complémentaire de cette politique de mixité. En effet, l'amélioration de la situation des quartiers défavorisés passe à la fois par des politiques de construction-démolition mais aussi par la mise en place d'une certaine mixité. L'insertion de programmes locatifs en financement social intermédiaire, privé ou d'accès à la propriété (social ou non) permettrait d'introduire une mixité de statuts d'occupation qui serait bénéfique pour ces quartiers. Mais, il ne faut pas oublier que le choix de la localisation de la résidence principale est complexe, il relève souvent d'un arbitrage entre le coût du logement, l'accès à son emploi et la qualité de l'environnement (social, éducatif, culturel…). Ces deux politiques ne pourront réussir sans une volonté forte de la part de l'État, des collectivités locales et des organismes eux-mêmes de construction de logements sociaux qui répondent aux attentes des ménages modestes.

Références bibliographiques

Amzallag M. et C. Taffin (2003) : *Le logement social*, LGDJ.

Bessière S. (2003) : « La proportion de logements vacants la plus faible depuis 30 ans », *INSEE Première*, n° 880.

Daniel A. et M.O. Simon (2000) : *L'occupation des logements d'HLM et son évolution*, CREDOC.

Debrand T. (2002a) : « Les immigrés et leur logement », *Habitat et Société*, n° 25, pp. 10-15.

Debrand T. (2002b) : « Les charges dans tous leurs états », *Habitat et Société*, n° 26, pp. 6-14.

Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées (2002) : *Rapport 2002*.

Jacquot A. (2003) : « De plus en plus de maisons individuelles », *INSEE Première,* n° 885.

Union sociale pour l'habitat (2001) : *Le parc HLM au 1er janvier 2001*, Enquête sur le parc locatif social (EPLS) de la Direction des études économiques et financières.

Complément H

Les jeunes des zones sensibles et leurs difficultés d'insertion professionnelle

Mahrez Okba et Frédéric Lainé

DARES

Les jeunes résidant dans les zones urbaines sensibles connaissent des difficultés d'insertion importantes. Leur taux de chômage en 1999 est nettement plus élevé que celui des jeunes résidant hors zones urbaines sensibles et la bonne tenue de l'emploi des années 1998-2001 ne semble pas avoir beaucoup améliorée leur situation face à l'emploi (Le Toqueux, 2002). La persistance de ces difficultés d'insertion inquiète d'autant plus que les quartiers où ils résident, bénéficient depuis quelques années d'une forte intervention publique destinée à compenser les handicaps socioéconomiques qui empêchent une meilleure insertion sur le marché du travail. Les ZUS sont en effet des quartiers prioritaires définis par le pacte de relance de la ville en 1996. Héritiers très souvent de la politique de « développement social des quartiers » mise en œuvre dans les années 1989-1993, ces quartiers prioritaires ont fait l'objet de mesures discriminatoires positives alliant des aides à l 'amélioration de l'habitat, au développement d'activités sur les lieux de résidence ou d'aides spécifiques à l'insertion en emploi.

L'objet de cette contribution est d'analyser les difficultés d'insertion des jeunes résidents dans les zones urbaines sensibles. Cette analyse repose sur l'exploitation du recensement de la population en 1999 (voir encadré méthodologique plu loin pour plus de détails). La première parie de cette analyse repose sur un certain nombre de faits stylisés qui dressent les principales caractéristiques de cette population jeune. En particulier, il apparaît que si les taux d'emploi – relativement faibles – des jeunes résidents en ZUS sont comparables à ceux résidents hors ZUS, les taux de chômage de ces deux populations présentent des différences marquées. En outre, l'in-

sertion en emploi des jeunes résidents en ZUS s'effectue à travers des canaux relativement différents : les contrats précaires sont plus largement répandus que chez les jeunes hors ZUS ; les mesures de la politique de l'emploi auxquels ils accèdent semblent les moins insérant (contrats du secteur non marchand principalement *versus* formation en alternance) ; enfin, la prise en compte de l'origine géographique (nationalité française, français par acquisition, nationalité étrangère hors Union européenne, nationalité étrangère Union européenne) met en perspective des différences marquées de l'insertion des jeunes résidents en ZUS.

La seconde partie de l'analyse repose sur des méthodes de régressions logistiques dont l'objectif est d'essayer de mesurer « toutes choses égales par ailleurs » la probabilité d'être en emploi d'un jeune résident en ZUS par rapport à un jeune hors ZUS en fonction de plusieurs variables explicatives (type de famille, niveau de diplôme, sexe, etc.).

1. Des taux d'activité plus élevés en ZUS, mais des taux d'emplois plus faibles, en particulier pour les jeunes étrangers

A la date du recensement, le taux d'activité des jeunes (15-25 ans) résidents ou non en ZUS est de 34 %. Toutefois, le taux d'activité des jeunes en ZUS (37,3 %) est plus élevé que celui des jeunes résidant hors ZUS (33,3 %). L'allongement de la scolarité auquel est attribuée généralement la faiblesse des taux d'activité des jeunes est plus fort hors ZUS qu'en ZUS. En effet, la part relative des étudiants est en moyenne de 63 % hors ZUS contre 57 % en ZUS. Cependant, l'analyse des taux d'activité par nationalité révèle que pour les étrangers hors Union européenne la part des autres inactifs – c'est-à-dire ceux qui n'ont pas le statut d'étudiants – contribue également de manière non négligeable à expliquer la faiblesse de leur taux d'activité qu'ils résident d'ailleurs en ZUS ou hors ZUS. Environ 10 % des jeunes étrangers hors Union européenne sont des « inactifs non scolaires » contre 5 % pour les étrangers appartenant à l'Union européenne et un peu plus de 4 % pour les Français de naissance.

Le fait majeur reste cependant que les jeunes résidant en ZUS semblent connaître des difficultés plus importantes d'accès à un emploi comme en témoignent leurs taux d'emploi plus faibles par rapport aux jeunes résidant hors ZUS. Par nationalité, ce sont en particulier les jeunes étrangers n'appartenant pas à l'Union européenne qui font face aux difficultés les plus importantes de trouver un emploi : leurs taux d'emploi sont les plus faibles quel que soit leur lieu de résidence (soit 17,1 % en ZUS et 19,2 % hors ZUS) et leurs taux de chômage sont les plus élevés. Si de manière générale, le taux de chômage en ZUS est plus élevé qu'en hors ZUS, c'est pratiquement un jeune étranger résidant en ZUS sur deux et n'appartenant pas à l'Union européenne qui est au chômage (48,7 %) contre 39,9 % pour les Français en ZUS par acquisition et 37 % en ZUS pour les Français de naissance. En outre, la part des chômeurs n'ayant jamais travaillé est de 13 % en ZUS, soit le double de celle des jeunes hors ZUS.

1. Activité, emploi et inactivité des jeunes résidant en ZUS et hors ZUS, par nationalité

En %

	Activité	Emploi	Chômage	Étudiant	Autres inactifs(*)
Français					
ZUS	37,3	23,5	37	57,4	4,9
hors ZUS	33,3	25,7	22,9	63,0	3,8
Français par acquisition					
ZUS	33,8	20,3	39,9	61,8	3,9
hors ZUS	35,8	25,8	27,8	60,2	4,0
Étrangers Union européenne					
ZUS	44,9	34,7	22,6	50,1	5,0
hors ZUS	37,9	32,4	14,7	58,0	5,7
Étrangers hors Union européenne					
ZUS	33,1	17,1	48,4	56,7	10,1
hors ZUS	31	19,2	37,4	58,7	10,7
Moyenne					
ZUS	37	23	38	57	6
hors ZUS	33,3	26	23	63	3

Sources : INSEE, recensement de la population de 1999 et calculs DARES.

2. Des niveaux de qualification d'emplois occupés relativement peu élevés pour les jeunes et en particulier pour ceux résidant hors ZUS

Le tableau 2 présente la répartition par catégorie socioprofessionnelle des emplois occupés par les actifs ayant déjà travaillé. Il ne s'agit donc pas de la répartition des salariés occupés. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont ainsi comptabilisés dans le tableau 2, alors qu'ils ne le seraient pas si seuls les emplois occupés étaient considérés. Par ailleurs, il convient de mentionner que les résultats analysés ci-dessous ne sont pas altérés par un effet de structure démographique qui aurait rendu les comparaisons erronées entre les différentes populations de jeunes actifs. En effet, la répartition des jeunes actifs par tranche d'âge (15-19 ans et 20-25 ans) est quasiment identique qu'ils résident en ZUS ou hors ZUS. Une part plus importante des jeunes âgés de 15-19 ans en ZUS (*versus* une moindre part hors ZUS) aurait eu un impact sur le type d'emplois occupés puisque ces jeunes sont sortis plus tôt du système éducatif (par exemple, un nombre important d'ouvriers en apprentissage en ZUS *versus* une plus forte part de jeunes non ZUS occupant des professions intermédiaires).

La répartition de la population de jeunes âgée de 15-25 ans au sein des ZUS et hors ZUS, par nationalité

La population des jeunes âgés de 15-25 ans est selon le recensement de la population de 1999 de l'ordre de 8,43 millions, soit 7,63 millions en hors ZUS et 799 750 en ZUS. 91 % de cette population réside hors ZUS et 9 % en ZUS. Les jeunes représentent 18 % de la population totale en ZUS et 15 % hors ZUS. Si la population de ces jeunes résidant en ZUS reste bien majoritairement française (76 %) de naissance, trois caractéristiques majeures quant à sa répartition par nationalité. Tout d'abord, on trouve une proportion pratiquement équivalente de jeunes ayant la nationalité étrangère n'appartenant à l'Union européenne ou ayant acquis la nationalité française (soit respectivement 12 et 11 %). Ensuite, cette proportion de jeunes étrangers n'appartenant pas à l'union européenne ou ayant acquis la nationalité française est quatre fois plus élevée que celle des jeunes n'appartenant pas à l'union européenne ou ayant acquis la nationalité résidant ZUS. Enfin, la proportion de jeunes étrangers appartenant à l'Union européenne est faible de l'ordre de 1 % qu'ils résident en ZUS ou hors ZUS.

Répartition des jeunes par nationalité et par lieu de résidence

En%

	ZUS	Hors ZUS
Français de naissance	76	93
Français par acquisition	11	3
Étrangers Union européenne	1	1
Étrangers hors Union européenne	12	3
Effectifs	799 750	7 638 000

Sources : INSEE, recensement de la population de 1999 et calculs DARES.

De l'examen du tableau 2, quelles conclusions peut-on tirer en matière de répartition des emplois occupés par les jeunes salariés ayant déjà travaillé ? Tout d'abord, la répartition sexuée des emplois est quasiment identique que l'on soit en ZUS ou hors ZUS : les jeunes femmes exercent majoritairement leurs activités professionnelles en tant qu'employée dans les services (65 % pour les jeunes femmes hors ZUS et 60 % pour les jeunes femmes en ZUS) et, de façon symétrique, les jeunes hommes sont massivement des ouvriers (60,8 % en ZUS et 55,7 % hors ZUS). Ensuite, la part des emplois non qualifiés occupés par les jeunes actifs semble prédominante. En effet, la moitié environ des emplois ouvriers sont des emplois non qualifiés (51 % en ZUS et 49 % hors ZUS). S'agissant des employés, il est difficile en l'absence d'une norme socialement reconnue de distinguer les emplois qualifiés et non qualifiés. Toutefois, en prenant en considération la nomenclature proposée par Burnod et Chenu (2000)[1], la part des

(1) La prise en considération de la nomenclature de Burnod et Chenu dans cette contribution ne peut se faire que de manière assez grossière dans la mesure où la répartition par catégorie socioprofessionnelle du recensement de la population de 1999 ne peut pas se prêter pas à une désagrégation plus poussée qui aurait permis par exemple de séparer dans la CS 53 les agents de sécurité appartenant au secteur privé et qui sont considérés comme non qualifiés des policiers et militaires qui relèvent de la fonction publique. C'est pour cette raison que nous nous référons dans le texte à un seuil minimal d'emplois non qualifiés occupés par les jeunes femmes.

2. Répartition des actifs ayant déjà travaillé par catégorie socioprofessionnelle selon le lieu de résidence et par genre

En %

	Hommes		Femmes	
	ZUS	Hors ZUS	ZUS	Hors ZUS
Indépendants	2	3	2	2
artisans	1	1	1,1	1,1
commerçants	0,6	0,7	0,5	0,6
Cadres et prof. intellectuelles supérieurs	1,7	3	1,7	4
cadres de la fonction publique	0,2	0,3	0,2	0,3
ingénieurs et cadres techniques	0,6	1,4	0,2	1
professeurs, professions scientifiques	0,3	0,5	0,4	1
informations, art et spectacles	0,4	0,5	0,5	0,6
Professions intermédiaires	12	14,7	16,0	20,6
instituteurs et assimilés	2	2	5	6,1
prof. de la santé et du travail social	2	2	2,4	2
Employés	22,1	19,6	65	60
commerces	4,5	4,2	19,2	17
services aux particuliers	5,4	5,0	17	16,1
Ouvriers qualifiés (OQ)	30,5	27,7	4	4
OQ de type industriel	8,1	8,4	1	1
OQ de type artisanal	15,8	14,2	2	2
chauffeurs	3,4	2,9	0,2	0,2
OQ manut., magasinage et transport	3,1	2,2	0,3	0,3
Ouvriers non qualifiés (OQN)	30,3	28,0	11,7	10,0
ONQ de type industriel	18,1	15,5	6,5	6,4
ONQ de type artisanal	12,2	12,5	4,5	2,2
Ouvriers agricoles	1,1	3,5	1	1,4

(1)	Actifs ayant déjà travaillé (effectifs)	135 076	1 306 707	116 884	1 071 932
(2)	Divers (sans activité)	11 557	87 647	32 068	141 121
(3)	Chômeurs n'ayant jamais travaillé (effectifs)	20 095 *(13 %)*	785 49 *(6 %)*	20 102 *(13 %)*	89 504 *(7 %)*
(1 + 2 + 3)	Effectifs totaux des actifs	155 171	1 385 256	148 952	1 213 053

Sources : INSEE, recensement de la population de 1999 et calculs DARES.

employés non qualifiés serait au minimum de 55 % pour les jeunes femmes résidant en ZUS et de 55 % au minimum également pour les jeunes femmes résidant hors ZUS. Par ailleurs, la part des emplois de cadres ou de professions intermédiaires occupées par des jeunes hommes résident hors ZUS s'établit à 18 % au moment du recensement conte 14 % pour les jeunes

hommes résidant hors ZUS. Pour les jeunes femmes, les parts relatives sont respectivement de 25 % pour celles qui habitent hors ZUS contre 18 % pour celles qui habitent en ZUS. Enfin, la structure par qualification des emplois présente de fortes disparités selon les nationalités. En particulier, ce sont les étrangers hors Union européenne et les Français par acquisition qui ont les taux d'emplois non qualifiés (ouvriers et employés) les plus élevés (voir tableau 3).

3. Répartition des actifs ayant déjà travaillé par catégorie socio-professionnelle selon la nationalité et le lieu de résidence et par genre

	ZUS	Hors ZUS
Hors Union européenne		
hommes	9 834	24 035
femmes	6 506	16 617
total	1 6340	40 652
Union européenne		
hommes	1 926	15 821
femmes	1 161	12 034
total	3 087	27 855
Français par acquisition		
hommes	8 870	31 598
femmes	8 280	29 787
total	17 150	61 385
Français de naissance		
hommes	76 292	1E + 06
femmes	67 216	800 105
total	143 508	2E + 06

Sources : INSEE, recensement de la population de 1999 et calculs DARES.

Au total, si la moitié des emplois occupés par les jeunes – mais un peu plus de la moitié quand le lieu de résidence est une ZUS – sont des emplois non qualifiés, c'est que les sortants du système scolaire sont nécessairement peu diplômés. En effet, quel que soit leur lieu de résidence, 15 % des jeunes sont entrés dans la vie active sans aucun diplôme. Cependant, si plus de 20 % des jeunes en ZUS n'ont obtenu aucun diplôme à la sortie du système scolaire, cette proportion monte à plus du tiers pour les étrangers qu'ils appartiennent ou non à l'Union européenne (34 % des jeunes hors Union européenne et 35 % des jeunes de l'Union européenne). À l'autre extrémité, environ un quart des jeunes actifs ont eu un diplôme équivalent au baccalauréat et un autre quart est diplômé du supérieur. On est donc assez loin des taux de sortie de l'enseignement supérieur et des taux de réussite au Bac des jeunes au niveau national (en 1999, 40 % environ des sortants du système scolaire sont diplômés du supérieur).

4. Répartition de l'emploi par diplômes selon le lieu de résidence et par nationalité

En %

	Français de naissance		Français par acquisition		Étrangers appartenant à l'Union européenne		Étrangers hors Union européenne		Total	
	Hors ZUS	ZUS	Hors ZUS	ZUS	Hors ZUS	ZUS	Hors ZUS	ZUS	Hors ZUS	ZUS
Sans diplôme, CEP	13	21	16	21	32	35	26	34,0	13	22
BEPC, CAP, BEP	34	42	38	38	33	42	40	41,0	33,70	41,20
Baccalauréat	23	23	26	26	22	14	17	19,0	25,20	22
Diplôme supérieur	31	15	20	16	13	9	18	6,0	27,80	15

Sources : INSEE, recensement de la population de 1999 et calculs DARES.

3. Une forte précarité, un accès limité aux mesures insérantes de la politique de l'emploi

La phase d'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi se révèle marquée par l'instabilité et la précarité. La part des jeunes embauchés sous contrat court (CDD + Intérim) *hors mesures aidées de la politique de l'emploi* est en moyenne de 27,5 % tous lieux de résidence confondus(2). Elle n'est pas significativement plus élevée chez les jeunes résidant en ZUS qu'en dehors des ZUS (voir tableau 5). Cependant, si les jeunes hommes résidant en ZUS ont un taux de précarité de 3 points supérieurs à celui des jeunes hommes hors ZUS, chez les jeunes femmes, la précarité est de manière paradoxale plus forte chez celles qui résident hors ZUS *(+ 2 points de différentiel par rapport aux jeunes femmes en ZUS*). Les différences par nationalité semblent cependant très marquées. En ZUS comme hors ZUS, ce sont les jeunes étrangers hors Union européenne et dans une moindre mesure les Français par acquisition qui sont les plus confrontés à l'instabilité et la précarité de l'emploi.

(2) La prise en compte de certaines mesures aidées de la politique de l'emploi comme les contrats emploi solidarité, les emplois jeunes ou encore de contrats de formation en alternance, aurait pesé sur le volume des contrats courts et elle aurait conduit à avoir une estimation plus forte de l'instabilité et de la précarité. Toutefois, le recensement de la population de 1999 ne permet d'entrer dans le détail des mesures aidées de la politique qui dans l'exploitation que nous en avons faite sont regroupés en grandes catégories. De même, aurait-on pu prendre également prendre en compte l'apprentissage dont l'une des particularités est d'être un contrat limité dans le temps.

5. Répartitions de l'emploi salarié par statut, sexe, nationalité et lieu de résidence

En %

	Hommes		Femmes		Total	
	ZUS	Hors ZUS	ZUS	Hors ZUS	ZUS	Hors ZUS
Apprentissage	17,2	14,0	8,9	9,6	11,1	13,7
Français de naissance	17,3	14,1	9,0	9,8	11,7	14,0
Français par acquisition	14,1	9,7	7,5	8,6	8,6	11,4
étrangers Union européenne	10,1	9,3	8,0	7,1	8,8	9,4
étrangers hors Union européenne	9,4	9,6	7,1	7,1	8,6	8,5
Emploi aidé (CES, emploi jeunes)	5,0	8,3	13,4	9,3	10,7	6,9
Français de naissance	5,1	8,4	13,5	9,5	10,8	7,0
Français par acquisition	5,2	8,5	15,9	8,7	12,1	6,9
étrangers Union européenne	1,7	2,6	2,6	2,3	2,4	2,0
étrangers hors Union européenne	3,8	7,5	13,0	7,7	9,7	5,4
Stage rémunéré (SIFE)	2,8	4,0	4,6	3,5	4,4	3,3
Français de naissance	2,9	4,1	4,7	3,6	4,4	3,2
Français par acquisition	3,4	4,1	4,2	3,7	4,0	3,5
étrangers Union européenne	2,0	2,3	3,1	5,7	2,7	3,7
étrangers hors Union européenne	4,0	4,6	6,3	6,4	5,3	5,0
CDD + Intérim	26,0	28,0	26,8	28,5	27,9	27,4
Français de naissance	26,3	28,3	27,0	28,8	27,6	27,4
Français par acquisition	27,7	33,1	27,6	27,8	30,5	27,8
étrangers Union européenne	22,4	25,7	20,4	27,8	23,3	26,1
étrangers hors Union européenne	28,5	31,4	24,1	28,6	28,4	28,5
Titulaire de la Fonction publique	5,3	5,4	4,2	4,6	4,2	4,2
Français de naissance	5,7	5,5	4,3	4,8	4,8	5,3
Français par acquisition	3,6	3,0	2,6	3,3	2,8	3,4
étrangers Union européenne	1,3	0,7	2,2	1,4	1	1,4
étrangers hors Union européenne	7,3	0,4	0,6	1,4	0,5	4,8
Contrat ou emploi à durée indéterminé	43,0	43,2	42,0	44,	41,7	43,5
Français de naissance	42,7	43,5	41,6	43,4	42,6	43,0
Français par acquisition	46,0	41,6	42,2	48,0	41,9	47,0
étrangers Union européenne	58,5	59,5	63,8	55,8	61,1	57,3
étrangers hors Union européenne	47,0	46,4	48,8	48,8	47,4	47,7

Sources : INSEE, recensement de la population de 1999 et calculs DARES.

Les contrats aidés de la politique de l'emploi (qu'ils soient de courte durée comme les CES ou de plus longue durée comme les emplois jeunes, l'apprentissage ou les stages de formation rémunérés) représentent le quart (24,1 %) de l'emploi des jeunes quel que soit leur lieu de résidence. Pour

les jeunes résidant en ZUS, cette part est plus élevée (26,2 % contre 23,9 % en hors ZUS). Cependant, plus que leur volume, c'est la nature de ces contrats qui semble constituer la différence majeure entre les jeunes résidant en ZUS et les jeunes résidant hors ZUS. En effet, la mesure que l'on considère généralement comme l'une des plus insérantes (l'apprentissage) sur le marché du travail bénéficie nettement moins aux jeunes résidents en ZUS qu'aux jeunes résidents hors ZUS. *A contrario*, certaines mesures aidées du secteur non marchand (comme les CES ou les stages de formation) qui ont à la fois une vocation sociale et dépendent fortement des acteurs institutionnels drainent vers elles une part sensiblement plus importante de jeunes résidant en ZUS. Cette conclusion rejoint celle d'une étude réalisée en 1992 par la DARES (1995) sur la politique de l'emploi dans les quartiers en difficultés où il apparaissait que l'impact des mesures de la politique de l'emploi dans les quartiers en difficulté semblait lié à la nature des dispositifs. Ceux dans lesquels l'État est directement impliqué (CES, stages de formation) y sont autant ou mieux implantés que les dispositifs destinés au secteur marchand.

Pour ces derniers, la sélectivité du marché du travail agit plus directement et la politique de l'emploi franchit plus difficilement le seuil des entreprises, en particulier pour les jeunes[3]. Viprey (2002, Revue de l'IRES) souligne également la sous-représentation des jeunes étrangers dans les dispositifs de formation en alternance, alors qu « ils sont souvent plus intéressés par ces dispositifs du fait même de leur plus forte vulnérabilité face au chômage et des très grandes difficultés qu'ils rencontrent pour trouver un emploi » (p. 70). Il est possible par ailleurs que les possibilités de s'insérer dans le monde du travail grâce aux mesures spécifiques et aux contrats aidés particuliers de la politique de l'emploi se soient réduites en raison, d'une part, du recentrage de ces mesures sur les publics en difficulté et, d'autre part, en raison de l'élévation progressive du niveau de recrutement des mesures comme les formations en alternance.

4. L'importance du travail à temps partiel, un autre indicateur de difficulté d'insertion des jeunes (femmes) en ZUS

Les analyses sur la montée du temps partiel mettent en évidence deux caractéristiques majeures – le fait qu'il soit avant tout féminin et jeune – mais que l'on retrouve ici mais de manière plus accentuée pour les jeunes résident en ZUS. Le quart des emplois occupés par les jeunes en ZUS ou

(3) Pour plus de précision, lorsque nous parlons dans tout le texte des jeunes étrangers, il ne s'agit pas (bien sûr) des jeunes de la seconde génération même si des phénomènes de séquence existent entre les deux termes. Les jeunes étrangers peuvent bien évidemment appartenir à la seconde génération celle dont les parents sont arrivés, il y a longtemps en France, mais il existe également des jeunes étrangers dont l'implantation en France ainsi que celle de leurs parents est plus récente.

hors ZUS sont à temps partiel. Cependant, un emploi sur trois occupés par les jeunes résidant en ZUS est à temps partiel contre moins du quart pour les jeunes résidants hors ZUS (24 %). En outre, les jeunes en ZUS sont davantage concernés par les emplois à temps partiel courts (moins d'une mi-temps) que les jeunes hors ZUS : 16,6 % pour les jeunes en ZUS contre 12 % pour les jeunes hors ZUS (voir tableau 6b). Ce constat renvoie en partie seulement à la réalité décrite ci-dessus concernant l'importance pour les jeunes en ZUS des contrats aidés de la politique de l'emploi dont certains (les contrats emploi solidarité et les stages rémunérés notamment) sont de fait des emplois à temps partiel court. Par ailleurs, si 35 % des emplois occupés par les jeunes femmes hors ZUS sont à temps partiel, cette part monte à 42 % pour les jeunes filles en ZUS. Qui plus est, plus de la moitié des contrats à temps partiel (57 %) sont des contrats courts pour les jeunes femmes en ZUS alors que cette répartition entre contrats à temps partiel courts et contrats longs est à peu près égale pour les jeunes femmes en ZUS. Par ailleurs, on observe aucun contraste important de situations en matière de temps partiel selon le critère de la nationalité.

6a. Travail à temps partiel en ZUS et hors ZUS par sexe et nationalité

En %

	Hommes		Femmes	
	ZUS	Hors ZUS	ZUS	Hors ZUS
Temps plein				
Français de naissance	80	85	58	65
Français par acquisition	79	81	57	62
étrangers Union européenne	88	88	50	61
étrangers hors Union européenne	80	80	55	58
total	80	85	58	65
Temps partiel > mi-temps				
Français de naissance	10	8	19	21
Français par acquisition	10	9	20	18
Étrangers Union européenne	4	6	19	18
Étrangers hors Union européenne	9	9	20	17
total	11	8	19	17
Temps partiel < mi-temps				
Français de naissance	10	7	23	18
Français par acquisition	11	10	23	20
étrangers Union européenne	6	6	31	22
étrangers hors Union européenne	10	11	25	25
total	10	7	23	18

Sources : INSEE, recensement de la population de 1999 et calculs DARES.

6b. Travail à temps partiel en ZUS et hors ZUS

En %

	Temps plein	Temps partiel > mi-temps	Temps partiel < mi-temps
Hors ZUS	76	12	12
ZUS	70	14	16
Total	75	12,5	12,5

Sources : INSEE, recensement de la population de 1999 et calculs DARES.

5. Lorsqu'il est étranger hors Union européenne, un jeune sur deux vivant en ZUS est au chômage

Les jeunes ont un risque plus élevé de se trouver au chômage. Toutefois, lorsqu'ils sont étrangers hors Union européenne et qu'ils résident en ZUS, ce risque augmente de manière importante. Ainsi, le taux de chômage des jeunes étrangers toutes nationalités confondues habitant en ZUS atteint 38 % en 1999 contre 23 % pour les jeunes hors ZUS. Lorsque ces jeunes sont étrangers hors Union européenne et qu'ils résident également en ZUS, leur *taux de chômage est de plus de 48 % contre 37 % pour les jeunes français de naissance et contre 22 % pour les jeunes appartenant à l'Union européenne*. Le fait d'être français par acquisition semble protéger un peu plus du chômage lorsque le lieu de résidence est une ZUS alors que c'est loin d'être le cas lorsque ce lieu de résidence est hors ZUS. Par ailleurs, les étrangers appartenant à l'Union européenne ont, quel que soit le lieu de résidence, les taux de chômage les moins élevés.

7. Taux de chômage des jeunes par lieu de résidence, par nationalité

En %

	ZUS	Hors ZUS
Français de naissance	37	22,9
Français par acquisition	39,9	27,8
Étrangers Union européenne	22,6	14,7
Étrangers hors Union européenne	48,4	37,4
Total	38	24,7

Note : Y compris les militaires du contingent.

Sources : INSEE, recensement de la population de 1999 et calculs DARES.

En matière de durée au chômage, plus que la nationalité, c'est le lieu de résidence qui semble discriminant. En ZUS, 40 % des chômeurs déclarent rechercher un emploi depuis un an et plus contre 33 % des chômeurs hors

ZUS. Le seul contraste entre les chômeurs selon le critère de nationalité est que les étrangers appartenant à l'Union européenne sont moins touchés par le chômage de longue durée.

8. Ancienneté de recherche d'emploi selon le lieu de résidence et la nationalité

En %

	Français de naissance	Français par acquisition	Étrangers Union européenne	Étrangers hors Union européenne	Moyenne
ZUS					
recherche moins d'un an	55	54	60	52	54
recherche un an et plus	41	42	34	41	41
ancienneté non précisée	5	4	6	7	5
Hors ZUS					
recherche moins d'un an	65	63	67	55	62
recherche un an et plus	32	34	28	38	33
ancienneté non précisée	3	3	5	7	5

Sources : INSEE, recensement de la population de 1999 et calculs DARES.

De manière générale, plusieurs facteurs participent de l'augmentation du risque chômage, comme le lieu de résidence, la nationalité, le genre des individus, les structures familiales, les niveaux de diplômes, la catégorie sociale des parents. Or, les jeunes en ZUS cumulent les facteurs susceptibles de peser sur leur accès à l'emploi. Il est alors tout à fait légitime de se demander dans quelle mesure leur situation face au chômage renvoie à ces facteurs structurels. Le recours aux analyses de régressions logistiques permet d'éliminer les effets de structures, grâce à une modélisation « toutes choses égales par ailleurs », et de mesurer les effets associés à une variable indépendamment des autres.

5.1. Deux situations « familiales » de référence

La première situation familiale envisagée est celle des jeunes vivant chez leurs parents dans une famille biparentale dans laquelle le chef de famille exerce une fonction d'employé. Cette famille réside en hors ZUS. Le jeune est de nationalité française (de naissance) sexe masculin et possède une formation de niveau 3 (collège, classes de 6e à 3e, CAP, BEP). La seconde situation familiale considère le jeune comme ne cohabitant pas avec ses parents. La situation de référence devient donc la suivante : il s'agit d'un jeune de sexe masculin, français de naissance, ayant un diplôme de

niveau CAP, et vivant dans un ménage. L'écart de risque de chômage se déduit par rapport à l'une de ces deux situations de référence. Ainsi la probabilité pour un jeune habitant en ZUS et vivant dans la cellule familiale de se trouver au chômage est supérieure de 10 points par rapport à la situation de référence.

9. Risque de chômage des jeunes vivant en ZUS

a. Situation 1

	Odds ratio	Significativité	Probabilité
Lieu de résidence			
hors ZUS	Réf.	Réf.	Réf.
ZUS	1,627	(*)	10 %
Niveau de formation du jeune			
collège, classes de 6e à 3e, CAP, BEP	Réf.	Réf.	Réf.
école primaire, CEP	1,36	(*)	6 %
classes de 2nde, 1ère et terminale	0,87	(*)	– 3 %
études supérieures (facultés, IUT, etc.).	0,56	(*)	– 14 %
Profession du père			
employé	Réf.	Réf.	Réf.
agriculteurs, exploitants	0,51	(*)	– 16 %
artisans, commerçants, entrepreneurs	0,66	(*)	– 9 %
cadres	0,78	(***)	– 6 %
professions intermédiaires	0,8	(*)	– 5 %
ouvriers	0,934		– 1 %
Nationalité des jeunes			
Français de naissance	Réf.	Réf.	Réf.
Français par acquisition	1,023	(***)	1 %
Union européenne	0,538	(*)	– 15 %
hors Union européenne	1,39	(*)	7 %
Sexe			
garçon	Réf.	Réf.	Réf.
fille	1,12	(*)	7 %
Type de famille			
bi-parentale	Réf.	Réf.	Réf.
monoparentale	1,425	(*)	7 %

Notes : Les données en « probabilité » se lisent en rapport à la situation de référence ; elles indiquent donc l'écart de risque entre la situation de référence et la variable explicative choisie. Il ne s'agit donc nullement de la probabilité qu'aurait un individu présentant certaines caractéristiques de se trouver au chômage ; (*) Les données sont significatives au seuil de 1 % ; (**) Les données sont significatives au seuil de 5 % ; (***) Les données sont non significatives.

Sources : INSEE, recensement de la population de 1999 et calculs DARES.

9. Risque de chômage des jeunes vivant en ZUS

b. Situation 2

	Odds ratio	Significativité	Probabilité
Lieu de résidence			
hors ZUS	Réf.	Réf.	Réf.
ZUS	1,729	(*)	7 %
Niveau de formation du jeune			
niveau de formation 2	Réf.	Réf.	Réf.
niveau de formation 1	1,331	(*)	4 %
niveau de formation 3	0,636	(*)	– 8 %
niveau de formation 4	0,28	(*)	– 26 %
Nationalité du jeune			
Français de naissance	Réf.	Réf.	Réf.
Français par acquisition	1,291	(***)	4 %
Union européenne	0,491	(*)	– 13 %
hors Union européenne	1,939	(*)	8 %
Sexe			
garçon	Réf.	Réf.	Réf.
fille	2,131	(*)	8 %

Notes : Les données en « probabilité » se lisent en rapport à la situation de référence ; elles indiquent donc l'écart de risque entre la situation de référence et la variable explicative choisie. Il ne s'agit donc nullement de la probabilité qu'aurait un individu présentant certaines caractéristiques de se trouver au chômage ; (*) Les données sont significatives au seuil de 1 % ; (**) Les données sont significatives au seuil de 5 % ; (***) Les données sont non significatives.

Sources : INSEE, recensement de la population de 1999 et calculs DARES.

5.2. Plusieurs conclusions importantes

À la lumière du tableau 9, plusieurs conclusions importantes :

• tout d'abord, le fait d'habiter une ZUS constitue toutes choses égales par ailleurs un facteur d'augmentation du risque chômage pour les jeunes quel que soit la situation de référence. Le risque de chômage des jeunes en ZUS est respectivement de 10 % supérieur dans la première situation envisagée et 7 % dans la seconde situation ;

• ensuite, l'appartenance à des structures familiales différentes pèse également sur le risque chômage. Les jeunes cohabitant dans une structure familiale monoparentale ont des risques de chômage de 7 % supérieur à ceux cohabitant avec leurs deux parents ;

• en outre, le niveau de diplôme joue un rôle important en matière de protection du chômage. En ZUS et en hors ZUS, les jeunes cohabitant avec leurs parents voient leur risque de chômage se réduire sensiblement avec

l'élévation du niveau de diplôme : pour les ces jeunes ayant atteint les niveaux 3 et 4, le risque de chômage est respectivement diminué de 3 et 8 %. Lorsque les jeunes ne cohabitent avec leurs parents et possèdent des niveaux de diplômes de niveau 3 et 4, la réduction du risque de chômage est de 14 et 26 %. Ce rôle de la formation initiale comme facteur de diminution des risques constitue sans doute l'un des enseignements majeurs de l'exercice proposé ;

• par ailleurs, des écarts importants de risque de chômage selon le genre : dans les deux situations de référence envisagées, les filles ont une probabilité de se trouver au chômage de 7 et 8 % supérieur à celle des garçons ;

• enfin, le fait d'avoir une nationalité de l'Union européenne atténue sensiblement le risque chômage (– 15 % dans la première situation et – 13 % dans la seconde situation). *A contrario*, le fait d'être étranger hors Union européenne aggrave le risque de chômage de 7 % dans la première situation et de 8 % dans la seconde situation.

6. Conclusions

Au terme de cette analyse, il apparaît que la situation vis-à-vis du chômage et de l'emploi des jeunes en ZUS présente des différences importantes avec leurs homologues résidant hors ZUS. Les jeunes en ZUS connaissent des taux de chômage très élevés et particulièrement lorsqu'ils sont de nationalité étrangère hors Union européenne où pratiquement un jeune sur deux est au chômage. Le fait d'habiter une ZUS et d'avoir une nationalité étrangère hors Union européenne peut inciter à se poser la question de l'existence d'obstacles à l'intégration sur le marché de l'emploi. Les analyses de régressions logistiques présentées dans cette contribution donnent un certain nombre de résultats intéressants qui pourraient accréditer la thèse d'une possible discrimination (sur le territoire ou par la nationalité).

Mais l'exercice proposé rencontre plusieurs limites. Les variables explicatives ne sont pas exhaustives : on aurait pu prendre également la composition de la famille, la date d'arrivée des étrangers et des français en ZUS, le nombre d'actifs occupés dans les familles, type de diplômes supérieurs obtenus, la date d'arrivée des étrangers en France, etc.

Il reste toutefois que l'on a un sentiment assez partagé lorsque l'on raisonne sur la base de données factuelles. Les obstacles à l'intégration semblent bel et bien exister pourtant, sans que l'on puisse précisément en localiser la ou les causes. Ainsi par exemple des politiques de l'emploi où comme cela été montré les jeunes en ZUS et notamment lorsqu'ils sont étrangers hors Union européenne sont principalement dans les dispositifs du secteur non marchand, connus pour être les moins insérants. Ce constat soulève la question plus globale qui n'a pas été étudiée dans le détail dans cette contribution de savoir comment favoriser l'entrée dans des dispositifs marchands des mesures à l'emploi les jeunes issus des zones en difficulté.

Complément I

Fragmentation des territoires et dynamique de la ségrégation urbaine

Salima Benhamou
CEPREMAP

Introduction

La manifestation d'un phénomène de polarisation socio-spatiale caractérisée par des zones urbaines dynamiques et d'autres accumulant de graves handicaps socio-économiques, notamment à travers la présence de quartiers en difficulté, constitue l'un des problèmes les plus inquiétants auxquels soient confrontés aujourd'hui la plupart des pays de l'OCDE. Le problème n'a cessé d'augmenter durant les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, menaçant ainsi le développement économique et la cohésion sociale de ces pays. Les quartiers dits « en difficulté » se caractérisent le plus souvent par de fortes disparités socioéconomiques par rapport aux zones urbaines environnantes. En France, par exemple, le taux de chômage est plus élevé dans les quartiers défavorisés que la moyenne urbaine des agglomérations. Et ces disparités n'ont cessé d'augmenter affichant en 1999 des taux de chômage deux fois plus élevés dans certaines zones urbaines « sensibles » (INSEE, 2002). Par ailleurs, une étude de l'OCDE (1998) montre également que parmi seize villes américaines, la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté est en moyenne trois fois plus importante dans ces zones que dans le reste des espaces urbains.

Il convient de noter que la pauvreté urbaine n'est pas un phénomène nouveau. Elle est présente de longue date dans le tissu urbain sous la forme de quartiers insalubres dans les centres villes ou de bidonvilles dans les zones périphériques. Cependant, la pauvreté urbaine d'aujourd'hui n'est plus associée à l'image de taudis. En effet, ce ne sont pas seulement les bas

revenus qui caractérisent ces quartiers mais aussi la combinaison de facteurs économiques, sociaux et spatiaux et les conséquences parfois imprévues de certaines politiques publiques dont l'action conjuguée a conduit à un déclin « urbain » : absence d'industrialisation ou désindustrialisation, médiocrité de l'activité commerciale et tertiaire, insuffisance d'équipements collectifs (notamment transports), aggravation de la délinquance et croissance des activités parallèles.

Les caractéristiques géographiques de ces quartiers varient énormément et dépendent de façon plus générale de l'évolution historique et des conditions socio-démographiques et économiques. En Amérique du Nord, ces quartiers se caractérisent par la présence de centres villes pauvres et de banlieues aisées. En revanche, dans la plupart des pays européens, l'essentiel des quartiers en difficulté se situent à la périphérie des grandes villes et se composent de grands ensembles de logements sociaux et de cités « dortoirs ». Ce type d'urbanisme caractérise certaines zones urbaines en France, mais concerne aussi d'autres pays européens (Belgique, Pays-Bas et certains pays du sud de l'Europe) (OCDE, 1998).

Les différences entre ces pays tiennent essentiellement aux facteurs qui ont motivé la création de ces quartiers : une partie a été conçue de façon moderniste et fonctionnaliste, certains étaient destinés à accueillir des populations ciblées comme les familles à faibles revenus et les travailleurs immigrés. D'autres résultaient d'un développement surdimensionné face au développement de l'urbanisation et du boom démographique. La construction massive de logements en France s'est beaucoup plus inscrite que pour ces autres pays dans le cadre d'une expansion planifiée. Le Royaume-Uni et l'Irlande, quant à eux, connaissent les mêmes problèmes sociaux des zones périphériques des grandes villes mais se distinguent des pays européens par la présence d'une pauvreté urbaine qui touche encore certains quartiers centraux (les *inners cities*) et ce, malgré de grandes opérations d'aménagement et de réhabilitation.

Bien qu'il existe une grande diversité d'organisations spatiales, de grandes similitudes se dégagent dans les problèmes rencontrés. Au vu d'un ensemble de variables socio-économiques, les quartiers défavorisés présentent des caractéristiques révélant tous des écarts significatifs par rapport aux normes nationales et urbaines. Ces caractéristiques sont une population jeune, une forte représentation de familles monoparentales, de populations immigrées, de faibles revenus et une forte dépendance aux transferts de revenus. Les similitudes dans la composition sociodémographique dans les quartiers en difficulté laissent présager l'existence d'un processus de polarisation socio-spatiale ou de ségrégation urbaine vue comme une concentration spatiale des populations défavorisées confinées dans des quartiers de seconde zone. Tous ces indicateurs socio-économiques nous amènent alors à analyser le processus de la polarisation socio-spatiale. Pour cela, nous tenterons de comprendre les relations que nourrissent entre elles les différentes dimensions que recouvre le sujet complexe de la ségrégation urbaine.

1. Fragmentation des territoires, réorganisation de la division spatiale du travail et phénomène de polarisation

On constate aujourd'hui une tendance à une fragmentation des espaces urbains qui se traduit par une hiérarchisation spatiale des villes où se concentrent des activités à haute valeur ajoutée dans des zones dynamiques, et d'autres exclues de tout dynamisme. Cette fragmentation économique des territoires s'est traduite par une aggravation des inégalités socio-spatiales en France. De nombreux facteurs ont été identifiés pour expliquer cette fragmentation des territoires. A l'origine de tout ceci, il y aurait un processus de regroupement de certaines activités économiques à travers le rôle des rendements d'échelles croissants, des externalités de proximité et la présence d'équipements collectifs (voir Gérard-Varet et Mougeot, 2001).

1.1. Processus de globalisation et dynamique des structures urbaines

Les années quatre-vingt ont vu la montée en puissance de la concurrence mondiale. Ce phénomène a été à l'origine d'un profond changement dans la stratégie des entreprises. Cette lutte mondialisée pour les marchés a renforcé le besoin d'innovation et de différentiation des produits ; ce qui a entraîné d'un côté l'accroissement des coûts de recherche et développement et d'achat de brevets. D'un autre côté, l'image du produit a pris une importance primordiale qui a conduit a une explosion des budgets marketing et communication durant cette période. Autant d'éléments qui permettent de comprendre l'accroissement des coûts fixes au sein des entreprises. Dans un contexte de baisse généralisée des coûts de transport, les entreprises, pour bénéficier de rendements d'échelle et ainsi accroître leur compétitivité, se sont livrées à des regroupements d'activités qui ont fondamentalement modifié la structure spatiale du tissu économique. Par ailleurs, pour mieux répondre à la nouvelle concurrence, les entreprises se sont recentrées sur leurs activités premières. Une restructuration industrielle de fond s'est ainsi déroulée qui a donné lieu à une vaste réduction d'emplois dans certaines zones. Mais au-delà de la fermeture d'établissements et de la réduction des effectifs, une réorganisation des activités a été effectuée avec extensions d'unités et implantations de nouvelles. Le choix de localisation de ces nouvelles unités est ainsi entré au cœur de la nouvelle stratégie des entreprises. En effet, en réponse aux nouvelles formes de concurrence, une bonne implantation s'est révélée essentielle pour la compétitivité des entreprises (Maurel, 1999 et Perrin et Rousier, 2000). La nouvelle place donnée au client ainsi que l'omniprésence de la relation de service dans tous les secteurs de l'économie aboutissent à une redéfinition des critères de compétitivité : d'une production massive standardisée, on est passé à un processus productif basé sur la qualité, l'adaptation et l'innovation. Ces nouveaux critères vont nécessiter pour l'entreprise des liens de proximité privi-

légiés. En effet, l'efficacité productive repose maintenant de façon accrue sur la qualité des coopérations, de la coordination avec les fournisseurs, les sous-traitants, afin de mieux s'adapter à la demande du client. Dans une telle configuration, il sera important d'« arriver à conjuguer positionnement concurrentiel mondial et maillage de coopérations locales » (Raveyre, 2001). Cette coopération locale sera d'autant plus importante qu'elle permettra également de bénéficier d'externalités positives propres à améliorer encore l'efficacité productive des entreprises. Une plus grande proximité peut favoriser la communication entre les hommes et ainsi favoriser la diffusion des connaissances (Fujita et Thisse, 1997 et Fujita, Krugman et Venables, 1999).

Par ailleurs, les nouvelles formes d'organisation du travail que vont exiger la redéfinition des critères d'excellence impliquent un renouvellement des compétences de la main d'œuvre pour lui permettre une plus grande adaptabilité. Le choix du lieu d'implantation doit donc également tenir compte de la qualité de la main d'œuvre locale. Se localiser à proximité d'entreprises qui font appel à des compétences similaires facilite le recrutement d'une main d'œuvre locale de qualité.

La présence de bonnes infrastructures publiques alliée à des services collectifs efficaces constitue un facteur d'attractivité supplémentaire qui favorise le regroupement des entreprises au sein de ces pôles d'activités.

Ainsi, ce phénomène de regroupement d'activités, initié par une plus forte concurrence mondiale, va engendrer des zones d'activités caractérisées par une concentration d'entreprises dynamiques qui coopèrent entre elles, des infrastructures et des services locaux de qualité et une main d'œuvre de proximité qualifiée et compétente. Ces zones, qui ont attiré dans un premier temps les entreprises dynamiques, vont à leur tour être attractives tant pour les salariés que pour les demandeurs d'emplois. Les premiers parce qu'ils souhaitent résider dans un lieu de vie agréable où ils vont pouvoir profiter de services locaux de qualité et de nombreux commerces, mais aussi de valoriser leurs compétences et de résider à proximité de leur lieu de travail. Les seconds parce que leur proximité avec cette zone améliore leur chance de trouver un emploi. Une concurrence entre individus va alors s'exercer concernant le lieu de résidence. Puisque certaines zones sont plus attractives que d'autres, le surcroît de demandes de résidence dans ces zones va se traduire par une inflation du foncier et des loyers. Le jeu du marché entraîne alors inexorablement un rejet des chômeurs et des bas revenus en périphérie de ces zones dynamiques. Mécanisme mis en évidence par exemple chez Zénou (2000) où, à l'équilibre, les chômeurs résident à la périphérie. On va également retrouver ce phénomène d'éviction chez les entreprises à domaines d'activités subalternes (Fujita et Ota, 1993). Ces dernières, n'ayant pas de revendications spécifiques quant à la compétence de leur main d'œuvre et n'ayant pas vraiment de gains à attendre de la coopération avec d'autres entreprises, n'ont aucune raison d'accepter un surcroît de loyer pour se localiser dans ces zones.

Le phénomène de concentration des activités et des établissements, amorcé durant les années quatre-vingt, a ainsi abouti en France à la définition d'une structure urbaine polarisée et fragmentée : d'un côté des centres attractifs où l'on retrouve des entreprises dynamiques et où résident les ménages à hauts revenus, de l'autre des périphéries où l'on retrouve parsemées des activités économiques subalternes faiblement exigeantes en termes de compétences et où sont relégués des individus faiblement qualifiés qui sont susceptibles de subir de longues périodes de chômage. On peut observer que le phénomène de concentration des activités n'a pas accentué les disparités économiques entre les régions les plus dynamiques. En revanche, on constate l'apparition d'inégalités intrarégionales caractérisées par la coexistence de zones dynamiques et d'autres (banlieue, communes, quartiers) se constituant en poche de pauvreté où l'absence de dynamisme économique les condamnent à des situations de décrochage (Davezies, 2001).

1.2. La dimension ethnique de la polarisation socio-spatiale

D'autres éléments sont bien sûr à même de renforcer la structure polarisée des villes. Observant une surreprésentation des populations immigrées dans des ces zones périphériques, la dimension ethnique tient souvent une place importante dans l'analyse du phénomène de ségrégation. Aux États-Unis, une littérature abondante (dont Selod, 2001, fait une revue exhaustive à laquelle on pourra se référer pour plus de détails) présente le rôle des préférences ethniques et le rôle de la discrimination sur le marché du logement à l'égard de la population afro-américaine comme des facteurs explicatifs d'une structure urbaine ségréguée. En ce qui concerne les préférences ethniques, Selod (2001) retient que les préférences des Noirs pour les quartiers noirs expliqueraient 65 % de la ségrégation résidentielle à Atlanta, Boston, Détroit et Los Angeles (Ihlanfeldt et Scafidi, 1999). Les raisons avancées sont principalement le partage d'une culture commune, la religion ou encore le développement de liens de solidarité avec sa propre communauté. Cependant, on ne peut pas comparer les « quartiers d'exil » des villes contemporaines, en reprenant les termes de Dubet et Lapeyronnie (1992), aux ghettos noirs des villes américaines. En effet, ces « quartiers d'exil » sont composés d'une forte population immigrée d'origines multiples, qui par nature forme un groupe hétérogène, qui ne partage pas les mêmes systèmes de préférences, de croyances, de valeurs. Il serait alors dangereux d'analyser ces quartiers sous l'angle des préférences ethniques comme dans le cas américain. En effet, le seul point qui rassemble les habitants de ces quartiers (en France) est l'accumulation des handicaps socio-économiques. On ne peut donc pas penser que les quartiers en difficulté se seraient formés à partir d'une préférence pour ces handicaps. Les immigrés ou supposés tels occupent en majorité des emplois non qualifiés et donc sont plus exposés au risque de chômage. Ils se retrouvent donc surreprésentés dans ces quartiers défavorisés. Dans ces quartiers, le problème social se superpose au problème ethnique. L'observation des quartiers dits difficiles

fait apparaître avant tout le fait que leurs habitants sont d'abord financièrement contraints d'y résider (INSEE, 1996). Ce qui permet de conclure que le problème ethnique en France est avant dominé par une question sociale. En suivant François Ascher (1998), on pourra dire que ces quartiers sont avant tout des « quartiers subis » et non des « quartiers choisis ».

Le rôle de la discrimination ethnique sur le marché du logement avancé aussi comme un argument explicatif de la séparation entre zones riches et zones défavorisées dans les villes américaines (Kain, 1992) est difficile à évaluer en France (la question étant de savoir si la population immigrée est assignée à résider dans certains quartiers). En effet, contrairement aux États-Unis et même aux Canada, aucun service de l'État français ne se livre au *testing*, pratique qui consiste à dévoiler les refus de location de logements à des candidats d'origine immigrée. Cependant, lorsque l'on s'intéresse au logement social, il apparaît que la population immigrée a une probabilité plus élevée d'accéder à un logement social situé dans une zone périphérique défavorisée[1]. A cet égard, les politiques de zonage qui ont consisté en la construction de grands ensembles de logements sociaux en périphérie des villes afin d'accueillir entre autre les populations immigrées contribuent au problème actuel de la polarisation socio-spatiale.

Après avoir analysé le rôle de la fragmentation des territoires initiée par les stratégies de localisation des activités économiques donnant lieu à une nouvelle organisation des marchés locaux du travail, nous allons analyser les difficultés d'intégration des habitants résidant dans des espaces dévalorisés à travers l'interaction des facteurs spatiaux, économiques et sociaux.

2. Les freins à l'intégration sociale

2.1. La dimension spatiale

Les analyses récentes menées sur le marché du travail ont toutes en commun la remise en cause des axiomes de la concurrence pure et parfaite (atomicité des agents, information parfaite, mobilité parfaite). D'une manière générale, le rôle de l'accès à l'information implique que la recherche d'emploi est une activité coûteuse pour l'individu (Mortensen, 1986 et Pissarides, 2000). De plus, pour trouver leurs employés, les entreprises supportent un coût pour pourvoir des emplois vacants. On met en évidence ainsi un chômage frictionnel involontaire issu d'imperfections sur le marché du travail.

Cependant, le chômage ne dépend pas uniquement des caractéristiques des offres et des demandes d'emploi mais peut aussi dépendre de variables spatiales comme la distance entre l'emploi et l'habitat. La distance physique aux bassins d'emploi affecterait l'efficacité de la recherche des deman-

(1) *Cf.* travaux du GELD (2001) et compléments de Dujols et Debrand dans ce rapport.

deurs d'emploi à travers une diminution de leur zone de prospection. Ainsi, la probabilité de recevoir un large éventail d'opportunités d'emploi, et d'augmenter les chances d'obtention d'un emploi, varie positivement en fonction de la distance parcourue et donc de l'élargissement de la zone de recherche. Les chercheurs d'emplois arbitreront alors par rapport au gain marginal lié à la distance parcourue dépendant elle-même de la zone de recherche. Si le coût de la recherche est trop élevé par rapport au gain issu de la prospection, les chercheurs d'emploi diminueront leur zone de recherche, ce qui diminuera leurs chances de retour sur le marché du travail. Globalement, la prise en compte de la distance physique aux emplois aboutit à un accroissement de la difficulté d'intégration sur le marché du travail. Soit parce qu'elle réduit le nombre d'offres d'emplois, soit parce qu'elle accroît le salaire de réservation des individus.

Pour le cas français, l'étude de Bouadallah, Cavaco et Lesueur (2002) confirme l'hypothèse d'un mauvais appariement spatial sur la durée du chômage des habitants résidant à la périphérie des grandes villes. Pour cela, ils proposent un modèle économétrique visant à estimer la durée du chômage conditionnelle à la décision d'élargissement de la zone de prospection. Les données sont issues de l'enquête « trajectoire des demandeurs d'emplois » (TDE) réalisée par la DARES sur huit bassins d'emplois au sein desquelles a lieu l'essentiel des déplacements domicile-travail[(2)].

Ils montrent ainsi que la proximité résidentielle par rapport aux agences pour l'emploi comme aux bassins d'emploi réduit la zone de prospection. Les résultats confirment aussi comme sur les données américaines traitant du *mauvais appariement* que la possession d'un véhicule diminue les coûts de prospection des chercheurs d'emplois. De plus, d'autres paramètres permettent d'affiner l'étude du rôle de la distance physique dans l'analyse des conditions d'arbitrage des individus liés à la distance physique. Par exemple, les femmes et les ménages avec enfants sont moins enclins à accepter des temps de déplacement « domicile-travail » plus longs pour accéder aux emplois. Quant aux bas revenus, ils subissent une contrainte financière, qui de fait les oblige à réduire leur zone de prospection. Ainsi, l'élargissement de la zone de recherche permet d'augmenter les probabilités de retour à l'emploi. L'étude met en évidence que l'accroissement des coûts de recherche issue d'un élargissement de la zone de prospection est plus que compensé par l'augmentation des gains espérés issue d'une meilleure efficacité de la recherche.

L'observation d'un mauvais appariement spatial a donné lieu à de nombreux modèles en économie pour tenter d'expliquer les mécanismes sous-

(2) L'échantillon retenu comporte 3 187 individus entrant à l'ANPE entre avril et juin 1995 dont 75 % ont retrouvé un emploi au bout de 10 à 11 mois de chômage. On pourra noter que cet échantillon semblent particulièrement intéressant pour tester l'impact de la dimension spatiale sur la recherche d'emploi et la durée du chômage : 62,2 % des individus sont assez éloignés des bassins d'emplois (15 à 65 km), par contre 70 % d'entre eux sont proches d'une agence locale de l'ANPE (moins de 4 km).

jacents au facteur spatial (voir par exemple, Wasmer et Zénou, 1999, Zénou 2000 et Selod, 2001). De nombreuses études sur le cas américain ont permis de valider l'impact négatif de la distance physique sur l'accès à l'emploi de la population noire résidant loin des bassins d'emplois situés dans les banlieues riches où réside la population blanche (voir par exemple Kain, 1992 et Holzer, Ihlanfeldt et Sjoquist, 1994).

En somme, l'éloignement entre la résidence et les zones de concentration des emplois peut influencer le comportement de recherche et les critères d'acceptation des emplois. L'analyse des difficultés d'intégration sur le marché du travail en raison d'une mauvaise connexion aux emplois permettrait d'expliquer les problèmes rencontrés par la population résidant dans des quartiers mal situés. Cependant, il semblerait que cette population fait face à des problèmes liés à l'évolution du fonctionnement sur le marché du travail qui les condamne parfois à rester dans des situations de sous-emploi menaçant leur *employabilité*. Certaines enquêtes montrent que la distance physique, notamment les temps de déplacement, ne serait pas aussi pénalisante si la possibilité d'accéder à des emplois stables même rémunérés au SMIC leur était proposée.

2.2. La composante structurelle du marché du travail

En France, on a pu observer entre le début des années quatre-vingt et 1994, une baisse continue et considérable des emplois non qualifiés dans le secteur manufacturier et une hausse des emplois qualifiés conduisant à la fois à un accroissement des inégalités de revenu et des inégalités d'accès à l'emploi. Cette évolution s'est ensuite renversée et l'emploi non qualifié a retrouvé aujourd'hui son niveau de 1982 (INSEE, 2001). Cependant, cette dernière hausse s'est avant tout traduite, principalement dans le secteur tertiaire, par une transformation de la nature des emplois non qualifiés. L'accroissement du besoin de réactivité des entreprises a amené ces dernières à accroître le recours à des formes d'emplois flexibles et précaires (contrats courts, horaires atypiques, développement du temps partiel, intérim…). En effet, on observe de plus en plus une segmentation concernant les emplois dans le secteur des services dans laquelle la qualité du statut varie que ce soit en termes de salaire, de stabilité professionnelle, d'accès à la formation, de conditions de travail ou encore de la nature du contrat (voir par exemple Cases et Missègue, 2001). Les emplois qualifiés constituant le noyau des compétences stratégiques de l'entreprise bénéficieraient de conditions d'emploi les plus favorables alors que les emplois considérés comme des emplois « périphériques » constitueraient le volant de la main d'œuvre flexible. Ainsi l'accroissement de la flexibilité sur le marché du travail et le développement de la précarité ont engendré l'émergence d'une nouvelle catégorie de travailleurs, celle des bas revenus, qui s'est retrouvée en toute logique reléguée dans les quartiers défavorisés en aggravant les inégalités socio-spatiales (voir à cet égard les travaux de l'IAURIF (2001) qui offrent une géographie complète de l'évolution de la pauvreté en Île-de-France).

Les problèmes d'emplois liés à la distance physique déjà évoqués deviendraient un facteur supplémentaire aggravant la situation des populations défavorisées qui habitent des quartiers mal connectés aux emplois qu'ils sont susceptibles d'occuper. En effet, les zones défavorisées qui enregistrent un déficit d'offres d'emplois destinés à leurs résidents ont une probabilité de subir des temps de déplacement relativement longs et ce, pour occuper un poste précaire avec parfois des horaires décalés. Certaines études statistiques confirment d'ailleurs qu'en Île-de-France l'emploi non qualifié est moins concentré dans l'espace que les emplois qualifiés (*cf.* complément de Gobillon et Selod).

Ainsi, au regard de la dimension spatiale et de l'évolution structurelle des emplois, on peut penser que les habitants des quartiers défavorisés font effectivement face à des problèmes d'ordre spatial, mais surtout à des problèmes liés à une modification profonde de la structure et du fonctionnement du marché du travail qui rend leur intégration sociale de plus en plus difficile. La distance physique ne ferait que renforcer les handicaps auxquels sont confrontées les populations des quartiers défavorisés.

Outre la structure du marché du travail et la dimension spatiale, les dimensions informationnelles et relationnelles doivent aussi être considérées pour rendre compte des problèmes d'accès à l'emploi.

2.3. Le capital social

En effet, comme en témoigne un grand nombre d'études examinant les méthodes de recherche d'emplois, le recours aux réseaux sociaux (famille, amis, collègues, voisins…) est une méthode de recherche d'emploi importante. En France, le recours aux réseaux sociaux est devenu une manière privilégiée de trouver un emploi. Michel Forsé (1997) montre, sur la base de l'enquête « emploi » réalisée par l'INSEE en 1994, que le recours à la famille et aux relations personnelles a permis l'obtention de 26 % des emplois, contre 30 % au moyen de démarches personnelles (candidatures spontanées) et 13 % via l'ANPE. Si, de plus, on intègre aux réseaux, comme le suggère Michel Forsé, les liens scolaires et le fait d'avoir été directement contacté par une entreprise, les méthodes informelles représentent 35 % des obtentions d'emplois, soit la première place des différentes méthodes de recherche. Dans l'agglomération parisienne, la mobilisation d'un réseau va même jusqu'à représenter 41 % des obtentions d'emplois, pour seulement 25 % par l'intermédiaire d'une recherche personnelle et 9 % par l'ANPE. Aux États-Unis, il a également été démontré (Montgomery, 1991, Granovetter, 1995 et Topa, 1999) que la mobilisation d'un réseau social est un élément clé dans les chances de succès d'obtenir un emploi.

Ainsi, les problèmes liés à l'obtention d'un emploi ne dépendent pas uniquement des caractéristiques individuelles mais aussi des réseaux sociaux. Le capital mesuré par le diplôme est une condition nécessaire mais souvent insuffisante pour trouver un emploi. Comme le suggère Pierre Bourdieu (1980), le capital social permet de valoriser le capital humain.

Il est clair que l'efficacité de la recherche dépend aussi de la structure des réseaux d'un individu. En effet, la qualité du capital social dont dispose un individu ne dépend pas seulement du volume de ces contacts mais de la qualité informationnelle dont il pourra bénéficier. La diversité de ces contacts pourra lui permettre de diversifier ses informations et de sélectionner celles qui lui correspondent le mieux. La valeur de l'ensemble de ces contacts dépendra alors des caractéristiques structurelles de ces relations sociales.

Mark S. Granovetter, à qui l'on doit beaucoup sur l'analyse des réseaux sociaux et leur lien avec le marché du travail, a analysé l'efficacité de la dimension structurelle des relations sociales. Dans son article fondateur intitulé *la force des liens faibles* de 1973, l'auteur distingue deux types de ressources sociales ayant des effets différents sur l'efficacité de la recherche des individus. Il y a tout d'abord les liens développés avec la famille et les amis intimes qui correspondent à des relations fortes. Et d'autres liens que l'on peut qualifier de relations professionnelles et qui constituent des liens moins intimes. Ces derniers seraient selon Granovetter plus efficaces sur deux points. Tout d'abord, les relations développées dans un cadre professionnel sont plus diffuses et concentrent donc une plus grande variété informationnelle. D'autre part, elles mettent en contact un individu avec des réseaux qui socialement ne correspondent pas forcément aux siens. Ainsi, les liens faibles constitueraient un moyen de raccourcir la distance sociale qui sépare un individu de certaines sources informationnelles essentielles pour trouver un emploi.

De la même manière que pour un employé, un employeur peut adopter ce type de démarche en ayant recours à son réseau social, permettant de réduire les coûts de surveillance générés par les problèmes de confiance qui complique la relation salariale. Lorsqu'un employé d'une entreprise communique à l'une de ses relations une offre d'emploi provenant de son entreprise, il peut intervenir directement pour appuyer sa candidature. Ce phénomène de référencement où l'employé met en jeu son image au sein de l'entreprise, permet de fonder la relation salariale sur la confiance. Par exemple, Granovetter (1995) montre que plus d'un tiers des entreprises s'appuient sur les réseaux de leurs employés pour leur recrutement. Ainsi, un individu soumis à une recherche aléatoire des postes vacants est en réalité désavantagé par rapport à un individu qui utilisera au mieux son capital social.

De plus, le manque de coordination entre les entreprises et les organismes publics rend d'une certaine manière inefficace la mise en œuvre d'une véritable politique d'insertion sur le marché du travail des demandeurs d'emplois. Les entreprises se tournent souvent vers leur propre réseau, un réseau interentreprises dans lequel les critères d'évaluation des candidats et des postes sont identiques et ne sont pas appréhendés à distance par des moyens codifiés, tels que CV, annonces d'offre d'emploi, etc. La circulation des informations entre entreprises permet une meilleure qualité de recrutement et fait apparaître de nouvelles formes d'intermédiation sur le marché du

travail liées aux nouvelles formes d'organisation des marchés locaux, qui favorisent des opportunités d'appariement plus efficace. Ainsi, plus les individus qui cherchent un emploi dans une région dynamique, où les intermédiations de réseaux et la coopération entre entreprises sont fortes (*cf.* partie 1), plus il leur est nécessaire de recourir au lien faible.

Le recours aux réseaux sociaux devient non seulement une manière privilégiée de trouver un emploi mais permet aussi d'élaborer une stratégie de recherche d'emploi efficace (visibilité des opportunités, modalité d'accès, prise en compte des exigences des employeurs quant aux types de compétences demandées…). L'influence des interactions locales peut aussi conditionner la stabilité ou la précarité d'un emploi d'un individu mais aussi rendre compte de toute la complexité que recouvre la réalité en matière de stratégie de recrutement et donc des modalités d'accès aux emplois. Des modalités d'accès d'autant plus difficiles que les demandeurs d'emploi sont jeunes. Être contacté par un employeur est d'autant plus fréquent que l'âge est élevé. Le recours aux relations personnelles suit la même logique, car les jeunes disposent de moins de connaissances et d'informations pertinentes. De plus, plus le niveau de diplôme est élevé et plus le demandeur d'emploi aura une chance d'être contacté directement par un employeur. Ainsi, les jeunes en général mais surtout ceux qui fréquentent des établissements qui ne jouissent pas d'une bonne réputation scolaire seront d'autant plus pénalisés, surtout si les politiques locales d'insertion pour l'emploi dans ces quartiers sont peu développées.

L'importance des réseaux sociaux soulevés nous amène alors naturellement aux problèmes de l'éducation. En effet, le premier lieu de socialisation qui permet de se créer un réseau passe par l'école. En France, 8,2 % des 15-24 ans trouvent un emploi grâce à leur réseau scolaire ou à un organisme où a été suivie une formation, soit deux fois plus que la moyenne (Forsé, 1997). Cette statistique monte jusqu'à 13,9 % si la fin des études ou du stage remonte à un an. Une école de quartier faisant face à une dégradation sociale de son environnement a une forte probabilité d'accueillir des enfants menacés par un contexte local défavorable. En outre, les enfants se créent des liens avec d'autres enfants dont les chances de réussite sont également faibles, conduisant ainsi à l'instauration de normes scolaires à l'intérieur des quartiers et des écoles. L'éducation serait alors au cœur de la reproduction sociale. Les deux dimensions, échec scolaire et inefficacité des réseaux sociaux ainsi créés, mettent l'éducation au cœur de la persistance du processus de division socio-spatiale.

2.4. L'éducation, frein à la mobilité résidentielle et sociale

La notion d'investissement en capital humain, comme facteur majeur de l'explication des différences salariales, est une notion très ancienne que l'on peut faire remonter à Smith. Parmi une abondante littérature économique traitant de la question, les travaux de Mincer (1974) tiennent une place centrale. Chez ce dernier, la durée des études est le déterminant principal

des revenus. Ce rôle de l'éducation a par la suite été confirmé par de nombreuses estimations économétriques (*cf.* Card, 1999). Ainsi, il semble bien que le niveau scolaire détermine en grande partie les trajectoires socioprofessionnelles des individus.

L'environnement social de l'enfant détermine en partie ses chances de succès à l'école. Cet environnement social prend trois principales formes. Tout d'abord, l'environnement familial semble primordial. Le statut professionnel des parents conditionne la réussite de leurs enfants. Un environnement familial stable et favorable est un facteur de socialisation au travail essentiel pour la réussite scolaire. De plus, les valeurs transmises par la famille s'avèrent déterminantes et ce, principalement pour les enfants résidant dans des quartiers défavorisés (CRÉDOC, 1998).

Le lieu de résidence, à travers différents mécanismes sociologiques, agit également sur la réussite scolaire des enfants(3). Des enfants résidant dans des quartiers concentrant des familles qui accumulent des handicaps socioéconomiques comme l'instabilité professionnelle, la précarité de leur emploi, ou encore l'inemployabilité réelle ou supposée peuvent adopter des comportements d'abandon face à l'école, de déviances sociales, qui peuvent les conduire vers une marginalisation sociale accrue. Le développement de l'économie souterraine dans certains quartiers est à cet égard symptomatique.

Enfin, l'ambiance de la classe, au travers des liens que vont nouer les élèves entre eux, va permettre un plus ou moins bon partage des connaissances qui va favoriser la réussite de tous les élèves. Une accumulation d'élèves en difficulté au sein d'une même classe va être néfaste à l'ensemble des élèves. C'est ce qui caractérise les collèges des zones défavorisées en France(4).

Le choix de l'établissement pour les familles est donc un facteur de localisation résidentielle important pour optimiser les chances de réussite de leurs enfants. L'éducation joue un rôle clé dans le processus de reproduction des couches sociales et les modalités de son inscription spatiale sont très importantes. Ainsi, les choix de localisation résidentielle autour de l'appareil scolaire, en fonction des caractéristiques de l'école, pèseraient lourdement sur le processus de polarisation socio-spatiale. Plus qu'un pur bien public local (Tiebout, 1956), l'école peut être assimilée à un bien public local différent d'une zone à l'autre et qui donne lieu à des stratégies de localisation résidentielle pouvant encore une fois être excluant pour les familles à faible revenu. Les familles vont chercher à se localiser à partir d'un système de préférences (localisation près de son groupe d'appartenance social) et de croyance (violence, drogue, taux élevés d'abandon, d'ab-

(3) Voir Marsapt (1999) qui dresse une revue de littérature exhaustive sur les effets de contexte local sur les comportements des individus.

(4) Voir à cet égard la contribution de Cytermann au groupe de travail.

sentéisme…) renforçant ainsi les caractéristiques initiales des bonnes écoles et des mauvaises écoles et donc l'homogénéité sociale au sein des établissements scolaires[5]. Le rôle de l'éducation dans la hiérarchisation sociale des villes a donné lieu à de nombreux modèles comme par exemple celui de Benabou (1993) qui montre comment les stratégies de localisation des familles structurent socialement les espaces urbains à travers la diffusion d'externalités de proximité.

De plus, pour préserver une certaine homogénéité sociale au sein des quartiers et réduire la diffusion d'externalités de proximité négatives, les élus locaux, dans les zones aisées où les classes favorisées sont majoritaires, peuvent pratiquer des politiques de zonage comme la réglementation du sol afin d'éviter l'installation de familles issues des quartiers défavorisés. Ce protectionnisme local à travers le zonage urbain peut être un outil puissant dans le processus d'aggravation de la stratification socio-spatiale.

Les enfants élevés dans les quartiers défavorisés vont donc souffrir d'un faible niveau de capital humain qui va les pénaliser durablement sur le marché du travail. Et ce d'autant plus que le réseau scolaire qu'ils vont se créer va durablement pénaliser leur capital social. En effet, ce réseau initial va modeler la formation des réseaux suivants. Le réseau scolaire est très important initialement pour l'intégration du marché du travail : rappelons qu'il représente 13,9 % des obtentions d'emploi un an après la fin des études. Certes, son importance s'estompe continuellement pour ne plus représenter que 1 % pour les 50-64 ans. Mais ce réseau laisse néanmoins la place au réseau des entreprises : il représente en début de carrière 3,7 % pour atteindre ensuite 7,9 % des obtentions d'emploi. Une mauvaise insertion initiale sur le marché du travail ne va bien sûr pas favoriser l'insertion ultérieure au sein du réseau des entreprises. Ainsi, l'éducation, par le biais du capital humain et du capital social, est au cœur du mécanisme de reproduction sociale. Sans une intervention publique correctrice, le système éducatif peut donc continuer à constituer un facteur de blocage insidieux de la mobilité résidentielle et sociale renforçant la division socio-spatiale.

3. Discussion

La fragmentation des territoires initiée par une dynamique urbaine de plus en plus contrainte par la concurrence nationale et internationale menace l'intégration des banlieues, des communes ou encore des quartiers. La dégradation des quartiers déjà en difficulté a remis la question urbaine sur le devant de la scène. Cependant cette question est étroitement liée à la question sociale. Il est clair que la segmentation socio-spatiale pour reprendre l'expression d'Henri Lefèvre n'est qu'une « projection au sol des différences sociales ». De ce point de vue, l'accroissement de la fragmentation

(5) Voir à cet égard le complément de Catherine Rhein dans ce rapport.

des territoires et des inégalités socio-spatiales dont témoignent nos villes contemporaines est avant tout aujourd'hui le fruit d'un contexte économique global, générateur d'inégalités et d'exclusion sociale.

Quel que soit le point de départ amorçant un processus de déclin urbain, la compréhension et la lutte contre les inégalités spatiales est à rechercher dans les relations qu'entretiennent les facteurs environnementaux, économiques, sociaux et politiques. Autant de facteurs dont la combinaison entraîne une multiplication des coûts économiques pour un pays.

Cependant, on peut cerner les différents contours d'une dynamique ségrégatrice dans laquelle le déclenchement d'une spirale descendante peut aspirer tout un quartier en le maintenant durablement en bas.

La fragmentation des territoires et les nouvelles formes d'organisation des marchés locaux remodèlent le paysage urbain et conduit à des stratégies de localisation des activités économiques et des individus. L'éviction de certaines catégories dans des zones défavorisées conduit à une organisation sociale des espaces urbains. Selon la concentration des populations accumulant des handicaps socioéconomiques, ce phénomène peut aller jusqu'à fragiliser les ressources locales d'une ville en menaçant son développement économique et limiter les opportunités d'appariement pour les habitants de ces quartiers. Des dégradations dans la fourniture d'équipements collectifs, d'infrastructures de transports collectifs peuvent se produire en engendrant non seulement la fuite de classes plus enclines à la mobilité mais aussi en limitant l'implantation de nouvelles entreprises. L'accumulation des handicaps entraîne alors une ghettoïsation sociale de certains quartiers en menaçant l'intégration de ses résidents. Une modification sociale qui à son tour viendra transformer le noyau structurant d'une ville, c'est-à-dire l'école. Le bouclage d'un cercle vicieux peut alors se trouver dans la reproduction sociale de ses habitants par la faiblesse des réseaux sociaux pouvant bloquer la mobilité sociale non seulement des résidents mais aussi des générations futures. On se trouve alors face à une interaction entre l'économique, le spatial et le social et à l'heure actuelle aucun stabilisateur économique ne paraît s'être déclenché pour rétablir un équilibre urbain socialement mixte. Au contraire, les mécanismes mis en évidence soulignent une situation de polarisation socio-spatiale auto-entretenue et accompagnée de fortes externalités cumulatives condamnant certains quartiers dans une situation irréversible. La résorption de ce phénomène ne semble pouvoir se faire sans une forte intervention publique.

La dynamique ségrégatrice fait aboutir à une nécessaire globalité des interventions publiques. En, effet, si l'on ne traite que l'une des causes de la polarisation urbaine, il est possible que l'effet voulu par la mise en place soit bloqué par les autres non simultanément traitées. Des politiques trop ciblées ne permettraient pas la résorption des inégalités socio-spatiales. Une vision intégrée de la ségrégation urbaine semble être essentielle dans la mise en place de politiques efficaces de lutte contre ce phénomène devenu particulièrement inquiétant.

Au regard des explications mises en avant dans cette étude, l'intervention politique devrait en premier lieu se focaliser sur la formation et l'accumulation du capital humain permettant l'intégration des individus des quartiers défavorisés sur le marché du travail, notamment face à l'évolution de la gestion de la main d'œuvre. Bien sûr, cette intégration se fera d'autant plus facilement que les conditions propres au marché du travail sont favorables. Ce qui laisse une place importante aux politiques macroéconomiques d'emploi traditionnelles.

Par ailleurs, l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat, la mise à niveau des équipements publics et la mise en œuvre d'opérations de réhabilitation pourraient également avoir des effets bénéfiques sur la représentation que les habitants peuvent avoir de leur quartier ainsi que d'eux-mêmes (c'est-à-dire celle des citoyens de seconde zone). De plus, on sait que les ménages et les entreprises procèdent aux mêmes arbitrages fondés sur les caractéristiques et la représentation de ces quartiers. On peut alors espérer que des actions de réhabilitation et de redynamisation urbaine entraînent un retour progressif des classes moyennes et des entreprises vers les quartiers actuellement stigmatisés.

Un autre point important lié directement au problème du mauvais appariement spatial, source supplémentaire aggravant les inégalités face à l'emploi, concerne l'amélioration de la desserte des transports. Diminuer les facteurs freinant la mobilité est une source essentielle pour l'élargissement des opportunités d'emplois.

Il importe en outre de développer des programmes de prévention permettant d'éviter l'apparition de spirales socio-économiques et de tensions sociales pouvant compromettre l'efficacité des actions des pouvoirs publiques. La participation des acteurs locaux aux initiatives locales pourrait soutenir cette réactivité par une diffusion des informations locales et des connaissances des quartiers reflétant plus la réalité du quotidien et les besoins de ces habitants. De plus, la concertation d'un ensemble d'acteurs territoriaux permettrait une meilleure circulation des connaissances favorisant des projets territoriaux collectifs et la mise en place de stratégies de veille et d'anticipation sur un éventuel désajustement structurel économique de certaines zones menaçant leur équilibre urbain et social.

Faut-il s'en tenir à une action circonscrite aux quartiers défavorisés ou doit-on plutôt privilégier une action globale à l'échelle de l'agglomération ? Il semblerait que la spécificité des situations locales de certains espaces urbains justifie une intervention impliquant des modes d'actions « localisés » c'est-à-dire de gestion urbaine de proximité.

Cependant, une action trop « localisée » ne paraît pas suffisante dans la mesure où les quartiers en difficulté ne dépendent pas seulement de leur contexte local mais s'inscrivent dans un environnement économique plus large dont les mutations économiques et urbaines viennent déstabiliser leur équilibre spatial, économique et social. Ainsi, une politique de développement économique doit être menée sur une échelle plus importante ; son action doit être élargie pour éviter de se cantonner au périmètre des quar-

tiers afin d'exploiter des potentiels d'emplois et d'activités économiques à l'échelle des bassins d'emplois. Cela permettrait de favoriser l'accès à l'emploi des résidents proches mais aussi des espaces environnants. Pour cela, le regroupement de plusieurs espaces urbains à travers des contrats d'agglomérations permettrait de définir un véritable projet global s'inscrivant dans un espace socialement plus large dans lequel pourraient se déployer des mécanismes efficaces de solidarités urbaines entre zones riches et zones pauvres. Cela permettrait de diminuer la compétition croissante entre les collectivités locales qui rend difficile l'intégration de ces quartiers.

Par ailleurs, le phénomène de polarisation socio-spatiale nous a amenés à nous interroger sur les problèmes d'ajustement spatial des emplois et des individus. Cela nous amène à nous interroger sur l'efficacité de l'instauration d'une politique de zonage, comme par exemple les zones franches urbaines visant à inciter les entreprises à s'implanter dans certaines zones urbaines à travers des exonérations fiscales. Si le bilan semble positif dans certaines zones franches urbaines, il est néanmoins incertain sur le long terme : l'inadaptation et la pénurie d'offres en locaux ne permettent pas aux entreprises ayant une activité en croissance d'avoir des opportunités de développement sur place (IAURIF, 1999). L'efficacité d'une politique de zones franches à une échelle pertinente pour dynamiser l'ensemble d'une zone urbaine doit être soutenue par une organisation locale en infrastructures adéquate. Le dispositif est adapté pour certaines zones qui n'ont pas d'autres atouts locaux, mais pour d'autres par contre, il est avant tout un moyen de maintien du tissu économique, plus qu'un moteur de développement. Cependant, il nous semblerait que le champ d'action de ce type de dispositif pourrait s'inscrire aussi au niveau des quartiers afin de maintenir à disposition des services de proximité.

Assurer aux quartiers en difficulté des normes économiques équivalentes aux autres quartiers et espaces environnants nous semble être la condition nécessaire pour sortir ces quartiers de leur « déclin » urbain et assurer à leurs habitants non seulement une intégration sociale au sein de leur quartier mais aussi au sein de la société.

Références bibliographiques

Ascher F. (1998) : *La République contre la ville. Essai sur l'avenir de la France urbaine*, Éditions de l'Aube.

Bénabou R (1993) : « Workings of the City: Location, Education, and Production », *Quaterly Journal of Economics*, n° 108, pp. 619-652.

Bouabdallah K., S. Cavaco et J-Y. Lesueur (2002) : « Recherche d'emploi, contraintes spatiales et durée du chômage : une analyse microéconométrique », *Revue d'Économie Politique*, janvier-février, pp. 137-156.

Bourdieu P. (1980) : « Le capital social », *Actes de recherches en sciences sociales*, n° 31, pp. 2-3.

Card D. (1999) : « The Causal Effect of Schooling on Earnings » in *Handbook of Labor Economics*, Ashenfelter et Card (eds), Amsterdam, North Holland.

Cases C. et N. Missègue (2001) : « Une forte segmentation des emplois dans les activités de services », *Économie et Statistique*, n° 344.

CRÉDOC (1998) : « Quartiers prioritaires : ces jeunes qui s'en sortent » in *Consommation et modes de vie*, Dubéchot et Le Quéau (eds), n° 126, avril.

Cytermann J-R. : (2002) : *Les inégalités de scolarisation : disparités sociales et/ou territoriales*, Présentation au groupe du CAE, réunion du 10 juin.

Davezies L. (2001) : « Revenu et territoire » in *Aménagement du territoire,* Rapport du CAE, n° 31, Paris, La Documentation française.

Dubet F. et D. Lapeyronnie (1992) : *Les quartiers d'exil*, Paris, Le Seuil.

Forsé M. (1997) : « Capital social et emploi » in *L'année sociologique*, vol. 47, pp. 143-181.

Fujita M. (1989) : Urban Economic Theory, Land Use and City Size*, Cambridge University Press.*

Fujita M., P. Krugman et A.Venables (1999) : *The Spatial Economy: Cities, Regions and International Trade*, Cambridge, MIT Press.

Fujita M. et M. Ota (1993) : « Communication Technology and Spatial Organization of Multi-Unit Firms in Metropolitan Areas », *Regional Science and Urban Economics*, n° 23 pp. 695-759.

Fujita M. et J-F. Thisse (1997) : « Économie géographique, problèmes anciens et nouvelles perspectives », *Revue Économique*, n° 44, pp. 645-652.

Gérard-Varet L-A. et M. Mougeot (2001) : « L'État et l'aménagement du territoire » in *Aménagement du territoire*, Rapport du CAE, n° 31, La Documentation française.

Granovetter M (1973) : « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, n° 78, pp. 1360-1380.

Granovetter M (1995) : *Getting a Job: A Study of Contacts and Carrers*, 2e édition, Chicago University Press.

Holzer H., K. Ihlanfeldt et Sjoquist, (1994) : « Work, Search and Travel Among White and Black Youth », *Journal of Urban Economics*, n° 35, pp. 320-345.

IAURIF (1999) : « Le tableau de bord des zones franches urbaines en Île-de-France », *Les Cahiers de IAURIF*, n° 123, juin.

IAURIF (2001) : *Géographie sociale et pauvreté : l'évolution des disparités sociales entre les communes de l'Île-de-France*, Sagot (ed.), vol. 2, novembre.

INSEE (1996) : *Enquête logement annuel*.

INSEE (2001) : « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans », *INSEE Première,* n° 796.

INSEE (2002) : « Les zones urbaines sensibles : forte progression du chômage entre 1990 et 1999 », *INSEE Première*, n° 835, mars.

Kain J. (1992) : « The Spatial Mismatch Hypothesis: Three Decades Later », *Housing Policy Debate*, n° 3, pp. 371-460.

Marpsat M. (1999) : « La modélisation des effets de quartiers aux États-Unis : une revue des travaux récents », *Populations*, n° 54 (2), pp. 303-330.

Maurel F. (1999) : *Géographie économique de l'Europe*, Paris, Economica.

Mincer J. (1974) : *« Schooling, Earnings and Experience*, New York, Columbia University Press.

Montgomery J. (1991) : « Social Networks and Labor-Market Outcomes: Toward an Economic Analysis », *American Economic Review,* n° 81, pp. 1408-1418.

Mortensen D. : (1986) : « Job Search and Labour Market Analysis » in *Handbook of Labour Economics*, Ashenfelter et Layard (eds), vol. II, Elsevier Science Publisher, pp. 849-919.

OCDE (1998) : *Intégrer les quartiers en difficulté*, Paris, OCDE.

Perrin É. et N. Rousier (eds) (2000) : *Ville et emploi, territoire au cœur des nouvelles formes de travail*, Édition de l'Aube.

Pissarides C. (2000) : *Equilibrium Unemployment Theory*, 2e édition, Cambridge, MIT Press.

Raveyre M. (2001) : « Implication territoriale des groupes et gestion du travail et de l'emploi. Vers des intermédiations en réseaux. », *Revue de l'IRES*, n° 35.

Selod H. (2001) : *Structure des villes et ghettos urbains : le cas de l'Afrique du Sud et des États-Unis*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Paris I.

Thiebout C. (1956) : « A Pure Theory of Local Expenditures », *Journal of Political Economics*, n° 64, pp. 416-24.

Topa G. (1999) : *Social Interaction, Local Spillovers and Unemployment*, Miméo, New York University.

Wasmer E. et Y. Zénou (1999) : « Does Space Affect Search? A Theory of Local Unemployment », *CEPR Discussion Paper Series,* n° 2157, Londres.

Zénou Y. (2000) : « Unemployment in Cities », in *Economics of Cities*, Huriot et Thisse (eds), Cambridge University Press.

Résumé

1. Une forte inquiétude face à la dynamique de divergence urbaine

Pour les auteurs, la ségrégation urbaine porte en elle une dislocation de la cité, par rupture d'égalité dans les espaces sociaux que sont au premier chef le travail, mais aussi l'école, le logement et les équipements collectifs. Elle a pour symptômes visibles la souffrance des populations des quartiers défavorisés, leur stigmatisation, les tensions multiples entre personnes et groupes sociaux.

La ségrégation urbaine, qui a déjà suscité de nombreux apports de l'ensemble des sciences humaines, pose aussi question aux économistes : en affectant le fonctionnement de la société, le bien-être individuel et collectif, la cohésion et la justice sociales, elle amoindrit l'efficacité d'ensemble du système économique. Cette déperdition se traduit à la fois par l'existence de forces productives inactives qui s'atrophient par *hystérésis* et par le détournement d'une partie non négligeable des forces productives pour prendre en charge les dysfonctionnements sociaux (police, justice, éducation prioritaire, protection privée, etc.).

La question est complexe car elle est par essence *dynamique*. Elle amène à s'interroger tout autant sur les dysfonctionnements des processus intégrants, ceux qui empêchent le mouvement des marges vers le centre parce qu'ils en bloquent l'accès, que sur la force cumulative des processus excluants, ceux qui conduisent à repousser à la périphérie certains membres ou certaines catégories du corps social.

2. « L'hystérésis spatiale », multiplicateur de chômage

Le rapport propose une approche analytique qui comprend trois temps :

• il montre en premier lieu, à travers une analyse des faits stylisés, que les déséquilibres sociaux se sont durablement inscrits dans l'espace de nos villes. Cette inscription a trouvé une traduction particulièrement nette avec la formation des *zones urbaines sensibles* ou ZUS ;

• il souligne ensuite que cette polarisation socio-spatiale porte la trace d'une longue période de chômage persistant. Parce qu'elle atteste de la disparition d'une garantie collective d'activité, elle fige les positions et enferme les populations des zones défavorisées dans une situation où l'absence de perspectives de mobilité obstrue le devenir social. *Le chômage de masse* est comme un « trou noir » en expansion au cœur de notre système social : il engloutit, pour s'en nourrir, les logiques d'intégration. Plus encore, il engendre, par sa concrétisation, *une dynamique de divergence urbaine* : la ségrégation urbaine est l'inscription spatiale d'un déséquilibre social.

Ce point est essentiel. Les économistes ont construit une explication du chômage fondée sur des effets d'*hystérésis*, selon lesquels un phénomène peut persister alors même que ses causes ont disparu. Le rapport en donne une nouvelle interprétation. Sur le marché du travail, le chômage temporaire se transforme ainsi en chômage *persistant* sous le double effet de l'érosion supposée des qualifications des chômeurs et de la prise en compte dans les politiques d'embauche des entreprises de « l'histoire » du chômage des candidats. Cette discrimination peut expliquer que des salariés se trouvent au chômage aujourd'hui tout simplement parce qu'ils étaient au chômage hier. Il ne fait pas de doute que ce phénomène joue à plein dans les zones urbaines défavorisées. Mais les auteurs avancent ici une hypothèse supplémentaire : la ségrégation urbaine agit comme un *multiplicateur* de l'effet d'hystérésis observé sur le marché du travail dont les moteurs fondamentaux sont le creusement d'une *distance physique et sociale à l'emploi*, le développement de fortes discriminations sur le marché du travail et la prolifération des économies souterraines. Cette *hystérésis spatiale* signifie que l'inscription spatiale du déséquilibre social qu'est le chômage peut conférer à la perte d'emploi un caractère *quasi-irréversible*. Le processus déterminant n'est alors plus seulement la déqualification supposée des chômeurs mais leur perte de capacités, de mobilité ou d'information – auxquelles le chômage des jeunes semble particulièrement sensible – et leur recherche d'une intégration par défaut au travers de l'économie souterraine ;

• enfin, troisième et dernier temps de l'analyse, cette dynamique de divergence se propage dans le temps et dans l'espace à un rythme soutenu dans le cadre d'un véritable *système ségrégatif urbain*. Les auteurs désignent ainsi la perpétuation des inégalités sociales dans les zones urbaines sensibles durablement marquées par le chômage de masse, propagation dans le temps au travers des difficultés du système d'*éducation* et de *formation* et dans l'espace au travers des difficultés d'accès au *logement* et aux *équipements collectifs*.

3. Une surexposition des immigrés ou supposés tels

C'est à ce stade, et à ce stade seulement, que les auteurs considèrent le « facteur immigration » dans les phénomènes de ségrégation urbaine. Certes, dans les ZUS, les immigrés ou supposés tels sont surreprésentés, c'est un fait. Mais cela découle de ce qu'ils sont proportionnellement plus nombreux dans les groupes sociaux les moins favorisés sur le marché du travail (ouvriers, employés, travailleurs peu qualifiés) qui peuplent ces zones. Une partie de l'opinion impute cependant leur situation, non pas à leur position sociale, mais à leur origine réelle ou supposée. Les discriminations qui en résultent accroissent encore l'effet d'hystérésis auxquelles elles sont soumises du fait de leurs qualifications, d'autant plus qu'elles peuvent conduire ces populations à rechercher une intégration de substitution dans les activités illicites ou le recours au communautarisme.

La différenciation culturelle des membres du corps social, qu'ils soient Français ou étrangers, immigrés ou supposés tels, constitue une richesse, et bien souvent un atout, dès lors qu'elle prend sa source dans la sphère privée. C'est en l'absence de lieux d'intégration sociale des « minorités », à commencer par le marché du travail, que cette différenciation peut devenir un handicap en entraînant d'autres. Aussi ces particularités devraient-elles relever strictement du domaine privé et ne pas être objet de débat public.

4. Remettre le progrès social au cœur de l'espace urbain

Par la force cumulative des processus excluants et les dysfonctionnements des processus intégrants, la ville est souvent perçue comme un espace d'insécurités ou d'inégalités. *Si l'enjeu est bien celui de la réunification de la cité, il faut contrecarrer la divergence urbaine pour refaire de la ville un espace de progrès social.*

5. Le principe d'une égalité plus exigeante

Pour rompre l'enferment urbain, relancer la circulation sociale et sortir du cercle vicieux où s'entretiennent exclusions et discriminations, le rapport préconise un *principe d'action publique* pour relancer l'intégration sociale des quartiers défavorisés. Tout en rejetant fermement le terme de « discrimination positive », dont l'usage est en soi discriminatoire, les auteurs, après Amartya Sen, en proposent une définition simple : *lorsque les conditions initiales d'accès au corps social sont trop dégradées, une égalité plus exigeante doit prendre le relais de la stricte neutralité juridique.*

Ce principe, qui oriente l'ensemble des recommandations de ce rapport, doit d'abord s'exercer dans le champ de la *mobilité*. En effet, si le fractionnement social de l'espace urbain est une donnée permanente de nos sociétés,

il ne devient ségrégation que lorsqu'il est fait obstacle à la mobilité. Il faut donc favoriser celle-ci en tous domaines pour remettre en marche le progrès économique et social. Le bon sens a souvent raison lorsqu'il affirme qu'il faut tenter de se sortir des mauvaises situations. S'en sortir, c'est trouver sa place, y compris en se déplaçant.

6. Recommandations de politique publique

Compte tenu de la complexité des problèmes mis en lumière par les auteurs, leurs recommandations ne se présentent pas comme des propositions parfaitement abouties mais plutôt comme des axes de travail pour les pouvoirs publics, articulés autour de trois idées directrices : mettre en œuvre des plans de connexion sociale, développer des stratégies de cohésion urbaine, lutter contre les discriminations.

6.1. Resserrer la connexion sociale

La première de toutes les portes d'entrée sociales est celle de l'emploi. C'est dire l'importance primordiale d'une politique économique tournée vers la croissance et le rétablissement du plein emploi, à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle européenne ainsi qu'à celle des collectivités locales. Mais il faut en outre réduire les distances physiques et sociales au marché du travail.

Pour réduire les distances physiques, la priorité est de faciliter l'accès aux bassins d'emploi, de façon à établir la connexion avec le marché du travail le plus large. C'est le but des politiques de désenclavement des quartiers qui font notamment partie des grands projets de ville (GPV). C'est également le but de l'amélioration des dessertes par transports collectifs. Mais il faut orienter cet effort plus souplement, par exemple dans l'organisation des taxis dans les ZUS, et prendre des mesures pour rendre les personnes plus *auto-mobiles*.

Il convient aussi de favoriser l'emploi local. Par le développement des commerces et services de proximité, et l'EPARECA[1] se révèle très utile dans cette optique. Mais aussi par l'appui aux initiatives locales, y compris les micro-crédits du type ADIE[2] ainsi que l'apport de garanties et cautions spécifiques. Enfin les zones franches urbaines peuvent constituer un instrument de dernier ressort pour attirer l'emploi dans les ZUS les plus à l'écart des bassins d'emploi.

Pour réduire la distance sociale, il faut prioritairement assurer l'accès à l'enseignement et à la formation. C'est pourquoi même si les évaluations disponibles des ZEP montrent qu'elles ont au mieux enrayé la dérive sans

(1) Établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux.

(2) Association pour le droit à l'initiative économique.

parvenir à l'inverser, les auteurs soulignent qu'il serait catastrophique d'y renoncer et qu'il faudrait y affecter des moyens plus concentrés et plus adaptés. Il faudrait en outre développer une politique universitaire d'éducation prioritaire sur l'exemple des conventions d'éducation mises en œuvre par Sciences-Po. Un problème suraigu est constitué par les jeunes sortis de l'école sans diplôme dont le taux de chômage demeure très élevé : un plan améliorant leur accès à la formation en alternance devrait être mis en chantier, en s'inspirant de la méthode des « écoles de la deuxième chance ».

6.2. Renforcer la cohésion urbaine

Le logement est un enjeu majeur de l'intégration sociale. Or le fonctionnement du marché urbain produit spontanément une stratification sociale qui, dans une économie en sous-emploi, dégénère en ségrégation. Le logement social joue un rôle aussi essentiel que problématique : il se voit pris en étau entre les deux missions qui lui sont assignées pour assurer, d'une part, le droit à un logement décent et, d'autre part, le « droit à la ville », c'est-à-dire à la mixité sociale. Il est certainement nécessaire de clarifier ces rôles ainsi que les règles de détermination des loyers HLM et des aides au logement qui conduisent, telles quelles, à concentrer les populations à faibles revenus dans les HLM les plus anciennes et les quartiers les plus sensibles. Il existe en outre un nombre important de demandes HLM en attente (600 000 environ) qui justifieraient une accélération des constructions de logements sociaux locatifs, dont les tentatives de relance ont jusqu'ici été peu suivies d'effet. Plusieurs rapports spécifiques ont été établis sur ces questions et paraissent pourtant indiquer la bonne direction.

La restructuration des quartiers où le cadre de vie est le plus dégradé est très souhaitable. La destruction de tours et de barres y contribue certainement, mais soulève le difficile problème du temps nécessaire à la concertation et au relogement préalable des populations concernées. La reconstruction dans ces quartiers de logements ouverts à des catégories sociales variées pour favoriser la mixité sociale nécessite vraisemblablement certaines formes d'aide à la pierre.

La mobilité sociale qu'il s'agit de recréer implique la possibilité de parcours résidentiels qui sont actuellement rendus très difficiles. Le principe d'égalité plus exigeante devrait notamment concerner le passage des jeunes à l'âge adulte et leur accès à un logement qui leur permette de s'installer en couple, d'avoir des enfants, etc. Or de jeunes couples, alors qu'ils ont les mêmes potentialités et qualifications que ceux qui habitent en des quartiers plus amènes, ne peuvent y accéder faute des cautions nécessaires que leurs conditions initiales ne permettent de présenter. Outre la construction de logements appropriés, ne serait-il pas alors utile de constituer un service public de la caution qui permettrait de remédier à ce handicap initial ?

La grande question de la cohésion urbaine peut être traitée sous un jour nouveau à la faveur du mouvement de décentralisation. La cohésion ur-

baine concerne – presque par définition – l'agglomération, alors que celle-ci est morcelée en communes souvent très différentes en termes de catégories sociales. Il en résulte de grandes inégalités, les communes ayant les plus forts besoins d'équipements et de services collectifs étant aussi celles qui ont le plus faible potentiel fiscal, lequel n'est que partiellement corrigé par les subventions de péréquations. Les logements sociaux sont aussi très inégalement répartis entre les communes. Le morcellement est d'ailleurs propice à l'adoption par les communes les plus riches d'une attitude de « passager clandestin » à l'égard du droit au logement comme du droit à la ville. Une condition nécessaire pour surmonter ce comportement est de faire remonter la mise en œuvre de ces deux droits au niveau de l'agglomération. Ce n'est pas pour autant une condition suffisante car des coalitions peuvent se nouer au sein de l'agglomération pour maintenir dans les faits la ségrégation par quartiers. Si l'on considère la cohésion et la mixité sociale comme des biens publics, alors – selon la théorie microéconomique – la délégation à l'agglomération de la mise en œuvre de ces droits doit être encadrée, soit par des incitations, soit par des obligations légales assorties de contrôle et de sanctions, comme chaque fois qu'il s'agit d'internaliser des externalités. De ce point de vue, les auteurs considèrent que l'article 55 de la loi SRU paraît justifié dans ses principes au regard de l'économie publique, même s'ils s'abstiennent d'émettre un avis détaillé sur ses modalités précises.

6.3. Lutter contre les discriminations

Les discriminations aggravent encore le phénomène de ségrégation urbaine. Elles affectent en effet tout particulièrement l'accès au logement, au travail, à la formation. Elles frappent les étrangers, mais aussi les Français d'origine étrangère ou supposés tels. Pour les auteurs, les préoccupations socio-économiques d'efficacité et d'équité corroborent les principes supérieurs des droits de l'homme : il faut lutter plus activement contre les discriminations à l'œuvre par-delà la neutralité juridique. La loi de 2001 a renforcé les bases légales de cette action. Il est très souhaitable à présent de lui fournir un cadre institutionnel : l'autorité indépendante de lutte contre les discriminations, plusieurs fois annoncée, doit rapidement voir le jour. Les compétences de cette autorité devraient s'étendre aux discriminations liées à l'origine nationale ou ethnique, mais aussi à l'origine urbaine et à tout autre motif.

7. Commentaires

Jacques Freyssinet acquiesce aux grandes lignes du rapport, considérant notamment l'emploi comme la première marche de l'intégration sociale, la ségrégation urbaine comme un facteur d'aggravation des discriminations à l'encontre des immigrés ou supposés tels et la mobilité spatiale volontaire comme une orientation à encourager en priorité. Il aurait néan-

moins souhaité des formulations plus explicites dans plusieurs domaines : comment la mixité urbaine pourrait-elle combiner une hétérogénéité acceptée avec un minimum de culture commune, à l'instar des « quartiers populaires » de jadis ? Quels moyens de contrôle par l'État devraient accompagner une délégation des objectifs de cohésion urbaine et de mixité sociale à l'agglomération ? Comment faire pour que la mobilisation des acteurs locaux favorise un élargissement des solidarités plutôt que des repliements communautaristes ?

Béatrice Majnoni d'Intignano regrette que le rapport ne distingue pas suffisamment la situation des filles de celle des garçons dans les ZUS, qu'il n'analyse pas plus en profondeur la logique de l'économie de la drogue, qu'il ne se penche pas davantage sur les besoins non satisfaits coexistant avec une main d'œuvre inemployée, qui sont, selon elle, les signes d'un chômage classique. Elle préconise de renforcer les propositions du rapport, en portant de 0,36 à 1 point de PIB les fonds publics de la politique de la ville et en mettant en place des mesures plus visibles et mobilisatrices, s'inspirant par exemple du mouvement des *Castors ouvriers* de l'après-guerre.

Summary

Social Integration and Urban Segregation

1. Serious concerns in view of the dynamics of urban divergence

According to the authors, urban segregation brings with it urban dislocation in that it breaks down equality in social spaces, most importantly the workplace, but also schools, housing and collective facilities. The visible symptoms of this phenomenon are the suffering and stigmatisation of the populations of underprivileged neighbourhoods and numerous tensions between people and social groups.

Urban segregation has been the subject of significant contributions from all human sciences, and also raises questions for economists in that it impacts the functioning of society, individual and collective well-being, social cohesion and justice, thereby reducing the efficiency of the economic system as a whole. This loss results in inactive productive forces wasting away through *hysteresis* as well as the diversion of a substantial portion of productive forces (police, law, priority education/training, private protection, etc.) to deal with the social dysfunction.

This is a complex issue as it is *dynamic* in essence. It raises questions regarding both the dysfunction of integrating processes which prevent movement of the margins towards the centre by blocking access, and the cumulative power of excluding processes which drive certain members of society or groups towards the periphery.

2. 'Spatial hysteresis' – a multiplier of unemployment

The report offers an analytical approach comprising three strands:

• firstly, based on an analysis of stylised facts, it demonstrates that social imbalances are firmly embedded in the space of our cities. This has found a particularly clear expression in the establishment of the ZUS *(zones urbaines sensibles* –sensitive urban areas);

• the report goes on to stress that this socio-spatial polarisation bears witness to a long period of persistent unemployment. In attesting to the disappearance of a collective guarantee of activity, it freezes positions, locking the populations of underprivileged areas into a situation where the lack of prospects for mobility acts as a barrier to social evolution. *Mass unemployment* is like a black hole growing at the heart of our social system, engulfing and feeding on the process of integration. Moreover, it generates *a dynamic of urban divergence:* urban segregation is the spatial inscription of a social disequilibrium.

This is a key point. Economists have formulated an explanation for unemployment based on the effects of *hysteresis*, according to which a phenomenon may persist even when its causes have disappeared. The report offers a new interpretation. In the labour market, temporary unemployment thus becomes persistent unemployment under the dual impact of the presumed erosion of the skills of the unemployed and of companies' recruitment policies which take account of the unemployment history of candidates. This discrimination may explain why prospective employees are unemployed today simply because they were unemployed yesterday. There is no doubt that this phenomenon has a considerable impact on underprivileged urban areas. But in this instance the authors put forward an additional hypothesis: urban segregation has a *multiplier* effect on the hysteresis observed in the labour market. The key drivers of this segregation are the establishment of a *physical and social distance from employment,* the development of pronounced discrimination in the labour market and the proliferation of underground economies. This *spatial hysteresis* means that the spatial representation of social disequilibrium (unemployment) can make the loss of employment *virtually irreversible.* Therefore, the decisive process is no longer just the assumed loss of skill of the unemployed, but the loss of their abilities, mobility and information (to which youth unemployment seems particularly sensitive) and their search for integration by default via the underground economy.

Finally, the third and last strand of the analysis suggests that this dynamic of divergence grows steadily in time and space within a genuine *system of urban segregation.* Hence the authors identify the perpetuation of social inequalities in sensitive urban areas characterised by long-term mass unemployment, their continuation over time due to difficulties in *education and training systems* and their geographical extension caused by problems of access to *housing* and *collective facilities.*

3. Over-exposure of immigrants or presumed immigrants

It is not until this point that the authors consider the 'immigration factor' in the phenomenon of urban segregation. It is a fact that immigrants or supposed immigrants are over-represented in the ZUS, as they are proportionately more numerous in the most underprivileged social groups in the labour market (underskilled workers and employees) that inhabit these areas. There is a view, however, that their situation results from their true or supposed origins rather than their social position. The resulting discrimination to which they are subjected by virtue of their skills accentuates still further the effect of hysteresis, and may also drive these populations to seek integration instead in illicit activities or their communities.

The cultural differences between members of society, whether French or foreign, immigrants or supposed immigrants, constitute a richness and often an asset when they are derived from the private sphere. But in the absence of areas for social integration of minorities, primarily the labour market, these differences can become a handicap when there is interaction with others. In addition, should these characteristics be confined solely to the private sphere and not be open to public debate?

4. Put social progress back at the heart of the urban space

Due to the cumulative force of excluding processes and the dysfunction of integrating processes, the city is often seen as a place of insecurity or inequality. *If the issue is truly urban reunification, we must counter urban divergence in order to re-establish the city as a place of social progress.*

5. The principle of greater equality

In order to put an end to urban isolation, revive social circulation and break out of the vicious circle which fosters exclusion and discrimination, the report advocates the *principle of public action* to restore social integration in underprivileged areas. The authors reject firmly the term "positive discrimination", the use of which is in itself discriminatory, and follow Amartya Sen in proposing a simple definition: *where the initial conditions of access to society have deteriorated too far, greater equality must take over from strict legal neutrality.*

This principle, which underlies all the recommendations of this report, must first be adopted in the field of *mobility*. Indeed, although social fragmentation of the urban space is a permanent facet of our societies, it becomes segregation only where it is an obstacle to mobility. Mobility should therefore be promoted in all fields in order to restore economic and social progress. Common sense is often right when it dictates that we must try to overcome adverse situations. It is by overcoming adversity that you find your place, and this includes mobility.

6. Public policy recommendations

In view of the complexity of the problems highlighted by the authors, their recommendations are not intended to be final answers, but rather avenues to be explored by the public authorities, which centre on three key ideas: implement plans for social connection, develop strategies for urban cohesion and fight discrimination.

6.1. Strengthen social connection

The main point of entry into society is employment. Hence the importance of an economic policy aimed at growth and the re-establishment of full employment at the local, national and European level. But it is also necessary to reduce the physical and social distances to the labour market.

To reduce physical distance, the priority is to facilitate access to areas of employment in order to restore the connection with the largest possible labour market. This is the goal of policies to open up areas, particularly those comprising the major city development projects (grands projets de ville, GPV). It is also the goal behind improving public transport services. But these efforts need to be applied more flexibly, for example by organising taxis in the ZUS, and taking measures to make people more *'auto-mobile'*.

Local employment also needs to be encouraged. This involves developing local shops and services (EPARECA[1] has been very helpful in this regard), as well as supporting local initiatives, including micro-loans offered by organisations like ADIE[2], and the contribution of specific guarantees and deposits. Lastly, duty free urban areas can be set up as a last resort to attract employment to those ZUS which are furthest from areas of employment.

To reduce social distance, the priority must be ensuring access to education and training. Even though assessments show that the priority education zones (ZEPs) have at best curbed, rather than reversed the deteriorating trend, the authors stress that it would be catastrophic to abolish them, and that more focused and tailored resources should be applied to these zones. In addition, a university policy for priority education should be developed, along the lines of the education agreements introduced by Sciences-Po. The problem of young people leaving school without qualifications is a major one, and this group still has a very high rate of unemployment. A plan to improve access for such people to sandwich training should be implemented, based on the method used in the 'second-chance schools'.

6.2. Strengthen urban cohesion

Housing is a major issue in social integration. However, the functioning of the urban market automatically generates social stratification which, in an economy below full employment, degenerates into segregation. Social

(1) Public organisation for the planning and restructuring of shopping and craft centres.

(2) Association for the right to economic initiative.

housing plays a role which is both essential and problematic: it is trapped between its two aims of, on the one hand, ensuring the right to decent housing, and on the other, the right to the city, namely to social mix. It is undoubtedly necessary to clarify these roles as well as the rules governing allocation of social housing and housing assistance which, as they are, concentrate low-income populations in the oldest social housing and the most sensitive areas. There are also long waiting lists for social housing (around 600,000 households) which justify increased construction of rented social housing. To date attempts to revive this sector have had little effect. Several reports have been produced on these issues and seem to indicate the right way to go.

It would be highly desirable to rebuild those areas with the worst living environments. The destruction of tower and long middle-rise blocks would certainly help in this respect, but raises the difficult issue of the time required to consult with and re-house the populations affected, ahead of such action. The reconstruction in these areas of housing open to a range of social groups in order to encourage social mixing clearly requires some form of housing subsidy.

Attempts to recreate social mobility may entail taking housing decisions that would currently be very difficult. The principle of greater equality should, in particular, apply to young people's passage to adulthood and their access to housing, enabling them to set up home as a couple, have children etc. However, young couples from the ZUS with the same potential and qualifications as those living in more affluent areas, have no access to housing as their circumstances do not enable them to provide the required deposit. In addition to building suitable housing then, would it not also be helpful to set up a public guarantee service that would allow those affected to overcome this handicap?

The major issue of urban cohesion may be looked at in a different light thanks to decentralisation. Almost by definition, urban cohesion concerns the conglomeration, when in fact the conglomeration is made up of communes that are often very different in terms of social categories. Huge inequalities result, as the communes with the greatest need for collective facilities and services are also those with the lowest tax potential. This situation is only partially addressed by realignment subsidies. The distribution of social housing from one commune to another is also very unequal. Division also encourages the wealthiest communes to adopt a 'stowaway' mentality with regard to the right to housing and to the city. A prerequisite to overcoming this behaviour is to resurrect the application of these two rights at the conglomeration level. This is not sufficient, however, since coalitions can be formed within conglomerations to maintain segregation by neighbourhood. If social cohesion and mix are to be considered public goods, then (according to micro-economic theory) delegating implementation of these rights to the conglomeration should – as always when internalising externalities – be enshrined either in incentives or in legal obligations combined with monitoring and penalties. From this perspective, the authors consider Article 55 of the SRU law on urban solidarity and regeneration

justified in its principles concerning the public economy, even though they decline to issue a detailed view of its precise terms.

6.3. Fight discrimination

Discrimination exacerbates still further the phenomenon of urban segregation. impacting, in particular, access to housing, work and training. It affects not only foreigners, but also French citizens of, or assumed to be of, foreign origin. For the authors, socio-economic concerns of efficiency and equity corroborate the higher principles of human rights: we must fight more actively against the discrimination at play with means that go beyond legal neutrality. The 2001 law has strengthened the legal basis for this action, and it is now highly desirable for it to be institutionalised: the independent authority for the fight against discrimination, which has been announced several times, should see the light of day soon. The remit of this authority should encompass not only discrimination linked to national or ethnic origin, but also discrimination on the basis of urban origin or any other grounds.

7. Comments

Jacques Freyssinet agrees with the main thrusts of the report. In particular, he views employment as the first step towards social integration, urban segregation as a factor that aggravates discrimination towards immigrants or assumed immigrants, and the fostering of voluntary spatial mobility as a priority. He would nonetheless have welcomed more explicit comment on several areas: how can the urban mix combine an acceptable level of heterogeneity with a minimum of shared culture, like in the working-class neighbourhoods of yesteryear? What State controls need to accompany the delegation of the aim of urban cohesion and social mix to the conglomeration? How can we ensure that the mobilisation of people at the local level increases solidarity rather than causing withdrawal into specific communities?

Béatrice Majnoni d'Intignano regrets that the report does not distinguish sufficiently between the situation of girls and boys in the ZUS, that it does not analyse in greater depth the nature of the drug economy, that it does not focus more on the unsatisfied needs that go hand in hand with an under-employed workforce which are, in her view, the signs of classic unemployment. She advocates reinforcing the proposals of the report, by increasing government funds devoted to urban policy from 0.36 to 1 percent of GDP and implementing more visible and stimulating measures inspired, for example, by the Castors workers[3] of the post-war years.

(3) A workers' movement which set up a co-operative for the construction of workers' houses.

PREMIER MINISTRE

Conseil d'Analyse Économique

66 rue de Bellechasse 75007 PARIS
Télécopie : 01 42 75 51 27

Site Internet : www.cae.gouv.fr

Cellule permanente

Christian de Boissieu
Président délégué du Conseil d'analyse économique

Hervé Bonnaz
Secrétaire général
01 42 75 76 13

Laurence Bloch
Conseillère scientifique
Commerce extérieur
Questions internationales

Jean-Christophe Bureau
Chargé de Mission
Agriculture
Environnement

Christine Carl
Chargée des publications et de la communication
01 42 75 77 47
christine.carl@cae.pm.gouv.fr